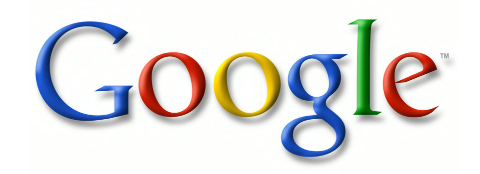


SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A REIMS,

A L'AIGLE, A DIVES ET A BORDEAUX,

EN 1861.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXVIIIe. SESSION.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A REIMS,

A L'AIGLE, A DIVES ET A BORDEAUX,

EN 1861,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.

CAEN, — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

—

1862.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXVIIIe. SESSION

TENUE

A REIMS,

LE 24 JUILLET 1861 ET JOURS SUIVANTS.

Séance d'ouverture.

Présidence de S. Em. Mgr. le cardinal GOUSSET.

Le 24 juillet 1861, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la magnifique salle de l'archevêché de Reims, l'ouverture du Congrès archéologique de France, dont la présidence avait été offerte par le directeur de la Société française d'archéologie à Son Éminence le cardinal Gousset, qui, en 1845, avait été élu président général du Congrès scientifique de France. Près de Son Éminence siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie; *H. Paris*, président de l'Académie impériale de Reims; le comte *de Mellet*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de cette Société; *Ch. Loriquet*, secrétaire-général de l'Académie de Reims et bibliothécaire de cette ville, et *Ch. Givelet*, secrétaire-général du Congrès.

Cent-cinquante membres assistent à cette réunion, savoir :

MM. ALLART-GUÉRIN, à Reims.
AUBERT (l'abbé), curé de Juvigny (Marne).
AUBERT (l'abbé), curé de St.-Remy, à Reims.
BAYE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, id.
BEAUMINÉ (de), à Noyon (Oise).
BIERRY (l'abbé), vicaire de St.-André, à Reims.
BOITEL (l'abbé), chanoine de Châlons-sur-Marne.
BORDEAUX (Raymond), d'Évreux.
BOUCAUMONT (l'abbé), chanoine, à Reims.
BOUCHÉ (l'abbé), professeur de philosophie au petit-séminaire, id.
BOUCHER-DE-CRÈVECOEUR, de Perthes, à Abbeville.
BOURGEOIS-BOTZ, négociant, à Reims.
BOURGUIGNON, id., id.
BRION (Auguste), id., id.
BRUNETTE, architecte de la ville, id.
BUFFET (l'abbé), curé de St.-Jacques, id.
BULTEAU (Jupin), sculpteur, id.
BULTEAU (l'abbé), curé de la Ferrière-la-Petite (Nord).
BUYER (Jules de), à la Chaudeau (Haute-Saône).
CAMU (Ph.), à St.-Thierry (Marne).
CATON (l'abbé), curé-doyen de Craonne.
CAUMONT (de), directeur de la Société française d'archéologie, à Caen.
CERF (l'abbé), chanoine honoraire, à Reims.
CHARPENTIER (fils), propriétaire, id.
CHAZAREN, directeur des postes, id.
CHEYSSON, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
CLIQUOT, membre de l'Académie, id.
COUNHAYE, à Suippes (Marne).

MM. COUSIN, président de la Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
DECÈS (Arthur), docteur-médecin, à Reims.
DEFOURNY (l'abbé), curé de Beaumont-en-Argonne (Ardennes).
DELAUNOIS, capitaine en retraite, à Reims.
DELAUNOIS (aîné), id.
DELMAS, ancien censeur du lycée, id.
BRICE-DIDIER, négociant, id.
DIDIER (Jules), négociant, id.
DION DE RICQUEBOURG (le baron de), à Coulommes (Marne).
DISANT (Eugène), à Reims.
DORÉ (père), ancien fonctionnaire de l'École polytechnique, à Paris.
DOUET D'ARCQ, procureur impérial, à Reims.
DUMAS (l'abbé), curé de St.-Maurice, id.
DUPLESSIS, ancien notaire, id.
DUQUENELLE, membre de l'Académie, id.
DURAND (Paul), architecte, à Chartres.
DURAND, avocat, à Metz.
DURIEUX (E.), fabricant de vitraux et d'ornements d'église, à Reims.
ELAMBERT, ancien notaire, id.
FEETERS-WILBAUX, à Tournai (Belgique).
FLEURY, président de la Société académique de Laon.
FOSSÉ-DARCOSSE, président du Tribunal de commerce, à Soissons.
FOURNIER (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Reims.
GAILLET, docteur-médecin, id.
GABINET (Jules), à Châlons-sur-Marne.
GAUGAIN, trésorier de la Société française d'archéologie, à Caen.

MM. GILBERT, adjoint au maire, à Reims.
GIVELET (Ch.), inspecteur de la Société française, id.
GODA, notaire, id.
GOFFIN-DELRUE, avocat, à Mons (Belgique).
GOIOT, expert, à Reims.
GOMART (Ch.), à St.-Quentin.
GOSSET, architecte, membre de l'Académie, à Reims.
GOULET-COLLET, ingénieur, id.
GOUSSET (Mgr. le cardinal), id.
GUÉRITEAU, vicaire de St.-Maclou, à Rouen.
HALLEZ-D'ARROS, ancien conseiller de préfecture à Metz.
HALLEZ-D'ARROS (Olivier), id.
HANNEQUIN, propriétaire, à Reims.
HANNESSE (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, id.
HENROT (père), docteur-médecin, id.
HUGUIER, président du Tribunal civil, id.
JACQUENET (l'abbé), chanoine honoraire, id.
JOGUET, proviseur du lycée, id.
JOLICOEUR, ancien pharmacien, id.
JOLLY, huissier, id.
JOURNIAC, propriétaire, id.
LA CHAPELLE, filateur, id.
LACHEVARDIÈRE (de), id.
LANGLET (fils), docteur-médecin, id.
LACROIX, pharmacien, à Macon.
LANDOUZY, docteur-médecin, à Reims.
LECLERCQ DE LA PRAIRIE, président de la Société archéologique, à Soissons.
LE FÈVRE, officier du génie en retraite, id.
LE PETIT (l'abbé), secrétaire-général de la Société française d'archéologie, à Tilly-sur-Seulles.
LEROUX, docteur-médecin, à Corbény (Aisne).

MM. LEROYER, directeur de l'École professionnelle, à Vincennes.

LESEUR, avoué, membre de l'Académie, à Reims.

LHOSTE-PÉRARD, fabricant, id.

LIÉNARD, de Verdun.

LORIQUET, conservateur de la bibliothèque, à Reims.

LOUPOT (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

MAGRON (Jules), à Caen.

MARSY (de), procureur impérial, à Compiègne.

MARSY (Arthur de), id.

MARTIN, membre du Conseil général, à Rosoy-sur-Serre (Aisne).

MELLET (le comte de), à Chaltrait (Marne).

MELLEVILLE, à Laon.

MENNESSON (Jules), à Reims.

MILLOT (l'abbé), curé de St.-Pierre de Chaudieu (Isère).

MOLLET (l'abbé), vicaire de St.-Remy, à Reims.

NITOT, membre du Conseil général, à Ay.

PARIS (Henri), avocat, président de l'Académie, à Reims.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut, à Paris.

PEIGNÉ DE LA COUR, à Ourcamp (Oise).

PERNOT, artiste peintre, à Wassy (Haute-Marne).

PETITJEAN (Théodore), à Reims.

PETIT, docteur-médecin, à Hermonville (Marne).

PICHOT (l'abbé), curé de Sermerieu (Isère).

PIERSON, à Reims.

PIÉTON, avocat, membre de l'Académie, id.

PIETTE, contrôleur principal des Contributions directes, à Laon.

POQUET (l'abbé), curé-doyen, à Berry-au-Bac (Aisne).

PRIOUX (Stanislas), à Braisne.

MM. QUÉANT (l'abbé), curé de St.-Loup-Champagne (Ardennes).
QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
RAVIN, notaire, à Villiers-St.-Benoît (Yonne),
REIMBEAU, architecte, membre de l'Académie, à Reims.
ROBERT, propriétaire, id.
ROBILLARD, vice-président du Tribunal civil et de l'Académie, id.
ROUCHER-D'AUBANEL, docteur en médecine, maire à Fère (Aisne).
ROUMEJOUX (de), à Périgueux.
SABATIER, teinturier, à Reims.
SAINT-PAUL (de), à Paris.
SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.
SAUBINET, trésorier de l'Académie, à Reims.
SAUM (Auguste), à Strasbourg.
SAVY, agent-voyer chef, à Châlons.
SEGUIN (Joseph), architecte, à Annonay.
SIMON (Victor), conseiller à la Cour impériale, à Metz.
SIMON, à Reims.
SUTAINE (Henri), négociant, à Reims.
SUTAINE (Maxime), membre de l'Académie, id.
TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale, à Douai.
THIÉROT, architecte, à Reims.
THOMAS, docteur-médecin, id.
TORTRAT, architecte, id.
TOURNEUR (l'abbé), archiprêtre de Sédan.
VAN-DER-CRUSSE, de Waziers, à Lille.
VANEY, substitut, membre de l'Académie, à Reims.
VARENNES, juge d'instruction, id.
VIOT (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.
WENDLING, sculpteur, id.

Son Éminence ouvre la séance en prononçant le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Depuis 1845, je me suis félicité et je me féliciterai toujours d'avoir suivi les travaux de la 13°. session du Congrès scientifique, dont les séances se sont tenues dans ce palais, à la satisfaction de la ville et du pays de Reims. On se rappelle avec bonheur l'enthousiasme que les discussions variées et toutes instructives du Congrès ont su inspirer aux habitants de cette grande cité. Grâce à la haute direction du savant et illustre M. de Caumont, grâce au zèle et au concours de l'Académie de Reims, toujours dévouée au progrès des connaissances pratiques et vraiment utiles, la session de 1845 a dissipé entièrement les préventions qui existaient encore alors contre les assises de la science. Ne pouvant espérer de voir présentement parmi nous une nouvelle réunion générale du Congrès scientifique, nous sommes heureux qu'on ait pensé à la ville de Reims pour le Congrès archéologique : l'archéologie découvre les anciens monuments, ceux même dont il ne reste que des vestiges, et révèle aux cités et aux bourgades les titres de gloire dont elles peuvent se glorifier. De plus, veillant à leur conservation, cette science intéresse souverainement, au jugement de ceux qui en ont une connaissance exacte, toutes les administrations civiles et ecclésiastiques. Aussi, je prie les membres de la Société qui se sont occupés de l'organisation du Congrès d'agréer l'expression de notre vive gratitude, de ce qu'ils se sont rappelé la ville de Reims, de ce qu'ils l'ont choisie pour ce Congrès, qui nous procure l'avantage de pouvoir mettre à profit les découvertes et les observations archéologiques des savants qui s'occupent du progrès et du développement de tout ce qui peut concourir au bien général de la société. »

M. de Caumont prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« MONSEIGNEUR,

« La Société française d'archéologie est heureuse et fière d'ouvrir aujourd'hui, sous le patronage de Votre Éminence, son 28e. congrès archéologique.

« Il nous tardait de venir à Reims, votre cité archiépiscopale, pour y tenir nos assises annuelles et pour vous exprimer nos sentiments de profond respect et notre gratitude pour la bienveillante assistance que Votre Éminence a daigné, depuis vingt années, prêter à nos efforts.

« La Société française d'archéologie existe depuis trente ans; elle a, depuis 1834, tenu sans interruption ses congrès dans un grand nombre de villes importantes; elle a décerné plus de 100 médailles d'honneur aux hommes laborieux de la province; elle a voté près de 150,000 francs pour contribuer à la restauration des monuments historiques de France, pour faire mouler des fragments de sculpture et créer des musées d'antiquités, pour exécuter des fouilles dans le but d'éclairer la géographie ancienne et d'exhumer des monuments gallo-romains.

« La Société a publié 24 volumes, contenant les procès-verbaux des congrès archéologiques, et 28 volumes du *Bulletin monumental,* la plus ancienne des revues archéologiques publiées en France.

« Tout ce qu'a fait la Société, elle l'a fait par sa propre initiative, avec le produit des cotisations de ses membres et sans aucun secours de l'État.

« Ces faits prouvent, Monseigneur, qu'en France, on n'attache pas moins de prix aux gloires artistiques qu'aux autres gloires qui ont illustré notre commune patrie. La Société française d'archéologie a su développer dans nos populations lettrées un sentiment noble. Cette spontanéité montre

quels heureux résultats on peut obtenir d'une impulsion donnée sous l'inspiration d'une idée généreuse.

« Le sympathique accueil que l'Académie de Reims et les Sociétés savantes de la région ont promis au *Congrès archéologique* est, pour la Société française, un nouvel et puissant encouragement.

« La présence de Votre Éminence au fauteuil de la présidence est un honneur insigne qui impose au Congrès de nouveaux devoirs. Recevez encore une fois, Monseigneur, nos respectueux remercîments et veuillez être persuadé que la Société française d'archéologie ne ralentira pas sa marche, et qu'elle contribuera de tout son pouvoir à faire connaître dans tous ses détails la statistique monumentale de la France; qu'elle développera de plus en plus dans les esprits le respect des temps anciens et des œuvres d'art qu'ils ont produites. »

Après ces discours qui ont captivé toute l'attention de l'auditoire, M. de Caumont donne connaissance des ouvrages offerts au Congrès :

L'Iconographie chrétienne, ou étude des sculptures, peintures, etc., par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers.

La Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux, par M. de Caumont.

Nécrologie gallo-romaine, ou excursion dans les musées lapidaires de la France, par M. de Caumont.

Les assises scientifiques tenues en août 1860, par l'Institut des provinces à Dunkerque, pendant la session du Congrès archéologique de France.

Légendes recueillies dans l'arrondissement de Mortain, par M. Hipp. Sauvage.

Les foires anciennes et marchés anciens dans l'arrondissement de Mortain, par le Même.

Les miniatures des manuscrits de la bibliothèque de Cam-

brai, avec catalogues des volumes à vignettes, etc., texte et planches, par A. Durieux. 1861.

Rapport verbal fait au Conseil de la Société française d'archéologie sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques, dans la séance du 25 octobre 1859, par M. de Caumont.

Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon, en 1523, *avec une introduction*, par M. Ed. Fleury.

Les Jeux de Dieu. Le Mystère de Saint-Quentin, publié par le Même.

Essai sur les poteries romaines découvertes au Mans, par M. Daudin, et publié par M. de Caumont.

Une lettre de M. Ramboux, conservateur du musée de Cologne, accompagnant un album magnifique de miniatures, tirées à deux teintes.

Une lettre de M. Eugène Disant, accompagnée d'une note sur la manière de préserver de l'humidité les anciennes peintures à l'huile, sans être obligé de les revernir (1).

(1) Le dévernissage des tableaux anciens a le grave inconvénient de les fatiguer beaucoup, et c'est d'ailleurs une opération difficile et dangereuse.

Et cependant, quand le vernis a perdu sa transparence et qu'il est, par cela même ou encore par l'humidité, recouvert d'un nuage qui nuit à l'effet, on est amené au désir de recourir à un moyen d'y remédier.

Un amateur, de Reims, offre la communication d'un procédé qui lui réussit fort bien, et que chacun peut exécuter soi-même.—Une dissolution d'ail très-concentrée, dans la proportion de 1/2 kilogr. pour un litre d'eau (passée au linge ou tamisée et refroidie), est largement répandue sur la peinture, préalablement lavée. Lorsque cette couche est sèche, étendre aussi largement une couche d'essence rectifiée et laisser sécher, la peinture horizontalement placée. Le tableau a acquis les avantages et la transparence d'un beau vernis sans en avoir les inconvénients ; et on n'a plus à redouter ni les mouches

Trois volumes de l'*Annuaire* de l'Institut des provinces, les années 1856, 1857 et 1861, offerts par M. de Caumont.

Après le dépouillement des hommages adressés au Congrès, Son Eminence donne lecture des questions du programme. M. le Secrétaire inscrit les noms de ceux des membres du Congrès qui devront les traiter.

Les deux questions suivantes sont mises en discussion :

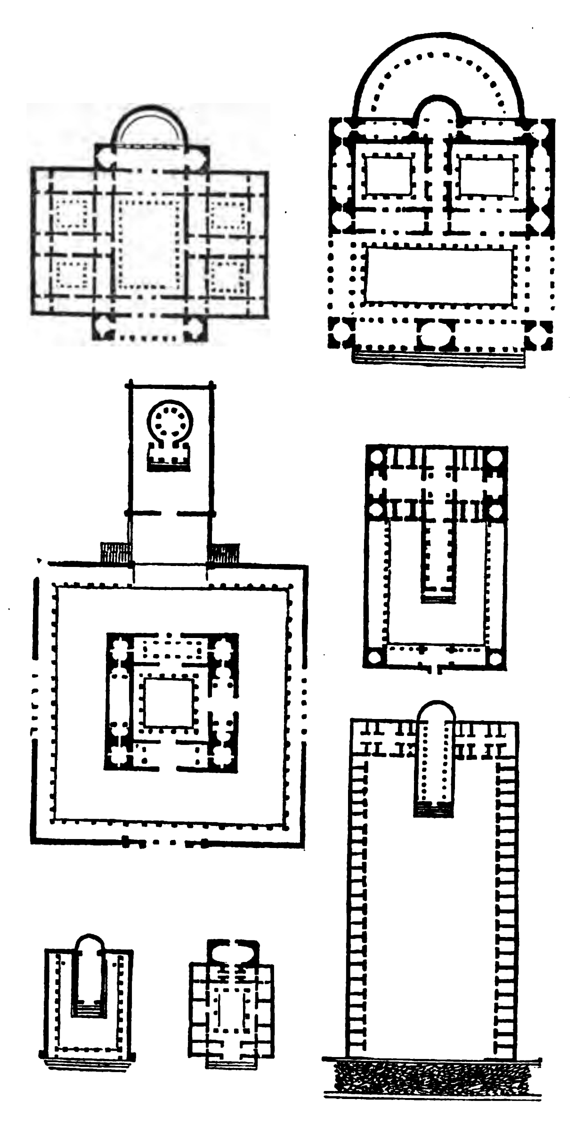
Indiquer sur une carte la distribution des diverses constructions romaines dont on a constaté l'existence, sur le territoire dont Reims était la capitale.

Déterminer la destination des édifices gallo-romains dont les plans ont été relevés à Reims depuis plusieurs années, par suite des travaux exécutés dans la ville par M. l'architecte Brunette. Compléter, autant que possible, la topographie de Reims sous la domination romaine.

M. de Caumont dit que, pour faciliter la discussion que cette question doit entraîner, il a fait graver les plans des monuments, tels qu'ils ont été publiés par M. l'architecte Brunette, sur sa carte de Reims antique, et qu'il met ces plans sous les yeux du Congrès dans le programme même; il demande quelles étaient encore, au moment de leur découverte, les dispositions des monuments indiqués sur le plan avec telle ou telle désignation.

M. Brunette dit qu'il n'a fait qu'indiquer sur son plan les endroits où il a découvert des vestiges de l'époque

ni le voilé causé par l'humidité. Le lavage à l'ail n'est pas nouveau, il est connu et apprécié : seul il a l'avantage d'enlever le voilé et d'en garantir la peinture. Ce qu'il y a de nouveau et d'utile dans l'adjonction d'une couche d'essence, c'est que celle-ci ajoute la transparence et la qualité d'un vernis que ne donne pas l'ail employé seul.



PLANS DE QUELQUES MONUMENTS ROMAINS RECONNUS A REIMS
PAR M. L'ARCHITECTE BRUNETTE.

qui nous occupe, sans prétendre assigner une destination certaine aux monuments indiqués.

M. Loriquet demande s'il y avait dans les débris retrouvés des indications suffisantes pour porter M. Brunette à signaler ici un temple, là une basilique, ailleurs un palais, et pour qu'il se crût autorisé à placer ces divers monuments sur son plan. M. Brunette répond que, dans toutes les fouilles qui ont été opérées, les matériaux étaient arrachés et qu'il était difficile de rien affirmer.

Il résulte de cette discussion que les attributions données aux monuments indiqués sur cette carte ne le sont que d'après des probabilités.

M. Paris demande ensuite si on a pu préciser l'époque des incendies qui ont détruit la ville. M. Brunette croit que la ville a été incendiée pour la première fois vers le II°. ou III°. siècle, et que c'est vers le IV°. qu'elle a été brûlée, pillée ou saccagée pour la deuxième fois. M. Loriquet dit que les monnaies de Postume, de Tetricus et de Maximin qui ont été trouvées aux promenades semblent indiquer le IV°. siècle. M. Duquenelle rappelle alors l'agglomération de médailles trouvées dans les fouilles exécutées aux environs de la mosaïque, et remontant à la même époque.

M. Paris désire savoir si les historiens de Reims ont confirmé ces faits. M. Loriquet l'assure que la destruction de Reims, après le massacre de saint Nicaise, est rapportée par les auteurs, et que, selon eux, elle appartient aux premières années du V°. siècle.

M. l'abbé Poquet fait observer qu'après la destruction d'une ville, ses ruines ont souvent été habitées, et que les monnaies de ces infortunés habitants ont pu être perdues par eux dans ces lieux qui leur servaient de refuge. M. l'abbé Poquet ne regarde donc pas la preuve des monnaies comme péremptoire. M. Loriquet l'admet comme telle, si les preuves historiques

concordent. M. Brunette rapporte qu'on a trouvé aussi des médailles de Faustine et d'Antonin, en faisant les fouilles qui ont amené la découverte de la mosaïque des promenades.

M. de Caumont demande que les archéologues de Reims s'occupent ultérieurement de tout ce qui peut faire mieux connaître la topographie de Reims sous la domination romaine. La carte publiée par M. Brunette donne déjà des indications précieuses, car si l'attribution des ruines romaines est conjecturale, et que les plans aient été complétés d'après des données plus ou moins concluantes, au moins y avait-il là quelque chose de romain ; et la carte peut être complétée par des observations ultérieures, et par l'indication de tous les points sur lesquels on a constaté la présence d'une mosaïque ou de quelqu'autre débris.

On passe à la discussion de la question suivante :

Donner la description des mosaïques romaines trouvées à Reims, à diverses époques. Présenter des dessins de ces mosaïques.

M. Loriquet, inscrit pour parler sur cette question, fait connaître que, l'Académie impériale de Reims l'ayant chargé d'étudier la mosaïque découverte dans les promenades de cette ville le 2 novembre de cette année, il a été amené, par l'importance de ce grand et magnifique pavé et par l'intérêt tout nouveau du sujet qu'il représente, à étudier l'art du mosaïste en général, les mosaïques trouvées à Reims en particulier, les jeux du cirque en général et les représentations qu'on en a faites en peinture, en sculpture et surtout en mosaïque; en un mot, toutes les questions d'art et de science qui se rattachent à l'étude qu'il était chargé de faire, ou par lesquelles il avait dû passer pour la rendre aussi complète que possible.

Le mémoire qu'il présente au Congrès se compose de trois parties, subdivisées chacune en plusieurs chapitres.

Dans la première partie, l'auteur fait l'historique de la découverte des promenades de Reims, des fouilles qui l'ont précédée et suivie; il examine ensuite à quelle époque on peut faire remonter la destruction de la partie de l'ancienne ville gallo-romaine où se trouve la mosaïque. Dans un chapitre nourri de textes empruntés aux historiens les plus autorisés, il combat l'opinion générale qui impute à Attila la plupart des désastres qui ont couvert de ruines le nord de la France; il passe en revue les nombreuses dévastations que la ville de Reims eut à essuyer depuis le IIIe. siècle jusqu'à la fin du Xe., et s'attache à prouver que la destruction et l'incendie dont il est question sont ceux qui accompagnèrent la mort de saint Nicaise, en 408. Il recherche ensuite les destinées diverses du terrain occupé par la mosaïque, terre donnée au Chapitre de Notre-Dame au VIIIe. siècle, pour servir de voirie, plantée en vignes, du XIIIe. au XVe. siècle, labourée ensuite et acquise enfin au XVIIIe. siècle, par la ville, pour former ses promenades.

La deuxième partie comprend deux chapitres. Dans le premier, l'auteur expose rapidement l'histoire de la mosaïque en général, l'origine de cet art, ses rapides progrès chez les Romains, la manière dont cette sorte de pavés était établie, particulièrement dans les thermes. Le second est consacré aux mosaïques trouvées à Reims à différentes époques, depuis le milieu du XVIIe. siècle jusqu'à ce jour.

L'auteur lit en entier ce chapitre, qui répond plus directement à la question posée.

Les mosaïques trouvées à Reims, sur lesquelles M. Loriquet a pu réunir des renseignements, sont au nombre de vingt. Il les décrit, pour la plupart, et présente le dessin de quelques-unes.

Trois de ces mosaïques appartiennent au moyen-âge ; les autres sont antiques.

Parmi ces dernières, les nos. 2 et 3, décrits par les historiens rémois, Marlot et Lacourt, présentaient des compartiments entourés de torsades en couleur. Celles de la filature H. Givelet (no. 8), de la rue Gerbert (no. 11), du grand-séminaire (no. 13), de la rue Brûlée (no. 14), offraient des compartiments de diverses formes, en noir et en blanc, sans sujet central. Celle de Béthléem (no. 5) n'a que deux couleurs également, avec une rosace à imbrications, inscrites dans un carré, et feuillages dans les angles. Le milieu de celle de l'archevêché (no. 12) était orné d'une rosace coloriée en rouge et en bleu ; c'est la partie qui a été conservée et déposée à la cathédrale. Le no. 6, trouvé au faubourg Cérès, paraissait aussi très-étendu ; une rosace de couleur en occupait le centre et se trouvait entourée de grands compartiments découpés en noir et en blanc, ou se répétait elle-même et alternait avec eux. Celle (no. 7) qui fut trouvée en 1843, rue de Cernay, offrait un semis de croisettes noires, sur fond blanc, au milieu duquel se détachait une rosace en morceaux de marbre de couleurs diverses, *opus sectile*, entouré lui-même d'une suite d'ovales formés de palmettes accouplées.

A l'Enfant-Jésus (no. 15), la partie découverte est l'angle d'un grand carré encadré d'une élégante bordure en rinceaux noirs sur blanc, et d'une torsade en couleur, avec un fleuron, également en couleur, remplissant l'intérieur de l'angle et raccordant le carré avec un sujet circulaire.

Les fragments provenant de St.-Nicaise (nos. 16 et 17) sont trop imparfaitement connus d'après le mauvais dessin qu'un écrivain rémois, Povillon-Piérard, a laissé, pour qu'on puisse leur assigner une date.

Quant à celle de St.-Remy (no. 18), qui jouissait d'une

certaine réputation avant la Révolution, on la connaît mieux par la description qu'en ont écrite Bergier et Marlot. M. Loriquet discute les dates différentes qu'on a données à ce pavé : il le croit, quant à lui, postérieur aux travaux exécutés par l'abbé Pierre de Celle, vers 1170. Arrivant à la description de cette mosaïque, il dit que trois bandes longitudinales se partageaient l'étendue du chœur de St.-Remy. « Celle du milieu, consacrée à la Bible, contenait les auteurs des livres saints, ceux du Nouveau-Testament au centre, ceux de l'ancien aux extrémités, y compris saint Jérôme, comme traducteur et premier éditeur.

« Les deux bandes latérales étaient partagées chacune en quatre compartiments principaux. Au sud, vers la nef, trônait la Terre personnifiée, cantonnée des quatre grands fleuves symboliques. Au-dessus de ce souvenir du Paradis terrestre, Bergier place « un grand rinceau. » M. Loriquet y voit plutôt l'arbre, avec les figures, effacées peut-être alors, d'Ève et Adam, qui compléteront à la manière ordinaire le sens historique et symbolique du carré précédent. Plus haut sont les quatre saisons qui se partagent la vie humaine, et auxquelles correspondent, dans la bande centrale, les quatre évangélistes, et, dans la bande méridionale, les quatre points cardinaux. Dans l'espace compris entre ces derniers et la nef sont, à gauche, Moïse entouré des figures qui représentent les mois; à droite, les deux Ourses, entourées des signes du Zodiaque. Ainsi, en face de la faute commise dans le Paradis terrestre, la loi, personnifiée dans Moïse, entourée des phases diverses qui se partagent l'année, c'est-à-dire les travaux de la vie, rappelle l'expiation.

« Mais, plus haut, continue M. Loriquet, dans la partie qui avoisine le sanctuaire, apparaissent les vertus qui s'acquièrent par la lutte, les vertus cardinales : la justice, la force, la tempérance, la prudence; en regard, de l'autre

côté, les sept arts libéraux, *septem artes*, qui concourent avec les vertus à rendre l'homme digne de Dieu, savoir : la grammaire, la rhétorique, la logique ou dialectique *(sapientia ?)*, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, dont les trois premières composaient le *trivium* ou premières études, et les quatre suivantes le *quadrivium* ou cours supérieur.

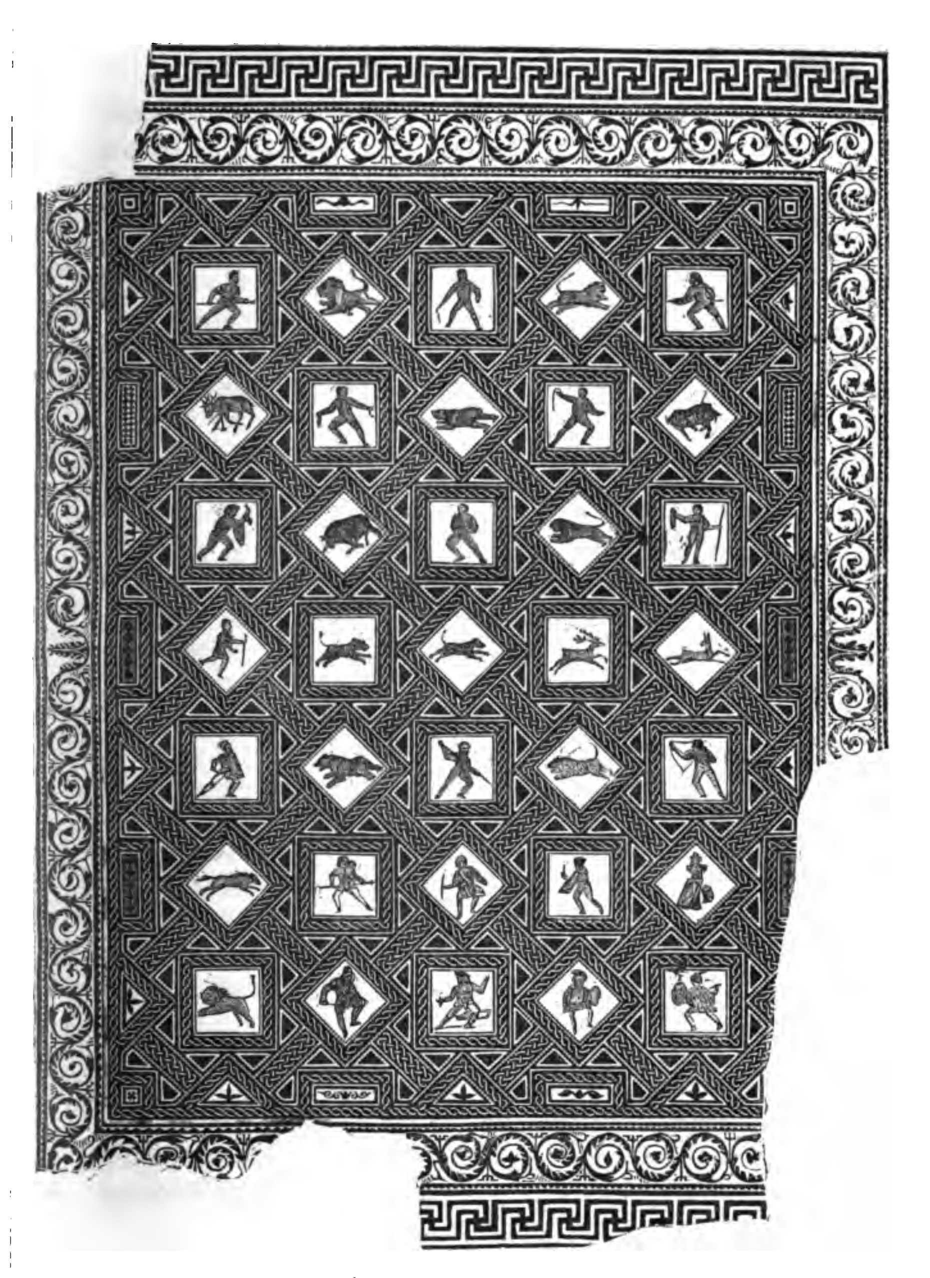
« En somme, le pavé de St.-Remy figurait en grande partie l'ensemble des connaissances du temps, l'encyclopédie du moyen-âge, telle que nous la retrouvons dans la sculpture de nos cathédrales.

« On ne sait rien, dit l'orateur, de la mosaïque de St.-Pierre-les-Dames (n°. 19), si ce n'est qu'elle fut détruite en 1690 pour être remplacée par un dallage de marbre.

« Celle de St.-Symphorien (n°. 20), découverte il y a quelques semaines seulement, et dont M. Loriquet a pu sauver quelques fragments, se compose d'une suite de cercles enlacés l'un avec l'autre, quatre par quatre, avec un cinquième superposé, et quatre feuilles au milieu. Les quatre feuilles et les cercles sont de trois couleurs : gris, rouge et jaune ; une grecque fort riche de couleurs encadre le tout. Ce travail porte les caractères du commencement du XIIIe. siècle, date fixée par Marlot pour la construction du chœur de cette église. »

La troisième partie du mémoire est plus particulièrement consacrée à la mosaïque des promenades.

L'auteur fait connaître l'état, les dimensions et l'ornementation de la mosaïque, et en explique sommairement le sujet. Il consacre un chapitre à l'histoire des combats de gladiateurs et des chasses de l'Amphithéâtre ; et, après quelques observations sur l'état de la science au sujet des gladiateurs et sur les procédés d'information à suivre pour en



MOSAÏQUE TROUVÉE SUR LA PROMENADE, A REIMS.

distinguer les différentes classes, il décrit successivement les tableaux qui, au nombre de 35, se partagent ce magnifique tapis de 11 mètres de long sur 8 de large, savoir : à partir du bas, à droite, et passant d'une bande à l'autre, par les extrémités qui se touchent :

N[os]. 1, 2, 3, 4, deux paires de gladiateurs combattant ;

5, 6, deux animaux se poursuivant ;

7, 8, 9, une troisième paire de gladiateurs, accompagnés d'un rabdophore ou agent de la police des jeux ;

10, Hermès ;

11, 12, 13, groupe composé d'un animal féroce, d'un bestiaire qui le combat et d'un *agitator* qui le chasse et l'excite ;

14, 15, un gladiateur combattant un ours ;

16, 17, 18, 19, 20, un sagittaire et deux chiens à la poursuite de deux animaux ;

21, 22, 23, deuxième groupe composé d'un animal et de deux bestiaires ;

24, 25, bestiaire combattant un taureau ;

26, un cerf tué ;

27, 28, 29, troisième groupe composé d'un animal et de deux bestiaires ;

30, un sanglier tué ;

31, 32, 33, quatrième groupe composé d'un animal et de deux bestiaires ;

34, 35, cinquième groupe, semblable au précédent ; l'*agitator* placé au milieu servant des deux côtés.

L'Hermès qui occupe le 10[e]. cadre donne à M. Loriquet l'occasion d'examiner quelles étaient les conditions des combats de l'arène et les récompenses accordées aux vainqueurs.

L'auteur passe en revue les représentations les plus connues des mêmes jeux, principalement en mosaïque, et cherche à fixer le style et l'âge de la mosaïque de Reims,

en la comparant aux œuvres du même genre en peinture et en sculpture.

Le choix du sujet et l'état des lieux, constaté par les fouilles, l'aident ensuite à déterminer la destination de la salle à laquelle appartenait la mosaïque.

Un chapitre est consacré à l'examen de cette question : « Doit-on conserver la mosaïque à l'endroit où elle est, ou la déplacer ? » Ce chapitre, répondant à une des questions du programme, trouvera sa place plus loin.

Enfin, un appendice, contenant l'exposé des procédés les plus usités pour enlever les mosaïques, termine le travail.

L'ordre du jour appelle la 4e. question, ainsi conçue :

Quel devrait être le mode de restauration de l'arc romain de la porte de Mars existant encore à Reims ? Si cette restauration n'est pas immédiate, n'y a-t-il pas des mesures urgentes à prendre pour la conservation du monument ?

La physionomie des restes de l'arc antique de Reims, dit M. Thériot, a beaucoup gagné par le débouchement des arcades. L'exécution de ce travail, effectué en 1857, avait été précédée du déblaiement des terres et maçonneries qui ensevelissaient encore le monument, du côté de la ville ; des contre-murs faits à la même époque ont dû être construits dans un but de consolidation ; car la façade qui regarde la ville était plus ruinée que celle donnant sur la campagne ; cependant l'arcade à droite présentait beaucoup plus que des vestiges, notamment vers l'angle, où les fûts et la décoration de l'entrecolonnement se retrouvèrent. Le petit côté en retour, faisant face à l'est, était encore plus complet : rien d'essentiel n'y manquait dans la hauteur presque totale des colonnes. Toutes ces parties, dont malheureusement la solidité est douteuse, ont été scrupuleusement respectées : on

se borna à construire un éperon, destiné à soutenir provisoirement l'angle menacé.

L'angle opposé et la face des deux autres arcades mis à découvert par le déblaiement ont été trouvés, au contraire, dans un état déplorable : indépendamment des contre-murs que l'on construisit pour maintenir la base, on fut obligé de reprendre en sous-œuvre les parties hautes, sur une épaisseur considérable. Les contre-murs et les reprises en sous-œuvre ont été exécutés en maçonnerie ordinaire, avec des moëllons provenant des démolitions; les saillies des colonnes disparues furent imitées grossièrement, de même que celles des archivoltes et des impostes. On eut soin de ménager un vide dans un des contre-murs, pour ne point engager un fragment de niche retrouvé en place.

Sauf l'arcade à droite et quelques vestiges épars, la face en regard de la ville est maintenant une muraille qui n'a rien d'antique; elle nous paraît pourtant bien préférable à l'œuvre d'une restauration, si scrupuleuse qu'elle soit. Cette masse, toujours imposante, rappelle mieux l'arc gallo-romain que ne le ferait un placage moderne. Mais cette idée est peu goûtée dans le public, qui voudrait un monument complet.

Dans l'état de substruction et de ruine où ce monument nous est parvenu, après avoir été enfoui pendant plusieurs siècles, la restauration de la face vers la ville ne serait autre chose qu'une reconstruction complète; l'exécution d'un travail de ce genre entraînerait la perte des derniers vestiges et annulerait par conséquent l'œuvre antique : tristes résultats d'un zèle inconsidéré... Le petit côté faisant face à l'est, et l'angle vers la première arcade, sur la ville, peuvent être, au contraire, consolidés et restaurés sans qu'on soit obligé d'employer beaucoup de pierres neuves; celles des anciennes arcades, qui sont descellées, pourraient être démontées avec précaution et solidement replacées, en ayant soin

de remplir les lacunes avec des matériaux neufs, dans lesquels on se bornerait à ébaucher les formes exigées ; l'éperon provisoire pourrait alors être supprimé, sans que la durée de ces belles parties soit de long-temps compromise. Une assise de pierres, formant bordure et répondant à l'architecture du grand ordre, serait placée sur les quatre faces du monument pour le terminer désormais, et servirait de base à une couverture en dalles pour l'abriter ; enfin, les contre-murs devraient être protégés par une chape solide et durable.

Après cette lecture, M. le comte de Mellet demande la parole. Les vicissitudes de l'arc romain le préoccupent. Il s'informe, près des Rémois qui s'occupent d'archéologie, de l'état véritable de dégradation dans lequel se trouve ce monument. Il est frappé de son délabrement et rappelle que des immondices obstruaient sa base il y a peu de temps encore. Il espère que l'édilité de Reims a fait cesser cet état de choses, et que les pierres déposées sous l'arc romain ne sont plus exposées aux intempéries des saisons.

L'arc romain, répond M. Brunette, n'est plus confié à la garde de la ville ; elle ne peut plus rien pour sa conservation. Le gouvernement s'est réservé le droit de le consolider et de le réparer comme il lui convient.

M. de Mellet a envoyé une lettre au Comité des arts et monuments, qui s'est ému au récit de l'état de dégradation de cet arc vénérable. Il a reçu de ce comité une réponse qui l'a assuré du vif intérêt qu'il porte au monument et des démarches qu'il fera pour assurer ce résultat. M. le comte de Mellet demande si le square projeté est exécuté, et si le monument est enfin préservé.

M. Brunette répond que les fragments de pierres sculptées de toutes les époques réunis par lui, pendant une dizaine d'années, ont été jetés en dehors des barrières par les agents

du gouvernement ; que l'hiver les a gelés, et que néanmoins il a eu après cela le soin de les remettre en place.

M. Loriquet demande si l'on n'aurait pas pu trouver un meilleur endroit pour abriter ces pierres sculptées, soit avant, soit après les travaux exécutés par l'ordre du gouvernement. Évidemment, si on avait eu plus de respect pour ces débris vénérables, ils n'auraient pas été traités avec tant d'indifférence et de dédain ; et rien n'empêchait de les couvrir.

Son Éminence prend la parole. Souvent M. le Maire de Reims a réclamé près du gouvernement, afin d'obtenir les mesures nécessaires à la conservation du monument. Le résultat de la dernière démarche près du Ministère d'État n'est pas encore connu. Elle avait pour but d'arriver à la préservation des infiltrations qui traversent les voûtes et menacent l'arc romain.

M. de Caumont demande s'il est bien vrai, comme le lui a assuré une personne bien posée à Reims, et en qui il a toute confiance, que la ville a eu l'intention de détruire ce monument, et si ce ne serait pas là le motif qui a engagé M. Fould à le prendre sous sa protection, voulant éviter par là la destruction de l'arc antique.

M. Duquenelle répond qu'il y a cinq ou six ans, sa démolition étant regardée à Reims comme un fait près d'être accompli, il s'est empressé d'en faire faire des photographies prises à des points de vue différents. M. Duquenelle ajoute que la ville a fait exécuter son projet de jardin dont parlait tout-à-l'heure M. le comte de Mellet, et que la pente qu'on lui a donnée amène les eaux vers les fondations de l'arc romain.

M. Loriquet dit que le Ministère d'État a proposé une restauration complète de ce monument, en mettant pour condition que la ville y contribuerait pour une somme de 25 ou 30,000 francs.

En attendant cette restauration, dit M. Paris, le gouvernement a fait construire des piles d'un aspect effroyable.

Le Congrès pourra en juger, dans la visite qu'il fera à 7 heures du soir.

La séance est levée à 5 heures et demie.

VISITE DE L'ARC-DE-TRIOMPHE ET DE LA MOSAIQUE DE LA PROMENADE,

A 7 heures du soir.

Présidence de M. de Caumont.

A 7 heures, le Congrès se rend devant la porte de Mars dont les grilles lui ont été ouvertes, et il examine dans le plus grand détail ce beau reste de l'art gallo-romain dans le nord de la France. M. Brunette, architecte, donne des explications sur les consolidations qui ont été faites. Ce n'est pas lui qui en a été chargé. Les inscriptions antiques qui sont réunies sous la voûte avaient été déposées à l'écart lors des travaux; elles souffraient de la gelée; quelques-unes même ont été détériorées.

Le Congrès a exprimé ses regrets d'apprendre avec quelle indifférence ces précieux monuments ont été traités.

Le Congrès est ensuite entré dans le hangar construit au-dessus de la mosaïque. M. Loriquet a expliqué avec beaucoup d'obligeance les sujets qu'il a longuement étudiés avant l'arrivée du Congrès. Plusieurs membres avaient en main l'ouvrage récemment publié par M. Fleury, de Laon, et dans lequel cette mosaïque est aussi décrite.

Le Congrès, frappé de l'importance de cette mosaïque et de l'intérêt qu'elle présente, demande qu'elle soit conservée

avec le plus grand soin, et que l'entrée de la cabane soit interdite tant qu'on n'aura pas disposé alentour un chemin qui permette de voir le tableau sans marcher dessus, avec une rampe pour empêcher les visiteurs de toucher au pavé avec leurs cannes ou leurs parapluies.

Le Congrès pense que cette mosaïque doit rester sur place tant que la ville n'aura pas fait construire, pour les objets d'art, une galerie où ils pourront être conservés. Le Congrès demande que l'Académie impériale de Reims soit chargée par la ville de veiller à la conservation du monument.

Pour que cette conservation ait lieu, il est encore nécessaire de faire dans le pourtour quelques travaux qui écartent les eaux pluviales et les empêchent de descendre dans la cavité.

Telles sont les opinions que la plupart des membres du Congrès ont émises sur le terrain; mais c'est dans la séance du lendemain que des résolutions seront adoptées.

Relativement à la porte de Mars, la majorité des membres présents pense qu'il faut couvrir la partie supérieure, soit avec une toiture en tuile, soit de toute autre manière.

Le Congrès ne croit pas que l'on doive restaurer la frise de l'édifice : il pense que, sauf quelques reprises, on doit laisser l'édifice dans l'état fruste où il se trouve.

Les massifs de pierre récemment établis pourraient disparaître sans inconvénient, si l'on reprenait en sous-œuvre les parties qu'ils paraissent destinés à consolider.

La nuit arrivait quand le Congrès s'est séparé.

Le Secrétaire-général de la Société française,

L'abbé LE PETIT.

1re. Séance du 25 juillet.

Présidence de S. Ém. le Cardinal-Archevêque.

La séance est ouverte à 8 heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, fondateur et directeur de la Société française d'archéologie ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de cette même Société ; *Paris*, président de l'Académie impériale de Reims ; *Loriquet*, secrétaire de la même Académie ; le comte *de Mellet*, inspecteur de la division ; *Paul Durand*, inspecteur d'Eure-et-Loir ; *Tailliar*, conseiller à la Cour impériale de Douai ; le colonel *de Morlet* ; *Gaugain*, trésorier de la Société française, et *Givelet*, secrétaire-général du Congrès et inspecteur de la Marne.

M. l'abbé *Bulteau*, de Chartres, remplit les fonctions de secrétaire.

Le Secrétaire-général lit le procès-verbal de la séance d'ouverture, lequel est adopté, sauf une légère modification. M. le Secrétaire annonce ensuite que le Congrès a reçu, en hommage, les ouvrages suivants :

1°. *L'Abbaye de St.-Étienne ;* 2°. *Statistique monumentale des cantons de Kaysersberg et de Ribeauvillé ;* 3°. *Un mot sur l'ancien mobilier d'église en Alsace ;* 4°. *Analyse des vitraux de l'ancienne collégiale de Haslach et de l'ancienne abbaye de Walbourg ;* 5°. *Notice sur deux cloches anciennes d'Obernai.* Ces cinq brochures ont pour auteur M. l'abbé Straub, inspecteur de la Société française d'archéologie, à Strasbourg.

6°. *Notice sur l'enceinte d'Argentoratum ;* 7°. *Notice sur les voies romaines du département du Bas-Rhin*, offertes par M. le colonel de Morlet.

8°. *Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions*, avec une dissertation sur le tombeau de Jovin, par M. Loriquet, bibliothécaire et archiviste de la ville de Reims.

9°. *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par M. le chanoine Cerf. Tous ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque de Reims.

M. de Caumont dépouille la correspondance. Plusieurs membres absents expriment leurs regrets de ne pouvoir prendre part aux séances du Congrès. M. Souquet, vice-consul de Danemarck, à Étaples, et membre de la Société française, annonce que l'on vient de découvrir, à Étaples, un tombeau gallo-romain, renfermant des armes, des poteries et autres objets; M. l'abbé Cochet doit en faire la description. Une photographie de ces divers objets est jointe à la lettre.

M. de Caumont donne ensuite lecture de la lettre suivante, adressée par M. Du Chatellier, de Pont-l'Abbé (Finistère), membre de l'Institut.

« MON CHER DIRECTEUR,

« Je vous ai parlé, dans une dernière lettre, de quelques fouilles à faire dans des tumulus qui me semblent n'avoir pas été ouverts jusqu'à ce jour, et qui, convenablement explorés, nous révéleraient probablement quelques faits importants sur l'histoire et la vie civile des premières peuplades qui occupèrent le sol de notre pays breton.

« L'exploration des monuments celtiques, je le sais, peut paraître close à plusieurs personnes ; et il est, sans contredit, beaucoup de régions de la France où les traces, comme les souvenirs de cet âge, ont complètement disparu. C'est ainsi qu'on en signalait à peine un près de Cassel, au dernier

Congrès de Dunkerque. Mais vous savez mieux que personne qu'il n'en est pas de même en Bretagne, et qu'il s'y fait chaque jour des découvertes plus ou moins intéressantes : ainsi, dans le Morbihan, celle de Gavernis, celles des tumulus de Tumiac et de Ploarzel, où des caractères, des dessins au moins et des bijoux précieux ont été trouvés; celle de la forêt de Carnoët, près de Quimperlé, où des armes et des ornements en or de la plus belle conservation ont été découverts vers 1840, et depuis déposés au musée.

« Comment dès-lors, pour tout ami de l'art, ne pas se préoccuper de ce qui reste à faire dans une des branches encore les plus obscures de l'histoire et de la science des temps anciens? Je crois, en effet, le sujet d'autant plus vaste et d'autant plus intéressant que, si je suis bien informé, il est aujourd'hui plusieurs pays d'Europe et d'Asie même, où la race puissante et long-temps voyageuse des Celtes a laissé des souvenirs frappés d'une couleur et d'un caractère qui décèlent des habitudes, des mœurs et des croyances qu'il faut connaître et étudier, pour savoir ce que cette puissante race a pu faire dans ses migrations sans fin, de l'orient vers l'ouest.

« Des fouilles, des fouilles donc, partout où elles sont possibles, car elles promettent toujours les plus fructueux succès; et, pour ce qui concerne le pays et les localités que j'habite, voici ce que j'en puis dire :

« D'abord, c'est que nul autre en France n'offre plus de lieux à observer, plus de faits à recueillir. A tout pas, en effet, un souvenir ou un monument de ces temps.

« Ici des *celtæ;* là des médailles celtiques; ailleurs des armes, quelques poteries même; des menhirs, des cromlechs, des dolmens, des tumulus et aussi des légendes traditionnelles.

« Le canton de Pont-l'Abbé, formant la presqu'île de

Penmarch, fournit son ample contingent en souvenirs et en monuments de l'espèce, inconnus, indéterminés et même inexplorés.

« Pour fixer avec plus de sûreté l'attention du Congrès archéologique et de la Société française d'archéologie, auxquels je vous prie de soumettre le présent mémoire, je ne mentionnerai que ceux de ces monuments qui sont restés inconnus ou n'ont pas été décrits.

« Outre un très-grand nombre de dolmens et de menhirs existant dans les communes du canton de Pont-l'Abbé, je décrirai d'abord un vaste monument inconnu et encore inexpliqué, que je signalais il y a quelques années au Congrès de l'Association bretonne, sans que rien depuis en ait expliqué l'objet et la destination.

« Des fouilles seraient intéressantes sur ce point.

« De ce monument, toujours inexpliqué, comme je l'ai dit, et sans terme de comparaison possible avec les grands monuments de Karnac et du Morbihan, je passe à un autre monument, formé de pierres alignées, qui rappelle en petit le monument si connu de la lande de Karnac, non loin de la presqu'île de Quiberon.

« Ici, à deux kilomètres environ du bourg de Plomeur, sur la droite de la route de ce village à Penmarch, sont trois lignes de pierres debout, au nombre de 50 à 60 environ, terminées par une sorte de cromlech formé de 10 à 12 pierres de 3 à 4 mètres au-dessus du sol; mais, comme en ce moment la plaine où se trouve cet important monument est couverte de blé, je me contente de le signaler, sans en donner une description détaillée, qui sera faite plus tard. Je fais seulement observer, qu'à quelques mètres de son extrémité sud-est, il y a une très-belle grotte aux Fées (chambre avec galerie ayant autrefois dépendu d'un tumulus), et qu'à l'ouest on voit encore debout deux très-beaux menhirs de

6 à 7 mètres de hauteur. Sa légende, encore vivante sur les lieux, établit que les pierres alignées dont nous parlons sont la trace vivante des poursuites de la Madeleine (qui a une chapelle et une fontaine consacrées dans le voisinage) contre le diable, qu'elle chassa en l'accablant de ces pierres lancées par elle, à mesure qu'il s'éloignait. On ne peut dire rien de plus naïf et de plus significatif sur la substitution d'un culte à l'autre.

« Des fouilles seraient peut-être utiles, mais, à raison même de l'étendue du monument et de son entière situation en plein air, je ne saurais trop où porter ces fouilles, et je ne fonderais que bien peu d'espoir sur leur exécution.

« Mais il est d'autres restes, d'autres monuments qui, presqu'à coup sûr, donneraient des résultats. De ce nombre sont les quatre ou cinq tumulus, encore inexplorés, que je dois signaler aux amis de l'archéologie :

« 1°. Celui de Kerléarn;

« 2°. Ceux de Ménez-Rosmeur, à la pointe sud-ouest de l'anse de la Torche, dans la presqu'île de Penmarch;

« 3°. Celui du village du Crugou, à l'ouest du bourg de Plovan, non loin de la mer;

« 4°. Celui du village du Penker, même commune de Plovan, dont la couverture en terre végétale a été en partie enlevée, et qui aurait déjà donné, suivant le récit des personnes qui ont remué les terres depuis dix ans environ, des fragments de poterie grossière et un petit vase en verre de la forme d'une écuelle, avec deux petites mains ou anses en forme de suture sur les parois extérieures.

« Des fouilles faites avec soin assureraient probablement des découvertes importantes, et fourniraient, dans tous les cas, des données certaines sur l'appropriation et la destination de ces sortes de monuments, si improprement appelés

jusqu'à ce jour grottes aux Fées et autels druidiques, comme nous l'avons dit déjà depuis long-temps.

« Mais, de ces conjectures et des espérances plus ou moins légitimes qu'elles peuvent donner, passons à la réalité, à des faits et à des découvertes récemment constatés.

« Pour cela, nous nous portons du canton de Pont-l'Abbé à celui de Douarnenez, et, après avoir un instant considéré, sur la plage du Riz, au pied de la route qui conduit de Douarnenez à Locronan, les restes récemment exhumés d'une construction romaine qui ne peut avoir évidemment appartenu qu'à un établissement de bains, et près de laquelle nous avons recueilli nous-même plusieurs fragments de tuiles à rebord, nous nous rendons à l'île Tristan, placée à l'entrée de la rivière de *Portz-Ru*, la dominant et lui servant à la fois de garde et de défense.

« Habitée depuis cinq ans par M. et Mᵐᵉ. Penanros qui en ont fait une habitation pleine d'agrément, l'île Tristan, en prenant aujourd'hui, sous la vive inspiration d'un homme de goût, tous les dehors d'un grand établissement de pêche avec le mouvement de ses nombreuses embarcations et celui des hommes plus paisibles qui, courbés sur leurs bêches, ont remué le sol pour en faire des bosquets et des terres arables, présente à l'historien et à l'archéologue un des lieux de la Bretagne le plus justement dignes d'attention.

« Des Celtes y ont laissé des *celtæ*, des lames d'épée, des fibules, des colliers et quelques monnaies.

« Cela dit, permettez-moi quelques observations d'intérêt général sur la question même des antiquités celtiques.

« Les *Commentaires* de César nous ont appris au long quelle fut la redoutable et longue résistance que lui opposèrent les populations gauloises et celtiques que ses légions romaines eurent à soumettre.

« Mais nous avons, de notre côté, beaucoup de questions à

nous faire sur le degré de civilisation où ces populations étaient arrivées au moment de la Conquête, et sur les souvenirs qu'elles peuvent nous avoir laissés.

« Ainsi, le Morbihan, le Finistère et les Côtes-du-Nord sont, de tous nos départements, les plus riches en monuments et en souvenirs gallo-celtiques. — Mais rien de ce que nous connaissons, rien de ce que nous trouvons chaque jour comme appartenant à cet âge, peut-il réellement être attribué aux populations que César et ses légions soumirent ; et les *celtæ*, les flèches en silex, les dolmens, les menhirs, les cromlechs, les pierres debout et même quelques ornements très-grossiers comme ceux des tumulus de Carnoët et de Plouarzel, quoiqu'en or, peuvent-ils raisonnablement être attribués à des populations comme celles des Venètes et des Curiosolites, près desquels Crassus dépêcha ses lieutenants pour aviser aux désastres d'une disette qui menaçait les légions alors campées dans le pays de l'Anjou ? Cette richesse en céréales suppose beaucoup d'autres arts déjà fort avancés, et ce que César nous dit de la flotte des Venètes, composée de deux cents vaisseaux d'une forte dimension, très-élevés au-dessus de l'eau, pourvus d'agrès puissants et même de chaînes en fer pour les manœuvres de leurs ancres, décèle, ainsi que l'état d'un commerce maritime fort étendu, des arts et une civilisation développés, qui durent certainement être bien autres que ceux des populations qui nous ont laissé leurs dolmens et leurs menhirs avec quelques *celtæ* et des armatures en silex pour leurs flèches et leurs javelots.

« Je ne crois pas toutes ces questions indignes de l'histoire.

« Et c'est parce que je les juge ainsi que, m'adressant un jour, comme président de la Société des sciences morales de Versailles, au directeur de la Manufacture de Sèvres, je lui remis divers échantillons de poterie et de *celtæ* pour avoir son opinion sur leur composition.

« Les poteries trouvées dans la grotte de Ploarzel dans le Morbihan avec des ornements en or, ainsi que celles trouvées à Plounéour dans le Finistère avec des *celtæ*, furent reconnues pour être incontestablement celtiques, parce qu'elles étaient faites à la main et sans l'aide du tour, qui ne fut introduit dans le pays que plus tard et du temps des Romains, comme je l'ai vérifié dans la découverte d'un atelier de poteries romaines sur le terrain même de la terre de Kernuz que j'habite. La pâte de ces tessons fut reconnue, par le directeur de la Manufacture de Sèvres, pour être composée de substances minérales et quartzeuses. Il paraît, en outre, que leur composition chimique ne s'éloignait pas de celle des poteries celtiques des environs d'Abbeville, dans lesquelles on a trouvé :

Silice.	62,2
Alumine.	18,4
Oxyde de fer	5,7
Chaux	1,2
Magnésie.	0,5
Eaux et perte.	12,»
	100,»

« Quant aux fragments de *celtæ* qui furent soumis au savant directeur, il les trouva de compositions fort différentes, et ses analyses lui donnèrent :

	N°. 1.	N°. 2.	N°. 3.
Étain. . . .	3,20	1,39	»,85
Plomb. . . .	29,90	75,12	43,90
Cuivre. . . .	65,89	22,53	54,28
	98,99	99,04	99,03

« M. le Directeur de Sèvres ajoutait que l'alliage du plomb

et du cuivre n'ont aujourd'hui aucun emploi dans les arts, et que ces deux métaux s'allient fort difficilement.

« Aussi, d'autres questions se présentent-elles immédiatement à notre esprit :

« Les *celtæ* recueillis sur les autres points de la France, en étant de la même forme, offrent-ils ou non la même composition ? Vous avez donné, dans le premier volume de votre *Cours d'antiquités*, la composition de quelques *celtæ* d'Angleterre.

« Et puis, quels ont été les procédés de moulage et de fusion ?

« Dans deux dépôts celtiques du Finistère, j'ai trouvé des saumons ou déchets de matière après fusion, qui avaient gardé la forme de la cuillère à bec, par laquelle la matière avait évidemment passé.

« Pour les *celtæ* du Finistère et leur composition, on peut assez vraisemblablement penser que les minerais des mines du Huelgoat et de Poullaouen (cuivre et plomb) pouvaient en avoir fourni les éléments. Resterait la question de la forme, empruntée très-probablement à des pays étrangers ; toutes choses qu'il faut étudier sur plusieurs points à la fois avant d'avoir un avis convenablement justifié.

« Les circonstances m'engagent à demander que la Société française d'archéologie alloue une somme pour des fouilles à faire dans les tumulus et les monuments de l'âge celtique que je prends le soin de lui signaler, et que je m'estimerais heureux de pouvoir explorer avec quelques-uns de mes confrères, s'ils consentaient à se rendre sur les lieux pour ces recherches.

« Dans tous les cas, j'espère que les membres du Congrès archéologique voudront bien porter quelqu'attention aux faits que je leur signale. Je l'espère d'autant plus que je crois que le pays de Reims et des Ardennes, que j'ai habités au-

trefois, et qui sont si riches en souvenirs de l'occupation romaine, ont aussi conservé plusieurs traces de l'existence ancienne des populations celtiques.

« Recevez, mon cher Directeur, l'expression nouvelle de mon plus parfait dévouement.

« DU CHATELLIER,
« Correspondant de l'Institut. »

Cette lettre est renvoyée à la Commission des allocations.

M. Loriquet présente le compte-rendu de la visite à la mosaïque et à l'arc romain de la porte de Mars. La discussion s'engage sur la nécessité de consolider et de conserver ce reste si précieux de la splendeur rémoise sous la domination romaine. Divers modes de consolidation sont proposés; mais il paraît impossible de décider ici quel serait le meilleur; c'est pourquoi le Congrès se contente de prendre la résolution suivante, qui sera transmise au Ministère d'État :

« Le Congrès exprime le vœu que l'arc romain de la porte de Mars soit consolidé de la manière qui paraîtra la plus convenable. Il ne pense pas qu'on puisse songer à une restauration proprement dite : restaurer ce monument serait lui ôter son cachet d'antiquité; ce serait en faire un monument du XIX[e]. siècle. Sauf donc quelques reprises en sous-œuvre nécessaires à sa consolidation, il faudrait laisser le monument dans l'état fruste où il se trouve. »

M. Loriquet continue ensuite le compte-rendu de la visite. Il fait connaître la disposition des sujets de la mosaïque : il dit qu'aux deux premières lignes, en bas, on voit six gladiateurs, deux animaux dont l'un poursuit l'autre, un rabdophore ou officier subalterne, qui préside aux exercices des gladiateurs et de la chasse. Dans la partie supérieure, on voit plusieurs groupes composés d'un bestiaire, d'un animal et d'un *agi-*

tator; on y voit aussi un combat singulier entre un ours et un gladiateur; un sagittaire avec deux chiens qui poursuivent un cerf et une biche; un combat entre un taureau et un bestiaire, etc.

Après cette description de la mosaïque, M. Loriquet entre dans de savants détails sur les combats de gladiateurs; et il annonce qu'il publiera bientôt sur ce sujet le résultat de ses recherches. Depuis Juste-Lipse, qui le premier a traité de ces combats, peu de savants s'en sont occupés.

L'éminent président met ensuite en discussion la question suivante: « La mosaïque des promenades de Reims doit-elle être conservée sur le lieu même de sa découverte? Vaut-il mieux l'enlever pour en orner le musée de la ville?

Deux mémoires ont été lus, en réponse à cette question. Dans le premier, M. Duquenelle conclut à ce que la mosaïque soit conservée définitivement sur le lieu même de sa découverte. Dans le second, M. Loriquet pense qu'il vaut mieux l'enlever pour en orner le musée de la ville.

MÉMOIRE DE M. DUQUENELLE.

Depuis la découverte de ce précieux monument de l'art romain, tout le monde à Reims s'intéresse à sa conservation et demande quelles sont les intentions de l'Administration municipale, en présence des deux opinions qui ont été émises:

1°. Laisser la mosaïque à l'endroit même de sa découverte;

2°. L'enlever pour la placer dans le futur musée.

Je ne crois pas devoir parler d'une troisième idée, qui n'a dû rencontrer aucune sympathie: l'offrir à un des musées de la capitale. Aussi a-t-on appris, avec un sentiment de curiosité et de satisfaction, la réunion à Reims du Congrès scientifique.

Le Congrès ayant posé cette double question dans son pro-

gramme, devra émettre son avis, et l'on peut prédire à sa décision un résultat favorable en présence des intentions de l'Administration de notre ville.

Je vous demanderai la permission de développer devant vous quelques courtes observations à ce sujet.

J'aborderai de suite la première opinion, qui est de la conserver sur le lieu où elle a été découverte, et cela pour plusieurs motifs.

Une découverte archéologique, quelle que soit sa nature, a forcément un intérêt local, un intérêt d'emplacement, toujours utile à l'étude historique du pays, et ce double intérêt diminue et finit par disparaître, si le monument, pour des causes majeures, inévitables, qui exigent son déplacement, est transporté et reconstruit dans un autre lieu, même dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui, vous le savez, les études historiques, sous l'impulsion du gouvernement et des corps savants, ont pour but principal d'établir la géographie des Gaules, et d'indiquer la topographie des anciennes cités gauloises et gallo-romaines; or, pour être guidé dans ces recherches, il faut avant tout s'appuyer sur les découvertes des monuments anciens, qui seuls peuvent donner à ces travaux une autorité incontestable, et permettre de contrôler leur exactitude. Il y a donc nécessité de respecter ces monuments et de les laisser, à moins d'une urgence regrettable, dans le lieu même de leur découverte.

La mosaïque de la promenade, par sa proximité de l'arc de triomphe gallo-romain, en est l'accompagnement obligé.

Il n'y a pas, il est vrai, un rapport immédiat entre ces deux monuments, puisque l'un est le sol d'une construction aujourd'hui entièrement détruite, et que l'autre, malgré les dégradations de toute nature que lui ont fait subir le temps et la main de l'homme, est un arc triomphal élevé à la mémoire

et par les soins d'un de ces puissants dominateurs du monde, qui mérite encore et appelle chaque jour l'attention et l'admiration des visiteurs. Tous deux, quoique d'une nature différente, se prêteront un mutuel appui, et quoiqu'on ne puisse les rapporter à la même époque, la date à attribuer à leur construction devra disparaître, pour qu'ils rappellent simultanément la puissance du peuple romain, la hardiesse de ses monuments et l'habileté des artistes qui les ont exécutés. Or, je vous le demande, quel avantage obtiendra-t-on de leur séparation que rien ne réclame, que rien n'exige?

Le terrain entourant la mosaïque est libre de tous côtés, et se prêterait admirablement à l'embellissement de cette partie de la promenade un peu déshéritée. Je me garderai bien d'indiquer quel parti on pourrait en tirer, pour la beauté du site, au moyen d'une construction entourée de ces jardins qu'on a le talent de multiplier partout : à chacun sa spécialité. Je reviens à la mosaïque, et, avant de continuer, je vous raconterai ce que j'ai vu dans un récent voyage que j'ai fait dans le midi.

Près de Pau, dans les Basses-Pyrénées, au milieu de ruines antiques attestant des constructions importantes, on a rencontré plusieurs mosaïques fort curieuses par la variété des sujets et par leur exécution : la première idée, qui généralement est une bonne et heureuse inspiration, a été de les conserver sur place. « Mais, dit M. Justin Lallier (dans une « brochure sur les Pyrénées), les constructions qui devaient « protéger ces restes romains n'ayant pas été terminées, les « intempéries viennent, chaque année, laisser des traces de « dégradation sur ces mosaïques dont il ne restera bientôt « plus que le souvenir et la place.

« La ville de Pau a loué le tout à un paysan qui, pour être « en mesure de payer son prix de fermage, ensemence le « plus de terrain possible et fait disparaître toute trace de

« ces découvertes. Le propriétaire du terrain avait fait en-
« lever une partie d'une mosaïque pour orner le vestibule
« d'une habitation; mais ce beau fragment, successivement
« déposé à la préfecture et au Collége, est entièrement perdu
« aujourd'hui. »

A toutes ces causes de dévastation j'ajouterai la rapacité des visiteurs, qui, pour emporter un souvenir pris sur les lieux qu'ils admirent, n'oublient jamais d'enlever quelques fragments comme indemnité de la faible rétribution que demande le gardien des ruines.

J'ai vu et j'ai déploré l'état dans lequel se trouvent les débris de ce curieux monument, et j'y trouve un enseignement dont nous devrons profiter, afin de ne pas mériter le reproche et le blâme qu'on serait, par la suite, en droit d'appliquer à notre époque si passionnée pour l'archéologie.

Il faut donc conserver la mosaïque à sa vraie place, et l'abriter d'une construction solide et durable, dont j'indiquerai tout à l'heure la double destination.

J'aborde, en hésitant, la seconde proposition : Déplacer la mosaïque, qui pourrait servir de parquet au futur musée de Reims. Cette opinion trouvera des sympathies, et, en vérité, elle est attrayante et a certaine valeur. Mais quand aurons-nous un musée? La ville de Reims doit en avoir un digne d'elle et de l'importance de ses antiquités. Mais, en présence des nombreux projets d'utilité publique que l'Administration municipale doit mettre à exécution, la création d'un musée peut et doit se faire désirer long-temps encore.

Que fera-t-on alors de la mosaïque? La laisser provisoirement en place, peut-être pendant quatre, cinq ans et plus; car il faut achever l'Hôtel-de-Ville, puisque c'est dans la partie à construire que doit être établi le musée.

Les partisans de cette opinion nous diront que des travaux provisoires de conservation seront exécutés pour garantir la

mosaïque contre toutes les intempéries ; je veux bien les croire de bonne foi, mais je n'ai pas confiance dans tout ce qui est provisoire : d'abord, parce qu'en raison du peu de temps qu'on a l'intention de les laisser subsister, les travaux sont faits avec trop d'économie ; puis, à la longue, le zèle, l'enthousiasme diminuent, et le provisoire devient souvent définitif. Nous verrons alors se reproduire ce qui est arrivé il n'y a pas quinze jours, c'est-à-dire les eaux, par leur filtration dans la terre, envahir la mosaïque, produire dans le ciment une fâcheuse désagrégation et la décoloration des cubes ; ces accidents, se répétant pendant une période que nous n'osons fixer, produiront des effets désastreux.

Il y a encore l'enlèvement immédiat de la mosaïque et son dépôt momentané dans un lieu sûr ; mais où la mettra-t-on ? La place manque déjà pour un grand nombre d'antiquités qui, recueillies d'abord avec un soin digne d'éloges, ont été, par la suite, abandonnées dans des couloirs, dans des vestibules, dans des cours. A ceux qui se plaignent de cet abandon, on répond par cette excuse sincère : Nous n'avons pas de place.

Soyez certains que la mosaïque, enlevée par fragments et reléguée peu importe en quel endroit, aura le sort de ces antiquités dont on peut déplorer souvent la perte complète, et plus souvent encore les mutilations de toute nature.

Je présenterai encore un motif sérieux, qui s'oppose à son déplacement : c'est la difficulté de son *découpage*, si j'ose employer ce mot, qui rend exactement ma pensée. Je sais très-bien que cette opération a déjà été faite à Reims, pour la mosaïque placée dans une des chapelles latérales de Notre-Dame ; mais cette mosaïque était de petite dimension, et le sujet qu'elle représente consistant en ornements, le travail a pu être exécuté par un ouvrier intelligent. Il n'en est pas

de même pour la mosaïque de la promenade : en raison de ses proportions et des nombreux panneaux dont elle est composée, elle présentera de grandes difficultés d'exhumation ; et, pour la restaurer, il faudra un véritable artiste, qui puisse réparer avec habileté et intelligence les inévitables avaries causées par le déplacement. Et, croyez-le bien, il ne vous sera pas facile d'avoir, comme M. Ernest Renan, pour un travail semblable, exécuté en Syrie, un mosaïste de Florence : les ressources dont on pourrait disposer seront bientôt absorbées ; et, comme à Pau, quand les fonds à votre disposition seront consacrés aux travaux préalables, les travaux ultérieurs seront abandonnés.

De toutes les questions qu'a provoquées notre mosaïque, il en est une sérieuse, qui occupe le premier rang : c'est la dépense. J'avouerai que je ne l'ai pas étudiée ; cependant je dirai que, pour sa conservation sur l'emplacement même, les dépenses peuvent être fixées approximativement ; car il ne s'agirait que d'une construction plus ou moins ornée ; et, bien que souvent les architectes soient obligés de s'écarter des devis qu'ils ont établis, souvent aussi la différence avec le prix réel est minime ; tandis que, dans le second cas, le déplacement nécessitera des dépenses imprévues pour mille causes, et l'imprévu vous entraîne toujours au-delà de vos intentions et de vos moyens d'action.

Je ne veux pas abuser plus long-temps de votre attention, et je me résume en demandant au Congrès d'émettre les vœux suivants :

1°. Que la mosaïque soit conservée sur le lieu même de sa découverte ;

2°. Qu'une construction aussi simple que solide soit établie dans le style romain, en lui donnant des proportions assez grandes pour permettre de recueillir, dans un même endroit, toutes les sculptures, les monuments épigraphiques et tous

les débris d'antiquités qui, en raison de leur volume, ne peuvent trouver place dans l'étroit musée de Reims;

3°. Enfin, qu'une demande soit adressée au Comité des monuments historiques, à l'effet d'obtenir une subvention, qui diminuerait les dépenses de l'Administration municipale de Reims.

Le Gouvernement provoque, encourage et récompense les études et les recherches archéologiques : en appelant son attention sur notre belle mosaïque, nous pouvons espérer que sa bienveillance toute-puissante voudra assurer sa conservation.

MÉMOIRE DE M. LORIQUET.

A Sens, en 1791, comme à Reims, en 1860, on plantait aussi des promenades, et pour cela l'on baissait le sol : à 30 toises environ des murs de la ville, vers le nord, à la profondeur d'environ 5 pieds, on trouva une chambre pavée en mosaïque. Millin, en racontant cette découverte, déplore l'insouciance du gouvernement pour ces objets d'art « qu'il serait intéressant de conserver, dit-il : ce qui n'est pas difficile en employant les procédés pratiqués en Italie (1). »

A Reims, où tant de mosaïques ont été abandonnées à la pioche des ouvriers par l'insouciance des administrations et par l'ignorance ou la mauvaise volonté des particuliers; où d'autres, relevées du sol avec l'intention, disait-on, de les restaurer, se sont perdues par l'incurie de ceux qui devaient veiller à leur conservation, aujourd'hui, grâce à Dieu, l'on s'est montré plus soucieux à l'endroit de la mosaïque des promenades. On désire la conserver ; mais ce que Millin jugeait utile et en même temps facile de faire pour celle de

(1) *Magasin encyclopédique*, t. XVII, p. 394.

Sens, quelques personnes le croient inopportun et rempli de difficultés pour celle de Reims. C'est ce qui nous reste à examiner.

Peu de jours après l'apparition de la mosaïque, une Commission avait été chargée par l'Académie d'étudier les moyens de la conserver. Le rapport sur cette importante question ne se fit pas attendre. Après avoir constaté le vif intérêt que la population avait manifesté à l'occasion de cette découverte, et démontré que l'Académie n'avait pas à s'occuper de la question de savoir si la mosaïque serait conservée pour Reims, points désormais hors de doute, le rapporteur faisait connaître les réflexions de la Commission sur la seule chose en discussion : sur les moyens à employer pour assurer la conservation du monument.

« Hors de la Commission et dans la Commission, disait-il, divers avis se sont produits.

« Supposez qu'on veuille enlever la mosaïque pour l'établir ailleurs, la première question à examiner est celle de l'emplacement. Où mettre la mosaïque ?

« On a proposé d'abord la chapelle souterraine de l'archevêché ; mais la surface horizontale en est insuffisante. Le même embarras existe pour une des chapelles de St.-Remy, à laquelle on avait également pensé ; et, quant à la mettre dans le chœur ou dans un transept de cette église, ce parti présente d'autres inconvénients que M. le Curé est le premier à reconnaître. A St.-André, les difficultés seraient encore plus grandes. Enfin, le conservateur du musée a proposé d'employer pour cela une salle de la mairie, actuellement sans emploi ; cette salle est l'ancien corps-de-garde. L'espace y serait très-suffisant, non-seulement pour recevoir la mosaïque ; mais avec elle les objets d'antiquités que possède la ville, et qui réclament depuis long-temps un abri.

« On aurait ainsi tout de suite, à peu de frais, et dans le

lieu le plus convenable qu'on pût choisir, à l'Hôtel-de-Ville même, le musée archéologique qui nous manque. Mais il faut pour cela que l'Administration municipale reconnaisse qu'elle n'a pas besoin de cette salle, et rien jusqu'ici ne témoigne de sa part l'intention de donner à ce local une destination semblable à celle qu'on indique.

« Du reste, l'auteur même de la proposition n'entend pas qu'on donne à ce musée archéologique un caractère définitif: il espère qu'un local plus étendu pourra se trouver dans l'Hôtel-de-Ville agrandi, dont les plans occupent l'Administration depuis long-temps. Pour ce qui concerne particulièrement la mosaïque, il voudrait qu'on l'y déposât par fragments sur des panneaux de planches, de manière à la pouvoir transporter plus tard sans danger et sans aucuns frais dans le lieu qu'elle doit orner.

« Et ici, Messieurs, se présente la question de savoir si les difficultés de ce dépôt provisoire et du placement définitif sont insurmontables : 1°. quant à l'opération en elle-même; 2°. quant à la dépense qu'elle entraînerait.

« 1°. Difficultés de l'opération.

« Winkelmann, en parlant de la fameuse mosaïque de la *villa Hadriana*, que l'on croit être celle que Pline a décrite (1), regarde comme très-difficile le transport des mosaïques. Suivant l'auteur des *Ruines de Pompéï* (2), Mazois, qui avait pour lui l'expérience de ces déplacements, rien n'est plus simple, au contraire. Il exprime vivement, à ce sujet, le regret que le gouvernement français n'ait pas employé ce moyen pour sauver tant de mosaïques intéressantes qui ont été trouvées en France, et qui eussent pu faire l'ornement de

(1) *Hist. nat.*, xxv, 60.
(2) T. II, p. 80.

nos musées et de nos édifices publics. Les moyens employés par Mazois sont-ils un secret ? Il ne le paraît pas.

« Dans le *Journal encyclopédique*, Millin ne se contente pas de proclamer l'opération sans difficultés : il nous apprend qu'elle se fait tous les jours en Italie, et même comment elle se fait :

« Les Romains, dit-il, se servent souvent de mosaïques « antiques pour orner le parquet de leurs appartements; ils « emploient des procédés très-ingénieux, soit avant d'enlever « la mosaïque pour fixer avec le ciment les petits cubes qui « la composent, soit pour l'enlever du sol qu'elle occupe et « la transporter : ils la coupent par quartiers, l'étendent et la « fixent sur de grandes feuilles de pierre, nommées *Peperino*, « qu'ils numérotent; et, lorsqu'ils veulent ensuite s'en servir, « ils placent les morceaux sur le parquet en suivant les nu- « méros; ces quartiers rapprochés forment un tout aussi uni « qu'avant que la mosaïque eût été déplacée. Les anciens « Romains avaient aussi des mosaïques portatives dont ils « ornaient le sol de leurs tentes (1). »

« Ainsi, rien de plus simple.

« Mais que faire lorsque, comme dans notre mosaïque, il y a des inégalités, des dépressions, etc. ? Évidemment ceci n'est plus qu'un détail dans l'application des procédés. Des précautions particulières seraient prises pour les parties malades ; au pis aller, elles seraient refaites entièrement, comme celles qui manquent.

« Mais, dit-on encore, la couche de mastic et celle de béton qui la supporte ont très-peu d'épaisseur. Ces conditions sont défavorables pour un déplacement, j'en conviens ; mais elles ne sont pas un obstacle insurmontable ; autrement, la ville de Lyon, qui possède huit mosaïques, réparties dans

(1) Sueton., *in J. Cæsar.*

les diverses salles de son musée, n'en aurait pas la moitié ; car plusieurs d'entr'elles ont nécessité de grandes précautions, précisément à cause de la manière dont elles étaient établies. Il suffit de parcourir l'ouvrage d'Artaud pour se convaincre que les inconvénients dont on parle n'ont rien d'extraordinaire.

« 2°. Difficultés, quant à la dépense.

« On a parlé d'un prix fabuleux (25 ou 30,000 fr.) pour enlever notre mosaïque et la replacer ailleurs. Ce chiffre est, dit-on, celui de l'artiste envoyé par M. le Ministre d'État (1). N'y a-t-il pas beaucoup d'exagération dans cette estimation ? Ne voudrait-on pas, par une semblable appréciation des choses, engager la ville à renoncer à la mosaïque, et lui montrer que ce morceau d'art n'est pas fait pour elle ? Nous n'avons pu encore, sur ce point, nous procurer l'avis d'hommes spéciaux ; mais l'exemple du fragment transporté de l'archevêché dans l'une des chapelles de la cathédrale est là devant nos yeux. On sait que ce travail, dirigé par M. Brunette, et, sous ses ordres, par M. Reimbeau, alors son élève, a coûté moins de 300 francs. Cette mosaïque est petite, à la vérité, mais elle n'a pas moins de 9 mètres superficiels. Or, en comparant les surfaces, il est facile de calculer qu'il faudrait à peine, pour la mosaïque des promenades, décupler la dépense (2).

« Prétendrait-on que des difficultés exceptionnelles rendraient l'opération plus coûteuse pour cette dernière ? A cela notre réponse est toute prête : mettons les choses au pire. La manière de rendre le travail le plus coûteux possible est,

(1) M. Maurice.

(2) La mosaïque du Cirque, à Lyon, a coûté 8,000 francs (Artaud, *op. cit.*, p. 56) ; mais dans ce chiffre entre le prix d'achat, ce qui réduit de beaucoup celui de la restauration.

sans nul doute, de tout démonter, dé à dé, pour tout refaire : or, c'est ce qui a été pratiqué à l'archevêché ou à peu près. L'objection n'a donc pas autant de valeur qu'on lui en donne.

« Cependant, beaucoup de personnes préféreraient qu'on laissât notre mosaïque à sa place. Assurément, si l'on ne devait consulter ici que l'intérêt historique, ce parti serait le meilleur ; mais n'exagère-t-on pas à plaisir cet intérêt historique ? Laissez la mosaïque où elle est, nous dit-on, afin qu'on sache bien où on l'a trouvée. Mais est-ce qu'on n'en saura pas autant avec un plan ? Est-ce que l'emplacement de la mosaïque ne sera pas indiqué suffisamment sur la carte topographique des antiquités de Reims ? Et quoi donc empêche que cet emplacement soit marqué aussi exactement que possible ?

« L'intérêt de la mosaïque, celui de la bourse municipale et celui de l'histoire se concilient, chez les partisans du *statu quo*, avec celui des promenades elles-mêmes. La ligne droite leur déplaît, ces longues files d'arbres leur paraissent monotones ; et comme, à tout prendre, nos promenades ne se trouvent pas beaucoup plus mal d'être coupées aujourd'hui par un square, on imagine qu'elles gagneraient encore à l'établissement d'une rotonde sur l'emplacement de la mosaïque. Un boulingrin pourrait environner cette construction ; on grouperait, si l'on voulait, autour de la mosaïque, les débris d'antiquités que nous possédons déjà et ceux que de nouvelles fouilles amèneront ; en un mot, la mosaïque donnerait naissance à un musée d'antiquités, et deviendrait en même temps l'occasion de nouveaux agréments pour la promenade publique. »

Tel est le projet qui avait réuni la majorité de la Commission. L'Académie n'ayant pas de résolution à prendre à cet égard, aucun vote n'a été émis par elle.

Organe de la Commission et membre de la minorité de

cette Commission, si j'ai modifié mon opinion, je le dirai franchement, c'est pour me prononcer d'une manière encore plus formelle dans un sens opposé à l'avis de la majorité.

Je crois avoir fait justice de la difficulté financière et de la difficulté d'exécution. L'une et l'autre, du reste, disparaîtront également, quand on se sera rendu véritablement compte des choses auprès d'hommes habitués à ces sortes de travaux.

Mais la difficulté principale, je le sens, c'est le manque de local, puisque l'emplacement que j'ai indiqué ne saurait être définitif.

Assurément, en proposant d'extraire la mosaïque, je n'entends pas qu'on se contente de l'enlever de l'endroit où elle est pour la déposer n'importe où.

Dans une ville que je ne veux pas nommer, les débris d'une mosaïque avaient été déposés au bas de l'escalier de la mairie, en attendant qu'on prît un parti à son égard; et ils y restèrent à la merci des personnes que leurs affaires appelaient dans les bureaux, jusqu'à ce qu'il prît fantaisie à l'inventeur du procédé de conservation d'en faire balayer et monter au grenier les restes informes. Dans une autre, peu éloignée de Reims, à Vailly, un rapport adressé, en 1844, au Comité des arts et monuments (1) annonçait « qu'une immense quantité de mosaïques romaines venaient d'être découvertes. » En attendant qu'on se décidât à en faire quelque chose, on empila le tout dans l'église sous un autel. On n'y pensait plus, on ne savait plus même ce qu'était devenue cette mosaïque, quand M. E. Fleury demanda à la voir, il y a quelques mois; et l'honorable président de la Société académique de Laon reconnut qu'un peu de temps passé dans le même endroit la rendrait tout juste bonne à être jetée à

(1) *Bulletin du Comité*, 1844, p. 28.

la voirie (1). A tout prendre, j'aimerais autant le procédé de ce paysan des environs d'Orange, apportant dans un sac, à la sous-préfecture, une mosaïque qu'il avait trouvée dans son champ et qui assurait que rien n'y manquait (2).

Si l'on extrait la mosaïque, il est désirable, selon moi, non-seulement qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour n'en perdre aucune partie; mais que l'emplacement qui lui servira d'abri ne soit pas un simple dépôt de matériaux; elle doit être déposée dans un musée provisoire, tant que se feront attendre la construction et la complète organisation des salles que l'Administration municipale veut ajouter à l'Hôtel-de-Ville. C'est pour cela que j'avais proposé l'ancien corps-de-garde. La mosaïque, étalée sur le pavé de cette salle, dans des cadres, attendra facilement ainsi une, deux années et au-delà, ainsi qu'il a été pratiqué à Lyon, pour la mosaïque de Vienne, représentant les exercices de la Palestre (3). Là, pourraient être déposés aussi, autour des murs, les débris (si maltraités jusqu'ici) de nos antiquités; et la mosaïque deviendrait le noyau d'un musée monumental des plus intéressants, en attendant qu'une restauration complète, dans une salle digne d'elle, lui permît d'en être la gloire.

On a parlé d'établir ce musée au lieu même où se trouve la mosaïque. Mais a-t-on pensé à tout ce qu'entraînerait la réalisation de ce projet?

La dépense, assurément, ne saurait être moindre que celle du déplacement de la mosaïque. Et, par là, j'entends le plus simple des kiosques, en lui supposant les dimensions nécessaires pour qu'on puisse circuler autour de la mosaïque.

(1) *Journal de l'Aisne*, du 27 novembre 1830.
(2) Artaud, ouvrage cité, p. 113.
(3) Id., p. 86.

Que sera-ce, si l'on veut faire de ce local un musée ? Que sera-ce surtout, si, comme l'assurent les personnes les plus compétentes, la construction établie sur la mosaïque doit la défendre entièrement de la gelée ?

Et encore, cet abri suffira-t-il ? Ne faudra-t-il pas souvent chauffer cette salle ? Là commencent les difficultés que j'appellerai administratives. A cette salle isolée il faut un gardien spécial, à demeure. C'est un emploi nouveau à créer. Et ce musée, le tiendra-t-on ouvert à tout venant, ou seulement à certains jours ? Croit-on que, hors la belle saison, nos Rémois le visitent beaucoup ; qu'ils traversent, pour y arriver, les allées boueuses des promenades ? Ne sera-t-il pas bientôt délaissé ?

Est-ce qu'à tous égards, la réunion de ce musée d'antiquités à la galerie de tableaux et aux autres collections de la ville ne serait pas préférable ?

Mais, je le veux bien, la mosaïque demeure au milieu des promenades ; elle est couverte, parfaitement abritée par une construction élégante, au goût de tout le monde et à bon compte ; on la visite souvent et l'on ne s'aperçoit d'aucun des petits inconvénients que je redoute.

Ainsi, en était-il de la mosaïque du Cirque à Lyon. Avant d'appartenir au musée de cette ville, de 1806 à 1815, elle était une propriété particulière. M. Macors, heureux possesseur de ce trésor, avait fait pour elle ce que quelques personnes voudraient qu'on fît pour la mosaïque des promenades : il avait fait élever, pour la renfermer, un petit temple d'ordre dorique grec, qu'il avait, dit l'excellent Artaud (1), dédié aux amis des arts. Quand la ville en devint propriétaire, elle crut aussi pouvoir laisser les choses dans le même état ; mais elle ne tarda pas à reconnaître que l'isolement était

(1) Ouvrage cité, p. 55 et 108.

fâcheux pour la mosaïque, et son déplacement fut décidé (1).

En août 1830, à Autun, un cultivateur qui faisait extraire de la pierre, dans un champ situé près des murs modernes au nord de la ville, mit à découvert une mosaïque. La Commission des antiquités s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour prévenir la destruction de ce morceau curieux et le fit déblayer. La mosaïque présentait une surface de 11 mètres en tous sens. Un véritable ami des arts, M. Jovet, acquit le terrain et éleva, sur les antiques fondations de la salle de la mosaïque, un musée qu'il enrichit long-temps (2). Après lui, on pensa à battre monnaie avec sa mosaïque ; et dès qu'il fut démontré qu'elle se vendrait bien, il fut clair aussi qu'on l'enlèverait sans peine. On avait originairement rejeté bien loin l'idée de la déplacer : c'était la perdre, disait-on ; elle ne résisterait pas à cette opération. Des Anglais ont démontré le contraire aux Autunois. En 1851, M. Mérimée faisait connaître au Comité historique que la mosaïque d'Autun faisait route pour l'Angleterre, et qu'elle était perdue pour la France (3).

Mais, me direz-vous, dans l'exemple que vous venez de citer, c'est un particulier qui se laisse enlever une mosaïque, à condition qu'on la lui paye. Dans celui qui précède, la ville de Lyon avait acquis le terrain. C'est vrai ; mais cet achat n'empêchait pas la mosaïque Macors d'être isolée. Ici, la mosaïque est dans la propriété de la ville, dans un lieu public, dans une promenade où, loin de gêner, sa présence peut contribuer à l'agrément du lieu.

J'admets que les circonstances ne sont pas absolument les mêmes ; il n'en demeure pas moins établi que ce qui avait été

(1) Elle fut envoyée, par morceaux, à Paris et restaurée dans les ateliers de Belloni.

(2) *Hist. d'Autun*, par Ed. Thomas, p. 180.

(3) *Bulletin des Comités hist.* 1851, p. 5.

déclaré impraticable, dans l'un et dans l'autre cas, on l'a fait, et que l'arrêt des archéologues qui fixait les mosaïques de Lyon et d'Autun à leur place originelle a été réformé.

En veut-on encore un exemple ? Il sera aussi solennel que possible, si je puis m'exprimer ainsi; car il s'agit de la mosaïque que l'on a cru long-temps représenter la bataille d'Arbelles, et qu'un savant romain (1) a récemment démontré être un combat entre les Romains et les Gaulois: partant, n'avoir aucun rapport avec Apelles, ni un peintre grec quelconque; mais qui n'en demeure pas moins la plus belle mosaïque connue, la grande mosaïque, *il gran mosaico*, comme disent les Italiens.

En 1838, Raoul Rochette voyageait en Italie avec commission du Ministère de l'Instruction publique. Il rôdait dans Pompéï, quand il fut rencontré par un autre visiteur, ami, comme lui, de l'antiquité, mais plus familier avec les rues de Pompéï, et qui, tout en causant, l'amena dans la maison du Faune, en face de la grande mosaïque. Cet antiquaire inconnu aurait voulu qu'on fût plus réservé, à l'avenir, pour enlever à la grande ville souterraine ses plus beaux ornements; les salles des Studj ne suffisaient pas pour les recevoir, et des peintures se perdaient, entassées, faute de place, dans d'obscurs magasins. Il était bien d'avis aussi, disait-il, de laisser la grande mosaïque à sa place. Une œuvre de cette importance avait un bien autre intérêt là qu'au palais des Studj; il semble qu'elle perdrait de sa valeur en quittant les murs qui l'abritaient, la chambre pour laquelle elle avait été faite (2).

Le visiteur qui raisonnait ainsi, n'était autre que le roi Ferdinand II, qui, à d'autres mérites que la politique de nos

(1) De Jorio, *Il gran mosaico.*

(2) Raoul Rochette, Lettre à M. de Salvandy, sur l'état des fouilles de Pompéï, p. 42.

jours a méconnus, joignait une admiration sincère pour les monuments de l'antiquité et le zèle le plus éclairé pour leur conservation. Vous avez entendu ses raisons de ne pas déplacer la grande mosaïque : ces raisons, ce sont celles de nos contradicteurs : elles étaient trouvées bonnes alors ; mais il paraît que d'autres étaient meilleures encore, puisqu'elles ont prévalu et qu'enfin, peu d'années après, la grande mosaïque est allée s'établir au palais des Studj, où tout le monde peut l'admirer.

Ainsi, en serait-il quelque jour, je n'en doute pas, de la mosaïque des promenades, si l'on parvenait à décider l'Administration municipale à la laisser où elle est. La construction élevée sur la mosaïque nécessitera des réparations ; d'autres inconvénients se présenteront, et l'on regrettera le parti que l'on aura choisi. Que revienne sur l'eau le projet d'abandonner au chemin de fer cette partie des promenades, et dites-moi ce que devient la mosaïque. Mais, sans aller aussi loin dans le champ des hypothèses, heureusement impossibles sous une administration intelligente comme celle qui régit aujourd'hui les affaires de la ville, il en est une qui me paraît dominer ce débat : c'est la presque certitude qu'un musée d'antiquités ne tardera pas à être organisé à Reims. L'exemple d'une foule de villes secondaires nous fait honte sur ce point, et le défaut de local seul est notre excuse ; mais il entre certainement dans les projets de l'Administration de donner, aussitôt que possible, cette satisfaction aux arts et à l'histoire de la cité. Est-ce qu'alors le premier regret ne sera pas pour la mosaïque, laissée solitaire au milieu des promenades ? Est-ce qu'on ne voudra pas, à tout prix, l'amener au musée ? Est-ce que ce n'est pas au musée que les étrangers viendront tout naturellement demander à la voir ?

Pour aujourd'hui, si l'art antique peut se plaindre de quelque chose ici, c'est d'être dédaigné, méconnu ; c'est de

n'être pas encore admis aux honneurs des visites d'un public qui l'ignore. Mais, quelque zèle que l'on déploie dans son intérêt, de long-temps il n'étouffera pas dans nos modestes galeries. La mosaïque des promenades n'y sera jamais de trop; ou plutôt, au commencement et toujours, elle sera l'ornement du musée de Reims; elle fera dans le monde sa réputation.

Une assez longue discussion s'élève sur les conclusions des deux mémoires.

M. de Caumont pense qu'il faut conserver avec soin cette belle mosaïque et la laisser à sa place; il exprime le vœu de voir s'élever bientôt une barraque plus vaste qui permettra de circuler autour de la mosaïque, en attendant cette construction, il demande qu'on interdise l'entrée au public.

M. Raimbaud abonde dans le sens de M. de Caumont: il désire qu'on laisse à sa place actuelle ce beau spécimen de l'art mosaïste des Romains, et qu'on élève au-dessus un édicule convenable. Interpellé par M. Paris s'il est possible de conserver la mosaïque en cet endroit, s'il n'y a pas à craindre les gelées de l'hiver, M. Raimbaud dit qu'il est facile de la mettre à l'abri de toute humidité, soit par un drainage, soit par un mur d'assainissement et par la construction d'un édicule surmonté d'une bonne toiture.

S. Ém. le Cardinal-Archevêque fait remarquer que, quel que soit le parti qu'on adopte pour l'emplacement définitif de la mosaïque, il y a des mesures urgentes à prendre pour la conserver; car, malgré toute la bonne volonté du Conseil municipal, il faudra attendre encore, durant dix ou vingt ans, la construction du musée de la ville. Que le Congrès indique donc quelles mesures il faudrait prendre maintenant.

Cette discussion étant close, on passe au vote sur les conclusions des deux mémoires. La grande majorité des

membres du Congrès adopte les conclusions de M. Duquenelle, et exprime les vœux suivants :

1°. « Que la mosaïque soit conservée sur le lieu même de sa découverte ;

2°. « Qu'une construction aussi simple que solide soit établie tout autour, en lui donnant des proportions assez grandes pour permettre de recueillir, dans un même endroit, toutes les sculptures, les monuments épigraphiques et tous les débris d'antiquités que la ville possède ;

3°. « Enfin, qu'une demande soit adressée au gouvernement, à l'effet d'obtenir une subvention qui diminuerait les dépenses de la ville de Reims.

« Toutefois, si l'édilité rémoise ne croit pas devoir faire droit aux vœux du Congrès, et qu'elle préfère transporter la mosaïque dans le musée, qu'elle daigne au moins prendre les mesures nécessaires pour la conserver intacte, jusqu'au moment de son transport au musée. »

On passe à la discussion des questions suivantes :

Présenter un catalogue et, s'il est possible, un fac-simile des inscriptions gallo-romaines trouvées à Reims et aux environs.

Décrire et expliquer particulièrement celles qui sont à Reims.

Dans quel lieu les monuments épigraphiques trouvés à Reims, sont-ils déposés ? Sont-ils catalogués ? Peuvent-ils être facilement observés ?

M. Loriquet a la parole. Il fait d'abord remarquer que les monuments épigraphiques sont ici assez rares (la plupart ont été détruits lors de la prise de la ville par les Vandales), et qu'un certain nombre de ceux qui ont échappé aux barbares ont péri par l'action du temps et par la main des hommes. M. Loriquet décrit ensuite et explique les diverses inscriptions

gallo-romaines trouvées à Reims et dans les environs; ses explications sont toujours ingénieuses; une inscription pourtant a paru harsardée, de l'avis de l'auteur lui-même. Il faut voir le détail de ces inscriptions dans le livre que M. Loriquet vient de publier, et qui est intitulé : *Reims pendant la domination romaine, d'après les inscriptions.* Toutes les inscriptions qu'il publie sont des monuments précieux, et plusieurs sont inédites.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Ém. le Cardinal-Archevêque lève la séance, à 10 heures 3/4.

3ᵉ. Séance du 26 juillet.

Présidence de S. Ém. le cardinal GOUSSET.

La séance s'ouvre à huit heures précises.

Siégent au bureau: MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; Paulin *Paris*, membre de l'Institut; Louis *Paris*, président de l'Académie de Reims; le comte *de Mellet*, inspecteur divisionnaire; *Tailliar*, conseiller à la Cour impériale de Douai; *Loriquet*, secrétaire-général de l'Académie de Reims; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie; Charles *Givelet*, inspecteur de la Marne; *de La Prairie*, de Soissons; Charles *Gomart*, de St.-Quentin.

M. l'abbé *Poquet* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Après la lecture du procès-verbal, M. de Caumont dépouille la correspondance et fait connaître les ouvrages offerts au Congrès :

1°. Une lettre de M. le Maire de Metz qui invite les

membres du Congrès à visiter l'exposition régionale de cette ville. M. de Caumont est prié de faire cette visite, au nom de la Société française.

2°. Cinq brochures sont offertes par M. Gomart : 1°. *Le camp romain de Vermand ;* 2°. *Le château de Bohain ;* 3°. *Etude sur l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin ;* 4°. *Coup-d'œil sur les anciennes enseignes de la même ville ;* 5°. *Le château de Ham et ses prisonniers.*

3°. M. l'abbé Boitel, chanoine de Châlons, a déposé sur le bureau : 1°. l'*Histoire du bienheureux Jean, dit l'Humble, plus connu sous le nom de Jean de Monstenirel ;* 2°. l'*Histoire de saint Alpin, huitième évêque de Châlons et vainqueur d'Attila.*

4°. M. l'abbé Tourneur, archiprêtre de Sedan, a envoyé au Congrès : 1°. *Rapport sur la monographie de la cathédrale de Reims ;* 2°. *De la peinture sur verre ;* 3°. *Notice sur l'abbé Bandeville ;* 4°. *La cathédrale de Reims.*

5°. M. Pernot annonce à M. le Président du Congrès qu'il a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes d'une mission ayant pour but de dessiner, dans les trésors des cathédrales, les objets curieux au point de vue de l'art et de l'archéologie religieuse. Fidèle à cette mission artistique, M. Pernot expose dans la salle du Congrès une nombreuse série de dessins se rattachant aux objets religieux. Une Commission composée de quatre membres est chargée de faire un rapport sur cette intéressante exposition. M. Pernot, dont tous les congrès ont pu apprécier le zèle et le désintéressement, possède, en outre, 21 porte-feuilles classés par provinces ecclésiastiques.

6°. M. Latrouette, de Caen, envoie une nouvelle traduction d'Horace, dont l'appréciation littéraire et le compte-rendu sont confiés par le Congrès à l'Académie de Reims.

7°. M. Peigné-Delacourt présente au Congrès les épreuves

d'un livre qu'il doit publier très-prochainement sur la France monastique. Tout le monde admire les gravures si nettes et le zèle si ardent de M. Peigné-Delacourt pour nos antiquités nationales. A l'aide de l'ouvrage qu'il se propose d'éditer, avec un désintéressement qui l'honore et qui doit combler une lacune regrettable, il devra mériter les encouragements et la reconnaissance de tous les amis de notre histoire nationale, et assurément les sympathies du Congrès lui sont acquises d'avance. M. Peigné développe lui-même son vaste projet qui aurait de quoi effrayer un travailleur moins infatigable que lui ; car il se propose, dans le culte qu'il a voué aux souvenirs de son pays, de reproduire non-seulement le *Monasticon gallicanum* des Bénédictins, mais encore des vues de toutes les maisons religieuses et de leurs dépendances.

On comprend qu'il s'agit d'un ouvrage du premier ordre et dont tout le monde reconnaît la grandeur et l'importance. Le Congrès ne désire qu'une chose, c'est que Dieu donne assez de vie à l'auteur pour entreprendre et mener à bien une aussi formidable et toutefois si glorieuse entreprise.

Après ces préliminaires si intéressants du Congrès, on passe à la 12e. question du programme :

A quelle époque et pour quel motif les eaux de la Suippe ont-elles cessé d'être amenées à Reims?

Un membre, interpellé sur cette question, déclare n'avoir aucun document à produire ; cependant quelques membres, sans pouvoir fournir aucun renseignement satisfaisant, s'accordent à reconnaître que l'aqueduc romain dont on parle ici a dû fonctionner long-temps : ce qui le montre, ce sont les dépôts ou sédiments qu'ils ont constatés en différents endroits. M. Counhaye, négociant, membre du Congrès, ne semble pas être de cet avis.

M. Savy, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, envoie le mémoire suivant:

MÉMOIRE DE M. SAVY.

Parmi les questions formulées, cette année, par M. de Caumont se trouve celle-ci :

A-t-on quelques faits nouveaux à signaler ou des rectifications à indiquer depuis la publication du mémoire de M. Savy sur les chemins, camps et tumulus romains du département de la Marne, communiqué en 1855 *et publié en* 1856 *par la Société française d'archéologie ?*

Voici ma réponse à cette question :

Un nouveau mémoire publié par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, a été dressé par moi, en 1858 : il en a été offert immédiatement un exemplaire à M. le Directeur de la Société française d'archéologie ; aujourd'hui je m'empresse d'en offrir un nouvel exemplaire à cette Société.

Les rectifications et additions faites par ce deuxième mémoire au premier sont les suivantes :

1°. Le premier mémoire ne parlait que des chemins, camps et tumulus romains ; le deuxième contient, en outre, une dissertation sur la *bataille d'Attila* et la désignation des communes où il a été découvert des monuments et objets de l'époque gauloise ou de l'époque gallo-romaine.

2°. *Route romaine de Bagacum à Durocortorum.*

L'existence sur cette route d'une borne milliaire, la seule qui ait été trouvée dans le département, est signalée à Brimont, lieu situé à quatre lieues gauloises de Reims (V. p. 87 la désignation de cette borne et de son inscription).

3°. Une nouvelle route, non indiquée au premier mémoire, figure dans le deuxième (page 90). C'est celle de *Cæsaro-*

magus (Beauvais) à *Augustobona* (Troyes), par *Bibe*, que je désigne comme étant Sézanne, contrairement à Damville qui place cette station à St.-Martin-d'Ablois, et à Walkenaër qui la place à Conflans-sur-Seine.

J'ajouterai ici une observation tendant à rectifier l'itinéraire de la partie sud de cette voie. J'ai indiqué que, de la Chapelle-Lasson à Troyes, le tracé devait passer par Vouarces, Boulage, Plancy et les Grandes-Chapelles. Mais il pourra se faire que de nouveaux renseignements, sur la trace desquels je suis, me fassent changer d'opinion et indiquer la direction par le Mesnil-sur-Granges, Etrelles et Méry. Cela ne changerait, d'ailleurs, que de très-peu la distance indiquée de Bibe à *Augustobona*.

4°. Mon deuxième mémoire parle aussi (page 91) d'une voie romaine qui devait exister entre Reims et Damery, et que ne citent pas les anciens itinéraires, mais qui, entre Damery et les bois de Sarbruge, conserve encore aujourd'hui la dénomination de chemin romain. Je m'appuie sur ce fait et sur l'importance des découvertes faites à Damery, pour émettre l'opinion que cette localité a dû avoir quelqu'importance dans l'âge romain.

5°. Je rappelle, dans mon deuxième mémoire, le chemin de *la Barbarie*, dont parlait le premier et pour lequel j'ai promis à M. Peigné-Delacourt des renseignements plus précis. Toutefois, et malgré mes recherches pourtant assez actives, je n'ai pu encore exécuter cette promesse ; je ne désespère pas cependant de l'accomplir. Je suis surtout arrêté par le manque de dénominations, dans les documents que j'ai consultés, de certains chemins que je croyais être des prolongements ou des embranchements de l'ancienne voie, bien connue sous le nom de la *Grande-Barbarie*, tandis qu'au contraire j'ai trouvé des dénominations, soit de la *Barbarie* ou la *Petite-Barbarie*, données à des voies qui ne se rattachent pas à la

grande artère de ce nom. Je pourrais bien déjà faire un travail à ce sujet, mais je le veux plus complet : j'attendrai donc encore.

6°. *Tumulus.* — Des fouilles ayant été faites dans les tumulus de *la Cheppe*, Bussy et Poix, en 1858, par ordre de l'Empereur, j'ai indiqué (p. 97 à 99) les objets qui y ont été trouvés, et fait observer que la coupe faite par ces fouilles laissait voir une couche de cendre noire décelant l'existence d'un ancien bûcher, ce qui donne bien à ces buttes le caractère de *tumulus.*

Aux tumulus que j'avais cités dans mon premier mémoire, comme étant les seuls que je croyais exister dans le département, il doit en être ajouté un à St.-Hilaire-le-Grand, dans un jardin près du moulin, à l'entrée sud-est du village. St.-Hilaire n'est qu'à 12 kilomètres du lieu où je place la bataille d'Attila, dans cette grande plaine où tant d'objets viennent attester que là un grand fait d'armes a dû se passer.

Les 11e. et 15e. questions du programme du Congrès de Reims demandent :

Quelles sont les découvertes d'antiquités et de monnaies romaines faites depuis dix ans dans le département de la Marne ?

Je citerai les suivantes :

1°. L'emplacement, à la Cheppe, de l'ancien *Fanum Minervæ*, devenu ensuite une chapelle chrétienne ayant pour patron saint Maurice (V. p. 109).

2°. *Camp d'Attila.* — *Butte dite du Gros-Châtelet.* — Deux pots de terre, de la contenance d'un litre, et une pièce de monnaie romaine; un anneau en or, du diamètre d'une pièce de 5 francs, composé de deux fils tressés ensemble et pesant 35 francs d'or.

3°. *Tumulus de la Cheppe.* — Un squelette humain entouré de onze pots de terre de différentes capacités, dont

quatre aux pieds, cinq à la tête, deux au côté droit; une patère, aussi en terre, contenant des os de volaille; un pommeau d'épée à ciselures, une tasse en terre à ornements, une coupe en verre, une chaînette en fer. On a trouvé aussi cinq pièces de monnaies romaines. Près du squelette humain étaient des os de porc, entourés aussi de quelques pots.

4°. *Tumulus de Poix.* — Onze petites pièces de monnaies en cuivre d'environ 12 millimètres de diamètre; deux seules, à l'effigie de Constantin, étaient déchiffrables. Avant d'arriver au centre du tumulus, on trouva pêle-mêle dans les terres un grand nombre d'ossements d'animaux; au centre, étaient les traces d'un brasier énorme.

5°. *Billy-le-Grand.* — Des ouvriers ont trouvé, en 1859, à 30 centimètres de profondeur, en fouillant un chemin, une grande quantité de monnaies romaines. Celles dont la remise a pu être obtenue des ouvriers consistaient en 465 pièces, dont 344 en argent ou en cuivre saucé d'argent, et 121 en petits et moyens-bronzes aux effigies indiquées p. 128 du mémoire.

De nouvelles fouilles faites en cet endroit par les officiers du génie militaire, avec le concours des agents-voyers, ont fait découvrir quelques restes de tuiles romaines, une substruction ou cave de peu d'importance, un style, des épingles en ivoire et une petite lampe. Ces objets sont déposés au musée du camp de Châlons.

6°. *Châlons-sur-Vesle* (p. 132 du mémoire). — On a découvert, en 1855, sur le chemin de Châlons au moulin de Compensé, une sépulture contenant des vases en terre cuite très-légère, des bracelets et une fibule en bronze de l'époque gallo-romaine.

7°. *Chamery* (p. 132 du mémoire). — Découverte, en 1858, sur le chemin de Chamery à Ecueil, de diverses sépultures dans des cercueils en plâtre ou en pierres calcaires

plates, non taillées et mal jointes; des débris de vases en terre cuite et une médaille grand-bronze, de Posthume, se sont trouvés dans les fouilles; un verre de forme conique avait été trouvé précédemment en cet endroit.

8°. *Congy* (p. 135 du mémoire). — Découverte, par M. Trémolière, dans le parc du château de M. le baron Chaubry de Troncenord, de pierres druidiques, menhirs, cromlechs, dolmens.

9°. *Voie romaine de Reims à Langres.* — Découverte sur cette voie, dans le canton de Sompuis, de deux fers-à-cheval romains, dont je remets la description et les dessins au Congrès.

10°. *Damery* (p. 138 du mémoire). — De 1847 à 1856, on a découvert dans cette localité, où depuis trente ans tant de choses intéressantes avaient déjà été trouvées, un cimetière gallo-romain qui recélait une grande quantité d'objets, tels que cercueils en plomb, vases, fioles, fibules, armures, bracelets, etc.

11°. *Laval* (p. 147 du mémoire). — Depuis vingt-cinq ans, cette petite localité est aussi très-riche en découvertes; on y a encore trouvé, en 1858, des monnaies romaines consulaires et impériales: Claude Ier., Domitien, Ælius, Crispina, Alexandre-Sévère; une urne cinéraire, une lampe et une hache gauloise.

12°. *Vitry-les-Reims* (p. 165 du mémoire). — Découverte, à plusieurs reprises et en dernier lieu en 1856, 1857, 1858 et 1859, de sépultures renfermant des urnes en terre noire ou d'un brun foncé, des fibules, colliers, bracelets en cuivre, etc.

Les découvertes suivantes ont été faites depuis la publication de mon mémoire :

13°. *Basilia*, station romaine sur la route de *Durocortorum* à *Divodurum* par *Verodunum* (V. p. 79 du mémoire).

Des fouilles toutes récentes, annoncées par M. Counhaye, de Suippes, à la Société académique de Châlons, auraient fait découvrir sur cette voie, près du lieu où elle coupe le ruisseau de l'Ain, à 5,600 mètres à l'est du passage sur la Suippe, où, dans notre Mémoire, nous plaçons *Basilia*, divers objets dont nous empruntons la nomenclature à M. Counhaye, tels que des restes de constructions, des fondations en pierres de silex, liées par un ciment romain, des briques, des tuiles à rebords, des débris de poteries de diverses couleurs, des cadavres, plusieurs trous de 40 à 50 centimètres de profondeur contenant des os, de la braise et des débris de poteries, et, dans le ruisseau de l'Ain, deux passages ou gués pavés.

M. Counhaye signale encore d'autres découvertes non moins intéressantes près de Souain, village situé sur le même ruisseau à 2,000 mètres au nord de la voie romaine, telles que des restes de construction, des peintures à fresque de diverses couleurs, des débris de poteries d'un très-beau travail fleuronnés, des morceaux de vases portant des lettres, un reste de tumulus et un cimetière gallo-romain renfermant des tombeaux en plâtre.

C'est dans l'endroit même où les premières fouilles ont été faites, qu'a eu lieu, en 1835, ainsi que je l'indique, page 159 de mon mémoire, la découverte de 800 médailles grand-bronze aux effigies de Trajan, Adrien, Sabine, Ælius-César, Antonin, Faustine mère, Lucile, Alexandre-Sévère et Gordien III.

Ces découvertes amènent M. Counhaye à tirer cette conséquence, que l'ancienne station romaine *Basilia* devait être sur le ruisseau de l'Ain et non sur la rivière de Suippe. Il se fonde aussi sur ce que, d'après notre mémoire, la distance entre cette station et *Axuenna* serait beaucoup plus rapprochée de celle indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin que la distance entre la Suippe et *Axuenna*.

Nous n'avons pas encore vu les découvertes dont parle M. Counhaye, mais nous sommes loin de rejeter l'opinion qu'il émet, que l'emplacement de *Basilia* pouvait être sur le ruisseau de l'Ain : une nouvelle manière d'envisager le point de départ de la route romaine de Reims à Metz par Verdun pouvant venir corroborer cette opinion. Si, en effet, au lieu de fixer ce point de départ à l'auberge d'Alger sur l'ancienne voie de César, on le prend à la bifurcation de la route n°. 3 de notre mémoire avec la route n°. 4, ce qui est conforme à l'observation générale que nous avons faite page 74, alors on a les données suivantes pour l'itinéraire de la route de Reims à Metz par Verdun qui, en effet, se rapprocherait davantage des mesures données par l'Itinéraire d'Antonin :

	Distances d'après	
	L'ITINÉRAIRE d'Antonin (1).	LA CARTE DU Dépôt de la guerre.
	mètres.	mètres.
De la bifurcation des routes n°s. 3 et 4 au ruisseau de l'Ain.	22,215	20,900
Du ruisseau de l'Ain à *Axuenna*. . .	26,659	25,400
D'*Axuenna* à *Virodunum*.	37,765	39,000
	86,638	85,300

Il n'y aurait ainsi que 1,338 mètres, un peu moins d'une demi-lieue gauloise de différence entre Reims et Verdun.

14°. *Grotte sépulcrale de Mizy, près Port-à-Binson.* — Une découverte, que nous croyons fort curieuse, vient d'être faite près des bâtiments de l'ancienne ferme de Mizy, située à 400 mètres de Port-à-Binson, dans le flanc du coteau qui domine ce village au sud.

(1) Les lieues gauloises indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin ont été réduites ici, à raison de 2,222 mètres pour une lieue.

Des ouvriers occupés à déblayer, pour la casser, une des grosses pierres erratiques de silex meulier dont le coteau est garni sur plusieurs points, furent surpris de trouver sous cette pierre des ossements humains. M. Poirier, arpenteur-géomètre, à Auilly, et régisseur des biens de M. le général de Montfort, à qui la ferme de Mizy appartient, en prévint aussitôt l'Autorité et des fouilles furent faites avec soin et précaution, sous l'intelligente direction de M. le docteur Remy, maire de Mareuil-le-Port.

Délégué par l'Autorité départementale et, avec mon collègue, M. Debacq, par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons, nous vîmes ensemble les lieux; mais déjà les fouilles étaient presque terminées. Cet examen des lieux et surtout le rapport très-détaillé et plein d'intérêt que M. Remy, membre correspondant de notre Société, a bien voulu lui adresser, me permettent de donner sur cette découverte des renseignements certains. Les dessins ci-joints, copiés sur ceux relevés avec le plus grand soin sur les lieux par M. Remy, aideront à l'intelligence de mes explications.

Disons d'abord, pour bien fixer la position des lieux, que la ferme de Mizy est située sur le territoire de la commune de Leuvrigny, tout près de Port-à-Binson, à mi-côte du coteau qui domine au sud la vallée de la Marne et à une altitude d'environ 90 mètres au-dessus de la rivière qui n'en est éloignée que de 600 mètres. Cette ferme, dont il ne reste que deux bâtiments, était assise sur le plateau d'un petit mamelon ou contrefort que dessine la crête d'un versant secondaire du coteau. On y arrivait par un chemin dit de *la Fortelle* contournant ce contrefort. Vers le commencement du XIIIe siècle, il est fait mention authentiquement d'un village ou hameau qui existait où se trouve actuellement la ferme; un couvent aurait plus tard remplacé le village; puis la ferme, dont un des bâtiments servait de

u dallage de la grotte.

4 met. 10

2m 80

Partie non encore déblayée.

Coupe sur C D.

Partie non encore déblayée où Mr. Remy pense trouver l'entrée de la grotte.

Chemin de la Portelle.

4m 10

SAVY.

Lemarchand à Caen r. S. Jean

chapelle, aurait succédé au couvent. Une fontaine dite de *Notre-Dame-des-Neiges*, et qui existe encore dans un pli de terrain, à 60 mètres de la ferme, donnait de l'eau aux habitants. A l'égard de la grotte ou cave dont nous allons parler, elle se trouvait à 12 mètres seulement de la ferme entre les bâtiments et le talus qui domine le chemin. Ce lieu se trouve à la limite des sables et des calcaires grossiers et des argiles ; le sous-sol est composé de marnes calcaires vertes ; tout le versant du coteau est occupé par des vignes et des terres labourables ; le sommet est planté en bois.

La grosse pierre erratique dont nous avons parlé plus haut était à fleur du sol, dans une position presque horizontale ; ses dimensions moyennes sont : longueur, 6 mètres 10 ; largeur, 3 mètres 10 ; épaisseur, 60 centimètres, sauf un relèvement d'une bien plus grande épaisseur : ce qui donne environ 15 mètres cubes et un poids de 32,000 kilogrammes. D'autres pierres semblables se voient çà et là sur plusieurs points du coteau, dans des positions horizontales ou inclinées, selon qu'elles se sont trouvées au moment où, dans leur course, elles se sont arrêtées sur le sol.

Les ouvriers qui étaient chargés de casser cette pierre en morceaux, propres à faire des pierres de construction, ont remarqué dessus des traces de travaux qui, suivant eux, avaient eu pour but de tailler en pleine pierre une meule à moulin. M. Remy n'a pas pu voir ces traces : elles avaient disparu par suite des travaux de cassage malheureusement déjà faits et qui ne laissent plus qu'une partie de la pierre ; mais il ne partage pas à ce sujet l'avis des ouvriers : « La roche « est trop compacte, trop feuilletée et d'une consistance trop « uniforme », dit-il, « pour qu'on ait pu penser à l'utiliser « pour cet usage. Quoi qu'il en soit, » ajoute-t-il, « ces traces « de travaux que l'on m'a assez bien dépeints, consistaient « en une entaille circulaire et profonde, du diamètre envi- « ron d'une meule à moulin, au centre de laquelle on remar-

« quait une excavation circulaire qui pourrait ressembler à « l'œil d'une meule incomplètement terminé ou percé. »

Cette roche recouvrait en partie un ossuaire ayant 1 mètre 40 de hauteur, 4 mètres de longueur et 3 mètres de largeur moyenne. Elle contenait les débris d'environ 80 cadavres humains des deux sexes et de tout âge. Ces débris avaient été placés ou plutôt jetés sans aucun ordre; cependant, les plus grands os occupaient, en général, la partie inférieure; les os courts et plats, celle du milieu; les têtes, la partie supérieure. Des pierres calcaires plates et non travaillées, mises par rangées tantôt horizontales et tantôt obliques, formaient dans cet ossuaire des compartiments irréguliers qui séparaient les ossements, mais seulement à partir de la couche inférieure des grands os, qui n'était pas traversée par ces compartiments.

Un dallage en pierres calcaires de la localité, plates, irrégulières et posées sans mortier ni ciment, pave cet ossuaire sur une épaisseur de 8 centimètres. Les parois verticales de la grotte ne sont pas murées, mais taillées dans le terraîn naturel.

Une circonstance à noter, c'est qu'une seconde roche, ayant des dimensions moindres que la première, et également dans une position horizontale, se trouve à 30 centimètres au-dessous de celle-là et divise ainsi une partie de la grotte en deux étages inégaux et tous deux remplis d'ossements.

Les objets suivants ont été trouvés parmi les ossements, sans place déterminée, mais plutôt cependant dans la partie inférieure :

1°. Des hachettes ou coins en silex;

2°. Des couteaux en silex;

3°. Des fragments de bois de cerf servant de montures aux hachettes en silex;

4°. Des manches ou poignées en bois de cerf à destinations douteuses;

5°. Un fragment de cercle en ardoise;

6°. Des anneaux en craie;

7°. Un petit tube conique, reste fossile d'une pointe d'oursin de très-grande espèce;

8°. Des fragments de poterie très-grossière;

9°. Des fragments de charbon de bois.

M. Remy fait remarquer, et cela est, nous le pensons avec lui, d'une grande importance pour l'âge à assigner à cet ossuaire, qu'aucun objet en fer ou autre métal, ni aucune trace d'oxyde ne se sont trouvés dans la grotte.

Les faits ainsi établis, les questions suivantes se présentent naturellement :

Cette grotte a-t-elle été fouillée d'abord, puis recouverte par la grosse roche que nous avons décrite?

A-t-elle servi à des sépultures faites à divers intervalles, ou à une inhumation simultanée de tous les cadavres dont elle recèle les ossements?

A quelle cause doit-on attribuer ces inhumations?

Quel âge peut-on donner à cet ossuaire?

Nous voudrions suivre M. Remy dans les intéressantes déductions historiques qu'il a établies dans son mémoire, pour répondre à ces diverses questions; mais nous nous bornerons, dans cette simple note, à rappeler en substance son opinion, celle de M. Debacq et la nôtre, laissant aux savants membres du Congrès, et notamment au docte abbé Cochet, à rectifier tout ce que leur érudition archéologique leur fera considérer comme des hérésies : ils sont à l'oméga de la science et à peine commençons-nous l'alpha.

M. Remy avait d'abord cru que la grande pierre meulière qui recouvre la grotte était un dolmen sous lequel les restes des victimes druidiques avaient été enterrés.

Avec nous, M. Remy a abandonné cette opinion : cette pierre, d'un poids considérable (32,000 kilogrammes), n'est guère transportable, et son assiette à nu sur le sol et non sur

des appuis en pierre, exclut l'idée d'un dolmen. Cette énorme pierre a d'ailleurs bien des sœurs semées dans le coteau, et nous croyons que, comme elles, quelque grand cataclysme l'y a déposée et non la main des hommes. A l'égard des victimes que sacrifiaient les druides, on sait qu'elles comprenaient à la fois des hommes et des animaux ; or, l'ossuaire de Mizy ne contient que des ossements humains.

Il faut donc exclure l'idée de victimes druidiques.

Mais, si l'on n'admet pas que cette pierre ait été transportée, on est alors forcé d'admettre que la fouille de la grotte ne s'est pas d'abord faite à ciel ouvert, mais souterrainement sous la pierre trouvée là, et c'est notre opinion ; elle est, d'ailleurs, corroborée par l'existence d'une seconde couche sous la première, et qui, sans aucun doute, aurait été enlevée si on avait d'abord creusé la grotte à ciel ouvert.

La grotte n'a pas pu servir à des sépultures faites à divers intervalles, non plus qu'à une inhumation simultanée des cadavres dont elle recèle les ossements. La séparation sans aucun ordre de ces ossements, et qui ne permet en aucune manière de recomposer un squelette avec les os qui sont contigus les uns aux autres, exclut toute idée que les cadavres y aient été apportés entiers.

Mais (et c'est l'opinion émise par M. Debacq et que nous partageons) ne peut-on pas admettre qu'une peuplade gauloise, obligée par un motif quelconque de s'expatrier, aura emporté avec elle les restes mortels de ses ancêtres à Mizy, où elle est venue se fixer, et que, trouvant là une large pierre gisant sur le sol, elle a creusé dessous pour y déposer ces précieux restes, comme lorsque nous faisons aujourd'hui la translation des ossements d'un ancien cimetière dans un nouveau, avec cette différence, toutefois, qu'à Mizy on aurait fait le triage des ossements et que, par un sentiment digne d'une époque plus

civilisée et que nous approuvons hautement, les têtes ont été placées à la partie supérieure de l'ossuaire ?

M. Remy adopterait volontiers cette opinion, s'il lui était démontré (ce dont, dit-il, l'histoire ne fait pas mention) que nos pères, les vieux Gaulois, fussent dans l'usage de transférer les restes mortels de leurs ancêtres d'un lieu dans un autre ; cependant, il constate qu'en Amérique on a découvert un assez grand nombre de dépôts d'ossements humains établis dans des conditions analogues à celui de Mizy, et il reconnaît que de nombreux rapports d'organisation de mœurs et de coutumes existaient entre les premiers habitants de notre pays et les tribus sauvages de l'Amérique. Il n'y a donc plus, on le voit, qu'un léger scrupule qui empêche M. Remy de se rallier complètement à l'opinion d'une translation d'ossements.

Nous arrivons maintenant à l'importante question de l'âge de l'ossuaire.

L'absence du fer, de tout autre objet métallique et de tout oxyde, qui indique qu'il y ait eu dans la grotte des objets de cette nature, lorsqu'au contraire on y trouve diverses armes en silex, amène M. Remy à dire que cette grotte doit être antérieure à l'usage du fer dans notre pays ; et, par de savantes déductions historiques, il démontre que cet usage n'existait pas chez les Galls, habitants primitifs des Gaules, mais seulement à l'époque de l'invasion des Kymris, 700 ans avant l'ère chrétienne ; d'où il résulterait que la grotte de Mizy remonterait à 2,500 ans au moins.

M. l'abbé Cochet ne manquera pas de dire au Congrès si les séparations irrégulières des ossements par des cloisonnages en pierres plates, disposés dans tous les sens, étaient dans la coutume des sépultures de cette époque, et quel était le sentiment qui portait nos vieux ancêtres à agir ainsi.

A l'égard de l'entaille ou cavité qui existait sur la face supérieure de la grosse roche sans la percer, avait-elle été com-

mencée pour ouvrir un *oculus* ou un bassin que la nature siliceuse de la pierre en son milieu n'aura pas permis d'achever? Nous ne savons et nous ne pouvons que regretter que cette partie de la pierre n'existe plus.

Nous terminerons notre notice en faisant remarquer l'analogie qui existe entre le caveau sépulcral de Mizy et les tombeaux gaulois récemment découverts dans le département de l'Aisne, à Vic-sur-Aisne, au Châtelet, à Courtieux et à Bitry (*Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XII, p. 52). N'est-ce point un motif de plus pour attirer spécialement l'attention des archéologues sur ces lieux de sépulture?

Nous devons aussi ajouter que la fouille des ossements n'est pas terminée dans la partie ouest du caveau, mais que M. Remy se propose de faire continuer cette fouille, et de tenir la Société académique de Châlons au courant de ce qu'elle produira. Dans sa pensée, après une étude sérieuse de la forme et des dimensions de la partie fouillée et aussi des dispositions extérieures du terrain, l'entrée de ce caveau doit se trouver à l'ouest dans le talus qui domine, de ce côté, le chemin de la Fortelle, et il voudrait arriver à cette entrée. Nous souhaitons vivement que le zèle et le dévouement que M. Remy a mis à suivre cette découverte et à la faire connaître, soient quelque peu récompensés par cette satisfaction. Mais les remercîments ne lui manqueront pas, pour toutes ses intéressantes communications. M. le général de Montfort a des droits aussi aux remercîments, car il a bien voulu faire envoyer à la Société de Châlons, pour être examinés par elle, les objets trouvés dans la grotte. Ajoutons que, sans la bonne inspiration de M. Poirier, son régisseur, qui a fait suspendre le travail des ouvriers pour que des hommes compétents puissent, au préalable, examiner les lieux et en suivre les fouilles, cette précieuse découverte serait restée inconnue.

M. Peigné-Delacourt demande la parole, il ne partage pas l'opinion de M. Savy, relativement au camp d'Attila : il trouve que c'est là une question très-controversée et que cette position ne peut être qu'une station intermédiaire des Romains. Tous les objets découverts en cet endroit sont d'origine romaine.

A l'occasion de ces découvertes, le même membre fait passer sous les yeux de la Société un vase fort curieux, forme Médicis, trouvé dans un tombeau aux portes de Reims et qu'il croit du III. siècle : la coupe porte dans la partie inférieure une grosse guirlande de pampres, et dans la partie supérieure une bacchanale ; cet important objet offre une particularité qu'il est bon de signaler, c'est qu'il ne présente pas de trace de soudure et que le repoussé en est si considérable que nos ouvriers actuels déclarent ne pouvoir le reproduire dans des conditions semblables. M. de Caumont dit que les vases d'argent de Berthouville étaient fabriqués d'après le même procédé.

M. Conet est prié de compléter les détails donnés sur une découverte de 800 grands-bronzes. A 1,500 mètres de ce lieu où il n'a pu être autorisé à faire des fouilles, il a trouvé une petite fiole en verre, une épingle en ivoire, un squelette ; il croit à l'existence d'un cimetière gallo-romain: les tombeaux étaient en plâtre, les pieds tournés au levant et, dans l'un de ces tombeaux, il a pu constater la présence de deux corps d'enfants d'environ 10 ans. Il y avait en cet endroit des pièces de Constantin ; sur le coteau, à quelque distance, s'étendait un ossuaire : on y a trouvé une épée à deux tranchants.

M. Loriquet démontre, avec une érudition qui ne laisse aucun doute, que le mot *haan* dont M. Savy s'est servi pour appuyer son opinion du camp d'Attila, opinion que la description de Cassini a dû confirmer, ne signifie rien autre chose que *labour, terre cultivée*. Le haan du diable pourrait signifier à la rigueur une terre difficile, peut-être un lieu de rendez-vous pour les fées.

MM. Tailliar et Paulin Paris abondent dans le même sentiment : ce dernier rappelle, d'après un vieux romancier, que les fées étaient célèbres en Lorraine, en Bretagne et dans les marches de Champagne.

M. Peigné ajoute qu'en Picardie le mot *écouvillon* est encore synonyme de sorcier, de manche à balai sur lequel on suppose que les sorciers allaient au sabbat. M. Tailliar confirme aussi cette intervention des fées dans le nord de la France.

M. Duquenelle signale les antiquités trouvées à Reims et conservées dans son riche et précieux cabinet. Avec une science aussi certaine qu'elle est modeste, il restitue le bagage et la trousse d'un oculiste romain qui n'a presque rien à envier à nos découvertes et à nos perfectionnements modernes.

MÉMOIRE DE M. DUQUENELLE.

Les découvertes d'antiquités à Reims et aux environs sont très nombreuses, et nous devons regretter que ceux qui en deviennent possesseurs ne veuillent pas en donner communication. Je ne voudrais pas offrir un catalogue complet de tout ce qui a pu être exhumé et qui fait partie de mon cabinet, ce qui ne présenterait que peu d'intérêt ; car, à peu d'exceptions près, ce sont les mêmes objets que l'on rencontre partout. Je me contenterai donc de signaler au Congrès les antiquités que j'ai pu recueillir et qui, par leur caractère tout spécial à notre localité, ou par leur conservation et leur nature, me semblent dignes de fixer son attention.

Sculptures. — Deux autels votifs : le premier, haut de 38 centimètres et large de 0,22, représente une triple tête avec barbe tombante, une figure de face et deux de profil ; le front est orné d'une tresse et, à la partie supérieure, on

remarque une tête de bélier et un oiseau. Au-dessous de la tête un sigle *f*.

Le second autel, qui sans aucun doute se rapporte au culte de la même divinité, est plus curieux et plus complet que le précédent.

La pierre, haute de 25 centimètres sur 14 de largeur, est sculptée sur trois de ses faces ; sur la première, on remarque également la triple tête, composée de la même sorte que précédemment, seulement les figures ne portent qu'une forte moustache ; sur la seconde, une tête de face, et barbue ; sur la troisième, un couteau que l'on reconnaît pour un couteau de sacrifice dont on rencontre des exemplaires dans bon nombre de cabinets. On a déjà découvert à Reims six autels à peu près semblables et dans le même endroit, depuis la partie de la promenade faisant face à l'arc romain jusqu'à l'usine de M. Houzeau.

Dans des fouilles exécutées sur le boulevard des promenades pour la construction d'une maison, on a rencontré un autel qui se rapporte au même culte, quoique cette pierre soit d'un style différent ; c'est une colonne de 60 centimètres environ sur une base carrée. A la partie supérieure, trois têtes barbues, isolées, sont placées de manière à couvrir le tour de cette pierre.

Depuis la découverte de ces autels, qui témoignent d'un culte spécial dans notre ville à cet endroit, pendant l'époque gauloise, on a cherché à établir un rapport entre ces monuments et la médaille gauloise à trois têtes avec la légende REMO. Mais, si l'on compare les deux sortes de monuments, on devra conclure qu'il y a entr'eux une différence complète. Sur les autels, excepté sur celui qui appartient à M. Disant, les figures se complètent l'une par l'autre, et sont réunies de manière à ne former qu'une seule tête ; les personnages sont barbus et ont de fortes moustaches ; l'ex-

pression des visages est grave comme ceux des vieillards; tandis que sur la monnaie gauloise les trois têtes sont accolées de profil, imberbes et même d'une apparence juvénile. On ne peut donc admettre que, sur des monuments bien différents les uns des autres, il est vrai, on ait traduit la même idée, les mêmes personnages ou la même divinité sous des emblèmes entièrement dissidents. Je ferai en outre remarquer que ces autels sont d'une exécution grossière et par conséquent d'une époque bien antérieure à la monnaie rémoise qui, par sa fabrique et la beauté du dessin, doit être attribuée à l'époque la plus rapprochée de l'invasion romaine, si toutefois elle n'est pas contemporaine de Jules César. On sait que les monnaies de cet empereur sont assez rares, peu nombreuses, et tout porte à croire que les monnaies des peuples vaincus ont été encore admises dans la circulation, et que c'est à cette cause que nous devons quelques beaux types gaulois, imités des derniers Romains, quoique d'une exécution faible et peu artistique dans les détails.

Je crois qu'il sera aussi difficile d'expliquer nos autels rémois à trois têtes qu'il a été jusqu'à ce jour impossible d'attribuer notre médaille de Reims; pour arriver à un classement exact, il faudrait des études et des recherches que ne peuvent fournir les documents connus de la religion des Gaulois.

Je signalerai ensuite trois pierres sculptées, également trouvées à Reims: deux représentent Cérès assise, tenant de la main gauche une corne d'abondance. Ces deux statuettes sont d'une exécution très-médiocre; l'une a 32 centimètres de haut et l'autre 20.

La troisième pierre est carrée, deux de ses faces sont ornées de médaillons représentant deux des travaux d'Hercule. L'un montre le Dieu combattant le lion de Némée; l'autre, le même personnage étouffant le géant Anthée. Les autres faces

sont nues ; sur l'une, on distingue cependant le tracé d'un médaillon inachevé.

Cette pierre sculptée, quoique représentant un sujet mythologique et romain, ne me semble pas appartenir à l'époque romaine par l'ornementation qui accompagne les médaillons : des têtes d'anges ailées existent à la partie supérieure, et ce genre d'ornement appartient généralement à la Renaissance. Cependant, cette pierre a été découverte dans le faubourg de Clairmarais, où déjà nous avons retrouvé bon nombre de médailles et d'antiquités des IIe. et IIIe. siècles, et près duquel doit se trouver un cimetière romain de la même époque. Jusqu'à présent, nous n'avons pu que constater des sépultures partielles ; s'il nous était permis de faire des fouilles régulières et suivies, nous serions certain d'y rencontrer un lieu consacré aux inhumations ; mais, moins heureux que ne l'ont été en ce genre de recherches bon nombre d'antiquaires, nous sommes, à Reims, réduit à constater l'existence de ce cimetière sans oser en espérer l'exploration.

Après les sculptures, je signalerai quelques poteries. L'art céramique, dans l'antiquité, était peu développé au point de vue artistique dans le nord de la Gaule. Le nombre de vases que j'ai pu recueillir est assez considérable (plus de 150). Nous trouvons quelques formes gracieuses, des pâtes fines ; mais l'absence de relief et de dessin est remarquable : à l'exception de cinq vases qui représentent des chasses, des animaux et quelques personnages, tous les autres sont unis. Quelques-uns sont des urnes funéraires. J'en indiquerai trois qui contiennent encore des ossements humains :

1°. Un vase, de forme ronde, en terre jaune, haut de 35 centimètres, avec un débris de vase pour fermeture ; outre les ossements, il y avait deux monnaies gauloises au type de REMOS ATISIOS, et un couteau en bronze ;

2°. Un vase en terre blanche, forme allongée, haut de 24 centimètres, fermé par un couvercle en terre noire avec

bouton, contenant des ossements et une monnaie de Constantin-le-Grand ; au revers : SOLI INVICTO COMITI ;

3°. Un vase en terre noire, haut de 36 centimètres sur 25 de largeur ; outre les ossements, il contenait une monnaie de billon de l'impératrice Salonine ; au revers : VENVS VICTRIX.

Je signalerai ensuite trois petits vases en terre rouge et blanche, munis d'une tubulure placée à leur panse, et ayant dû servir de broc ou de biberon, trouvés dans des sépultures d'enfants.

Avant de quitter les poteries qui, quoique nombreuses, ne sauraient offrir rien de nouveau pour les formes, je parlerai de quelques lampes qui, toutes monolychnes, présentent des variétés d'ornementation, des fleurs, une grenouille, un poisson, un oiseau ; une surtout, par sa belle fabrique, sa conservation et les emblèmes qu'elle montre, mérite toute votre attention. Cette lampe, en terre rouge très-fine, porte 8 centimètres de large sur 14 de longueur. Dans un médaillon de 6 centimètres, une Victoire ailée, debout, tient de la main gauche une palme, de la droite un disque ou bouclier, sur lequel on cherche à déchiffrer une inscription en quatre lignes. Au-dessus du médaillon, un panier, de forme conique, composé de deux pièces ; sous le médaillon, une pomme de pin ; dans le champ, on remarque deux disques en relief qui doivent figurer des monnaies ; au-dessous de la Victoire, une grossière imitation de l'as romain au Janus *bifrons* ; plus bas, un masque de théâtre ou une tête de mort. Cette lampe, trouvée à Reims, est très-curieuse quoique de semblables aient déjà été publiées dans Montfaucon et dans les *Antiquités de Pompéi*.

Vases en verre. — Ce genre d'antiquités se rencontre moins fréquemment que les poteries ; je possède quarante de ces vases, parmi lesquels je signalerai ceux qui me paraissent intéressants ; ce sont :

1°. Un vase en verre blanc, forme biberon, muni d'une tubulure ; il a été trouvé dans un cercueil en plomb de 72 centimètres avec des ossements d'enfant ;

2°. Un vase en verre jaune, de la forme des chopes de nos jours ; il est orné de rayures régulières, contournées ; je l'ai recueilli moi-même à Damery, il contenait des ossements de lapin ou de lièvre, et deux monnaies d'argent de Gratien ;

3°. Un vase en verre vert, à large ouverture, fermé par une brique mince ; il a été trouvé à Clairmarais et contenait les ossements d'un tout jeune enfant ; près de ce vase était une lampe en terre blanche, forme bougeoir, et un vase (également en terre blanche) que je nomme biberon, à cause de sa tubulure;

4°. Une bouteille en verre vert foncé, de forme carrée, muni d'un col droit et d'une anse à cannelures ; on donne généralement le nom de mesure à ce genre de vase ;

5°. Un dernier vase, haut de 23 centimètres, de la forme de nos huiliers, avec anse ornée ; sa forme gracieuse ne manque pas d'élégance.

Bronzes. — Les objets en bronze découverts à Reims sont très-nombreux, mais généralement leur oxydation est regrettable, ce qui est dû à nos terrains humides. J'ai recueilli dix-huit statuettes, dont cinq ou six se recommandent à l'attention des antiquaires ; ce sont : 1°. un Mercure sur une base circulaire fortement oxydée ; il est coiffé du chapeau ailé, et les pieds ont également des ailes ; il est entièrement nu, sauf un manteau qui couvre l'épaule et le bras gauche (hauteur, 14 centimètres avec le socle) ;—2°. une charmante statuette, haute de 0^m. 10 ; la tête casquée et barbue et le costume militaire complet sont d'un très-beau travail et d'une conservation irréprochable ; quelques antiquaires, et je suis du nombre, ont constaté que cette statuette représentait l'empereur Posthume ; 3°. statuette de 0^m. 18 avec socle ; elle est entièrement nue, et représente un esclave ou un danseur ;

la chevelure, la physionomie et le torse ne permettent pas d'autre attribution. Sa découverte à Reims est assez curieuse; un des plus savants conservateurs du musée du Louvre me disait que, dans cette riche collection, on ne possédait aucun sujet analogue.

Je passerai sous silence des styles, des fibules de toutes formes, quelques-unes émaillées, ou représentant des animaux, des oiseaux; quelques colliers et bracelets d'une belle conservation; j'indiquerai sommairement bon nombre de terres cuites, telles que Junon, Lucine; de nombreux fragments représentant des statuettes de divinités, des chevaux, des lions, exactement semblables à ce qu'a publié M. E. Tudot, dans son ouvrage sur les figurines gauloises du département de l'Allier.

Je signalerai les débris d'un coffret en ivoire, qui est un chef-d'œuvre d'exécution et auquel on reconnaît l'époque romaine. Malheureusement il a été brisé par la pioche et par son séjour dans la terre, il est fortement altéré dans sa composition; la matière calcaire est seule restée et lui donne une très-grande friabilité.

Le sujet représente une lutte musicale : un personnage assis est couronné par une femme debout, tandis qu'un autre, qui doit être le vaincu, si l'on en juge par sa figure triste et piteuse, semble s'éloigner, emportant ses instruments : une flûte de Pan et une flûte longue. Près du vainqueur, une femme, debout, tient un tambour sur lequel elle frappe.

Puis vient Mercure; à côté, un Satyre et un mouton; il est à regretter de ne pouvoir reconstruire ce coffret qui est trop mutilé.

Je terminerai par une communication qui est fort intéressante pour l'archéologie médicale : une découverte a été faite au milieu de débris de constructions, près de l'église de St.-Thomas, dans un endroit que, sur le plan de M. Brunette, j'appellerai la maison du Médecin; on y a rencontré (passez-moi

cette expression) tout le bagage médical d'un oculiste : en voici l'inventaire :

Un pot et sa cuvette en bronze ;

Une balance, dite romaine, à double crochet ;

Une balance à fléau avec ses plateaux ;

18 instruments de chirurgie ;

3 sébiles en bronze : dans l'une se trouvaient 2 grands-bronzes d'Antonin-le-Pieux ;

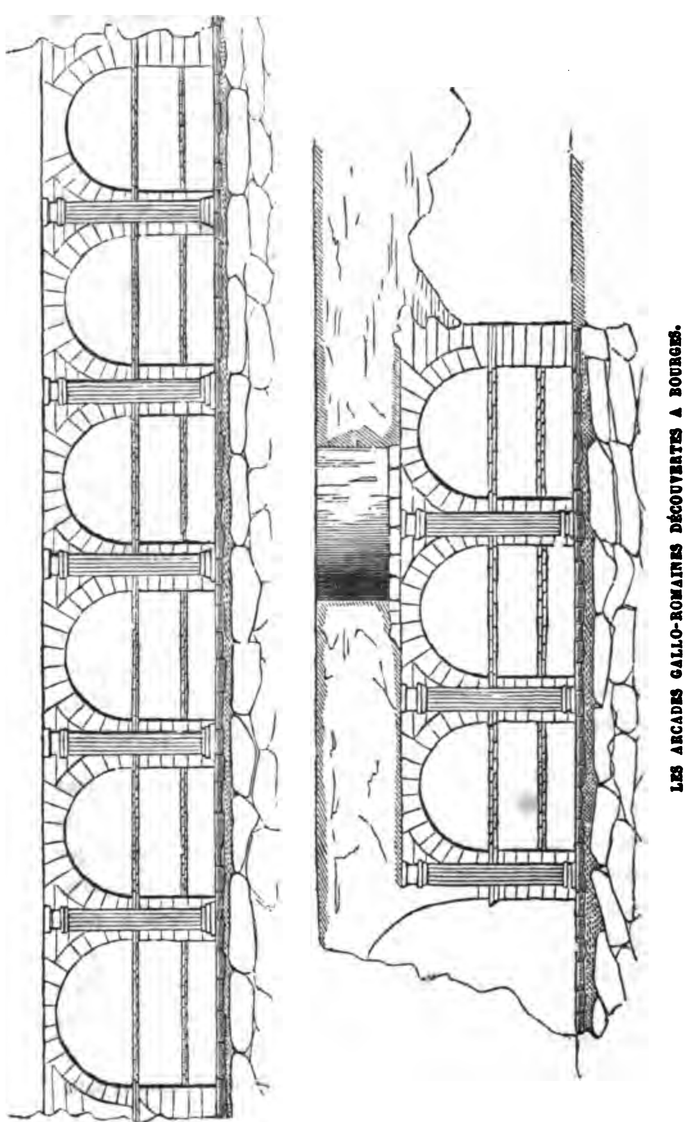
Une bouteille en fer, contenant un liquide très-épais ;

Enfin des tablettes en pâte légère et friable dont j'ignorais d'abord la nature, mais que, par des motifs développés dans mon travail, je reconnus être des médicaments.

Tous ces objets, à l'exception de la cuvette et du pot, ont, sans aucun doute, été renfermés dans une boîte en bois, détruite par son séjour prolongé dans la terre ; car j'ai trouvé les ferrements, la poignée en bronze et le cadenas avec sa clef. Un cachet d'oculiste, trouvé près de là, complète la série des objets que j'ai pu acquérir en totalité.

J'ai présenté à la Société impériale des Antiquaires de France une description détaillée de cette importante découverte, et le Congrès archéologique, dans une de ses séances, a bien voulu en entendre la lecture avec une bienveillante attention. »

M. de Caumont apprend à la Société qu'à Bourges, dans cette ville si curieuse et encore si riche en monuments, on a mis au jour de grandes et belles arcades d'un magnifique appareil et qui étaient cachées dans l'épaisseur des remparts. Plusieurs de ces arcades sont à découvert. Est-ce le péristyle d'un monument ? M. Bourdaloue, l'habile architecte, et M. du Moutet, connu par ses intéressantes recherches sur la statistique monumentale du Cher, n'ont pu encore le déterminer ; mais ils ont communiqué à la Société de beaux dessins que M. de Caumont a fait exposer dans la salle.



LES ARCADES GALLO-ROMAINES DÉCOUVERTES A BOURGES.



PLAN DES ARCADES DÉCOUVERTES A BOURGES.

(Profondeurs alternativement rondes et carrées.)

M. du Moutet pense que ces arcades ornaient le *forum* de la cité antique, et cette opinion paraît la plus vraisemblable.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 14e. question du programme :

Rechercher l'origine de l'emblème aux trois têtes qui se voit sur quelques autels votifs de l'époque gallo-romaine, trouvés à Reims, et examiner l'analogie qui pourrait exister entre cet emblème et le type figuré sur les médailles à la légende Remo.

M. Duquenelle trouve qu'il serait bien difficile de se prononcer sur une question aussi obscure dans l'état des connaissances où nous sommes, relativement aux divinités gauloises. Il serait porté à croire que cet emblème pourrait être une divinité topique, surtout si cet emblème était propre à la ville de Reims ; il s'en tient, du reste, à ce qu'il a dit dans son mémoire.

M. de Caumont dit qu'au Congrès tenu à Laon en 1851, on présenta un objet semblable trouvé aux environs de Sissonne.

M. Disant possède, à Reims, deux colonnes terminées de la même manière et dont une vient d'être dessinée par M. Pernot.

COLONNE PRÉSENTÉE PAR M. DISANT.

M. Loriquet demande s'il n'y aurait pas des différences essentielles entre ces emblèmes. — Il paraît que ces emblèmes ne sont pas particuliers au pays de Reims, qu'ils existent aussi à Châlons et même à Lyon où M. Paulin Paris les a vus : ne serait-ce pas Janus, ajoute le savant membre de l'Institut, dont la figure avec le présent représenterait aussi le passé et l'avenir?

On passe à la question ainsi conçue :

Sous les Romains, et après la chute de l'Empire, quelles sont les principales officines ou fabriques de poteries dont les produits portent des noms gaulois ou francs?

M. Tailliar fait voir combien il serait important de constater les développements successifs qu'aurait pris, sous ce rapport, l'industrie locale. Beaucoup de savants, MM. Cochet, dans la Seine-Inférieure ; Dufour, à Amiens ; Cahier, à Douai ; de Caumont, dans son *Cours d'antiquités ;* Tudot, de Moulins, se sont occupés de cette question.

M. Loriquet répond que, dans son livre intitulé : *Reims d'après les inscriptions*, il a cité quelques noms de potiers.

M. Duquenelle dit qu'il a rencontré environ 18 noms avec ces formules : *F.off. ma.*, et il pense qu'il y avait à Reims deux fabriques de poteries, une dans le faubourg Cérès, l'autre sur un autre point de la ville. Des débris considérables amoncelés dans ces endroits lui en fourniraient au besoin la preuve.

M. de Caumont demande si on a découvert des vases romains revêtus d'une couverte métallique en plomb.

M. Duquenelle a quelquefois constaté une couverte noire, mais il n'ose se prononcer : il se propose d'en faire l'essai et promet une réponse pour le lendemain.

M. Loriquet croit pouvoir désigner un grand vase de la bibliothèque de Reims, comme revêtu d'une espèce de vernis

métallique. M. de Caumont cite d'autres exemples qui autorisent à penser que les Romains ont connu la glaçure de plomb.

La discussion amène la question suivante :

Quel est, dans le nord de la Gaule, le développement de la fabrication des verres à vitres, des verres à boire et autres vases?

M. Paulin Paris possède un vase en verre, affectant la forme d'un tonneau, trouvé à Damery et qu'il croit d'origine gallo-romaine. Ce vase intéresse la Champagne et peut-être serait-il une preuve que déjà le vin y était réputé.

M. Loriquet dit que, du temps de Pline, on faisait en Gaule des tonneaux en bois.

M. Peigné-Delacourt, en visitant Pitres, en Normandie, qui est une position romaine, y a découvert des plaques de verre destinées à orner les habitations. Les Romains en ont fait beaucoup usage, et les Mérovingiens après eux.

M. Loriquet dit aussi que la maison d'Or, à Rome, ne portait ce nom que parce que les cubes en verre étaient dorés et qu'en Italie, comme en Gaule, les Romains faisaient souvent usage du verre. Leurs urnes cinéraires en verre ont surtout persisté. Il est certain que le nord de la Gaule faisait un grand usage du verre au IIIe. siècle.

Une excursion est annoncée pour midi et demi à St.-Remy.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

VISITE DE L'ÉGLISE DE SAINT-REMY.

Présidence de M. le comte DE MELLET, inspecteur divisionnaire de la Société.

A midi, le Congrès s'est réuni dans l'église de St.-Remy, qu'il voulait examiner dans tous ses détails. M. l'architecte Brunette, présent à la séance, et M. le Curé avaient donné des ordres pour que toutes les portes fussent ouvertes afin que l'on pût accéder aux tribunes, aux galeries et aux combles.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. le comte de Mellet, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, se place dans le banc de l'Œuvre, appelant à ses côtés M. Paulin Paris, membre de l'Institut, et les fonctionnaires de la Société française d'archéologie; puis il déclare la séance ouverte pour entendre la lecture d'un mémoire, de M. l'abbé Tourneur, en réponse à une des questions du programme, relative à l'âge des plus anciens vitraux de St.-Remy.

M. l'abbé Tourneur lit le mémoire suivant, en réponse à la question du programme ainsi conçue :

Est-il probable, comme l'a dit M. l'abbé Tourneur au Congrès de 1855, *qu'il se trouve à St.-Remy des vitraux qui puissent remonter au XI*e. *siècle?*

MÉMOIRE DE M. TOURNEUR,

Archiprêtre de Sedan.

MESSIEURS,

Le programme de 1855 demandait :

« Quelles sont les verrières les plus remarquables du dé-
« partement de la Marne? »

En quelques mots, sans notes écrites et de vive voix, je m'efforçai d'attirer l'attention du Congrès, sur ce fait très-

important dans l'histoire de la peinture sur verre : *que l'église de St.-Remy de Reims renferme un certain nombre de vitraux appartenant au XIe. siècle.* Parlant loin de Reims, et n'ayant entre les mains aucun des documents qui auraient pu servir de base à une démonstration, tout ce que je pouvais espérer, c'était que le fait signalé par moi ne restât pas dans l'oubli ; et qu'un jour, les maîtres de la science voulussent bien, sur les lieux mêmes, y revenir pour le contrôler. Une des questions du programme de cette année me prouve que je n'ai point été déçu dans mon espérance. C'est pour moi un devoir et un besoin d'en remercier hautement les très-honorables rédacteurs du programme. — Un autre devoir me reste. Mis par eux en demeure de justifier mes assertions de 1855 en fournissant des preuves, je ne puis me dispenser de répondre à leur désir. J'y répondrai donc, toutefois, en implorant encore votre indulgence : n'habitant plus Reims, je n'ai plus St.-Remy sous les yeux, il me faut le décrire de loin, n'ayant que des notes informes, prises à la hâte, il y a douze ou quinze ans, et sans pouvoir trouver un seul instant de loisir pour les étendre et les coordonner. Veuillez donc bien, Messieurs, je vous prie, me pardonner si je suis incomplet, peut-être même inexact sur quelques menus détails ; je n'en espère pas moins vous démontrer, à l'aide des preuves que j'ai entre les mains, « qu'il est probable (*je ne veux pas prouver davantage*) qu'il y a à St.-Remy des vitraux du XIe. siècle. »

Thierry, sixième abbé régulier de St.-Remy, commence, en 1041, l'église actuelle. Il meurt, en 1048, laissant son œuvre inachevée ; mais Hérimar, son successeur, la continue et le pape saint Léon IX dédie solennellement la nouvelle basilique, le 1er. octobre 1049. La nef et le transept actuels appartiennent à cette construction.

Cent vingt ans plus tard, sous les pontificats de Samson et de Henri de France, en 1161, Pierre de Celles modifie et

améliore l'édifice : il bâtit en style ogival l'abside et les chapelles que nous voyons encore, et il substitue au plafond de la nef une voûte en ogive, semblable à celle qu'il venait de construire au rond-point. Ses travaux durent jusqu'en 1168, et, à part le portail méridional, il nous laisse cette magnifique église, telle à peu près que nous l'avons aujourd'hui.

L'abside bâtie par Pierre de Celles compte onze travées : une au centre, vers l'orient, et cinq à droite et à gauche en allant vers le midi et vers le nord. Chaque travée se termine, en haut, par une grande baie vitrée aussi large que la travée même et divisée en trois parties, ayant chacune la forme d'une étroite fenêtre à lancette, celle du centre de chaque travée un peu plus élevée que les deux autres. Il y a donc, pour les onze travées *trente-trois fenêtres*. Dans chaque fenêtre, on a placé deux grandes figures, l'une au-dessous de l'autre. Il en résulte une double série de personnages horizontalement superposés, et environnant toute l'abside d'une double couronne.

On admire, avec beaucoup de raison, l'idée rendue par la peinture sur verre dans l'abside de la cathédrale de Reims. Jésus-Christ, la Sainte-Vierge et les apôtres, fondateurs de l'Église universelle, ayant au-dessous d'eux l'archevêque, les douze suffragants de la province de Reims (chacun avec son église et l'ange de ces églises) apparaissent noyés dans la lumière céleste, comme pour se rapprocher de la terre et s'unir aux prières et aux sacrifices de leurs enfants, voyageurs ici-bas. Or, cent ans avant la cathédrale, saint Remy avait exprimé magnifiquement la même idée. Dans la série la plus élevée des personnages, à St.-Remy, on voit au centre, la très-sainte Vierge, tenant entre ses bras le Sauveur du monde, puis à sa droite et à sa gauche, d'abord, les douze apôtres et les quatre évangélistes suivis, aux rangs les plus éloignés, de seize des principaux prophètes de l'ancienne loi.

Au rang inférieur, sont les pères et les fondateurs de l'église

de St.-Remy, les archevêques de Reims. Ce sont eux qui ont construit, orné, enrichi cette basilique, et qui trois fois déjà l'ont rebâtie. Douze d'entr'eux y ont choisi leur sépulture aux pieds du plus saint et du plus illustre de leurs prédécesseurs. Toutefois, la série n'est pas complète. Il n'y a place que pour 33 personnages; et le siége de Reims possédait, en 1168, son 51e. archevêque, Henri de France, frère du roi Louis VII, oncle et tuteur du grand roi Philippe-Auguste.

A la place d'honneur, dans la fenêtre centrale, au-dessous de la Sainte-Vierge est *saint Remy*. A sa droite, du côté de l'évangile, *saint Sixte;* à gauche, *saint Sinice*, disciples l'un et l'autre de saint Pierre, et envoyés par lui pour fonder le siége de Reims. Puis, sans ordre rigoureux ni chronologique, ni autre, apparaissent saint Nivard, saint Nicaise, saint Réole, saint Sonnace, Mappinus, Vulfaire, Landon, etc., jusqu'à Samson, 50e. archevêque, mort en 1161, et qui posa sans doute la première pierre de la nouvelle abside, puis Henri de France, son successeur, mort en 1175, sous le pontificat duquel cette abside se terminait en 1168. Ces deux prélats occupent les deux dernières fenêtres, l'un au nord, l'autre au midi.

L'ensemble de ces verrières, du côté du nord surtout, est harmonieux de ton et très-doux à l'œil. Les fonds sont bleus, unis, composés de verres de petite dimension, rangés l'un sur l'autre horizontalement, comme les pierres d'un appareil régulier, tandis qu'à la cathédrale les fonds du XIIIe. siècle sont composés de pièces irrégulières. Les personnages sont tous assis. Le dessin en est raide, plus que sévère. Les ombres sont formées de traits noirs, très-fermement tirés, et parallèles, comme s'ils étaient faits avec un peigne. Les tons bruns, verts et blancs dominent dans les draperies. On a, d'ailleurs, réalisé de grandes économies sur les cartons. Presque toujours le même personnage est reproduit deux et trois fois sous

des noms différents dans les fenêtres parallèles. On a eu soin seulement de retourner le carton : de sorte que saint Jean, par exemple, qui était tourné et qui regardait vers la droite, se tourne et regarde à gauche dans la fenêtre voisine où il reparaît sous le nom de saint Barnabé.

Tous les signes iconographiques du temps se retrouvent là exactement, comme dans les statues de la même époque.

L'enfant Jésus a le nimbe crucifère, et il l'a seul. Il est nu-pieds, et les apôtres le sont comme lui. La très-sainte Vierge est assise ; le nimbe est rouge et bordé de blanc ; sa tête, couronnée, est couverte d'une draperie blanche ; ses pieds sont chaussés. Tous les apôtres, évangélistes, prophètes, tiennent un livre ou un listel. Saint Pierre a en main ses deux clefs. Le costume des évêques est bien celui du temps : mitre très-basse ; amict orné de pierreries sur les épaules ; chasuble souple en forme de mantille ; crosse très-courte, plus courte qu'à la cathédrale, et ornée d'une volute fort peu développée ; tunicelles, étoles, manipules, sandales de couleur, enrichis de galons d'or. Tous sont assis sur des siéges en forme d'X et, pour la plupart, ils ont un escabeau sous les pieds.

Nous ne dirons rien des bordures. Le XVIII°. siècle les avait enlevées. Une restauration intelligente, due au zèle de M. l'abbé Auber, curé de St.-Remy, les a fait revivre ; sous sa direction, ces bordures ont été recomposées par M. Ladan, qui s'est borné à copier avec scrupule les modèles du temps existant en très-grand nombre dans l'église.

Les plombs sont, en général, ronds, étroits, creusés au rabot. Ils suivent, dans leurs contours, les lignes principales du dessin.

Le bas des fenêtres a été assez généralement alteré par la pluie, par l'invasion des lichens et par d'autres causes. Le reste est assez bien conservé. Je parle toujours de l'ensemble : j'aurai plus tard à signaler bien des exceptions.

Maintenant entrons dans notre sujet : *à quelle époque faut-il renvoyer l'ensemble de ces vitraux ?*

Je réponds, sans hésiter : *à l'époque de la construction de l'abside même dont ils font partie, à 1175 environ.* — Pourquoi ? Parce que le caractère de leur dessin se rapporte beaucoup à la statuaire de la même époque ; parce qu'ils sont visiblement plus anciens que les vitraux de l'abside de la cathédrale, qui sont du commencement du XIIIe. siècle ; parce que les deux noms des archevêques Samson et Henri de France ne me semblent pas permettre le moindre doute. De même que le nom de Henri de Braine, inscrit près de la figure de l'archevêque, régnant en 1227, quand ont été posées les verrières de l'abside de la cathédrale, est une date irréfragable ; de même, les noms des archevêques qui ont tenu le siége métropolitain, de 1161 à 1168, proclament d'une manière tout aussi certaine, tout aussi évidente, la date des vitraux de St.-Remy.

On les trouvera bien avancés pour l'époque. A cela je réponds qu'ils ne sont que de cinquante ans antérieurs aux beaux vitraux de la cathédrale ; et que les artistes qui bâtissaient St.-Remy, en 1161, et qui sculptaient à la même époque ses chapiteaux, étaient bien assez habiles pour dessiner ses verrières. Je ne sache pas qu'il y ait un seul édifice de l'importance de St.-Remy, construit dans le même temps, qui puisse lui être comparé pour l'art merveilleux de sa structure. Quand même on ne trouverait pas ailleurs de vitraux analogues, appartenant authentiquement à la même époque, ce ne serait point contre nous une démonstration. St.-Remy est exceptionnellement beau, même dans ses verrières ; voilà tout ce que nous aurions à conclure !

Après ce premier pas, si important, allons plus loin.

Quand on étudie en détail l'abside que je viens de décrire, on est bientôt frappé de certaines particularités que l'on y rencontre.

Le choix des sujets et leur disposition sont parfaitement visibles : deux personnages dans chaque fenêtre : la Sainte-Vierge, les Apôtres et les Prophètes, en haut; les archevêques de Reims, en bas. Les dimensions sont bien calculées pour remplir exactement chaque lancette, par les deux personnages qui y sont figurés. Le style, enfin, le dessin sont parfaitement uniformes, si uniformes que souvent le même carton se répète identiquement trois et quatre fois de suite.

Or, et c'est sur ce point, Messieurs, que j'ose vous prier de fixer votre attention, si l'on examine la fenêtre centrale, on trouve la Sainte-Vierge, exactement dans la forme et les dimensions des autres figures; mais, au-dessous d'elle, on cherche naturellement saint Remy, à la place d'honneur qui lui appartient, et l'on rencontre, quoi? deux tout petits personnages, si petits qu'à eux deux ils ont à peine la taille d'un seul. Dessin, disposition, ensemble, dimension des verres, tout est différent. On finit par reconnaître deux évêques, l'un au-dessus de l'autre, sans pouvoir déchiffrer leurs noms. Il faut monter par dehors, sur la galerie extérieure; et là, on lit avec la plus grande facilité, à l'aide des lignes de plomb, au-dessus de la première figure : *S. Remigius*; au-dessus de la seconde : *S. Nicholaus*, saint Nicolas, dans la série des archevêques de Reims, quand il faut descendre jusqu'au temps de la Ligue, en 1592, pour rencontrer Nicolas de Pellevé, l'unique, parmi nos quatre-vingt-dix-neuf archevêques, qui ait porté le nom de Nicolas! Mais ce n'est pas tout.

Si l'on continue soigneusement son examen, on ne tarde pas à voir les mêmes anomalies, dans les trois travées suivantes, en allant vers le midi, mais surtout dans la deuxième, presque entière, et dans une partie de la troisième.

Dans la rangée supérieure où l'on devrait trouver neuf apôtres, on n'en rencontre que trois : saint Paul, saint

André et un saint dont le nom a disparu. Ils sont remplacés par des rois.

Au lieu des neuf archevêques correspondant pour la série inférieure, trois seulement sont figurés. Six rois tiennent aussi leur place.

Au premier aspect, on reconnaît, sans hésiter, que ces vitraux n'ont absolument rien de commun avec l'ensemble, mais qu'ils sont de la même famille que le saint Remy et le saint Nicolas de la fenêtre centrale. Le dessin est bien moins correct, les traits moins fermes et moins arrêtés. On n'y remarque presque aucuns tons clairs ; les verres sont beaucoup plus petits et coupés, sans tenir compte des lignes du dessin. A l'extérieur, ils sont beaucoup plus altérés que les autres ; la pluie et les lichens les ont endommagés à tel point, que leur surface a perdu tout son poli et se trouve fouillée, creusée, comme du mâchefer.

Visiblement, ils n'ont pas été faits pour la place qu'ils occupent. Ils ont été posés d'abord dans des fenêtres à plein-cintre ; car leur forme circulaire est encore apparente, et les verres surajoutés, pour les adapter aux ogives qu'ils occupent actuellement, sont d'un ton plus clair et d'une autre forme. Leurs dimensions sont aussi beaucoup moindres. Pour parvenir à leur faire remplir entièrement les baies, il a fallu les rallonger ; et on s'y est pris de toutes les manières. Tantôt, on a traversé la fenêtre horizontalement, par quatre ou cinq rangs de bordures diverses, superposées ; tantôt, on a réuni ensemble deux personnages, comme au centre de la deuxième travée, en bas ; là, un roi est terminé par le corps presque entier d'un évêque, des épaules au bas des jambes. Tantôt, comme dans la verrière voisine de la même fenêtre, on laisse le nom de saint André à un personnage chaussé, dont le visage regarde d'un côté, quand sa chevelure s'en va de l'autre. Il semble avoir trois mains, dont une, beaucoup plus petite que

les autres, tient un commencement de sceptre. Au-dessous de lui, un roi, avec une tête moitié plus petite que sa couronne; une seule main, mais beaucoup plus grande qu'elle ne devrait l'être. (Nous pourrions ajouter beaucoup à ces détails, ce que nous avons dit nous paraît suffire.)

Enfin, ce dernier roi et tous les autres sont assis sur des siéges droits à dossiers; tandis que tous les autres personnages que nous rencontrons à St.-Remy, comme à la cathédrale, sont tous, sans une seule exception, placés sur des siéges en X.

Cela posé, raisonnons d'après les faits.

1°. Ces quelques fragments de vitraux du centre et des 1re., 2e. et 3e. travées sont d'une série différente; cela est évident.

2°. Ils ont été placés primitivement dans des fenêtres étroites à plein-cintre.

3°. Ils viennent très-vraisemblablement de St.-Remy même. La place qu'ils occupent, l'image de saint Remy que l'on y rencontre à la place d'honneur, ne permettent guère de supposer qu'on ait pu les tirer d'ailleurs; d'autant plus que les fenêtres de l'abside romane détruite par Pierre de Celles, pour y substituer sa nouvelle construction ogivale, étaient étroites, petites et terminées en plein-cintre.

4°. Ces verres *sont plus anciens que les autres.* Ce qui le prouve, c'est leur état de dégradation beaucoup plus avancé; c'est leur forme, leur couleur, leur aspect, leur agencement; et la figure de saint Nicolas, si populaire à l'époque romane.

J'ai eu l'occasion de les visiter en 1845, avec M. Henri Gérente : il n'hésitait pas à les regarder comme antérieurs aux autres de la série. M. Lassus, et dernièrement encore M. Coiffetier, me disaient la même chose.

Je puis donc, avec toute vraisemblance, les renvoyer à l'abside d'Hérimar et de Thierry, construite en 1049. Par

économie, pour abréger les travaux; pour conserver, peut-être, une image vénérée du saint Patron de l'église, ou pour tout autre motif inconnu, on aura replacé dans la nouvelle abside, en les adaptant tant bien que mal aux formes ogivales, les verrières retirées de l'ancien édifice.

Je ne veux pas dire encore, remarquons-le bien, que ces vitraux soient de l'époque même de 1049 : je veux constater seulement qu'ils sont antérieurs à la série de 1168, dont les noms de *Samson* et de *Henri de France* nous ont si clairement donné la date.

Maintenant, ont-ils été faits entre 1168 et 1101, ce qui les laisserait dans le XII[e]. siècle; ou bien l'ont-ils été entre 1049 et 1101, ce qui les place au XI[e]. ? C'est ce qui me reste à démontrer. J'avoue que la tâche eût été pour moi tout-à-fait impossible à remplir, si un archéologue illustre, un érudit de premier ordre, dont la science et la religion déplorent encore la perte, M. Charles Lenormand, de l'Institut, n'était venu à mon secours. Il l'a fait, ce me semble, d'une manière entièrement victorieuse et qui jette sur tout ce que je viens de dire jusqu'à présent la plus vive lumière, au moins pour arriver à la probabilité. Je me borne donc à l'analyser.

Dans une notice sur le fauteuil de Dagobert, insérée au tome I[er]. des *Mélanges d'archéologie des RR. PP. Cahier et Arthur Martin*, p. 159, M. Charles Lenormand établit ce qui suit :

Ce fauteuil, déposé depuis six siècles dans l'abbaye de St.-Denis, au temps de l'abbé Suger (1115), avait été probablement fabriqué par saint Eloi. De temps immémorial, il servait aux rois Francs lors de leur avènement au trône, pour y recevoir les hommages de leurs sujets.

La forme de ce siége vénérable était empruntée aux anciennes chaises curules des magistrats et des empereurs romains; il était en X, et mobile comme un pliant.

Les quatre pièces principales se terminaient en tête de panthère.

Au commencement du XIIᵉ. siècle, Suger remit ce siége en honneur et le fit restaurer et compléter, par l'addition d'une galerie postérieure qui lui servait de dossier. Dès-lors, les rois de France adoptent irrévocablement, pour leurs sceaux et leurs monnaies, le siége en X, conforme au célèbre modèle de St.-Denis. A peine, quelques années avant la restauration ordonnée par l'abbé Suger, trouve-t-on un exemple unique d'un sceau de Philippe Iᵉʳ., en 1082, où ce prince est figuré assis sur un pliant en forme d'X. Depuis Louis-le-Gros, associé au trône précisément en l'an 1100, jusqu'à Philippe de Valois, au XIVᵉ. siècle (1328), tous les sceaux des rois de France conservent fidèlement et sans exception l'usage du trône en X.

Des monnaies et des sceaux, l'usage passe dans les monuments épigraphiques : l'église de St.-Remy et la cathédrale de Reims nous font assister à cette révolution. Tous les siéges, sans aucune exception, figurés dans la cathédrale, de 1227 à 1240, pour la Sainte-Vierge, les apôtres, les rois, les évêques, sont uniformément en X. Il en est de même, à St.-Remy, pour les vitraux posés sous Henri de France en 1168. Quant aux autres vitraux, antérieurs à ceux de Henri de France, ils ont exclusivement la forme des siéges ordinaires à montants et à dossiers droits. Serait-ce donc une témérité de conclure qu'ils remontent, par conséquent, au temps de Philippe Iᵉʳ., de Louis-le-Gros et de Suger ; c'est-à-dire à la fin du XIᵉ. siècle ou aux premières années du XIIᵉ. ? C'est ce que j'avais à démontrer.

Tout le monde a entendu avec intérêt le travail précédent sur les vitraux, mais les membres les plus compétents du Congrès n'ont pas été ébranlés dans leur conviction : après, comme avant la lecture de M. l'abbé Tourneur, ils sont persuadés que

tous les vitraux actuels de St.-Remy datent de la première moitié du XIIIe. siècle ; que peut-être ils ont été donnés par Louis VIII, sacré à Reims en 1223. En effet, il ne suffit pas d'apporter des textes pour fixer la date d'un monument : il faut, de plus, que l'analogie des caractères archéologiques vienne corroborer les textes et dire qu'ils ne relatent pas des constructions antérieures.

Une vive discussion a donc suivi la lecture du mémoire de M. l'abbé Tourneur ; mais, pour discuter pièces en main et en parfaite connaissance de cause, les membres du Congrès ont monté dans les galeries et dans le triforium ; là, ils étaient en présence des vitraux, objet du débat ; ils pouvaient en quelque sorte les palper de leurs yeux.

Plusieurs membres ont d'abord fait remarquer que tous les personnages des vitraux de St.-Remy sont représentés de grandeur naturelle ; or, disaient-ils, au XIe. et au XIIe. siècle, on n'a peint que des personnages de petite taille, tels que les comportent les scènes des médaillons légendaires. Mais cet argument péchait par sa base, puisque Chartres et Strasbourg possèdent de grandes figures qui datent certainement du XIIe. siècle.

D'autres membres ont avancé que les caractères des inscriptions des vitraux paraissent être ceux du XIIe. siècle ; mais M. Paulin Paris, si expert en cette matière, leur a répondu que les caractères majuscules du XIIe. et du XIIIe. siècle se ressemblent tellement qu'il est impossible d'en tirer un argument pour fixer les dates de la vitrerie de St.-Remy.

M. de Caumont, M. Paul Durand et moi, nous avons surtout cherché à fixer cette date par les signes archéologiques, par l'analogie avec les verrières qui remontent certainement au XIIe. siècle, comme les verrières occidentales de la cathédrale de Chartres et celles des chapelles absidales du Mans. C'est après un sérieux examen des vitraux de St.-

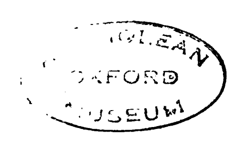
Remy, que nous n'avons pas hésité à affirmer qu'ils n'ont aucun caractère distinctif du XII°. siècle ; que dessin, éclat du verre, pose et costumes des personnages, ornements architecturaux, tout rappelle le faire des artistes de la première moitié du XIII°. siècle. Voici à peu près comment nous avons développé notre thèse :

Le dessin des vitraux du XII°. siècle est d'une correction, d'une netteté, d'une finesse de détails qui étonnent : on sent que l'artiste peignait avec amour, en vue du Dieu qui le récompensera. Or, à St.-Remy, le dessin n'a rien d'extraordinaire : c'est celui des vitraux de la cathédrale, qui, de l'aveu de tous, datent de 1227 à 1240. St.-Remy, sans aucun doute, a eu des vitraux du XII°. siècle ; mais ils ont été détruits : on en trouve de petits fragments gisants sur le pavé des galeries. M. Bulteau-Jupin, sculpteur à Reims, en a recueilli quelques-uns. Quiconque voudra en comparer le dessin avec celui des verrières en place, sera frappé de l'énorme différence qu'il y trouvera.

L'éclat du verre du XII°. siècle est plus vif, plus riche, d'un effet plus admirable, comme décoration et comme entente du jeu de la lumière, qu'au siècle suivant ; c'est ce qui faisait dire à M. Lassus, en parlant des trois verrières occidentales de la cathédrale de Chartres (1) : « Chartres possède trois magnifiques verrières du XII°. siècle, qui font pâlir tous les vitraux dont le XIII°. siècle a enrichi cette admirable cathédrale. » L'éclat des vitraux de St.-Remy peut-il être comparé à celui des vitraux du XII°. siècle que l'on voit à Chartres, au Mans, à Strasbourg ? Fait-il pâlir celui des vitraux de la cathédrale de Reims ? Évidemment non.

La pose des personnages au XII°. siècle n'est pas la même qu'au XIII°. : la différence est visible, même pour le vul-

(1) *Annales archéologiques*, t. I, p. 82.



gaire. Au XIIe. siècle, les bustes sont longs et maigres, les corsages sont élevés, les pieds et les genoux n'ont pas de perspective, les yeux sont à demi voilés ; il y a peu de mouvement dans les draperies ; c'est d'une raideur qui blesse à la première vue : l'idéal, le mysticisme seuls dominent. Au XIIIe. siècle, le naturalisme commence à se mêler avec le mysticisme : les formes sont plus anatomiques, moins allongées ; elles se rapprochent de l'art antique ; les draperies sont jetées avec plus de grâce et de naturel ; les yeux, très-ouverts, affectent la figure d'une amande. Or, voilà la pose qu'ont tous les personnages des vitraux de St.-Remy ; ils ont donc été peints au XIIIe. siècle.

Ce n'est pas tout encore : les costumes nous diront aussi que les vitraux actuels de St.-Remy datent du XIIIe. siècle. En effet, les chaussures ne sont pas en pointe aiguë ; les tuniques, les manteaux, les chasubles sont simples et bien drapés ; ils ne sont pas bordés de riches galons ou d'inscriptions ; leurs plis ne sont pas pressés et compassés comme ils l'étaient au XIIe. siècle. Nous ferons remarquer encore que, dans les vitraux de St.-Remy, les cheveux des femmes ne sont pas nattés ni tressés avec des rubans, tandis qu'ils l'étaient toujours au XIIe. siècle.

Une autre preuve de notre opinion se trouve dans les ornements d'architecture peints dans les vitraux de St.-Remy. Voyez ces colonnes élancées et minces, ces chapiteaux sveltes et ornés de feuillages recourbés en volutes ou en crochets ; ne portent-ils pas tous les caractères archéologiques du XIIIe. siècle ? Qu'on les compare avec les colonnes et les chapiteaux façonnés certainement au XIIe. siècle (on en voit à St.-Remy), et l'on sera forcé d'avouer qu'ils ne sauraient être de la même époque.

M. l'abbé Tourneur a fait remarquer que les vitraux de St.-Remy avaient presque tous été peints d'après le même

carton : ce qui est très-vrai; à ses yeux, c'était une preuve d'antiquité. Pour nous, nous en tirons une conséquence opposée. Le XIIIᵉ. siècle a apporté le premier cette parcimonie dans la dépense : le XIIᵉ. siècle avait plus de zèle, plus d'amour pour orner la maison du Seigneur.

Le dernier archevêque de Reims peint dans les verrières est Henri de France, mort en 1175. M. l'abbé Tourneur en conclut que c'est sous son épiscopat que les vitraux ont été peints. Cette conclusion est erronée, puisque Henri de France porte un nimbe *rond* et que jamais on n'a donné le nimbe rond aux vivants : quand on les nimbait, c'était toujours d'un nimbe *carré*.

Un dernier argument qu'a fait valoir M. l'abbé Tourneur en faveur de sa thèse, c'est que les personnages figurés dans les verrières du chœur sont assis sur des pliants en X, tandis qu'ailleurs les personnages sont assis sur des siéges ordinaires à dossiers. Il nous semble que ce caractère n'a de valeur qu'en sigillographie. Il ne peut nullement servir à fixer la date d'un vitrail peint ou d'une sculpture ; car, à toutes les époques de l'art, on trouve des personnages assis sur des siéges en X. Pour n'en citer qu'un exemple, on voit à Milan saint Ambroise assis sur un siége de cette forme, et la sculpture qui le représente ainsi date du VIIIᵉ. ou du IXᵉ. siècle. Elle se trouve dans la partie la plus ancienne de la cathédrale milanaise.

Quoi qu'il en soit, la question reparaîtra au Congrès de l'année prochaine. M. l'abbé Tourneur et moi, nous avons pris l'engagement d'étudier ensemble et sur place les verrières de St.-Remy, jusque dans leurs plus minces détails. Nous ferons part du résultat de nos études communes.

Après l'examen de la vitrerie peinte, les membres du Congrès ont visité les autres objets curieux à voir dans l'antique basilique : 1°. le tombeau de saint Remy ; 2°. le pavé en

pierres de liais, incrustées de plomb, représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament et datant du XIIIe. siècle ; 3°. les trente émaux de J. Landin, *émailleur au faubourg de Magine, à Limoges ;* 4°. les dix magnifiques tapisseries données, en 1531, par le cardinal Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims; elles représentent la vie et les miracles de saint Remy ; une légende rimée indique le sujet de chaque scène représentée. Ces tapisseries ont excité l'admiration de tous les membres du Congrès.

A deux heures trois quarts, le Congrès a quitté l'église de St.-Remy, pour se rendre à la séance générale, dans la grande salle de l'archevêché.

Le Secrétaire,

L'abbé BULTEAU, de Chartres.

2°. Séance du 26 juillet.

Présidence de S. Ém. le cardinal GOUSSET.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française; *Paulin Paris*, membre de l'Institut; *Robillard*, vice-président du Tribunal civil de première instance et vice-président de l'Académie ; le comte *de Mellet; Loriquet ; Le Petit; de La Prairie*, président de la Société de Soissons ; *Paul Durand ; Charles Givelet.*

M. l'abbé Poquet remplit les fonctions de secrétaire.

La séance a été ouverte à trois heures.

La parole est donnée à M. l'abbé Bouché, sur la dix-huitième question :

Indiquer rigoureusement à quelles localités actuelles répondent celles dont il est fait mention dans le testament de saint Remy.

MÉMOIRE DE M. BOUCHÉ.

Le testament de saint Remy est assurément un des monuments les plus remarquables de l'histoire de notre pays.

En réglant l'emploi qui serait fait après sa mort de ses propres biens et de ceux de son église, l'illustre et saint évêque, auquel nous devons ce document précieux, y a déposé les détails les plus intéressants, concernant les coutumes, les mœurs, l'état politique et surtout géographique de notre contrée. Non-seulement une multitude de villes et de villages encore existants, s'y trouvent cités; mais souvent même la position de ces divers lieux, la nature de leur sol ou de leurs productions y est décrite, ou au moins assez clairement indiquée pour fournir, en les comparant avec l'état actuel des choses, un sujet d'études singulièrement curieux.

Les rédacteurs du programme ont cru qu'à l'aide des documents variés que possèdent notre diocèse ou notre ville, il serait possible de déterminer *rigoureusement* les noms et la situation actuelle de ces différentes localités. Nous le croyons aussi, au moins pour le plus grand nombre d'entr'elles.

Cependant, malgré les recherches déjà faites en cette matière, nous craignons qu'il ne reste encore beaucoup à faire pour arriver à une certitude absolue.

Nous exposerons nos convictions avec les preuves qui ont servi à les former; et là où la conviction nous aura été impossible, nous énoncerons simplement nos conjectures et nos doutes, laissant à de plus amples études le soin de réunir des notions plus certaines ou mieux approfondies.

Il semble que nous devrions, avant tout, établir l'authenticité de la pièce même sur laquelle nous allons poser la base de toutes nos assertions. Mais la question est assez grave, et nous regardons comme difficile et peu avantageux, d'ailleurs,

de la traiter d'une manière incidente. La discussion en serait ou trop longue ou trop incomplète. Elle mérite assurément un mémoire à part.

Qu'il nous suffise de dire que les plus habiles historiens ou paléographes, Mabillon, Ducange, dom Marlot, les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, ont reconnu, comme étant absolument authentique, la partie du testament de saint Remy commune aux deux rédactions qui nous en ont été conservées par Flodoard et par l'archevêque Hincmar. On remarque bien çà et là quelques lacunes évidentes, peut-être même quelques interpolations dans les détails ; mais les personnages historiques qui y sont fréquemment cités, les formules de Droit romain qui s'y trouvent si exactement observées, les allusions si nombreuses qu'on y rencontre à tous les grands événements du VIe. siècle, ne permettent guère de porter un doute sérieux sur la substance de cette œuvre importante. Le pape Sylvestre II, qui avait été archevêque de Reims, sous le nom illustre de Gerbert, et qui connaissait parfaitement tous les monuments de cette église, ne voulait pas qu'on *portât atteinte au testament du grand apôtre des Francs.*

D'ailleurs, nous devons faire remarquer que ce testament, fût-il apocryphe ou postérieur à saint Remy, n'en aurait pas moins, au point de vue qui nous occupe, le même intérêt et la même importance, puisqu'en toute hypothèse, il ne peut être postérieur à Flodoard ou à Hincmar dans les écrits desquels on le retrouve, et que dès lors il demeure un témoin irrécusable de l'état des choses dans notre pays, à l'époque même où se posaient les premiers fondements de la monarchie française.

I. Le premier endroit dont fasse mention le saint évêque, c'est la contrée qu'il désigne sous le nom de *territorium* ou de *solum Portense : Es tu sancta hæres mea, Remensis ec-*

clesia : habebis colonos in Portensi territorio; necnon et villas agrosque, quos possideo in solo Portensi, ad te revocabis hujus auctoritate testamenti.

Quel est ce *territorium Portense*, ce PORTOIS ?

Le plus célèbre des commentateurs du testament de saint Remy, le chanoine Lacourt, prétend qu'il s'agit uniquement d'une petite portion du diocèse de Reims, aujourd'hui contenue dans l'arrondissement de Rocroy, au département des Ardennes, appelée, dans certains cartulaires, *terra de Potestatibus*, en français, terre des Potées. — Larisville rapporte, dans ses *Annales*, que l'église de cette contrée renfermait dix-sept villages qu'il énumère et dont les chefs-lieux de juridiction étaient Maubert, Fontaine et Aubigny que nous nommons encore aujourd'hui Aubigny-les-Potées.

M. Masson, dans ses *Annales ardennaises*, tout récemment publiées, embrasse entièrement l'opinion de Lacourt.

Malgré ces autorités, nous pensons qu'il y a, dans cette interprétation, une erreur manifeste.

Les seules raisons qu'on puisse en apporter sont : 1°. l'analogie des expressions latines et françaises *Portensis* et *Potées ;* 2°. le fait de la possession constante et immémoriale de cette terre des Potées par l'église de Reims, jusqu'en 1789.

Or, la première de ces deux raisons n'est rien moins qu'une méprise : la dénomination de terre des *Potées* est la traduction pure et simple de l'expression *terra de Potestatibus*, sous laquelle cette contrée est désignée dans tous les cartulaires latins depuis le XIII°. siècle. Mais il faut bien remarquer que cette appellation, donnée au moyen-âge à cette portion de territoire parce qu'elle était toute composée de *propriétés* (*potestates*) appartenant à l'église de Reims, n'a rien de commun avec celle de *territorium Portense;* et qu'elle était complètement inconnue à l'époque d'Hincmar, et surtout de saint Remy : les manuscrits les plus anciens qui

le contiennent ne remontent pas au-delà du XIIIe. siècle.

D'ailleurs, ce *territorium Portense*, comme écrit Hincmar, est appelé par Flodoard *solum Porcense*, avec un *c*; ce qui éloigne encore la prétendue analogie qu'on lui trouve avec le nom de Potées.

Quant au fait de la possession de cette terre par notre église, fait d'ailleurs très-réel et très-incontestable, il ne prouve absolument rien; puisque saint Remy possédait certainement ailleurs un très-grand nombre de propriétés, qui passèrent également, comme nous le verrons plus tard, dans les domaines de l'évêché.

Mais ce qui montre avec une évidence parfaite l'erreur du chanoine Lacourt, c'est le testament de saint Remy lui-même, dans la version conservée par Hincmar.

Car, au legs même dont nous parlons, cette version énumère ainsi les localités léguées par le saint évêque : *scilicet Tudiniacum, Balatonium, sive Plerinacum et Vacculiacum, vel quæcumque in eodem solo Portensi qualibet auctoritate possedi.*

Or, d'un côté, jamais trace de semblables noms ne s'est rencontrée dans la terre des *Potées*; — et, de l'autre, tous les commentateurs (et par une contradiction vraiment incroyable, Lacourt lui-même) interprètent *Tudiniacum* par *Tugny*, et *Balatonium* par *Baâlons*, deux villages situés, l'un près de Rethel, sur la rivière d'Aisne, l'autre dans le doyenné de Vendresse, à une distance de près de quinze lieues de cette même terre des Potées.

Et c'est en vain que, pour infirmer notre raisonnement, l'on prétendrait que cette énumération a été ajoutée par Hincmar au texte primitif, puisqu'il en résulterait toujours qu'à l'époque de cet archevêque, on n'entendait pas, par le *territorium Portense*, la petite terre de *Potestatibus*, mais une contrée bien aut ement étendue.

C'est en vain également que l'on supposerait, comme l'auteur des *Annales ardennaises*, qu'il a pu exister à l'époque de saint Remy, dans la terre des Potées, quatre localités de ce nom, sans qu'il en reste, grâce au temps et aux révolutions, aucun vestige, soit dans les lieux eux-mêmes, soit dans les écrits où il en était fait mention.

Car, outre qu'une telle hypothèse est toute gratuite, nous possédons des preuves formelles, positives, pour établir que *Tugny* et *Baâlons* sont bien le *Tudiniacum* et le *Balatonium* du testament de saint Remy.

Premièrement, la similitude des noms est parfaite, et tous ceux qui s'occupent d'étymologie savent que les contractions et transformations subies par ces expressions latines sont bien celles qu'ont coutume de subir les dénominations analogues.

De plus, il est certain pour Baâlons d'abord que ce village était au IX°. siècle une propriété de l'église de Reims.

Flodoard rapporte qu'en 988, l'archevêque Foulques de Reims, pour garantir ses possessions du *Portois* contre les incursions de Gerlach ou Garlache, baron de Lumes, fit bâtir le château d'Omont; et le même historien raconte ailleurs qu'en 921 ce même château fut pris et assiégé par Charles-le-Simple, qui avait passé la Meuse, à la tête d'une troupe de Lorrains pour ravager les terres de l'église de Reims.

Le château et les terres qui en dépendaient étaient donc la propriété de cette église. Or, parmi les terres placées dans la dépendance et sous la protection de la forteresse de Foulques, à Omont, se trouvaient incontestablement celle de Baâlons: tous les témoignages en font foi : à tel point qu'en 1789 les habitants de ce village étaient encore obligés d'y faire le guet à certains jours déterminés.

Nous ne pourrions peut-être établir, d'une manière aussi directe, les titres de propriété de notre église, à l'égard

de Tugny. — Cependant, les preuves sont loin de nous faire entièrement défaut. Ainsi Larisville, l'un de nos plus sûrs annalistes, affirme expressément que *Tugny-les-Rethel* est bien le *Tudiniacum* du testament de saint Remy, et qu'il arrivait fréquemment au saint évêque de s'y arrêter quand les besoins de son troupeau l'appelaient dans cette partie de son diocèse : *Cum sanctus Remigius visitaret parochias transiretque per villam cui nomen Tudiniacum, hodie Tugny.*

D'ailleurs, nous savons par pièces authentiques que ce village, encore aujourd'hui pourvu d'un magnifique château, formait un fief qui relevait directement du donjon de Rethel : or, en 970, Rethel et toutes ses dépendances immédiates étaient encore la propriété incontestée des archevêques de Reims; car nous possédons une charte, datée précisément de cette année 970, par laquelle Adalbéron fait don de Rethel, avec plusieurs autres domaines, à l'abbaye de St.-Remy.

Ainsi, pour résumer toute notre pensée sur cette 1re. partie du testament de saint Remy, il nous paraît certain que les deux premiers villages signalés dans ce testament sont bien *Tugny* et *Baâlons*, et qu'en conséquence le *territorium Portense* ou *Porcense*, où saint Remy avait le plus grand nombre de ses possessions, n'est point l'étroit canton des Potées, mais bien tout le pays désigné plus tard sous le nom de *Porcianum*, dont la capitale fut Château-Porcense d'abord, ensuite Rethel, et qui fut érigé par Louis XIV en duché-pairie, sous le titre de duché de Mazarin.

Ce pays renfermait toute la contrée comprise entre l'Aisne et la Thiérache d'un côté, et de l'autre, la Bar, la Meuse et la Sormonne; c'est-à-dire près de la moitié du département actuel des Ardennes.

Quant à *Plerinacum* et à *Vacculiacum*, qui sont nommés dans le même legs après *Tugny* et *Baâlons*, la détermination m'en paraît plus difficile.

Lacourt les traduit par *Plerigny* et *Vacculée*, mais ces deux noms sont complètement inconnus dans tout le département des Ardennes, et il est d'ailleurs évident que le docte chanoine, embarrassé d'indiquer les lieux qui leur répondent actuellement, s'est contenté de prendre les mots latins en leur donnant une désinence française.

Nul autre ne s'en était occupé depuis, et les documents formels faisant absolument défaut, nous nous bornerons à dire nos conjectures.

A trois kilomètres de Rethel se trouve un ancien village, Pargny, dont le nom latin, *Parniacum* ou *Plarniacum*, comme on lit dans quelques chartes, offre beaucoup de ressemblance avec le *Plerinacum* du testament. Ce village, d'ailleurs, a toujours été compris dans la mouvance directe du comté de Rethel et a dû, par conséquent, appartenir à l'église de Reims jusqu'à la donation d'Adalbéron. Nous inclinerions donc à voir dans Pargny-les-Rethel, la troisième localité du premier legs.

Quant à la quatrième (*Vacculiacum*), nous regarderions comme également vraisemblable que c'est *Faillouć*, section de la commune des Hautes-Rivières, sur la *Remoy*, à l'extrémité des domaines de l'archevêché de Reims. Cette localité, très-ancienne, en effet, faisait partie de la principauté de Château-Regnault, comme le prouve authentiquement une déclaration générale de 1575, conservée manuscrite dans les archives de la bibliothèque de Charleville.

Or, toutes les terres de cette principauté étaient encore, en 921, la possession incontestée du chapitre de Braux, lequel avait été fondé et doté 60 ans auparavant, par Hincmar lui-même, avec des biens qu'il détacha du domaine de son église.

Flodoard raconte, dans les détails les plus complets, comment, en cette même année 921, Edelbert, comte de Rethel, profita de l'invasion des Normands pour s'emparer des pos-

sessions de l'église de Reims. Or, les premières qu'il attaqua constituaient précisément les domaines du chapitre de Braux ; on les regardait donc comme des propriétés au moins médiates de notre église.

Quand plus tard, en 1237, les chanoines de cette collégiale purent recouvrer les dix villages de leurs anciennes possessions placées sur les bords de la Remoy, et dont était Failloué, ce fut à la faveur de la protection des archevêques, leurs suzerains.

Et quand enfin, après avoir de nouveau perdu ces domaines, ils conclurent en 1573 une transaction avec la maison de Guise, alors souveraine de Château-Regnault, ce fut toujours par suite de la donation première que leur avait faite Hincmar, qu'ils obtinrent au moins la conservation du droit d'élection dont ils jouirent jusqu'en 1789.

Tout porte donc à croire que Failloué, comme Pargny, est une ancienne propriété de l'église de Reims, et une propriété dont l'origine remonte au testament même de saint Remy.

II. Après ce premier legs, le saint pontife indique, sous les noms de *Celtus* et de *Huldriaca villa*, deux localités dont le revenu doit servir, dit-il, à l'entretien de la couverture du lieu que les évêques, ses successeurs, auront choisi pour sa sépulture.

Chesneau, trompé sans doute par une certaine analogie d'expression, prétend à tort que *Celtus* est le village de Cernay près Reims ; quelques autres ont cru, avec aussi peu de fondement, qu'il s'agit de Saulx-St.-Remy, dont le nom latin est *Salix sancti Remigii*, et non *Celtus*. Lacourt indique Sault-les-Rethel, situé en avant de cette ville, sur la rive gauche de l'Aisne ; et les raisons qu'il apporte nous paraissent solides et convaincantes. En 1128, l'archevêque Regnault ayant donné l'autel et les dîmes de *ce village* à

l'abbaye de St.-Nicaise, le pape Innocent IV confirma cette donation par une bulle où cet autel est appelé *altare de Celto super fluvium Axonam*. La désignation ne peut être plus claire. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le patron de cette église est précisément saint Remy.

III. Le legs suivant est consacré à la nourriture de ceux qui seront attachés au service du lieu où reposera le corps du *Saint*. Ce legs se compose : 1°. d'un bourg du Portois dont le nom est effacé dans le testament, et qui provenait du patrimoine même de saint Remy, *ex proprio ;* 2°. d'un autre lieu, nommé dans quelques exemplaires *Villanis*, dans d'autres *Villaris*, lequel appartenait à l'évêché, *ex episcopio.*

L'auteur des *Annales ardennaises* pense que ces deux bourgs sont les villages de *Vaux* et de *Villaine*, formant aujourd'hui une même commune dans la terre des Potées. La raison qu'il en donne, c'est que deux autres lieux, indiqués immédiatement après, dans le legs suivant : *Blandibaceius* et *Albinaicus (que le saint testateur déclare provenir, l'un d'un achat fait de ses cohéritiers avec les deniers de l'église, l'autre des biens de l'évêché)*, sont très-incontestablement (ce que nous admettons) *Aubigny* et *Blombay* dans ce même territoire.

Cette hypothèse est ingénieuse peut-être, mais ce n'est qu'une hypothèse, puisque rien ne prouve que le nom effacé soit *Vallibus, Vaux ;* et que *Villanis* ne soit pas au contraire, comme l'écrivent les plus nombreux manuscrits, *Villaris*, *Villers*, l'un des nombreux villages qui portent ce nom dans notre diocèse, et dont plusieurs ont très-certainement appartenu à l'église de Reims.

Le chanoine Lacourt et Colvener se contentent de remarquer l'altération du texte et ne font aucun essai d'interprétation. En l'absence de tout document positif, nous ne voyons d'autre conjecture plus plausible que celle des *Annales ardennaises.*

IV. Le quatrième legs comprend une terre de l'évêché, nommée *Berna*, deux villages désignés sous les noms de *Cosle* et de *Glein*, et deux autres encore que saint Remy avait reçus du roi *Clovis* et qu'il déclare s'appeler, dans la langue des Francs, *Piscofesheim*. Ces biens étaient situés dans les Vosges, *in Vosago*, dit expressément le texte.

Dans l'impossibilité où nous avons été de recueillir, à cause même de leur éloignement, *sur ces localités*, aucun renseignement personnel, nous nous bornerons à citer les observations du chanoine Lacourt, insérées dans la Chronique de Champagne.

Cosle et *Glein*, dit-il, étaient deux terres situées dans la *Vosges:* saint Remy les avait achetées avec une grande étendue de bois (Clovis lui avait fait présent de deux autres localités voisines; et Clodomir, fils de Clovis, lui avait encore fait d'autres dons considérables dans le même pays). On en annexa, dans la suite, la plus grande partie au monastère que les religieux de St.-Remy avaient fait bâtir à Cosle. Une charte de l'empereur Othon Ier., datée de Paderborn en 952, prouve que, jusqu'à cette époque, ces possessions avaient appartenu à l'église de Reims, puisque cette charte confirme la donation que l'archevêque Artaud en avait faite à l'abbaye de St.-Remy, quand son avoué, Conrad, duc de Lorraine, les eut délivrées des vexations de *Reimbaut*, comte d'Alsace.

Toutefois, dans la charte d'Othon, il n'est point parlé de *Glein*. Et dans une autre charte donnée par Adalbert, archevêque de Mayence, pour le rétablissement du prieuré de Cosle, il en est question comme d'un courant d'eau arrosant ce prieuré lui-même; cependant il pourrait se faire qu'il y eût, non loin de là, un village de ce nom.

Quant à *Berna*, Flodoard dit expressément que saint Remy en tira les habitants pour les transporter dans les deux premiers villages : *incolas de villa vicini episcopi nomine*

Berna, in eas (Cosla et Gleni) transferens. Aussi n'en resta-t-il bientôt aucune trace.

Toutes ces terres possédées par l'église de Reims, dans les forêts résineuses des Vosges, étaient soumises à une redevance annuelle, consistant en une certaine quantité de poix, qui devait servir aux chanoines et aux diverses maisons religieuses, pour enduire, selon l'ancien usage, les tonneaux à mettre le vin.

De toutes ces localités, il ne reste plus aujourd'hui de commune que *Mont-Saint-Remy*, l'ancienne *Cosla*, où se trouvait le monastère fondé par Artaud.

V. Le chapitre cinquième renferme un document précieux: il y est question de deux villages de notre contrée dont le roi Clovis, y est-il dit, avait fait présent à sainte Geneviève, pour l'aider dans les voyages qu'elle faisait très-fréquemment à Reims, et que l'illustre patronne de Paris avait ensuite laissés à notre église.

Ces deux villages sont nommés, au testament, *Crusciniacum* et *Fara*. — Ce sont incontestablement, de l'aveu de tout le monde, *Crugny* dans le canton de *Fismes*, et *Fère-en-Tardenois* dans l'arrondissement de Château-Thierry, tous deux dans la direction de Reims à Paris.

VI. Saint Remy légua ensuite à son église la grande et riche villa d'Epernay, sous le nom de *Sparnacus villa.*

Il y raconte comment un leude, nommé Euloge, ayant été accusé du crime de lèse-majesté et ne pouvant se justifier, fut sauvé cependant par une somme de 5,000 livres d'argent que Remy tira pour lui du trésor de son église; Euloge, reconnaissant, donna en retour au charitable évêque sa ville d'Épernay. Saint Remy, en mourant, voulut qu'elle restât à son église en dédommagement des 5,000 livres et qu'elle servît à la mense de ses successeurs.

Ceux-ci en jouirent paisiblement jusqu'au IXe. siècle, époque où elle tomba au pouvoir des comtes Eudes et Angetray. Ils la restituèrent cependant en 853 à l'archevêque Hincmar, qui y mourut en 884, après y avoir porté les reliques de saint Remy pour les mettre à l'abri des incursions des Normands.

L'archevêque Foulques y fit bâtir un nouveau château en 892. — Les comtes de Champagne, qui l'ambitionnaient, s'en emparèrent plusieurs fois pendant le Xe. siècle jusqu'à ce qu'ils en obtinssent, en 1024, la cession définitive, à condition d'hommages envers l'église de Reims, en vertu d'un traité qui fut successivement confirmé par les papes Alexandre III, Clément III, et Innocent III.

Depuis, elle passa à la maison royale de France et fut donnée en apanage aux princes d'Orléans.

VII. L'article septième fait mention d'un bourg appelé *Duodeciacus*, donné par le jeune Clodoald, que l'on croit être saint Cloud, fils de Clodomir, en témoignage de son affection pour le saint évêque dont il était le disciple (C'est le même qui bâtit, sur les bords de la Seine, le monastère qui donna naissance à la ville de St.-Cloud).

Tous les commentateurs s'accordent à reconnaître dans ce bourg la paroisse actuelle de Dongy, située dans la magnifique prairie qui porte ce nom, au confluent de la Chiers et de la Meuse, dans l'arrondissement de Sedan. Et en effet nous savons, par Flodoard, que ce village a été la propriété de l'église de Reims jusqu'en 772. A cette époque, l'archevêque Tilpin le céda à Charlemagne, à condition que ce roi et ses successeurs paieraient aux archevêques de Reims un cens annuel de douze livres d'argent pour l'entretien du luminaire de l'église, et que les chapelles continueraient d'être en la possession de l'évêché avec leurs revenus, *cum nonis*

et decimis, dit le traité. Ce fut cent ans après cette donation que se tinrent successivement à Dongy deux conciles, l'un en 871, l'autre en 874.

Les localités de *Codiciacum* et de *Juliacum* ou *Lulliacum* d'après la version de Chesneau, sont loin de pouvoir être aussi facilement déterminées. Flodoard, au livre premier de ses *Annales*, atteste bien que, de son temps, ces lieux faisaient encore partie des domaines de l'archevêché de Reims. Mais où ces domaines étaient-ils situés, et que sont-ils aujourd'hui? Doit-on voir dans *Codiciacum* d'abord, que tout le monde traduit par *Coucy*, le petit village de ce nom situé dans l'arrondissement de Rethel, ou bien la ville de *Coucy-le-Château*, chef-lieu de la célèbre baronnie dont les titulaires ont rempli le moyen-âge de leur renommée?

Nous inclinerions, de préférence, vers ce dernier parti pour les raisons suivantes :

Nulle part nous n'avons trouvé de preuve que *Coucy-les-Rethel* ait jamais appartenu aux archevêques de Reims, et tout porte à croire que ce village ne prit naissance qu'au XII°. siècle, quand la grande famille de Coucy y eut bâti un château qu'elle posséda jusqu'aux derniers temps de son existence. D'un autre côté, le testament de saint Remy, en racontant comment les habitants de ces deux localités, *loci illius*, surchargés par le cens qu'ils payaient à Clovis, vinrent supplier avec Clodoald le saint évêque d'obtenir du roi leur annexion aux domaines de l'église de Reims; le testament, dis-je, suppose assez clairement que *Coucy* et *Juilly* étaient très-rapprochés l'un de l'autre. Or, nous n'avons pu rencontrer nulle part, ni dans les cartulaires, ni dans les traditions locales, un indice quelconque de l'existence d'une localité appelée de ce dernier nom (*Juliacum*), dans l'arrondissement de Rethel.

Du reste, il n'y a nulle improbabilité à supposer que la ville

de Coucy-le-Château ait appartenu à l'église de Reims jusqu'au Xe. siècle, puisque la première famille de Coucy, qui tirait son origine des comtes de Chartres, ne s'établit dans ce grand domaine et n'en prit le nom qu'en 965.

Nous regrettons vivement que le manque de temps et l'éloignement des lieux ne nous aient pas permis de prendre, sur ce dernier fait, des renseignements plus complets.

XI. L'article onzième énumère d'abord les biens que saint Remy avait reçus de Clovis, en Languedoc et en Septimanie; puis ceux qui lui avaient été donnés par le roi des Visigoths, Alaric, dans la Provence, en reconnaissance de la vie que le grand évêque avait rendue à l'une des filles du roi; et enfin ceux qu'il possédait en Austrasie et en Thuringe.

Selon le témoignage de Flodoard, l'église de Reims possédait encore ces biens au IXe. siècle. Hincmar, dans les lettres qui nous sont restées de lui, recommande souvent les terres que son église possédait en *Aquitaine* et en *Provence*.

Mais il ne nous reste aucun document qui puisse servir à déterminer le nom et la position actuelle de ces localités.

XII. Celle qui est nommée à l'article douzième est, au contraire, d'une indication très-facile. Il s'agit de *Corcellum* dans lequel on s'accorde à voir Caircelle, près Reims. Du reste, saint Remy en parle immédiatement après avoir cité une vigne qu'il possédait, dit-il, dans le faubourg; cette vigne existait encore au XIIIe. siècle, et appartenait au chapitre de la cathédrale. Or, il paraît certain qu'elle était située tout près de la *villa de Corcellum*, vers le mont d'Arène, sur le penchant méridional de la petite colline au sommet de laquelle a été bâtie de nos jours l'église de St.-Thomas, dans cette portion du territoire de Reims.

Puis viennent les métairies de *Calmusiacum* de *Tescia-*

cum et de *Nova villa*, que le saint testateur affecte à l'entretien de quarante veuves, en même temps que les dîmes d'Hutrégiville.

La première de ces métairies (*Calmisiacum*) a été indiquée comme étant Cormici, bourg du canton de Bourgogne, situé à trois lieues nord de Reims. D'autres y ont vu Chaumugy, autre bourg situé à peu près à la même distance de notre ville, du côté du sud-ouest.

Nous admettrions volontiers ce dernier sentiment : car, d'un côté, l'analogie étymologique est plus grande et, de l'autre, la commune de Chaumugy possède des pièces authentiques qui établissent qu'elle n'eut, jusqu'à la Révolution de 1789, d'autres seigneurs que les archevêques de Reims. Une tradition locale, bien conservée, y atteste que les forêts communales qui appartiennent à ce village, en très-grande quantité, proviennent de la munificence de saint Remy. Selon une autre tradition du même genre, une fontaine dont les eaux abondantes surgissent au milieu même du bourg, aurait la même origine ; cette fontaine, d'ailleurs, a toujours porté et porte encore le nom du saint évêque, qui est en même temps demeuré le patron de la paroisse.

Pour *Tessiaco*, que quelques-uns nous traduisent par Taissy, petit village des bords de l'Aisne, nous aimerions mieux y voir Taissy, autre village des environs de Reims.

Notre opinion est fondée sur ce que le nom latin du premier, tel que le contiennent les *Polyptiques* de l'abbaye de St.-Remy, n'est point le *Tesciacum* du testament, mais bien *Taiacus* ; et que d'ailleurs le village remois de Taissy, dépendant de l'ancienne cure de St.-Léonard, entrait dans les domaines accordés à l'abbaye de St.-Remy, par l'archevêque Adalbéron, en 970.

Quant à la Neuville, nous la mettrions volontiers au village de ce nom, situé près de Chaumugy, et dont il n'a été long-

temps qu'une dépendance. Pour la distinguer des autres communes du même nom, assez fréquentes dans le diocèse de Reims, elle est nommée dans le pays la Neuville-aux-Larrès, surnom qui rappellerait, peut-être, l'état de misère (et de maraudage) dans lequel vivaient autrefois les habitants (Ce village, du reste, a toujours été pauvre).

XIII. L'article treizième fait mention de trois localités pour la détermination desquelles nous possédons moins encore de renseignements. La première est *Talpussiacum*, où nous nous hasarderions à voir le célèbre vignoble de Bougy, à cause de la ressemblance du nom, et parce que dans ce legs il est précisément question de vignes laissées par le saint évêque à la diaconesse Hilaria : *Benedictæ filiæ Hilariæ delego vitem pedaturam quæ suæ jungitur vineæ*, *et Talpussiacum*. Dans la seconde, qui est appelée *Cesarnicum*, nous verrions Cernay, près Reims, pour les mêmes raisons. Le nom de la troisième est difficile à lire dans les manuscrits. Lacourt indique trois leçons : *Vindonissa*, *Vindenissa*, ou peut-être même, dit-il, *Vinderessa*. Dans la traduction qu'il donne du texte, il traduit par Vandœuvre; d'autres mettent Vendières ou Vandeuil. Quant à nous, nous regarderions comme plus probable qu'il s'agît de Vendresse, doyenné du département des Ardennes. Et en effet, il est certain que Vendresse appartenait en 969 à l'église de Reims, puisque, cette année-là même, ce bourg fut donné par l'archevêque *Odalric* au chapitre de la cathédrale ; c'est en mémoire de ce bienfait que les chanoines ordonnèrent, pour chaque année, la célébration d'un service solennel, à la suite duquel on devait distribuer à vingt pauvres chacun, un pain, une mesure de vin et un denier.

Quelques années plus tard, en 977, Vendresse fut cédée par le chapitre, du consentement de l'archevêque Adalbéron, à Manassès, comte de Rethel, en échange d'autres biens.

Depuis ce moment, Vendresse ne sortit plus des mains des seigneurs de Rethel.

Il est question dans ce même article de la villa d'Hérimond, *Herimundi villa*. Lacourt et tous les commentateurs s'accordent à y reconnaître Hermonville, et cette assertion ne peut offrir la moindre difficulté, quand on sait que ce bourg était dans la dépendance de la magnifique abbaye fondée par saint Remy lui-même au mont Hor, ou de Saint-Thierry, et qui resta constamment l'un des plus beaux domaines de l'archevêché de Reims.

XIV. J'entre maintenant dans la partie du testament de saint Remy qui est, de tout point pour moi, la plus difficile à traiter parce que, les lieux qui y sont indiqués ne faisant point partie de notre diocèse, je me suis trouvé dans l'impossibilité presque absolue de recueillir les documents nécessaires.

Je me bornerai donc à citer les quelques notes que m'ont fournies les anciens commentateurs et surtout le chanoine Lacourt, comptant d'ailleurs sur les renseignements que voudra bien donner notre savant confrère, M. l'abbé Potier, pour suppléer à l'insuffisance d'un pareil travail.

Les trois premiers endroits désignés au testament sont compris dans le legs fait à l'église de Laon, *ecclesiæ Laudunensi*, suivant la recommandation de sainte Geneviève de Paris, de qui provenaient ces domaines ; ils sont indiqués sous les noms d'*Anisiacum*, de *Seius*, et de *Lanscita*.

Le premier paraît être la ville d'*Anisy-le-Comte*, au département de l'Aisne ; le second, le village de Sery non loin de là dans le département des Ardennes. Telle est l'opinion de Lacourt et des rédacteurs de la *Chronique de Champagne*. Le troisième nous est complètement inconnu. Après le legs fait à l'église de Laon, saint Remy laisse à celle de *Soissons*,

Suessonicæ, *Salvonarias supra Moram*, que la Chronique de Champagne déclare être *Sablonnières*, dans le doyenné de *Chézy-en-Brie*. Ce village est situé, en effet, sur un petit ruisseau qui paraît avoir porté autrefois le nom de *Mora*.

Quant à *Sablonnières-sur-Marne*, *Salvonarias supra Matronam*, le saint évêque dit expressément qu'il le réserve pour ses héritiers.

Il laisse ensuite à l'église de *Châlons*, et à celle de *St.-Mesmie*, *ecclesiæ Catalaunensi et Sancti Mesmii*, *Gellonos supra Matronam et Fuscinarias*; et le premier paraît être *Jâlons-sur-Marne* situé sur la rive droite de cette rivière, entre Châlons et Épernay ; l'autre, *Faguères*, également situé sur la Marne, mais plus près de Châlons.

Nous ignorons si ces villages ont fait long-temps partie des domaines de ces églises.

Le don fait à l'église d'Arras, *ecclesiæ Atrebatensi*, comprend les *villas* d'*Orcos* et de *Sabucetum*. Aubert Le Mire prétend qu'*Orcos* est *Ourtoy*, village situé à peu près au centre de l'ancienne province d'Artois ; et *Sabucetum*, *Souche*, bourg de la même contrée, distant de trois lieues d'*Arras*

Cette opinion paraît bien motivée, car il est parlé de ces deux endroits, comme appartenant à l'église d'*Arras* dans une bulle du pape Eugène II, qui confirme la donation faite par notre saint évêque.

Les legs faits aux autres églises ne consistent qu'en présents d'argent.

Ces églises sont : 1°. celle de Mouzon, *Mosomagensis*, l'une de celles qu'affectionnait le plus saint Remy et où il avait de grandes possessions, qui demeurèrent jusque sous le roi Charles V, en 1379, la propriété des archevêques de Reims.

2°. L'église de Voueq, *ecclesiæ Vougensi* ou *Vogensi*, Voueq, aujourd'hui simple village de l'arrondissement de

Vouziers, était déjà une localité fort importante au temps de la domination romaine. Elle est marquée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Verneus*, comme étant la première station militaire, sur la grande route de Reims à Trèves, par Mouzon, Ivois et Arlon. Les nombreux fragments qui restent de cette voie romaine en indiquent parfaitement la direction, et ne permettent pas de voir, comme certains auteurs l'ont cru, le *Verneus* de l'Itinéraire dans la ville actuelle de *Vouziers*.

La troisième église est nommée au testament *ecclesia Catarigensis*. Lacourt et les auteurs de la *Chronique de Champagne* traduisent par *Chéhéry*, ancien et petit village situé sur la Bar, dans l'arrondissement de Sedan.

L'auteur des *Annales ardennaises* veut au contraire que le texte ait été altéré, et qu'au lieu de *Catarigensi*, qui se rapproche beaucoup, il en convient, de l'ancien nom de *Chéhéry*, il faut lire *Castrigensi* ou *Castricensi*, et traduire par l'église de *Castrice*. Or, selon le même auteur (et on doit avouer qu'il a d'assez bonnes preuves à l'appui de son opinion), Castrice, en latin, *Castricum* ou *Castritium*, n'aurait été rien moins qu'une des villes les plus considérables du pays d'Ardennes, à l'époque gallo-romaine ; elle aurait été située sur l'emplacement du village actuel de Montey-St.-Pierre, aux portes de Charleville, à l'endroit même où la seconde voie romaine de Reims à *Trèves* par *Château-Porcien* et *Gruyère* franchissait la Meuse. Elle serait même, toujours selon le même auteur, la seconde station militaire de cette voie indiquée, sur la Carte de Peutinger, sous le nom de *Statio ad Mosam*.

Or, dit M. Masson, pour prouver que Castrice est bien le *Cataricum* du testament, 1°. toutes les autres églises auxquelles saint Remy fait un legs étaient les plus considérables de son époque (ce qui est incontestable) ; 2°. le petit village de Chéhéry n'a jamais joui d'une pareille importance (ce qui

nous paraît encore hors de doute). Quelle apparence donc que cette *localité insignifiante* ait été placée au même rang que les églises de Laon, de Châlons ou d'Arras ?

J'avouerai sans peine que j'embrasserais volontiers cet avis si, d'un côté, l'existence de la ville de Castrice était plus sûrement démontrée, et si, de l'autre, pour faire triompher cette manière de voir, il ne fallait pas violenter le texte même du testament.

La sixième et dernière église à laquelle saint Remy laisse un souvenir de son affection est désignée sous le nom de *Portensis*, celui de la terre dont nous parlions au début, et que nous avons cru être le *Porcum*.

Quelle est cette église, car selon le style employé pour les cinq autres, et selon l'usage du temps, il ne s'agit point de toutes les paroisses contenues dans la province, mais bien de la paroisse principale, de l'église du chef-lieu ou de la capitale du Portois ?

Sur cette question, trois opinions se sont produites : la première veut que ce soit Aubigny-les-Potées, dans la terre de ce nom ; la seconde, Perthes, village de l'arrondissement de Rethel ; la troisième, Novion ou Château-Porcien.

La première opinon n'est pas absolument improbable, mais aussi il n'y a nulle raison vraiment solide qui en établisse la probabilité. D'ailleurs, saint Remy, en désignant lui-même Aubigny sous le nom de *villa*, métairie, indique par là même que le lieu était de la plus minime importance, et par conséquent nullement comparable aux autres églises énoncées dans le testament.

La seconde n'a en sa faveur que la ressemblance des deux noms : *Perthes* et *Portensis*.

La troisième mérite plus d'attention : il y avait certainement dans le territoire appelé *Portensis*, à l'époque gallo-romaine, une localité très-importante. C'est celle qui est dési-

gnée dans la Table théodosienne ou carte de Peutinger, sous le nom de *Noviomagus*. Elle formait la première station militaire sur la route de Reims à Cologne, dont les traces bien constatées permettent de suivre complètement la direction, au travers de tout le pays Porcien : par Noizi, d'abord où elle passait la Retourne, château où elle traversait l'Aisne ; Lannois, Novion, Gruyères, Warcq et Charleville où elle atteignait la Meuse. La Table théodosienne la met à 12 lieues gauloises de Reims, et à 25 de la Meuse. Les lieues gauloises valent à peu près les 2/3 de la lieue actuelle ; c'est exactement la position de Château-Porcien. D'ailleurs, des fouilles récentes, exécutées sur la colline où était autrefois assise la forteresse de Château, attestent indubitablement l'existence sur cette montagne d'un établissement gallo-romain, destiné probablement à protéger le passage de l'Aisne. Enfin la terminaison celtique *mag* du mot *Noviomagus* paraît avoir signifié, dans la langue de nos pères, ces fonds mobiles ou *bacs* qui servaient alors au passage des cours d'eau trop puissants pour être traversés à gué ; et, de fait, les huit ou dix localités de l'ancienne Gaule dont le nom contenait cette particule, tels que *Rothomagus*, Rouen, *Mosomagus*, Mouzon, étaient toutes placées sur de grands cours d'eau.

Toutes ces raisons nous porteraient donc à admettre que Château-Porcien est le *Noviomagus* de la Table théodosienne et probablement aussi la *civitas Portensis* du testament de saint Remy : *Noviomagus* aurait pris ce dernier nom quand la domination romaine eut peu à peu aboli, là comme pour Reims, par exemple, l'ancien nom propre des villes gauloises, pour le remplacer par le nom du pays ou canton, *pagus*, dont elles étaient le chef-lieu.

Quant à Novion, j'ai cru devoir l'écarter, malgré l'analogie des noms : 1°. parce que la distance où se trouve cette localité, à l'égard de Reims ou de Charleville, ne concorde nullement

avec l'indication des tables ; 2°. parce qu'aucune découverte, que je sache, n'a révélé en cet endroit l'existence d'une ville romaine ou gauloise tant soit peu considérable ; parce qu'enfin Novion n'est pas situé sur un cours d'eau assez considérable pour exiger la présence d'un bac ou pont mobile.

Tels sont, Messieurs, les renseignements, trop incomplets sans doute, que le temps et les documents dont j'ai pu disposer m'ont permis de recueillir ; s'ils ne suffisent point à donner sur un très-grand nombre de points une solution définitive, ils serviront peut-être à amener de plus amples études et des résultats plus satisfaisants.

M. l'abbé Poquet, tout en rendant justice à l'auteur de cet intéressant et sérieux mémoire, le trouve cependant incomplet : beaucoup de localités dont il est question dans le testament de saint Remy n'y étant pas indiquées, et puis, un peu trop disposé à revendiquer pour les Ardennes des localités qui doivent appartenir à d'autres contrées. Ainsi, selon lui, *Balatonium* pourrait signifier aussi bien Bolhan, à quelque distance de Château en plein Porcien que Baâlons situé au fond des Ardennes. Il réclame ensuite avec énergie pour les localités de *Codiciacum* et *Lulliacum*, qui sont Coucy, la ville sur le territoire de laquelle Hervée, archevêque de Reims, fit bâtir un château en 920 et Leuilly, village voisin, qui furent donnés à saint Remy par Clovis. Ainsi, *Cesurnico* ne peut être que Cerny en Laonnois, lieu prétendu de la naissance de saint Remy, qui était Laonnois d'origine, avant de devenir un Champenois illustre par ses œuvres. *Labrinacum* ne peut être que Lavergny, château où la mère de saint Remy fut enterrée ; et *Vindonnissa*, Vendresse en Laonnois, pays célèbre par son vignoble qui pouvait avoir son mérite à cette époque et qui pouvait l'emporter, même sous ce rapport, sur le Vendresse des Ardennes.

Un membre réclame en faveur de Vendresse et prétend que son vin de Champagne n'est pas indifférent. *Anisiacum* est sans aucun doute Anisy-le-Château, et *Lanscita* pourrait être Loizy, ferme des environs de Laon. Quant à *Sablonarias super Matronam*, c'est Sablonnières, hameau considérable dépendant de Montreuil-aux-Lions, canton de Charly. *Gellonos* est Jallone d'où les biscuits de Reims paraissent originaires.

M. Melleville, de Laon, réclame les localités de *Crusciacum* et de *Faram*, comme devant s'appliquer à Crécy-sur-Serre et à la ville de La Fère.

M. Paulin Paris fait observer combien l'étymologie de *Crusciacum* s'éloigne de *Cressiacum*, Crécy. M. l'abbé Poquet fait observer que les deux pays de Crugny et de Fère-en-Tardenois étaient sur le passage de la Sainte, lorsqu'elle visitait l'église de Reims.

M. Peigné-Delacourt réclame, de son côté, *Crusciacum* pour Crécy-au-Mont, canton de Coucy, et il en donne des raisons qui ne paraissent pas convaincantes.

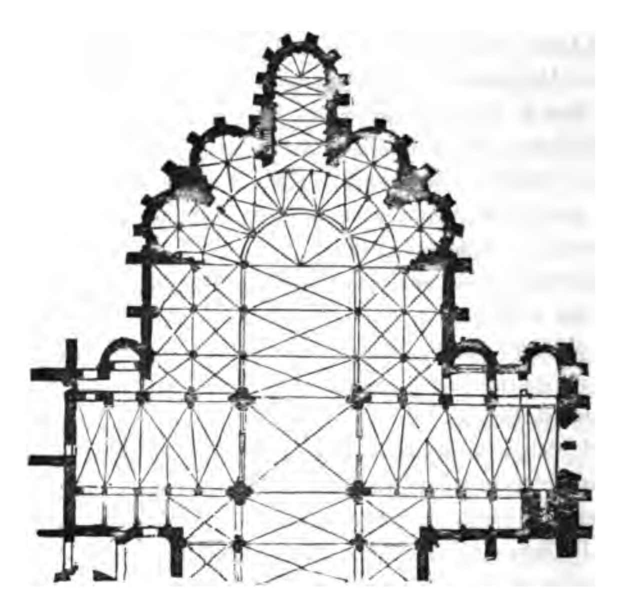
M. Cliquot réclame la localité de *Corcellum* comme devant s'appliquer à Courville, où les archevêques de Reims avaient un *palais*.

Les membres du Congrès paraissent prendre un vif intérêt à cette discussion géographique.

La question relative à la topographie de Reims et à la place des oratoires qui existaient dans la ville ou les faubourgs, sous le pontificat de saint Remy ou celui de ses successeurs immédiats, est recommandée au zèle de MM. les académiciens de Reims : à eux seuls appartient, en effet, de reconstituer la topographie de la ville à ces diverses époques et de fixer la place des oratoires qui existaient, au temps de saint Remy, dans la ville et dans les faubourgs.

A propos de la visite faite à l'église de St.-Remy, la question

semble vouloir s'engager de nouveau sur l'appréciation des dates des vitraux qui ornent l'abside de ce magnifique monument.



PLAN DU CHOEUR ET DU TRANSEPT DE L'ÉGLISE DE SAINT-REMY.

M. l'abbé Bulteau, auteur de la savante monographie de Notre-Dame de Chartres, jugeant par analogie, est très-porté à croire que ces vitraux qui paraissent d'un type très-ancien aux membres du Congrès ne remontent pas au-delà du XIIIe. siècle ; mais, comme c'est là une question importante et du premier ordre, il tient à l'étudier sérieusement, et il démande au Congrès la permission de répondre aux arguments produits par M. Tourneur quand il aura étudié de nouveau les vitraux de St.-Remy.

M. de Mellet parle de verres de couleur qui existaient dès le VIe. siècle.

M. l'abbé Tourneur cite des textes d'Hincmar, d'Adalbéron et de Richer, chroniqueur contemporain, qui semblent reporter bien plus haut qu'on ne le fait ordinairement l'art de la peinture sur verre.

M. l'abbé Poussin cite un de ces textes où il est dit, en parlant des verrières de cette époque : *dilucidatas continentes historias.*

On passe ensuite à la 33ᵉ. question :

A-t-il existé des églises rondes dans le diocèse de Reims? Toutes les églises rurales ont-elles été explorées?

Répondant à la deuxième partie de cette question, M. l'abbé Defourny lit le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ DEFOURNY.

Il est dans l'archidiocèse de Reims une église qu'il me répugnait de prime-abord d'appeler une église rurale, tant le nom de la ville qui la possède est grand au point de vue de l'archéologie et devant l'histoire, je dis même l'histoire générale.

Cette antique cité fut long-temps la seconde du diocèse : franc-alleu des archevêques, nommée au testament de saint Remy et mentionnée dans sa correspondance; dotée, au VIᵉ. siècle, d'une des plus fameuses écoles; au Xᵉ., d'une colonie Bénédictine qui demeura la première après celle de St.-Remy; choisie, à la fin du XIᵉ., pour devenir un siége épiscopal par le pape Alexandre III, sur la demande de notre illustre cardinal Guillaume Aux-Blanches-Mains. Il s'y tint de nombreux et importants conciles; des papes, des rois et des empereurs s'y donnèrent rendez-vous. Plus tard, au concile de Bâle, ses abbés reçurent le privilége, confirmé depuis et pour cause, par Eugène IV, d'officier avec les insignes épiscopaux. Au point de vue militaire, elle était encore consi-

dérée, au XIVe. siècle, comme le boulevard du nord de la France, seule, avec une autre forteresse voisine (1), capable de défendre la province de Champagne, alors que les rois et les seigneurs relevant d'eux, n'avaient ni Rocroi, ni Mézières, ni les Trois-Évêchés. Lorsque Charles V, roi de France, l'obtint par échange de l'archevêque Richard Pique, il fut convenu que le nom de cette cité serait relaté dans l'acte de baptême de chacun des Dauphins de France, qui en étaient *gouverneurs-nés*. Les Impériaux, repoussés par Bayard de devant Mézières, se rabattirent autour de ses murs et en furent chassés après un siége d'une semaine par les braves habitants, qui, moins heureux que le preux chevalier, n'ont pas même pour ce fait une mention dans l'histoire. La même année 1521, il y périt, de la peste, un peu moins d'un sixième de la population, et le nombre des morts s'éleva à plus de dix-huit cents.

Cette antique cité de Gaule et France, — je n'en accuse que le temps et les vicissitudes qu'il amène, — vous avez tous deviné son nom : c'est Mouzon, aujourd'hui simple chef-lieu de canton d'un peu plus de deux mille âmes. Et l'église rurale, presque inexplorée et presque inconnue, sur laquelle je viens appeler la sollicitude du Congrès, c'est sa magnifique abbatiale, assurément un des trente premiers édifices religieux de la France actuelle, et le seul du grand style français que les révolutions aient épargné dans le diocèse, hors de Reims.

Si remarquable que soit le passé de Mouzon, que je viens de vous esquisser brièvement, son église est plus digne encore de votre attention. Commencée à la fin du XIIe. siècle

(1) Beaumont-en-Argonne, aujourd'hui déchu aussi au point de vue politique et militaire, et fameux par la charte et la loi dite *Loi de Beaumont*, la plus parfaite des Coutumes du nord de la France, et le chef-d'œuvre du moyen-âge.

ou tout-à-fait à l'aurore du XIIIe., elle porte sur un des contreforts la date de 1212, et elle participe à la fois du style de la cathédrale et de celui de St.-Remy de Reims, sans toutefois, comme cette dernière, garder aucun des traits saillants de la période architecturale dite de *transition*.

A l'extérieur, contreforts et grands arcs-boutants d'une sobre et bonne facture; portail latéral sculpté du côté opposé au cloître. A l'intérieur, défectueuse dans certains détails d'exécution, mais admirable d'ensemble et parfaitement harmonieuse; chapelle traditionnelle de la Vierge, centre de cinq chapelles absidales; galeries géminées comme à l'abside de St.-Remy, mais régnant dans toute la nef et partout éclairées, toutes en tiers-point; *triforium* partout ; claire-voie supérieure élancée. Telle est, en trois mots, l'abbatiale de Mouzon. Elle est achevée. Il a fallu 400 ans de persévérance au monastère, au milieu des guerres, des incendies et des contre-temps de toute sorte, pour terminer les voûtes, imparfaitement exécutées peut-être, mais conformes pourtant au style primitif du monument. Deux tours sont au portail: l'une du XIVe., l'autre du XVe. siècle, qui fut bâtie sous l'abbé Valter Vivicle, de 1437 à 1467, comme le porte expressément un ouvrage manuscrit intitulé: *Epitome Chronicon monasterii B. Mariæ Mosomensis*, composé sur un plus ancien et d'après les documents contenus aux archives du monastère. L'auteur est Dom Hubert, prieur de l'abbaye sous un joyeux abbé commendataire, et qui faillit l'être sous Roquelaure (1). Ce manuscrit est en ma possession.

(1) Henri IV n'était pas fort scrupuleux sur le choix des abbés de commande, qu'il contribua pour sa bonne part à introduire en France. Lorsqu'il nomma Roquelaure abbé commendataire de Mouzon, ou plutôt lorsqu'il lui en adjugea les revenus, — ce titre n'avait pas alors d'autre portée; — le monastère et les magistrats de Mouzon réclamèrent, et la Cour de Rome refusa de confirmer ce choix plus que hasardé.

Dans quelques instants, Messieurs, un membre du Congrès parfaitement compétent, M. l'architecte Reimbeau, vous donnera une description plus détaillée de l'abbatiale de Mouzon. Deux photographies que M. le Doyen de Mouzon a bien voulu me confier pour les mettre sous vos yeux, et le grand plan de M. Reimbeau, vous mettront à même d'apprécier cet édifice.

Il ne me reste que peu de chose à dire, mais ce n'est pas le moins important.

L'église de Mouzon menace ruine ; récemment encore la tour du nord, frappée autrefois par le feu du ciel, a subi un mouvement d'affaissement, d'où il est résulté un commencement d'écrasement du gros pilier de la première travée. Le Gouvernement est informé ; il a reconnu depuis longtemps l'urgence de consolider et la nécessité de restaurer cet édifice vingt fois badigeonné, et dont la partie sculpturale est tellement empâtée qu'on ne peut distinguer si elle est grossièrement ou délicatement exécutée. Mais, jusqu'à présent, il n'a rien fait.

La ville de Mouzon a appelé, il y a plusieurs années, sous l'administration de M. Duprez, M. Boësvilvald, architecte diocésain, et elle a payé 3,000 fr. les plans dressés par lui. Depuis un devis a été fait, se montant à la somme de 425,000 fr., divisible, et dont 200,000 fr. environ sont portés en prévision de consolider les parties menaçantes du monument. La Fabrique, par une exception motivée sur de si hautes considérations, a reçu de l'éminent Cardinal qui nous préside, intelligent et sympathique appréciateur de la situation, l'autorisation d'aliéner le peu d'immeubles qu'elle possède. Elle a ainsi réalisé une quinzaine de mille francs. Elle est en voie d'économiser pareille somme, en réduisant scrupuleusement les dépenses du culte à l'indispensable nécessaire. On a projeté une souscription. La ville a voté 10,000 fr.

Malgré ces louables efforts, rien n'aboutit auprès du Gouvernement, et le découragement a saisi l'âme des plus zélés. Echo des plaintes et de l'impatience légitime, ou si vous l'aimez mieux, de la patience inquiète de tous ceux qui s'intéressent à la conservation de ce monument, je viens sans crainte et en toute confiance supplier le Congrès de faire connaître par sa mention l'abbatiale de Mouzon, et *d'émettre le vœu qu'il soit pourvu, dans le plus bref délai possible, à sa consolidation.*

Les Congrès, je le sais, Messieurs, n'ont pas à vrai dire de mission pratique. Ils ressemblent à la science, qu'ils représentent. Mais si la science n'agit pas par elle-même, elle prépare, provoque et entraîne l'action. L'archéologie découvre les monuments antiques, nous disait Son Éminence en ouvrant cette session; et les Congrès, ajoutait M. de Caumont, les préservent de la ruine.

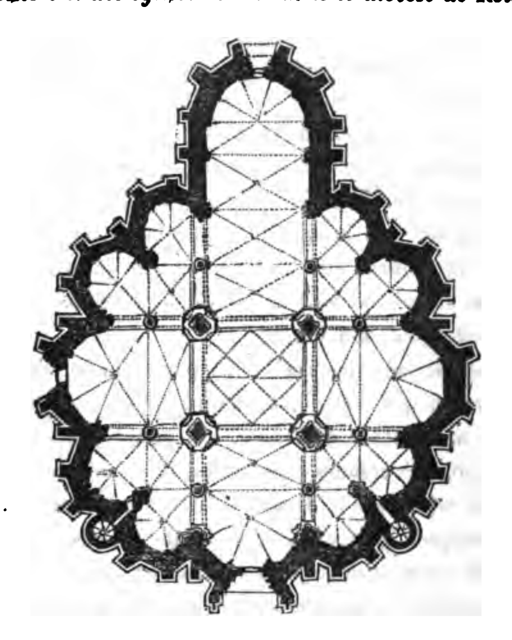
Il y a quelques années, Messieurs, la cathédrale de Laon menaçait ruine aussi. Des efforts avaient été tentés, des démarches faites, des instances fréquemment réitérées. Rien n'aboutissait. *Vint le vœu du Congrès tenu dans cette ville, et presque immédiatement la cathédrale de Laon fut sauvée et consolidée pour des siècles.*

Mouzon est dans des conditions parfaitement semblables. Se pourrait-il que cette magnifique église, un des trente premiers monuments de France, qui prend place immédiatement après les grandes cathédrales, le premier et l'unique du grand style dans le département des Ardennes, la seule de ses antiques gloires qui reste à l'une de nos plus vieilles cités de la Gaule et de la France du moyen-âge, se pourrait-il que l'abbatiale de Mouzon s'écroulât, accablée non pas sous le poids de tant de nobles souvenirs qu'elle sait dignement porter, mais sous l'indifférence et l'impuissance? Non; en ce temps de justes, nombreuses et intelligentes restaurations,

votre vœu sera entendu, et l'église de Mouzon sera consolidée, sera sauvée, pour enseigner à l'avenir les hautes leçons de la foi et du génie des temps passés, et apprendre aussi aux générations futures de quelle sollicitude les savants du XIXe. siècle entourent nos gloires religieuses et nationales.

A la suite de cet intéressant mémoire, il est décidé que le Congrès émettra un vœu fortement motivé. M. Reimbeau, jeune architecte de grande espérance et d'une capacité reconnue, est chargé de le formuler.

Existe-t-il des églises rondes dans le diocèse de Reims?



M. Loriquet dit qu'on ne connaît, dans l'étendue du diocèse de Reims, aucune église de forme ronde, à moins qu'on

ne range dans cette catégorie une église de Reims qui a disparu et qui s'appelait St.-Pierre-la-Rotonde.

M. Tourneur signale l'église d'Asfeld, mais d'un cachet et d'une facture trop récents pour rentrer dans la question ici posée.

M. l'abbé Poussin cite une maison de *Busancy* qui semble avoir quelque chose de ce caractère. Son Éminence ajoute que cette maison, qui est aujourd'hui une école, est faite en forme de mosquée, et qu'elle avait été exécutée, suivant une tradition plus ou moins apocryphe, par un croisé qui n'avait reçu sa délivrance qu'en promettant de faire bâtir une mosquée dans son pays, lorsqu'il serait de retour dans sa patrie.

M. Bordeaux rend compte de l'excursion faite à St.-Thomas, nouvelle paroisse de Reims, récemment bâtie en style du XIII°. siècle. Dans une spirituelle causerie, il stigmatise avec une verve caustique le défaut d'orientation dans nos églises contemporaines et il en montre les nombreux inconvénients. En rendant hommage aux progrès accomplis depuis quinze ans dans l'imitation du style gothique, M. Bordeaux fait voir tout ce que St.-Thomas aurait gagné à être orienté. Il exprime aussi la crainte que, dans la sculpture des chapiteaux, on n'ait exagéré la finesse et la délicatesse du travail. Ces fleurs de convolvulus groupées en corbeilles forment des chapiteaux charmants, mais qui paraissent d'une fragilité extrême. Les corolles semblent si minces, elles sont placées sur des pédoncules si déliés, au milieu de feuillages si profondément fouillés, que l'esprit n'est pas tranquille sur l'avenir de ces découpures trop téméraires. L'œil, pour être satisfait, a besoin de rencontrer la force qui doit toujours être le caractère des œuvres de pierre, de sentir la promesse d'avenir et de durée qui donne l'apparence monumentale. A St.-Thomas, on tremble de voir ces découpures si légères se briser au premier choc, au premier nettoyage. Nos sculp-

teurs contemporains abusent de ces tours de force qui appartiennent plus à l'industrie qu'à l'art sérieux, et qui témoignent plutôt de la bonté de nos aciers et de l'excellence de nos outils, que du talent et du goût de l'ouvrier. Cette imitation si parfaite de la nature doit être laissée à la galvanoplastie; elle est un abus dans l'architecture religieuse : elle sent trop le réalisme, le naturalisme qui vont mal à l'architecture chrétienne. Quoi qu'il en soit de cette observation purement de détail, l'église neuve de St.-Thomas n'en offre pas moins un ensemble très-satisfaisant, et ce monument fait honneur à ceux qui en ont conçu la pensée et aux artistes qui l'ont exécuté.

M. l'abbé Poquet répond à la vingt-deuxième question :

Par quelles péripéties passe l'art de l'orfévrerie, depuis la conquête des Francs jusqu'au XVI[e]. siècle ?

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ POQUET.

L'orfévrerie, Messieurs, passe à bon droit pour un des arts industriels les plus anciens et des plus florissants dans l'antiquité. Malgré les pertes énormes que la misère des temps, l'incurie et le vandalisme des hommes ont fait éprouver à ces objets précieux, il nous en reste encore assez pour justifier, sous ce rapport, les témoignages de l'histoire et nous donner une grande idée de la perfection artistique à laquelle étaient parvenues nos civilisations éteintes.

Toutefois, pour nous renfermer dans les sages limites fixées par le programme du Congrès, nous ne dirons rien de l'orfévrerie grecque et romaine, recommandables pourtant par tant de chefs-d'œuvre admirables. Nous bornerons nos appréciations au seul moyen-âge, c'est-à-dire à cette époque qui s'étend du V[e]. au XVI[e]. siècle, époque doublement française pour nous puisqu'elle est signalée par la conquête

et la conversion de Clovis, et par un art purement national et exécuté par des artistes de notre pays.

Un fait à constater, Messieurs, fait qui, pour n'avoir pas été entièrement méconnu par les écrivains, a été cependant souvent négligé, c'est que, lors de la conquête de nos riches contrées par les Francs, les arts de luxe et surtout l'orfévrerie avaient une splendide représentation dans nos Gaules et étaient l'objet d'un commerce et d'une exportation étrangère incessants ; et l'on peut dire que l'orfévrerie gauloise, toute grossière qu'elle avait pu être d'abord, puisqu'elle manquait de tradition et de modèle, n'en produisait pas moins une multitude d'objets destinés à des emplois usuels, faits avec une élégance et une délicatesse dont ne rougirait pas la joaillerie antique.

Mais quand ces provinces, à la suite de l'invasion romaine, furent entrées dans la régularité du mouvement européen, guidées par d'excellents artistes, elles durent faire des progrès remarquables et donner à leurs compositions un type perfectionné et le sentiment de la forme. Ajoutez que le triomphe de la religion chrétienne imprima un nouvel essor à cet art appelé à enfanter des choses si suaves et si poétiques.

« L'orfévrerie religieuse devait prendre, en effet, des dé- « veloppements considérables avec le christianisme, dont le « culte majestueux frappait tous les yeux et exigeait dans ses « splendides cérémonies une foule d'objets précieux. La re- « ligion avait eu ses douleurs, ses martyrs, ses persécutions ; « mais quand le souffle de la foi eut renversé les idoles et « leurs temples, les églises et les couvents s'élevèrent de tous « côtés. Dès lors la religion déploya des magnificences incon- « nues à l'idolâtrie. C'est de cette époque qu'il faut dater « les progrès et l'extension de l'orfévrerie religieuse, surtout « dans les Gaules ; et l'on peut dire qu'au V°. siècle, lors de « l'invasion des Barbares, elle jouissait encore d'une répu- « tation universelle. On est autorisé à croire que les trois

« cents bassins d'or que le roi des Visigoths, Ataphe, offrit « à sa fiancée, Placide, fille d'Honorius, et le *Missorium* ou « plat d'or enrichi de pierreries que le général romain Aétius « donna à Thorismond, roi des Visigoths, sortaient des ate- « liers de Limoges, cette cité-mère des orfévres, et à laquelle « on doit la plupart des grands ouvrages d'or qui, pendant « deux ou trois siècles, excitèrent la surprise et l'admiration « des contemporains »; et à laquelle il suffirait pour sa gloire d'avoir créé un artiste comme saint Eloi, dont la réputation et la probité artistique égalèrent le zèle et la sainteté épiscopale.

L'invasion des Francs, peuple encore idolâtre, mais suscité de Dieu pour remplir une glorieuse mission, ne semble pas avoir arrêté ce mouvement de l'orfévrerie religieuse; ou, s'il l'arrêta, ce ne fut que momentanément. La Gaule, vaincue mais non humiliée par ces nouveaux conquérants, n'en avait pas moins conservé les habitudes de luxe de la civilisation romaine, et l'on voit que, grâce à l'influence des évêques et à la dévotion des chefs barbares, les églises furent richement ornées. « Dès cette époque les prélats, les princes de l'Église « portaient une crosse, une mître et un anneau en or, à « cabochons en pierres de couleur. Les ossements des Saints « reposaient dans des capses ou reliquaires d'or et d'argent, « garnies de pierres précieuses. Les vases de l'autel étaient « en or et en argent massif. » Permettez-moi de vous rappeler ici un trait qui intéresse l'orfévrerie et l'histoire de la cité de Reims : l'enlèvement d'un vase pillé dans une de ses églises. Ce vase était d'une grandeur et d'une beauté étonnantes, dit Grégoire de Tours. L'évêque de cette église envoya vers Clovis des messagers pour lui demander que, s'il ne pouvait obtenir de recouvrer les autres vases, on lui rendît au moins celui-là. Le roi, ayant entendu ces paroles, dit au messager : Suis-moi jusqu'à Soissons, parce que c'est là qu'on partagera tout le butin, et lorsque le sort m'aura donné ce

vase, je ferai ce que demande le Pontife. Étant arrivés à Soissons, on mit au milieu de la place tout le butin, et le roi dit : Braves guerriers, je vous prie de vouloir bien m'accorder, outre ma part, ce vase que voici. Les plus sages répondirent aux paroles du roi : Glorieux roi, tout ce que nous voyons est à toi, nous-mêmes nous sommes soumis à ton pouvoir ; fais donc ce qui te plaît ; car personne ne peut résister à ta puissance. A ces mots un guerrier présomptueux, jaloux et emporté, éleva sa francisque et en frappa le vase, en s'écriant : Tu ne recevras de tout ceci rien que ce que te donnera vraiment le sort. A ce langage, tous restèrent stupéfaits. Le roi cacha le ressentiment de cet outrage sous un air de patience. Il rendit au messager de l'évêque le vase qui lui était échu, gardant au fond du cœur une secrète colère. Un an s'étant écoulé, Clovis ordonna à tous ses guerriers de venir au Champ-de-Mars, revêtus de leurs armes, pour voir si elles étaient brillantes et en bon état. Tandis qu'il examinait tous ses soldats en passant devant eux, il arriva auprès de celui qui avait frappé le vase et lui dit : Personne n'a d'armes aussi mal tenues que les tiennes, car ni ta lance, ni ton épée, ni ta hache ne sont en bon état ; et lui arrachant sa hache il la jeta à terre. Le soldat s'étant baissé un peu pour la ramasser, le roi levant sa francisque la lui abattit sur la tête en lui disant : Voilà ce que tu as fait au vase de Soissons. Celui-ci mort, il ordonna aux autres de se retirer. Cette action inspira pour lui une grande crainte.

Nous ne conservons que quelques pièces d'orfévrerie du Ve. siècle, les ornements trouvés dans le tombeau de Chilpéric à Tournai, une épée, quelques fibules et agrafes de manteau; un vase d'or à anse avec son plateau, découvert en 1846 à Gourdon, près de Châlons-sur-Saône. La coupe est supportée par un pied conique cannelé par le bas et orné, dans sa partie supérieure, d'une ceinture de six cœurs, les uns de grenat, les autres de turquoises, divisées en groupes par un fil

granulé. L'anse du vase est formé d'une tête d'oiseau avec des yeux de grenat. La bordure du plateau est une plate-bande losangée en grenat et en pierres fines (1).

Il est à regretter que nous n'ayons plus ces patènes et ces calices que saint Remi, dans son testament, dit avoir été faits à l'aide d'un vase d'argent de trente livres et d'un autre de dix-huit livres. Malheureusement nous ne possédons pas non plus cette sorte de calice ou ciboire, orné de bas-reliefs, sur lequel on devait graver l'inscription qu'il avait fait mettre sur un calice de l'église de Laon, lequel devait être fait avec un vase d'or de dix livres que Clovis lui avait donné.

Les pièces d'orfévrerie, dit M. Labarte, avaient des surfaces polies, plus ou moins ornées de pierres de couleur, chargées de saphirs, d'émeraudes, de rubis, d'autres pierres fines-cabochons. Ces pierres fines sont rapportées sur un fond d'émail semi-translucide, vert-émeraude, enrichi de fleurs de diverses couleurs dont les tiges et les détails sont rendus par de minces filets d'or, disposés d'après le procédé du cloisonnage mobile.

Pendant les VIe. et VIIe. siècles, la France continue à pratiquer avec succès l'art de l'orfévrerie, qui trouve dans Eligius son représentant le plus habile et le plus distingué. Eloi, né en Limousin et élève d'Abbon, dont il surpasse bientôt la capacité, car il avait un grand génie pour toutes choses, dit son biographe saint Ouen, fut mandé à la cour de Clotaire II, qui voulait faire exécuter un fauteuil d'or, d'autres disent une selle, *sella*, incrustée de pierres précieuses; et ne trouvait personne pour entreprendre cet ouvrage ni l'exécuter comme il l'avait conçu. Eloi se chargea du travail, et avec l'or qu'il avait reçu il fabriqua deux fauteuils au lieu d'un qui lui était commandé, sans soustraire, dit le chroni-

(1) Ces objets ont été figurés dans le *Bulletin monumental* et dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont.

queur, « un seul grain de l'or qui lui était confié, ne suivant pas en cela l'exemple des autres ouvriers qui se rejettent sur les parcelles qu'emporte la lime rongeuse ou la flamme dévorante du fourneau. »

Dagobert qui partage, grâce à saint Eloi, une réputation populaire, paraît avoir hérité de l'affection et de la confiance que Clotaire avait pour lui. Eloi fit pour ce prince un grand nombre de vases d'or, enrichis de pierres précieuses ; il laissa quantité d'ouvrages, de croix, de calices et de châsses surtout. Il créa dans le monastère de Solignac, en Limousin, un atelier d'orfévrerie où on exécuta pour les églises une foule de beaux ouvrages d'or et d'argent, ornés d'émaux et de pierres de couleur; et un monastère à Paris, de trois cents religieuses, établies dans sa maison de la Cité, occupées de l'orfévrerie en tissu ou de la broderie des étoffes destinées aux usages et aux habits ecclésiastiques.

« Il fit de la basilique de St.-Denis le plus bel ornement « des Gaules.

« Dagobert, dont il était à la fois le conseiller, le ministre « et le monétaire, fréquentait assidûment son atelier. La « chanson populaire dans laquelle ce prince et saint Eloi sont « mis en scène avec la naïve gaieté du bon vieux temps, est « comme une réminiscence impérissable des rapports fami- « liers du roi et de l'orfévre, que le peuple de Paris avait vus « trop souvent ensemble pour les séparer un moment dans « ses souvenirs, même après vingt générations. »

Assis sur la chaire épiscopale de Noyon, il n'en poursuivit pas moins le cours de ses nobles occupations. Dans la vue d'inspirer son goût à son clergé, il fonda une nouvelle école dans une abbaye de sa ville. « Saint Eloi mourut avec la ré- « putation d'un talent plein d'élégance et de délicatesse ; il « excellait surtout dans l'incrustation des émaux et l'enchâs- « sement des pierres de couleur. Ces œuvres paraissaient

« très-supérieures à ce qu'on avait fait avant lui, et on doute « même si, dans les siècles suivants, on est parvenu sinon à « le surpasser, du moins à l'égaler. Il a du moins le mérite « et la gloire d'avoir préparé le grand siècle de Charlemagne. » Ainsi l'art de l'orfévrerie, pendant l'époque mérovingienne, n'avait pas trop dégénéré : elle s'était montrée bien supérieure à l'architecture et à la statuaire, dont elle est cependant sœur, et elle allait les détrôner sous Charlemagne.

VIII. et IX. siècles. — Le siècle de Charlemagne, qui fut celui de toutes les magnificences, fut donc splendidement préparé par l'école de saint Eloi. L'orfévrerie, on peut le dire hautement, prit une grande part à ce règne si brillant. Jamais on n'exécuta plus d'œuvres religieuses. Les Carlovingiens devaient beaucoup à la religion et aux évêques, et ils se montrèrent reconnaissants envers l'Église. Puis, au milieu de ces populations encore farouches et que le doigt de Dieu avait touchées, il restait beaucoup de choses à faire pour établir cette civilisation que le génie puissant de Charlemagne s'efforçait de ressusciter dans son vaste empire. Au milieu de ses exploits militaires, il ne négligea pas la culture des arts. Ses largesses et ses dons encouragèrent l'orfévrerie et lui fit produire une foule de chefs-d'œuvre : calices, croix, lampes, couronnes en or. On est ébloui de cette merveilleuse quantité de baldaquins, d'autels, de fonts baptismaux, de pupitres, de bassins, de patènes, de chandeliers, de vases, de reliquaires en or ou en argent, en vermeil et en cuivre doré qu'on entassait alors à l'envi dans les trésors de l'Église. La fabrication de l'orfévrerie, ne craignons pas de le dire, était au plus haut degré de splendeur.

Malheureusement, la plupart de ces chefs-d'œuvre exécutés en France ont disparu. Ainsi Flodoard, dans sa Chronique, nous dit que la grande croix de l'église de Reims, qui était dorée et enrichie de pierreries, fut dérobée en 941.

Les tables d'or et d'argent sur lesquelles étaient tracés le plan de Constantinople, la vue de Rome, les trois zones qui renfermaient la description de l'univers, ne purent trouver grâce. A peine s'il nous reste du grand empereur les débris de son diadème, composé de huit plaques d'or renfermant des figures émaillées; l'épée, dont le fourreau est enrichi d'une suite de losanges encadrant divers ornements en émail, et en outre un aigle aux ailes éployées.

Le IX°. siècle offre encore de magnifiques productions; la France avait conservé les traditions de saint Eloi. Outre les couvertures de livres décorées de plaques d'ivoire entourées de cabochons ovales, enchâssées d'argent ou encadrées dans un réseau de filigranes, rehaussées de pierres fines, on voit les évêques se faire remarquer par leur amour pour les arts, donner à leurs églises des tables d'autel en argent, des chandeliers historiés, des couronnes chargées de statuettes, des vases d'or et d'argent. C'est comme une sorte d'émulation chez les princes comme chez les évêques, pour accroître les trésors de l'Église. L'évêque de Reims, Hincmar, fit exécuter une châsse splendide pour renfermer le corps de saint Remi; elle était revêtue de lames d'argent; les statues des douze évêques ses prédécesseurs en ornaient le contour. Ce prélat, à l'occasion de la translation des reliques de saint Remi dans la crypte de la nouvelle église, ajouta à ses premières largesses un évangéliaire, remarquable par sa couverture enrichie de pierres précieuses, une croix d'or et de riches ornements.

Les pièces d'orfévrerie du IX°. siècle sont rares. A en juger par le peu qui nous reste, on serait porté à croire que l'amoncellement de pierres précieuses était le cachet particulier de cette ancienne bijouterie, et que la pureté des formes y était souvent sacrifiée à la magnificence.

X°. siècle. — On a dit et répété sur tous les tons, depuis

Orderic Vital et Glaber, que le Xe. siècle fut pour l'Occident un âge de fer. « A mesure que les ténèbres s'épaississent, « la prospérité de l'orfèvrerie diminue, l'art tombe en déca-« dence. La main-d'œuvre devient lourde et grossière, les « types n'ont plus ni grandeur ni élégance. Les artistes man-« quent et n'ont pas souci de bien faire. On ne fond bientôt « plus ni or ni argent ; on martelle encore quelques minces « plaques de métal ; les orfèvres ne seront plus bientôt que « des chaudronniers, des merciers, des fourbisseurs ; le « monde occidental retombe dans l'état sauvage dont le gé-« nie civilisateur de Charlemagne l'avait tiré. Le monde, « d'ailleurs, frappé d'épouvante, attend sa fin, que l'an mil « promet d'amener avec lui sous les auspices de l'Antéchrist « et au milieu des signes précurseurs qui apparaissent de « toute part sur la terre et dans le ciel. »

Nous ne partageons pas tout-à-fait cette manière de voir, et nous ne croyons pas que la barbarie ait été si profonde, ni les craintes si générales qu'on veut bien le dire. Quoi qu'il en soit, de grands travaux d'orfèvrerie religieuse sont entrepris ; les artistes semblent poursuivre leurs œuvres, durant cette fatale époque, comme s'ils devaient être à l'abri des menaces. Tandis que les autres arts étaient à peu près abandonnés, on fabriquait des autels d'or tout couverts de bas-reliefs avec émaillure en pierres précieuses. Les évêques d'Auxerre et de Sens, ainsi que leurs collègues, avaient donné un bel exemple, et il ne fut pas perdu.

XIe. siècle.— Le XIe. siècle passe généralement pour une époque de renouvellement. « Les principes de l'art antique « tombent dans un complet oubli ; l'orfèvrerie imite en cela « l'architecture, qui sent des aspirations inconnues et tend « à se frayer une nouvelle voie. On trouve, en effet, dans « l'orfèvrerie du XIe. siècle, comme dans les monuments des « autres arts, une certaine influence byzantine qui ne doit

« pas étonner. C'était alors de Constantinople que partaient « des troupes d'artistes pour toutes les contrées de l'Eu- « rope. Les relations commerciales, politiques, ouvertes à la « suite des Croisades, devaient favoriser cette importation « d'artistes et de leurs œuvres. »

Cette influence, cependant, n'est pas aussi manifeste en France qu'en Italie et en Allemagne. Le roi Robert, voulant faire des châsses en or et en argent, rehaussées de pierreries, pour diverses églises, emploie un artiste français.

La France a conservé peu de choses de cette orfèvrerie nationale : c'est à peine s'il nous est resté un couvercle de boîte en or et la couverture de quelques évangéliaires, précieux spécimens d'un art perdu. Ces objets sont, toutefois, d'une grande richesse ; les sujets sont exécutés au repoussé sur une feuille d'or encadrée dans de larges bordures, chargées de pierres fines, cabochons et d'émaux qui se détachent sur un fond en filigrane; aux angles, des plaques carrées renferment les symboles des évangélistes, figurés en émail-cloisonné. Les plaques d'ivoire, sculptées en relief, sont encadrées dans une riche bordure d'or, composée de deux bandes chargées de pierres fines et de perles, entre lesquelles sont composées des plaques d'émail, serties sur la couverture comme les pierres fines.

XIIe. siècle. —Le mouvement donné au XIe. siècle ne fait que s'accroître dans le XIIe. « Les vases sacrés d'or et d'ar- « gent, les châsses devenues de plus en plus nécessaires à cause « de la grande quantité de reliques qu'apportaient les croi- « sés, les devant-d'autels, les magnifiques couvertures des « Livres saints, tous les instruments du culte se multiplièrent « à l'infini. Aussi l'art semble-t-il faire de nouveaux progrès « et oublier complètement les principes de la vieille école. »

On voit, d'après le moine Théophile, que l'on savait graver les métaux au burin, exécuter au repoussé des bas-reliefs et

des figures, les ciseler ensuite; on composait les nielles, *nigellum*, dont on remplissait les entailles de fines gravures pour fabriquer ces charmants émaux cloisonnés à dessin d'or, qui devaient alterner avec les pierres fines et les perles dans la décoration des vases sacrés. On modelait en cire, pour les jeter ensuite en fonte, les figures de ronde-bosse destinées à la décoration des pièces, ainsi que les anses sous forme de dragons, d'oiseaux ou de feuillages qui devaient s'adapter à ces riches objets. Déjà on estampait l'argent et le cuivre; on faisait des ouvrages de découpure.

La France n'a conservé que peu de pièces de cette brillante orfèvrerie, dans lesquelles on mettait souvent en œuvre les pierres antiques. Quand les émaux devaient entrer dans l'ornementation d'une pièce d'orfèvrerie et alterner avec les pierres fines, ils étaient préparés dans de petites proportions et fixés dans un chaton comme les pierres. C'est ce qu'on peut voir sur le beau calice d'or dont le gouvernement vient de gratifier le trésor de Reims. Ce calice, en or pur, relevé d'émaux, de filigranes et de pierres précieuses, est un des plus riches modèles d'orfèvrerie qu'on puisse offrir dans ce genre. Quoique la forme en soit large et courte, il a paru si précieux aux hommes du XIIe. ou XIIIe. siècle qu'ils y firent graver sur le pied un anathème contre celui qui aurait la coupable tentation de le ravir ou au moins de le vendre.

Outre son précieux calice, Reims nous offre encore une pièce d'orfèvrerie intéressante: c'est son reliquaire, dont l'archevêque Samson aurait fait don à la cathédrale. Ce reliquaire affecte la forme d'un petit monument de l'époque de transition; sur la tige qui le supporte se trouve un nœud où l'on voit un homme luttant contre un lion. C'est peut être là ce qui lui a valu la dénomination de *Reliquaire de Samson;* ou est-ce une espèce de pièce parlante à l'endroit de l'archevêque qui portait ce nom? Toutes les conjectures sont per-

mises. Quoi qu'il en soit, ce reliquaire est orné de dessins émaillés sur un fond bleu ; au sommet sont trois améthystes. Des vingt-cinq pierres précieuses qui le décoraient autrefois, il ne reste plus aujourd'hui que huit rubis et huit émeraudes ; les neuf autres chatons sont vides. La frise de ce reliquaire est ornée de figures d'animaux faites au repoussé ; ces figures ne manquent ni de grâce ni de délicatesse.

A cette grande époque où l'orfévrerie montre un goût noble et sévère, les calices ont généralement de larges coupes évasées, portées sur un pied circulaire dont le diamètre est quelquefois plus grand que celui de la coupe ; les crosses, en ivoire, en or, en vermeil, en bronze émaillé, sont enrichies d'ornements en haut-relief et se terminent souvent par une large feuille ; les châsses, dans la forme d'un sarcophage à couvercle prismatique, revêtent une ornementation en ivoire, en émail, en métal, gravée au repoussé. Les couvertures des Livres saints sont ornées de pierres et d'émaux. Là, des sillons de pierres fines et d'émaux forment une bordure qui sert d'encadrement. Les encensoirs, de forme sphéroïdale, sont surmontés d'édifices, de figures en ronde-bosse. Le mode de décoration des vases sacrés consistait principalement en pierres fines et en perles, alternant avec des émaux cloisonnés et se détachant sur un fond de filigrane d'or. Les émaux ont toujours été d'un grand usage dans l'orfévrerie, depuis le commencement du moyen-âge jusque vers le milieu du XIIIe. siècle.

XIIIe. siècle.—L'antique simplicité du XIIe. siècle n'altéra pas la richesse de l'orfévrerie : on peut dire qu'on surpassa en magnificence tout ce qui avait été fait dans les siècles précédents. Il est à remarquer cependant que l'orfévrerie, tout en s'écartant peu des formes générales du style sévère et religieux des deux siècles précédents, dut néanmoins en subir les influences architecturales. Ainsi les châsses,

au lieu de figurer un sarcophage, un coffret carré ou oblong, devinrent de petites églises d'or et d'argent. L'orfévre se fit l'émule de l'architecte : il s'empara des formes élégantes et des plus gracieux ornements du style ogival. Sous ses mains habiles et patientes, la ciselure, le moulage, le repoussé remplacèrent la sculpture ; les peintures par incrustation d'émail rivalisèrent avec la peinture murale et les splendides verrières. Les filigranes rendirent avec succès toutes les délicatesses des enroulements, des entrelacs, des festons, des crochets et des arêtes de pierres des cathédrales. — Les pièces d'orfévrerie sont plus sobres de pierreries, et les émaux cloisonnés commencent à être abandonnés : on préfère les ornements rendus par la ciselure et le repoussé ; les nielles et les fines gravures au burin sont souvent niellées d'un émail colorié.

La France possède encore quelques-uns de ces splendides ouvrages dont la valeur de la matière a amené la destruction. La châsse de saint Taurin d'Évreux, conservée à Évreux ; celle de sainte Calamie, à l'abbaye de Mauzac, en Auvergne, sont de ce nombre ; ce sont de petites églises d'or et d'argent avec leurs portes et leurs fenêtres ogivales, leurs clochetons aigus.

On pourrait voir aussi dans le trésor de la cathédrale plusieurs objets qui remontent à cette date : des reliquaires, une croix byzantine provenant de St.-Jean-des-Vignes de Soissons ; deux ostensoirs provenant d'une commune des Ardennes, Moisy, près de Carignan. L'un de ces ostensoirs a la forme d'un clocher à cinq faces. Ce clocher, en cuivre doré, repose sur une petite galerie à jour, soutenue par deux contreforts à trois étages et ornés de clochetons et d'ogives ; la tige est fixée sur un pied à six pans et en forme de tore.

Cet objet, ainsi que la croix couverte de bandes de cuivre chargées de filigranes d'or, d'un travail très-remarquable, et orné de pierres bleues sur le cercle de la croix, semble attester qu'à cette époque les matières d'or et d'argent étant

d'un prix trop élevé pour pouvoir suffire à l'empressement général et aux nombreux édifices qu'on élevait partout sur la surface de la France, on eut recours à des gravures à filets, à des incrustations d'émail, qui donnaient à peu de frais au cuivre un éclat merveilleux et très-propre à rehausser les instruments du culte et principalement les châsses, qui se multipliaient dans les églises pour renfermer les ossements vénérés des saints.

XIV. siècle.— « Au XIV. siècle, l'art n'est plus exclusi-
« vement religieux : il sort du cloître pour se répandre dans
« le monde, et cela avec une telle prodigalité que des lois
« restrictives parurent indispensables. Mais toutes ces pièces
« luxueuses qui chargeaient les tables et les dressoirs des
« grands ont disparu. Quant à l'orfévrerie religieuse, elle
« continue sa mission ; elle fabrique toujours, avec des mo-
« difications cependant dont il faut lui tenir compte, des
« vases sacrés en or, rehaussés d'émaux et de pierres fines ;
« des croix d'une grande richesse, des crosses en vermeil,
« chargées de perles et de pierreries, avec des figures en
« ronde-bosse au centre du crosseron ; des burettes, dont le
« couvercle se termine en façon de mître ; des missels, dont
« les ais d'argent portent des images fortement repoussées ;
« des clochettes d'or, gravées en creux ou découpées à jour.
« Tout tend à devenir élancé, léger. Les coupes des calices
« prennent la forme semi-ovoïde et les pieds se découpent en
« contrelobes. Les châsses à figure d'église sont réservées
« pour les cathédrales ; on préfère, pour les chapelles et les
« oratoires, des statuettes d'or et d'argent portant des re-
« liques. Quelquefois ces statuettes reposent sur un piédestal
« dont les compartiments renferment des scènes de la vie de
« Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge, finement gravées sur
« le métal et se détachant sur un fond d'émail bleu semi-
« translucide. Les reliquaires en or ou en cuivre offrent

« assez souvent une espèce de portique ogival décoré de « niches qui abritent des figurines émaillées. Des rubis, des « saphirs et des perles montés à grille sont répartis sur « toute l'étendue du monument. On constate dans l'exécu- « tion de ces figures de la naïveté dans l'expression, de la « correction dans le dessin, enfin une perfection d'exécution « qui ne laisse presque rien à désirer. Ajoutons que les gra- « vures niellées, qui se détachent sur des fonds fleurdelisés, « accusent beaucoup de finesse et de légèreté dans le burin. »

La cathédrale possède encore un morceau précieux d'orfévrerie du XIVe. siècle : c'est le reliquaire de saint Pierre et de saint Paul, représentant un monument d'architecture. Sur le socle qui le porte se trouve une boîte dont le couvercle est orné de huit figures gravées, entr'autres celles de saint Pierre, de saint Paul et de saint Louis. Aux extrémités des angles du reliquaire existaient autrefois des statuettes en bronze doré ; il ne reste plus que celle de saint Pierre, dont le style gracieux et bien proportionné fait regretter la perte des autres. Une tourelle, portée sur une triple colonnade, s'élance aux angles du coffret et accompagne une façade triangulaire, ornée de ciselures et de pierres précieuses; ces deux façades sont réunies par une galerie ogivale à jour, dont la crête est enrichie de boules de cristal. Le coffret carré, tout ciselé, qui est placé au-dessus du socle représente exactement le tombeau de saint Pierre et de saint Paul, à Rome.

XVe. siècle. — Nous touchons à des temps malheureux pour la France et pour les arts qu'elle cultive avec une si louable persévérance. La guerre avec les Anglais et les dissensions intestines qui agitèrent si cruellement notre pays, au XVe. siècle, furent fatales à l'orfévrerie. Sauf quelques belles pièces faites pour les églises, comme la châsse de St.-Germain-des-Prés, on ne trouve plus dans les inventaires du temps la trace de ces immenses travaux en orfévre-

rie de table et d'église. Les arts industriels peuvent-ils donc prospérer au milieu des guerres, et Mars ne met-il pas en fuite le tremblant Apollon ? Il y a donc toute apparence que, dans ces temps de calamité, les pièces d'orfévrerie ne se faisaient plus dans nos provinces, où la guerre civile et l'invasion étrangère ôtaient à l'artiste toute liberté et toute sécurité. On comprend donc qu'un pays, qui avait à payer des guerres ruineuses et ses propres dissensions, ne fût pas favorable à la fabrication de l'orfévrerie. Charles VI, qu'on laissait à moitié nu, mourant de froid et de faim dans une retraite du Louvre ; Charles VII, qui vendait son argenterie pour solder ses capitaines ; Louis XI, qui ne se permettait que des médailles de plomb pour orner son chapeau râpé ; Charles VIII, qui ne rêvait que conquêtes et passe-temps libre, tous ces rois n'encouragèrent guère l'orfévrerie, qui fut pour ainsi dire bannie de France jusqu'au règne de François Ier.

Toutefois, parmi les rares ouvrages exécutés alors, le genre gothique, qui dominait dans le XIVe. siècle, se perpétua pendant toute la durée du XVe. avec les seules modifications que durent amener naturellement et les mutations successives que subit le style de l'architecture ogivale, et le perfectionnement qui se fit peu à peu sentir dans tous les arts du dessin. Aussi la magnifique châsse de St.-Germain-des-Prés dont nous avons parlé, exécutée en 1408, figure une église dans le style ogival de cette époque ; des pierres fines, des perles en grand nombre entraient dans la composition de ce monument. Toutes les autres pièces qui ont survécu montrent que le style gothique a été constamment suivi par les orfévres jusque dans les premières années du XVIe. siècle.

Dans la période historique que nous venons de parcourir, l'orfévrerie a plusieurs époques, et chacune d'elles est caractérisée par un genre particulier jusqu'au milieu du XIVe. siècle ; jusque-là, c'est l'art religieux qui domine : les orfévres

ne sont occupés qu'à exécuter des châsses, des reliquaires, des ustensiles du culte, des ornements d'église. A la fin du XIV°. siècle et dans le suivant, les orfèvres font la vaisselle d'or et d'argent, enrichissent de leurs ouvrages rares et précieux les trésors des rois et des grands, et donnent un éclatant développement à la joaillerie et aux ornements de luxe.

Quant à l'art lui-même, nous le voyons brillant et sage jusqu'au X°. siècle, conservant les formes et les traditions antiques, qui ne se modifieront que difficilement au XI°. siècle. Ce sont presque toujours les mêmes procédés, la même ornementation, mais plus développée et plus riche. On sent que le XII°. siècle, cette époque unique dans nos annales, marche vers un épanouissement merveilleux, dont la richesse et les rares qualités vont se perdre et se fixer dans les sages splendeurs et les saintes aspirations du XIII°. A partir de cette époque, qui fut l'apogée du beau moyen-âge, la décadence se fait sentir, et l'orfévrerie, moins que l'architecture pourtant, se meurt dans des essais infructueux et parfois déplorables.

Il y a dans les arts, Messieurs, comme dans la vie des peuples, des temps d'arrêt, des époques douloureuses, mais dont les nations généreuses savent se délivrer par une énergie secrète et vitale. Il en sera de notre orfévrerie nationale comme de nos bataillons. Ils savent mourir sur tous les champs de bataille, mais le pays n'est jamais plus fort qu'après ces défaites, parce que de leur sang, comme de celui des martyrs, renaît un peuple plus nombreux et aussi vaillant.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

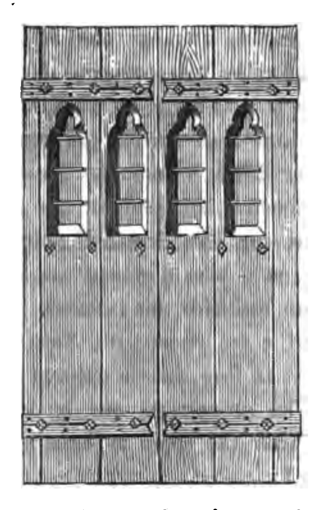
VISITE DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES,

LE VENDREDI 26 JUILLET.

Présidence de M. Gomart, inspecteur divisionnaire de la Société.

Le 26 juillet, à 7 heures du soir, le Congrès a visité l'église St.-Jacques de Reims. M. de Roumejoux, de Périgueux, a été chargé de remplir les fonctions de secrétaire-rapporteur.

La façade de St.-Jacques a pour date certaine 1180. Cette date ne s'applique cependant qu'à la partie inférieure de la façade jusqu'au cordon qui correspond à la hauteur du triforium. — Le Congrès a remarqué que les chapiteaux et les colonnettes qui supportent l'archivolte sont élégamment traités. Les portes en bois des entrées latérales sont d'une simplicité et d'un bon goût qui méritent aussi d'être signalés; elles sont de la fin du XIIIe. siècle, ainsi que la partie supérieure du



portail. Ces portes sont percées chacune de deux guichets

accolés, en forme de lancettes trilobées fermées par des vantaux mobiles.

Au-dessus des portes on voit des niches pratiquées à l'époque de la construction; elles renferment des statues modernes: celle du Christ, qui décore le portail principal, est accompagnée d'un nimbe qui fait partie intégrante du tympan dans lequel il est taillé.

Les tympans et les voussures des portes conservent encore des traces de peintures et d'inscriptions.

Au-dessus du cordon, cette façade est percée de trois lancettes qui éclairent la nef principale; l'oculus placé plus haut est destiné à donner du jour aux combles. Le gable principal est flanqué de deux gables plus petits, qui semblent être des adjonctions du XIVe. siècle.

A notre entrée dans l'église, nous avons été frappés du mauvais effet produit par l'orgue d'accompagnement, qui, occupant la place réservée à l'autel, paraît lui servir de rétable. L'autel, alourdi par la hauteur de ses gradins et la largeur de ses appendices latéraux, nuit à l'effet général. Le bas de la grande nef et les bas-côtés nous ont paru de 1180. La partie haute de la grande nef est du XIVe. siècle, à l'exception cependant des deux travées qui touchent au transept; elles sont de 1180, comme les bas-côtés.

En voyant des fenêtres bouchées par des planches dans le bas-côté nord, vous vous êtes demandé pourquoi elles n'étaient pas vitrées, et si elles n'avaient pas été refaites par pur caprice et pour satisfaire une fantaisie.

Le transept nord a été reconstruit. Vous y avez vu une rose gigantesque, et en face, dans le transept sud, il en existe encore une dans les proportions que lui assigne sa date; pourquoi donc n'avoir pas copié le beau modèle que l'on avait sous les yeux?

En entrant dans la chapelle nord, près du chœur, les mem-

bres du Congrès, apercevant une ouverture dans la muraille, ont désiré savoir où conduisait cette porte; quelques-uns se sont avancés et ont reconnu que c'était par là qu'on pénétrait dans la sacristie. Cette porte en a remplacé une qui, vous a-t-on dit, ne manquait pas d'un certain aspect monumental. Elle était élevée sur trois marches; sa démolition rendit nécessaire l'abaissement du sol de la sacristie. Il s'ensuivit aussi la destruction d'une partie de la voûte, pour obtenir trois fenêtres d'égale dimension.

Cette chapelle a reçu un commencement de décoration. Les vitraux en grisailles, imitant le XII°. ou le XIII°. siècle, nous ont paru assez médiocres. Les vitraux qui éclairent le fond de l'abside peuvent être rangés dans la même catégorie que les précédents, quoiqu'on les attribue aux premiers artistes en ce genre; gardons-nous bien de les confondre avec les beaux modèles des fenêtres supérieures!

Puisque nous parlons de vitraux, examinons les verrières peintes du transept nord et des deux travées récemment restaurées. Ce sont des grisailles dont les dessins n'offrent aucune variété et dont les bordures seules diffèrent, quant à la couleur; la mise en plomb a été économiquement simplifiée par l'emploi de filets de couleur noire. La rosace du transept nord, rosace dont il a été déjà question, est ornée, elle aussi, de vitraux peints qui représentent Notre-Seigneur et ses apôtres; au centre, le Sauveur confie à saint Pierre les clefs de son Église; l'apôtre, pour les recevoir, a pris une posture singulière; les onze autres apôtres, dans des positions aussi ridicules, entourent le groupe principal. Cette œuvre est de M. Maréchal, de Metz.

Vous avez regretté de voir ces grilles en fonte, si plates, si maigres, sans analogie avec celles que vous pouvez connaître, fermer les transepts à l'endroit qui sert aujourd'hui de sanctuaire.

On n'a peut-être pas assez remarqué, à cause du déclin du

jour, le beau Christ qui est en face de la chaire ; ce Christ est l'œuvre de Pierre Jacques, sculpteur rémois.

On n'a pu admirer non plus, comme il le mérite, un tableau authentique du Guide, représentant la Trinité. Ce tableau est placé dans le transept sud.

Pour nous résumer, l'aspect général de l'intérieur de l'église de St.-Jacques est de la fin des XIIe. et XIIIe. siècles, avec des reconstructions et des additions du XVIe.

En terminant, le rapporteur croit résumer la pensée de tous les membres du Congrès en demandant que le maître-autel de l'église de St.-Jacques soit reporté à sa place naturelle qui est dans l'abside, place qu'il n'aurait jamais dû quitter ; et que l'orgue, en tout état de cause, soit retiré du fond de l'abside pour être placé dans l'endroit que M. le Curé de St.-Jacques jugera le plus convenable.

Le Secrétaire-rapporteur,

DE ROUMEJOUX.

1re. Séance du 27 juillet.

Présidence de Son Éminence Monseigneur GOUSSET.

La séance est ouverte à huit heures du matin.

Siégent au bureau : MM. *Paris*, président de l'Académie de Reims ; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française ; le comte *de Mellet*, inspecteur divisionnaire de la même Société ; *Tailliar*, conseiller à la Cour impériale de Douai ; *Gaugain*, trésorier du Congrès.

M. Gomart remplit les fonctions de secrétaire.

A l'occasion du procès-verbal de la visite de l'église St.-

Jacques, M. VandercruSSe de Waziers demande à communiquer ses impressions au sujet des restaurations des vitraux anciens et des essais des vitraux modernes exécutés dans plusieurs églises de Reims.

A voir les différences extrêmes qui existent entre les verrières de différente provenance, il semble qu'il y ait une sorte d'anarchie par rapport au choix des modèles. — On ne paraît être d'accord que sur un point : celui de donner aux saints personnages que l'on représente un air *niais et malheureux.*

Nos pères comprenaient autrement l'expression de la sainteté : fiers de leurs patrons et des saints qu'ils choisissaient pour protecteurs, ils leur donnaient une expression de *majesté imposante.* Généralement assis de face, ils ont l'œil largement ouvert pour indiquer la contemplation de l'extase dans un bonheur surnaturel. Ils se gardaient bien, lorsqu'ils représentaient des faits particuliers de leur vie, de leur donner, par exemple, *un col démesurément allongé* ou les *yeux ridiculement baissés,* sous prétexte de résignation. — Ils préféraient l'expression de la fermeté, de la douleur ou du courage.

Pour trouver des modèles, inutile de les demander à l'Italie ou à l'Allemagne : nous avons en France la perfection du genre, la plus noble expression de la pensée de saint Louis, les vitraux de Chartres. — Impossible de rêver de plus beaux spécimens, soit pour la richesse des idées, soit pour la variété des émaux et la bonne entente de l'exécution.

M. Vandercrusse émet le vœu que les artistes qui se disposent à être peintres-verriers soient engagés à étudier et même à calquer les vitraux de Chartres ;

Que MM. les ecclésiastiques, dans le choix des cartons qui leur est offert, s'attachent à ceux qui se rapprochent le plus des vitraux de Chartres.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, dont il est fait hommage au Congrès :

Analectes archéologiques, par M. Alexandre Schaepkens ; une brochure in-8°. Anvers, 1860 ;

Une ancienne crypte romane, par le même ; brochure in-8°. Anvers, 1859.

Essai biographique et littéraire sur Mellin de Saint-Gelais, par M. Emmanuel Phelippes-Beaulieux ; une brochure in-8°. Nantes, 1861.

Sur la proposition de M. de Caumont, le Congrès émet le vœu :

1°. Que l'abbatiale de Mouzon, le troisième édifice religieux du diocèse de Reims, un de ceux qui prennent place immédiatement après les grandes cathédrales de France, soit préservée d'une ruine imminente, avec le concours indispensable de l'État ;

2°. Qu'en attendant, la ville et le Conseil de fabrique de Mouzon qui sont, depuis long-temps, en possession des plans et devis de restauration, appliquent immédiatement les ressources qu'ils ont, avec de si louables efforts, réservées dans ce but, et commencent les travaux de consolidation dans le plus bref délai possible ;

3°. Qu'une souscription soit, en même temps, ouverte pour permettre aux amis de nos gloires nationales et aux admirateurs des grands monuments qu'ont produit les âges de foi, de contribuer à la conservation de l'abbatiale de Mouzon.

Le Congrès décide, en outre, que l'expression de ce vœu sera transmise à MM. les Maire et Président du Conseil de fabrique de Mouzon, en même temps qu'au Conseil général des Ardennes et au Ministère d'État et des cultes ; et, de plus, que communication du procès-verbal de la séance du Congrès du 26 juillet sera faite à M. Boeswilwald, architecte, auteur du projet de restauration.

L'ordre du jour appelle la question suivante :

Indiquer l'origine et la date du calice dit de saint Remy, réintégré dans le trésor de la cathédrale de Reims d'après les ordres de l'Empereur; faire connaître la cause et l'époque de sa translation à Paris.

M. l'abbé Cerf présente les considérations suivantes :

Ce calice est en or pur, relevé d'émaux cloisonnés, de filigranes et de pierres précieuses de toutes formes. C'est



CALICE DE SAINT REMY.

un des plus riches modèles de vases sacrés qu'on puisse offrir, une œuvre rare d'orfévrerie. Par sa forme courte et large, il ressemble à nos ciboires modernes.

Les émaux sont transparents, d'une finesse surprenante et d'une très-grande variété. Des bandes de filigranes, enrichies de perles, bordent la coupe et le pied du calice, et les divisent, dans la hauteur, en six compartiments. Le nœud qui unit la coupe au pied est rond, recouvert de filigranes, de glands en or et de losanges émaillés. Des pierres en grand nombre enrichissent ce vase antique ; plusieurs sont gravées. On remarque sept émeraudes, six grenats, cinq saphirs, un faux onyx, neuf agates, plusieurs cornalines, une pierre de jaspe, de la lave du Vésuve.

La patène est perdue ; elle était également en or.

Ce calice, mentionné dans tous les inventaires du Trésor de la cathédrale de Reims, y avait été conservé jusqu'à la Révolution. En vertu du décret de 1792, il en fut enlevé et porté au District. Déposé depuis à la Bibliothèque royale, dans le Cabinet des Antiques, il fut plusieurs fois réclamé, mais en vain, par Son Ém. Mgr. le cardinal Gousset.

L'empereur Napoléon III, à son passage à Reims, ayant appris que ce joyau du Trésor était conservé à Paris, le fit rendre à la cathédrale de Reims. Le 19 mars 1861, Monseigneur d'Adras, aumônier de Sa Majesté, le remit lui-même à Son Éminence, en présence du chapitre de la métropole, des autorités de la ville et du conseil de fabrique (1).

Ce calice appartenait réellement à la cathédrale de Reims : ce dont il est facile de se convaincre, si l'on consulte les inventaires de l'église et l'inscription gravée sur le pied.

L'inventaire de 1669 mentionne « un calice de sainct « Remy, de fin or, garni de plusieurs pierres précieuses, « tout à l'entour d'iceluy, avec une platine aussi d'or, faicte

(1) Ce joyau a été gravé par M. Guillaumot, d'après un dessin de M. Henri Gérente, et publié dans les *Annales* de M. Didron (t. II, p. 363). Des planches mises en couleur ont été tirées à part.

« en l'année 1367, l'ancienne ayant été perdue. Les dicts « calice et platine pèsent ensemble six marcs et six onces et « demie. Sur le pied est l'inscription suivante : *Quicumque.* « *hunc. calicem. invadiaverit. vel. ab. hac. ecclesia. Re-* « *mensi. aliquo. modo. alienaverit. anathema. sit. Fiat.* « *Amen.* »

Il n'a jamais été vendu, puisqu'il est encore porté dans l'inventaire dressé au moment de la Révolution, en 1790, par ordre de la Constituante.

C'est donc à tort que certains écrivains, trompés par cette dénomination : *calice de saint Remy*, ont écrit qu'il appartenait à l'abbaye ou à l'église consacrée à ce saint archevêque.

Pourquoi ce joyau est-il appelé *calice de saint Remi* dans tous les inventaires ?

Nous croyons que cette désignation rappelle l'origine du calice. Il a probablement été exécuté au XIIᵉ. siècle, pour remplacer un vase légué par saint Remy à son église de Reims. On trouve la trace de cette donation dans le testament du saint prélat : « Le roi Clovis, d'illustre mémoire, « dont j'ai parlé souvent, et que j'ai tenu sur les fonts de « baptême, comme je l'ai dit plus haut, a daigné me donner « un vase d'or de dix livres pour en faire ce que je jugerai « à propos. J'ordonne qu'on en fasse pour toi, ô mon héri- « tière, un *ciborium* en forme de tour et un *calice* orné de « figures, et je veux qu'on y place l'inscription que j'ai « fait mettre sur un calice d'argent de l'église de Laon. Ce « que je ferai, si je vis assez long-temps ; et si je meurs, « c'est vous, ô Loup, évêque, fils de mon frère, qui, par « respect pour la dignité épiscopale, vous chargerez de ce « soin. »

Si ces volontés de saint Remy ont été suivies, Notre-Dame posséda un *ciborium* (*ciboire* pour conserver le Saint-Sacrement) et un *calice* donnés par le saint évêque.

Le calice exécuté au Ve. siècle portait une inscription, des figures et des caractères archéologiques qui ne permettent pas de le confondre avec celui que nous possédons (1). Marlot, d'ailleurs, s'appuyant sur le témoignage de Flodoard, affirme que le calice mentionné par saint Remy fut vendu pour le rachat des captifs sous les Normands.

Restait le *ciborium*. Nous serions assez porté à croire qu'il servit à exécuter, au XIIe. siècle, le calice qui vient de nous être restitué. A cette époque, sous l'archevêque Guillaume Aux-Blanches-Mains, Alexandre, archidiacre de Reims, fit don (1194) d'un vase d'argent doré pour y conserver le Très-Saint Sacrement au-dessus du grand-autel. Le *ciborium* de saint Remy, devenant inutile, fut sans doute converti en calice.

Ce précieux joyau servait à tous les sacres des rois. Sur la patène, on mélangeait le saint-chrême avec le baume de la sainte-ampoule et, dans la coupe, le roi, après la messe, communiait avec l'archevêque sous l'espèce du vin.

Le Congrès passe à l'examen de la question suivante :

Quelle date peut-on assigner au bâton dit de saint Gibrien, dont un morceau est conservé dans le trésor de la métropole de Reims et le reste dans le cabinet d'un amateur de cette ville ?

M. l'abbé Cerf présente, sur cette question, le mémoire suivant :

(1) L'inscription du calice de Laon, reproduite sur celui que légua saint Remy à sa cathédrale, était ainsi conçue :

HAURIAT HINC POPULUS VITAM DE SANGUINE SACRO
INJECTO ÆTERNUS QUEM FUDIT VULNERE CHRISTUS.
REMIGIUS REDDIT DOMINO SUA VOTA SACERDOS.

(Flodoard, ch. x.)

Avant d'assigner une date certaine à ce bâton, permettez-moi, Messieurs, de l'étudier devant vous au point de vue iconographique et artistique: vous apprécierez vous-mêmes la valeur de mes raisons.

Par sa forme simple et légère, cette crosse rappelle le bâton des premiers pèlerins. Elle devait avoir à peu près 1m.55 de longueur: 0m.15 pour la volute, 1m. 23 pour la hampe, et 0m.17 pour le fer. Il ne nous en reste qu'un fragment. La hampe se partageait en quatre morceaux, désignés par ces mots: *primus, secundus, tertius, quartus.* Elle est divisée horizontalement en vingt compartiments, par des moulures composées d'un rang de perles compris entre deux filets, unis entre eux par un fleuron à quatre-feuilles. Les sujets sont séparés par des faisceaux de colonnettes supportant des arcs ou cintres plus ou moins surbaissés.

Il nous eût été impossible de donner une idée complète de ce bâton, si nous n'avions découvert une notice de M. Eugène Grésy, *sur trois crosses historiées du XII°. siècle : celle de saint Gautier, celle de saint Aubin et celle de saint Gibrien* (1).

Ces trois crosses sont tellement identiques, que la comparaison la plus rigoureuse ne permet pas de voir de différence essentielle dans la plupart des sujets. C'est à s'y méprendre, et pour le faire de l'entailleur, et pour le dessin, et pour les moindres détails de la composition (2).

Le Trésor de la cathédrale ne possède que le premier

(1) M. l'abbé Bulteau, si connu par sa remarquable *Description de Notre-Dame de Chartres*, a fait connaître au Congrès (1861), une quatrième crosse identiquement semblable.

(2) A la première inspection des planches, nous avons été porté à regarder de suite si elles n'avaient pas été faites d'après les dessins de M. Maquart, tels qu'ils sont dans les *Trésors des églises de Reims* par M. Tarbé.

morceau de cette crosse : deux autres sont conservés dans le cabinet de M. E. Clicquot, de Reims,

Ces trois fragments réunis, la crosse de Reims ne serait pas encore complète : non-seulement la volute a disparu, mais il manque à la hampe un quatrième fragment, comme le prouve l'examen des deux autres crosses. Il serait facile de la rétablir dans son état primitif à l'aide du mémoire de M. Grésy.

Nous ne nous arrêterons pas à faire voir, avec ce savant archéologue, le symbolisme exprimé par la triple matière de cette crosse, qui est d'*ivoire* à l'enroulement de la volute, de *buis* à la hampe, de *fer* à son extrémité. L'ivoire, on le sait, exprime la douceur avec laquelle il faut ramener les faibles ; le buis, par la dureté de son bois, est le symbole de la fermeté des dogmes, et le fer acéré indique la sévérité qu'on doit employer contre les rebelles :

Attrahe per primum, medio rege, punge per imum ;
Attrahe peccantes, rege justos, punge vacantes.

Nous arrivons de suite à la description des sujets, qui commencent à l'Annonciation et se terminent à la Pentecôte.

Premier morceau de la hampe.

Dans les quatre compartiments du fragment inférieur de la crosse, sont enfermés sept sujets.

L'*Annonciation*. — La Vierge est debout, voilée ; elle tient à la main gauche un livre de prières. L'ange a l'aile gauche étendue en avant, la main droite élevée vers Marie ; de cette main s'échappe un rouleau, où sont écrites ces lettres : AVE : MA (*Ave Maria*).

La *Visitation*. — La Vierge et sainte Élisabeth sont voilées ; elles se tiennent étroitement embrassées, les bras passés autour du cou. — Dans la crosse de saint Gautier, on re-

marque des zigzags à la voûte, pour indiquer le toit de la maison.

La *Nativité* — La Vierge est alitée, contrairement à l'opinion de saint Bernard et de saint Jérôme, suivie par les Latins : ceux-ci la représentent à genoux ou en prière. Au pied du lit se tiennent saint Joseph et une femme qui serait sainte Anne, d'après les *Evangiles apocryphes.*

L'Enfant-Jésus est placé au-dessus de sa mère, dans une petite crèche carrée, portée sur deux colonnettes réunies par un même chapiteau. L'âne et le bœuf le réchauffent de leur haleine. Un ange, émergeant des nuages, tient à la main un phylactère avec cette inscription : GL'A I EXCE (*Gloria in excelsis).*

Apparition de l'ange aux bergers. — Les pasteurs, au nombre de trois, sont vêtus de longs manteaux terminés par un capuchon pointu. Ils se montrent de la main l'ange placé au-dessus de leurs têtes. L'envoyé céleste tient un phylactère où l'on déchiffre ces mots : ANCIO VO (*Annuntio vobis gaudium magnum*) (1).

Le *Voyage des Mages.* — Ces rois sont couronnés, montés sur des chevaux, et se rendent à Bethléem (2).

Adoration des Mages. — Marie, couronnée, est assise sur un siége à dossier droit ; sur ses genoux, elle tient l'Enfant-Jésus, vêtu d'une longue robe : il reçoit ce que lui présente le premier Roi-Mage, à genoux à ses pieds. Cette offrande ne peut être spécifiée : c'est un objet rond. Les deux autres sont debout et offrent, nous le croyons du moins, une pièce d'or. Auprès d'eux brille une étoile à rayons. Cette scène est abritée sous un dais de draperies, dont les plis retombent derrière la Très-Sainte Vierge.

(1) M. Grésy, sur la crosse de saint Gautier, a vu les bergers se voilant les yeux avec la main, et cette inscription : *Puer natus est vobis.*

(2) Le premier morceau de la hampe de saint Gautier se termine ici.

Apparition de l'ange aux Rois-Mages. — Tous trois sommeillent sous la même couverture ; leurs têtes couronnées reposent sur un grand traversin carré, piqué en losanges. Un ange vole au-dessus d'eux et leur indique, sur un phylactère, ces mots : NE REDEA (*Ne redeatis*). Dans l'Évangile de saint Mathieu, nous lisons ces mots : « Et responso accepto in somnis ne *redirent* ad Herodem. »

La Présentation au Temple. — Sur un autel recouvert d'une draperie tombant de tous côtés, est placé un calice, au-dessus duquel Marie, couronnée, présente son divin Fils. L'Enfant-Jésus est nimbé et vêtu d'une longue robe ; de l'autre côté, le vieillard Siméon, *en chasuble*, étend les bras pour le recevoir sur un voile. Derrière la Très-Sainte Vierge, sont deux femmes voilées : la première porte un cierge ; la seconde présente une colombe dans un petit panier ; saint Joseph suit, offrant aussi une colombe. D'après les *Évangiles apocryphes*, ces deux femmes seraient l'une sainte Anne, l'autre une sœur de la Très-Sainte Vierge. Au-dessus du calice se trouve suspendu un *ciborium*, recouvert d'un pavillon à côtes. — Dans la crosse de saint Gautier, ce *ciborium* est, sans doute, bien usé ; car M. Grésy a cru reconnaître à la voûte des dents de scie qui indiqueraient un voile à plis symétriques.

Deuxième morceau de la hampe (1).

Hérode ordonne le massacre des saints Innocents. — Devant le tyran se tiennent trois soldats, la lance au poing, et la main gauche appuyée sur un bouclier triangulaire, bordé d'un orle. Ils sont revêtus d'une chemise de mailles, garnie de ses chausses et de son chaperon.

(1) Nous décrivons les deux autres fragments de la crosse, espérant qu'un jour M. E. Clicquot les offrira au Trésor de la cathédrale.

Le *Massacre des Innocents.* — Ces mêmes guerriers soulèvent chacun un enfant par le pied : ils le frappent ; les têtes roulent à terre.

La *Fuite en Egypte.* — Saint Joseph marche le premier, tenant sur son épaule et suspendu à un bâton un petit paquet de hardes. La Très-Sainte Vierge, montée sur un âne, serre dans ses bras son enfant enveloppé dans les plis de son manteau. Au-dessus d'eux plane un ange, déroulant une banderole sur laquelle est écrit : ACCIPE (C'est le premier mot du texte : *Accipe puerum et fuge in Ægyptum).*

Repos en Egypte. — Marie est assise sous un dais formé par un rideau ; l'Enfant-Jésus repose sur ses genoux ; à quelque distance, deux horribles démons s'échappent du corps de deux divinités païennes renversées contre terre (1).

Le *Baptême dans le Jourdain.* — Saint Jean baptise Notre-Seigneur, debout dans les eaux ; deux anges assistent à cette scène : l'un tient la tunique de Jésus, et lui couvre les épaules de ses ailes ; l'autre présente un linge.

La *Tentation.* — Jésus-Christ est placé sur le pinacle du Temple de Jérusalem ; il est assis sur la croix qui forme l'amortissement de la toiture en pierre. Un démon, à la tête canine et cornue, placé devant lui, le tente, comme l'indiquent ces deux lettres gravées sur le bois : N T (*Non tentabis Dominum*).

Dans le même compartiment, le même démon soutient le pied du Sauveur assis sur une montagne, figurée par des pierres amoncelées.

Entrée triomphante de Jésus dans Jérusalem. — Jésus, assis sur son humble monture, bénit de la main droite Zachée, monté sur la branche d'un sycomore. Sous la porte de la ville, un personnage étend son manteau.

(1) La tradition rapporte qu'à l'arrivée du Sauveur en Égypte, les idoles furent brisées. (*Evangiles apocryphes.*)

Le *Lavement des pieds.* — Sous un dais d'honneur, en forme de tente, Jésus-Christ, à genoux, lave les pieds à ses apôtres. Saint Pierre a le pied sur le bord d'un vase : il semble s'opposer à ce grand acte d'humilité de son maître.

La *Cène.* — Ce sujet n'est pas absolument le même que dans la crosse de saint Gautier. Le service de la table est différent : ici, on voit trois petits pains ayant la forme d'hosties, des couteaux et des poissons placés sur des plats ; tandis que, dans la première, il n'y a pas de couteaux, et les poissons sont étendus sur la table. Ici encore, Judas avance la main vers le plat posé près du Sauveur.

Troisième morceau de la hampe.

Le troisième morceau est moins long, et cependant il renferme onze sujets dans cinq compartiments.

La *Prise de Jésus au jardin des Olives.* — En tête s'avance le traître Judas ; il embrasse son Maître ; des gardes, vêtus de longues cottes maillées, le suivent de très-près. Le chef tient d'une main un écu pointu bardé de fer ; de l'autre, une lanterne qu'il place sous la figure de Notre-Seigneur. Parmi les apôtres qui viennent du côté opposé, saint Pierre se reconnaît au glaive dont il veut frapper les ennemis du Sauveur.

Dans la crosse de saint Gautier, celui qui porte la lanterne la tient à l'extrémité d'une fourche à manche tors ; de la gauche, il porte une large épée.

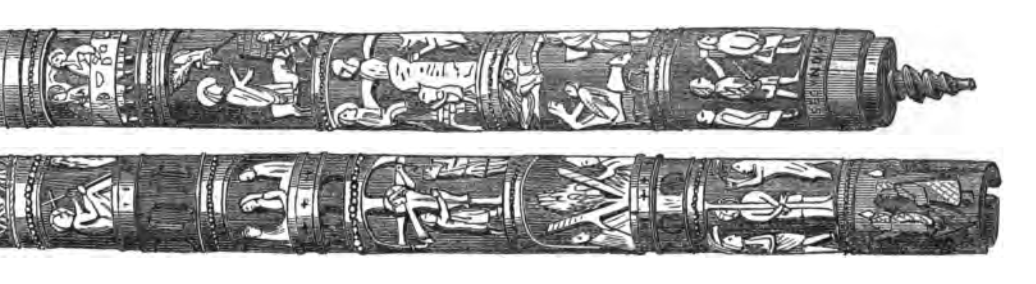
La *Flagellation.* — Le Seigneur, dépouillé de ses vêtements jusqu'à la ceinture, est attaché à une colonne, les bras liés par-devant, de manière à présenter les reins aux bourreaux qui le frappent avec des fouets à triple lanière, garnis de nœuds.

Le *Portement de croix.* — Jésus marche chargé de l'instrument de son supplice ; un soldat le frappe d'un bâton, tout en soutenant le pied de la croix.

DÉTAIL DES SCULPTURES.







DEUX SEGMENTS DU BATON DE SAINT GIBRIEN.

Le *Crucifiement.* — Jésus, nimbé, est attaché à la croix ; de chaque côté, deux personnages se tiennent à genoux : l'un est armé d'une lance, l'autre présente une éponge liée au bout d'un bâton. — Dans la crosse de saint Gautier, Marie est placée auprès de Longin.

La *Résurrection des morts au moment où Jésus expire.* — De deux sarcophages à moulures droites, supportés par six petites colonnes à fûts cannelés, sortent deux morts qui soulèvent la pierre de leur tombeau. Un arbre placé entre ces deux cercueils montre que cette scène se passe dans la campagne.

Joseph d'Arimathie, les mains jointes, et Nicodème, un livre à la main, se présentent devant Pilate et demandent le corps de Jésus. Le gouverneur est assis sur un siége très-bas et abrité sous un dais. Autour de la salle sont appendus des rideaux.

La *Descente de croix.* — Joseph d'Arimathie reçoit le corps de Jésus, pendant que Nicodème, ou un autre assistant, arrache le dernier clou avec une énorme pince. La Très-Sainte Vierge, pendant ce temps, prend la main droite du Sauveur et la baise. — Dans la crosse de saint Gautier, il y a une échelle dressée contre la croix. A Reims, cette échelle n'existe pas.

La *Mise au tombeau.* — Les trois personnages qui se trouvent au pied de la croix se retrouvent, ici, autour du cercueil. Le sarcophage est carré, placé sur six colonnes ; sur les faces du tombeau sont percés des quatre-feuilles en forme de croix.

La *Garde du tombeau.* — Sous le tombeau, entre les colonnettes du soubassement, dorment trois gardes accroupis. Au-dessus du sarcophage, sous un petit dais en draperies, brûle une lampe. Ce détail se retrouve dans une des verrières de l'abside de la cathédrale.

La Résurrection. — Ce sujet commence le quatrième cylindre de la crosse de saint Gautier. — Notre-Seigneur est assis ; sa tête soulève le couvercle du tombeau ; il tient à la main une longue croix. A côté du tombeau, un arbre indique que la scène se passe dans un jardin.—Ici, on ne retrouve pas les gardes sous le tombeau, comme dans la crosse de saint Gautier.

Notre-Seigneur descend aux limbes. — Ce lieu d'expiation est figuré par la gueule enflammée d'un horrible démon, que le Sauveur frappe avec le pied de sa croix triomphale. Notre-Seigneur tend la main à un personnage que M. Grésy prend pour Adam, près duquel apparaîtrait la tête d'Ève, sortant du gouffre.

Quatrième morceau de la hampe.

Ici s'arrête notre description : le quatrième morceau de la hampe n'existe plus. Mais si, comme tout porte à le croire, l'identité des crosses est entière, pour arriver à la volute, il y avait encore huit sujets dans cinq compartiments :

Apparition de l'ange aux saintes femmes. — Le sarcophage sur lequel l'ange est assis ressemble à ceux précédemment décrits. Les trois saintes femmes, voilées et nimbées, apportent des parfums.

Apparition de Jésus à Magdeleine. — Magdeleine, voilée et nimbée, est à genoux, les mains jointes, aux pieds du Sauveur, qui tient sa croix triomphale et retire le bras, comme l'indique le texte : *Noli me tangere*, rappelé par cette inscription : ...*gere*.

Rencontre des disciples d'Emmaüs. — Les deux voyageurs sont coiffés de chapeaux à larges bords ; ils ont le bâton à la main et un manteau de fourrure. Notre-Seigneur a un manteau de pelleterie, taillé en chasuble.

Repas avec les mêmes disciples. — Le Sauveur étend les

bras pour bénir, à la fois, ses deux convives en leur distribuant le pain eucharistique.

L'*Apparition de Jésus à ses disciples*. — Les apôtres, nimbés, voguent dans une barque à proue relevée. Le Christ marche sur les flots et leur tend la main.

Apparition à saint Thomas. — Le Christ tient encore la croix triomphale ; l'apôtre est à ses genoux pour toucher la plaie du Sauveur.

L'*Ascension*. — La Vierge élève les mains jointes ; les apôtres sont debout, tiennent les livres de la doctrine ; le Christ est déjà dans les nues.

La *Descente du Saint-Esprit*. — Les douze apôtres sont assis sur deux rangs ; ils tiennent chacun un livre. On reconnaît saint Pierre à sa chevelure bouclée (*capilli crispi*).

Nous ne pouvons décrire la volute qui couronnait la crosse ; nous n'essaierons pas même d'en donner une idée, car celles qui surmontent les crosses de Pontoise et d'Ecouis sont postérieures au moins d'un siècle à la hampe. La première est sculptée dans un morceau d'ivoire ; trois rinceaux enveloppent extérieurement sa courbe octogone, terminée par une tête de dragon qui sert de base à la scène de l'Épiphanie, sculptée en ronde-bosse. La seconde est plus riche : au centre de la volute en vermeil, un sujet à figurines représente la Vierge assise, tenant Jésus sur ses genoux, et devant eux un personnage en adoration, coiffé d'une mître épiscopale.

La crosse de Reims n'a jamais été peinte ; celles de saint Gautier et de saint Aubin ont reçu, au contraire, une décoration polychrome. Elle est d'un travail barbare pour le style et pour l'ordonnance ; mais, sous cette rude écorce, perce un sens profond, et l'imperfection de la forme est rachetée par un mysticisme profond. La ciselure est grossière, les corps des personnages sont sans proportions, les têtes sont énormes, les figures hideuses. Aussi a-t-on cru pouvoir attri-

buer à un artiste du VI°. siècle la production de ce morceau de sculpture ; c'est une erreur.

Ce bâton est de la fin du XI°. siècle, les détails archéologiques le prouvent. Les inscriptions et leurs caractères, la base en chanfrein des colonnettes, les demi-colonnes réunies en faisceau, les chapiteaux, la forme des autels, les tombeaux carrés posés sur des colonnes, les siéges à dossier droit, les draperies accusent cette époque. De plus, les guerriers qui se trouvent représentés sur ces trois crosses portent des costumes alors en usage. Ils ont le heaume à timbre plat avec ventail percé à jour comme un masque, ce qui se voit dans des chapiteaux du XI°. siècle, à St.-Benoît-sur-Loire. Auparavant, on portait le casque conique à nasal. Par-dessus leur cotte de mailles, ils sont revêtus d'une seconde cotte d'armes en étoffe. Cette dernière ne fut introduite qu'à la fin du XI°. siècle, pour garantir la première de la pluie. Les boucliers, au lieu d'être arrondis par le haut, sont triangulaires.

Si cette crosse est bien de l'époque que nous lui assignons, elle n'a pas appartenu à saint Gibrien, qui mourut en 509. Ce personnage, d'ailleurs, n'était pas abbé ; il n'avait pas le droit de porter la crosse, et l'eût-il été, il n'aurait pas eu cet insigne alors réservé aux évêques, puisque cet honneur ne fut accordé aux abbés que vers le IX°. siècle. M. du Saussay (*Panoplia episcopalis*, p. 25) prétend même que l'on n'en trouve pas d'exemple avant le XI°., ce qui n'est pas exact, car saint Benoît est représenté avec la crosse dans un manuscrit du IX°. siècle.

Mais alors que penser du bâton de saint Gibrien dont parlent plusieurs de nos historiens? Nous croyons, avec Marlot, que ce n'était pas une *crosse*, mais une simple *canne*, dont ce saint religieux se servait dans sa vieillesse. Elle était conservée avec soin dans l'église de St.-Remy comme une

relique ; une feuille d'or la recouvrait entièrement ; le prêtre la portait en procession, le jour de la fête de ce saint personnage.

Les proportions de la crosse dont nous recherchons l'origine, les ciselures dont elle est couverte, l'absence totale de dorure, démontrent suffisamment qu'il n'y a aucun rapport entre ces deux objets (1).

Nous ignorons quand et comment elle fut apportée à Reims.

M. Givelet présente ensuite le mémoire suivant, en réponse à cette question du programme :

Comparer les débris du grand candélabre de St.-Remy, à la Bibliothèque de Reims, avec l'arbre de la Vierge de la cathédrale de Milan, dessiné par M. Victor Petit.

MÉMOIRE DE M. GIVELET.

Il est bien difficile de donner une description satisfaisante des deux seuls fragments qui restent aujourd'hui du candélabre de St.-Remy. Il me semble à peu près impossible, dans l'état d'isolement où ils se trouvent, d'interpréter les figures jointes aux rinceaux et aux enroulements qui composent ces fragments. Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de passer en revue, et aussi rapidement que possible, les descriptions bien imparfaites, et souvent erronées, que nous

(1) On conservait autrefois à Reims un bâton plus précieux, avec la sainte-ampoule, dans le tombeau de saint Remy. Ce grand archevêque l'avait reçu du pape Hormisdas, comme marque de sa légation et de son autorité primatiale sur une partie des Gaules. Au sacre de Philippe Iᵉʳ., Gervais, archevêque de Reims, tenant cette relique précieuse à la main, défendit avec énergie le droit exclusif qu'il avait de sacrer les rois de France.

ont laissé les anciens et les nouveaux historiens du monastère de St.-Remy.

Voici ce qu'en dit Marlot, le plus ancien des écrivains que j'ai pu consulter avec fruit à ce sujet :

« Le chandelier est d'un fin cuivre, luisant comme l'or, et a un piédestal artistement élabouré, bien que jeté en fonte, où sont enchâssés quantité de cristaux taillés en pointe, comme pareillement en l'arbre du milieu, qui se divise en sept branches vers le sommet, où sont autant de cierges qui s'allument aux festes solemnelles. » En note, Marlot ajoute : « On tient par tradition que ce grand chandelier vient de la libéralité de Frédéronne, pour ce qu'elle est enterrée dessoubs. »

Plus loin, à l'article des Epitaphes des plus illustres personnes qui ont leur sépulture en l'église de St.-Remy, Marlot dit : « La reine Frédéronne, première femme de Charles-le-Simple (907), et qui fut sacrée devant le tombeau de saint Remy, affectionna grandement le monastère, luy fit don de ce qu'elle possédait au bourg de Corbeny, du consentement de Sa Majesté, et y choisit sa sépulture. »

Dans son *Spectacle de la Nature*, en parlant de la facilité de fondre le cuivre et de le façonner suivant les inspirations de l'artiste qui l'emploie, l'abbé Pluche dit : « L'Europe n'a peut-être pas un ouvrage de ce genre qui réunisse plus de légèreté et de grandeur que ce candélabre à sept branches, dont le prix parut digne de la censure de saint Bernard, et que les curieux vont voir avec plaisir dans le chœur de l'abbaye de St.-Remy de Reims. »

Dom Chastelain, religieux et historien de l'abbaye de St.-Remy, s'exprime ainsi en le décrivant : « Quant au candélabre, il est d'un métal singulier, auquel on donne le nom de cuivre de Chypre ou de Corinthe ; il paraît, étant nettoyé nouvellement, aussi beau que de l'or. Il a dix-huit

pieds de haut, et ses sept branches s'étendent de quinze pieds de largeur.

Les deux parties conservées au Musée, replacées dans leur position naturelle, forment un angle droit. Il est permis d'en conclure que le candélabre avait quatre pieds, comme celui de Milan. L'ensemble de ces fragments a 0m.90 d'écartement, sur 0m.94 de hauteur. Le pied ou la base, sur laquelle on voit les figures des quatre Evangélistes, est embellie de cristaux aussi bien que le corps jusqu'en haut. » Comme Marlot, Dom Chastelain dit : « La reine Frédéronne est enterrée sous ce chandelier, ce qui fait croire à plusieurs personnes que c'est elle qui l'a fait faire. »

Dom Gérusez, dans son *Histoire de Reims*, donne simplement les dimensions, et dit qu'il est d'un cuivre rouge très-fin.

Povillon Pierrard dans ses manuscrits, Lercatte-Joltrois dans sa description de l'église de St.-Remy, ne donnent pas d'autres détails que ceux que j'ai reproduits.

Tous ces historiens ont connu cet admirable monument de bronze, qui, semblait-il, en raison de sa matière, devait toujours durer.

A une époque plus récente, M. Prosper Tarbé, dans ses *Trésors des églises de Reims*; le *Magasin pittoresque*, au tome XVe., et M. l'abbé Poussin, dans sa Monographie de l'abbaye et de l'église de St.-Remy, en ont parlé aussi. Ils se sont contentés de copier Dom Chastelain.

Le baron Taylor s'est occupé uniquement de sa date, comme nous le verrons plus loin; il ne l'a pas décrit.

Le P. Martin est le seul que je connaisse, qui ait essayé une description nouvelle. Il donne aux figures ce caractère symbolique tant aimé des XIIe. et XIIIe. siècles. Après avoir puisé dans Marlot le peu de renseignements que je vous ai cités en commençant, le savant jésuite entre dans des explications hasardées peut-être, mais qui ne manqueront pas de

plaire aux amis du symbolisme. Voici le passage que j'extrais du IVe. volume de ses *Mélanges d'archéologie*, *d'histoire et de littérature :*

« Loin de nous la prétention de tout expliquer dans les scènes que nous avons sous les yeux. Nous ne pensons pas même que tout puisse l'être, ici surtout où nous ne possédons qu'un détail d'un grand ensemble. Je me bornerai à une réflexion, appuyée, ce me semble, sur un grand nombre de faits : c'est qu'en général, dans la composition du candélabre, l'artiste du haut moyen-âge aimait, aussi bien que l'Église, à envisager la lumière physique comme l'image de la lumière divine, et à opposer à cette lumière des âmes les esprits de ténèbres, ses ennemis éternels. Le monde que ceux-ci habitent se couvre encore d'une riante parure ; il n'en est pas moins le séjour de la douleur et de la mort, aussi bien que de l'erreur et du vice, *umbra mortis ;* et l'occupation de ces *gouverneurs de ténèbres d'ici-bas* (Éph., VI, 12) est d'y faire pratiquer, d'y faire souffrir le mal. Voyez ce dragon princier qui forme les trois nervures de la base. Tandis qu'il dévore les pattes de deux lionceaux, ceux-ci mordent ses oreilles, et, plus haut, un autre dragon mord ses ailes. Voilà bien l'empire de la malice et de la souffrance ; quant à celui des vices, ne le reconnaissez-vous pas dans la végétation luxuriante où s'ébattent des centauresses, et où des espèces de satyres chevauchent sur des sirènes ? Mais il est aux doubles maux du monde de célestes remèdes. Que fait ce prêtre en chasuble, assis sur la croupe du monstre ? Il lit un livre qui contient de toutes puissantes paroles ; il prononce, je pense, les merveilleux exorcismes qui repoussent l'Enfer. J'oserais presque ajouter que déjà les anathèmes portent leurs fruits ; du moine, le jeune enfant qui descend sur le dos du monstre, appuyé sur ses ailes, semble-t-il dire qu'il peut impunément braver sa rage. Ils marcheront sur les ser-

pents (Luc, X, 19), et ceux-ci ne pourront pas leur nuire. Remarquez-vous aussi que seule, parmi les têtes de dragons celle du monstre qui porte le prêtre mange du feuillage? N'est-ce pas là le nouveau règne annoncé par Isaïe (ch. xi), et que l'histoire des crosses nous a fait souvent rappeler? N'est-ce pas le triomphe de la lumière sur les ténèbres, du bien sur le mal; les jours de paix où l'animal féroce broute l'herbe, comme le bœuf dans son étable : *sicut bos, comedet paleas?* »

Le dessin qui accompagne le texte qu'on vient de lire est le meilleur de tous ceux qu'on a publiés jusqu'ici. Il n'a cependant pas l'exactitude nécessaire aux archéologues qui veulent déterminer l'époque d'un monument, et les erreurs du dessin ont passé dans la description. L'auteur, par exemple, parle d'un dragon qui mord les ailes de celui qu'il appelle le dragon princier. Or, les extrémités des ailes du dragon principal sont parfaitement libres. Ce dragon secondaire, placé ici, je crois, comme ornementation, ne mord absolument rien; sa gueule est fermée et se trouve enlacée dans les enroulements de la queue du grand dragon; mais sur l'extrémité de celle-ci est placée une autre tête fantastique, qui mord les rinceaux d'où sort la tête du petit dragon dont nous venons de parler.

Plus loin, le P. Martin dit que le prêtre, revêtu de la chasuble, est assis sur la croupe du monstre. La vérité est qu'il est monté sur un personnage dont les bras soutiennent le livre ouvert devant le prêtre. Le corps de ce dernier, placé presque horizontalement, repose sur un des enroulements formés par la queue du monstre; et ses pieds nus, ainsi que ceux que le P. Martin donne à un prêtre, s'appuient contre la queue du dragon, à l'endroit où elle va former des enroulements de végétation.

Le personnage qui domine le pied est-il réellement un

simple prêtre, ou n'est-ce pas plutôt un des quatre Évangélistes, comme le disent Dom Chastelain et les autres historiens de l'église de St.-Remy, qui ont vu le candélabre tout entier? Le B gravé sur le livre qu'il maintient ouvert devant lui ne nous indiquerait-il pas que ce livre est une bible? Pourquoi un prêtre aurait-il les pieds nus, signe de sainteté réservé seulement à Notre-Seigneur, aux anges aux apôtres et aux évangélistes, privilége que l'iconographie chrétienne n'accorde pas même aux autres saints?

L'absence d'attributs et aussi celle des trois autres évangélistes nous empêche de nommer celui-ci. Toujours est-il que la présence d'un évangéliste ne détruit en rien l'ingénieuse explication donnée par le savant jésuite, qui voit dans ces fragments l'emblème de la lumière. Ne sont-ce pas, en effet, les évangélistes qui ont de concert avec les apôtres porté la vraie lumière, la lumière de la foi, sur la surface du globe? *In omnem terram exivit sonus eorum.* Il n'y a rien d'étonnant non plus, de voir un évangéliste revêtu d'une chasuble: nous avons un exemple de Notre-Seigneur ainsi représenté sur un des contreforts de la chapelle centrale de l'abside de la cathédrale.

Les historiens que j'ai cités ne sont pas d'accord entre eux sur la date du monument. Les uns, comme nous l'avons vu, le font remonter au temps de la reine Frédéronne, c'est-à-dire au commencement du Xe. siècle; les autres fixent la date au XIIe. Je me range à ce dernier avis. L'ornementation, la forme des personnages ne me laissent aucun doute à cet égard. Je suis en cela d'accord avec le baron Taylor qui, dans son grand ouvrage sur la Champagne, dit, en parlant des objets précieux qui ornaient le chœur de St.-Remy: « Sur les degrés du sanctuaire, était encore en 1790 un candélabre, produit des arts du XIIe. siècle, quoique des antiquaires lui aient assigné une date plus reculée en se fondant sur une tradition vague, suivant laquelle il aurait été donné à l'abbaye par la

reine Frédéronne, épouse de Charles-le-Simple, enterrée au lieu même où on l'avait placé. »

Si vous me permettez de formuler mes conclusions, je dirai : 1°. que les fragments qui restent du candélabre de St.-Remy ne sont pas suffisants pour qu'on puisse en toute confiance préciser les sujets qui le décoraient, sans exclure cependant l'ingénieuse explication donnée par le P. Martin; 2°. qu'il me paraît appartenir à la seconde moitié du XIIe. siècle, à l'époque de la construction du chœur de St.-Remy, à cette époque où surgirent les plus beaux chefs-d'œuvre du moyen-âge, dont les restes échappés au vandalisme du XVIIIe. siècle nous font donner tant de regrets à tant d'œuvres magistrales, dont nous n'avons plus aujourd'hui que des descriptions souvent incomplètes et des reproductions incorrectes.

Votre programme demande de comparer le candélabre de St.-Remy avec celui de Milan.

Je vais indiquer sommairement les sujets représentés sur l'Arbre de la Vierge de Milan. Ici, il n'y a aucun doute à avoir sur le sens à leur donner. M. Victor Petit, qui a gravé pour les *Annales archéologiques* l'ensemble et les détails de ce candélabre, s'exprime ainsi : « Quatre grands animaux chimériques ailés, placés dans le sens des diagonales d'un carré, soutiennent la grande tige ou branche centrale. Dans l'espace compris entre ces quatre animaux, on admire de nombreux rinceaux d'ornement, au milieu desquels se groupent de charmantes statuettes représentant différents sujets de l'Ancien-Testament, tous les signes du Zodiaque, des vertus et des vices personnifiés, une multitude d'animaux de diverses espèces. Dans l'enroulement de la queue des quatre grands animaux ailés, on reconnaît quatre des arts libéraux et les quatre fleuves de l'Écriture, ou du Paradis terrestre. Enfin, au milieu de la tige centrale on voit, dans un très-riche enroulement de feuillages, la Vierge tenant l'enfant Jésus vers

lequel se dirigent les trois Rois-Mages, à cheval. Huit prophètes complètent cette belle scène, qui forme un digne couronnement aux inimitables sculptures du candélabre. »

Parmi les scènes de l'Ancien-Testament représentées sur l'Arbre de la Vierge, dont les détails sont donnés en gravure, on voit d'abord la chute d'Adam et d'Ève, puis leur expulsion du Paradis ; ceci est pour un des côtés du pied. Sur un autre, c'est Noé construisant l'Arche, et Abraham sur le point d'immoler Isaac. Les détails des deux autres contre-parties n'ont pas été gravés. Les scènes de l'Ancien-Testament sont remplacées par de gracieux enroulements sur celle des deux faces que donne la gravure d'ensemble. Au-dessus de l'Arche de Noé, l'Espérance tue le Désespoir, et l'Obéissance, détruisant son vice opposé, la Désobéissance, surmonte le sacrifice d'Abraham.

Sur le nœud de l'Adoration des Mages sont représentés huit prophètes. Parmi eux, sans doute, sont les quatre grands: Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel ; les autres sont incertains. La place n'existant que pour quatre des sept arts libéraux, la musique, la dialectique, la géométrie et la rhétorique eurent la préférence.

La ressemblance du pied, dans les deux candélabres, permet de croire que l'ensemble et la tige principalement avaient aussi de grands rapports. A Milan, chacun des grands plateaux ou bobèches qui supportent un cierge aux extrémités des branches est accompagné de quatre plus petits ; ce qui porte à trente-cinq le nombre des lumières. Aucun de nos historiens de St.-Remy ne mentionne cette addition au cierge supporté par chaque branche. Tous, en parlant de ce candélabre, l'appellent le *candélabre à sept branches :* ce qui peut nous faire croire qu'il n'avait pas, comme celui de Milan, vingt-huit petits cierges accompagnant les sept plus gros.

MM. Didron et Victor Petit, dans leur description de

l'Arbre de la Vierge, ne parlent pas de ses origines ; ils paraissent ignorer l'artiste qui l'a composé et le donateur qui en a enrichi la cathédrale de Milan. Nous ne sommes pas plus heureux qu'eux pour celui de Reims. Quelques historiens, cependant, disent que le candélabre de St.-Remy était peut-être l'ouvrage d'Osemond, habile ouvrier en cuivre, qui florissait dans le XII°. siècle ; et le *Marlot* annoté, connu à la bibliothèque de Reims sous le nom de *Marlot-Hilled*, dit que cet ouvrage fut commandé par Odon Ier., abbé du monastère, de 1118 à 1151.

Le candélabre de Reims serait donc du XII°. siècle, tandis que l'Arbre de Milan est du XIII°., comme tout paraît le prouver. Tous deux sont réellement d'un admirable travail. L'explication symbolique du P. Martin, établie d'après le peu qui reste, nous montre dans le nôtre que la lumière morale l'emporte sur la lumière physique.

A Milan, c'est à Jésus, la lumière du monde, qu'aboutissent les scènes décorant le pied placé au-dessous de lui. La comparaison de ces deux œuvres de grandes dimensions ne serait peut-être pas défavorable au candélabre de St.-Remy, s'il n'avait pas eu le malheur de passer, en majeure partie, par le creuset révolutionnaire. Le peu qui nous en reste a une ampleur de formes qui l'emporte peut-être sur l'œuvre milanaise, prise dans ses parties correspondantes.

Le Congrès passe à la question suivante :

Quel est, sous les Carlovingiens, l'état des cités et du régime municipal ?

M. Tailliar, conseiller à la Cour impériale de Douai, annonce qu'il ne traitera pas toute la question : il ne parlera que sur l'échevinage et le rôle intéressant que ce corps a joué dans nos cités.

Le savant orateur fait connaître, d'abord, quel était l'état

des cités sous le régime municipal romain; les éléments dont se composaient les magistratures locales. Il cite les Duumvirs et autres officiers municipaux; les curateurs *(Curie)*, défenseurs de la cité. On y rencontre les familles sénatoriales et le Droit romain y est appliqué; la langue latine est en usage.

Sous la domination des Francs, l'administration des villes se modifie: l'ancienne Curie subsiste encore, mais pour le représenter le roi nomme un *Graf*, ou comte, dont les pouvoirs sont très-étendus. C'est lui qui administre la justice, perçoit les impôts et commande la force publique. Le *Graf* siége dans un château contigu à la cité; il rend la justice aux Francs, en appliquant les lois barbares, et il préside à la tenue du *Mallum*. Jusque-là, double autorité: la Curie d'un côté, le *Mallum* de l'autre. Mais ces institutions tombent en décadence; les familles sénatoriales s'éteignent par degrés; celles qui survivent entrent dans le clergé ou passent au service des rois francs. La juridiction de la Curie avait entr'autres inconvénients celui de ne tenir que des sessions périodiques. Sous les avantages que présentaient les lois barbares, l'élément germain tendait à l'emporter, et la connaissance du Droit romain devint bientôt moins familière. Le *Mallum* lui-même était tenu moins régulièrement, soit à cause des désordres du temps, soit parce que les hommes libres qui devaient y assister s'y rendaient moins exactement. C'est dans ces circonstances que se forma l'échevinage, institution qui avait pour but de suppléer, d'une part, à la Curie gallo-romaine; de l'autre, au *Mallum* tudesque.

M. Tailliar expose l'origine de cette juridiction à Reims et son importance. Un document de 847 parle des échevins de Reims. L'existence de l'échevinage remonte donc aux premiers Carlovingiens; elle est consacrée, en 1182, par la charte de Guillaume, qui restitue et confirme aux bourgeois

de Reims les anciennes coutumes y déclarées : *consuetudines antiquas ibi declaratas*. Cette charte ne crée pas; elle restitue et confirme. Un de ses articles les plus essentiels est, en effet, celui qui consacre en faveur des bourgeois le droit d'élire annuellement quatre échevins.

Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, dans leurs *Capitulaires*, avaient déjà consacré à l'*institution des échevins* plusieurs dispositions. L'art. 22, en 809 ; — au titre II, l'art. 2, en 829 ; — l'art. 9, en 873, contiennent des dispositions qui concernent les échevins. Les échevins municipaux étaient en même temps échevins seigneuriaux. Un acte curieux de 847, concernant les serfs de St.-Remy, revendiqués à Aguilcourt, au jugement des échevins, en fournit la preuve. M. Tailliar termine cette intéressante communication en citant les documents remarquables qui se trouvent aux archives de la ville de Reims. C'est là qu'on peut étudier l'importance que ce corps a eu à Reims depuis le XIIe. siècle, et le rôle qu'il a joué dans cette antique cité.

Cette savante dissertation, dont le procès-verbal ne peut donner qu'une idée bien imparfaite, est couverte d'unanimes applaudissements.

La discussion amène cette autre question :

Peut-on encore, en Champagne, distinguer quels sont les villages tour à tour fondés par les Celto-Belges, par les Romains, par les Francs-Saliens, par les Francs-Austrasiens, par le clergé séculier, par le clergé régulier, par les seigneurs féodaux ?

Dans une dissertation sur l'origine et la formation des villages, M. Tailliar s'attache à rechercher comment et à quelles époques les villages ont été successivement fondés dans le nord de la France.

Dans le lointain le plus reculé apparaissent d'abord, avec

leur rusticité primitive, les villages celto-belges, sortes d'habitations ou d'exploitations placées, suivant les besoins ou les fantaisies de leurs fondateurs, sur divers points du sol : les unes, formant des clos palissadés ou entourés d'eau ; les autres, installées sur des lieux plus ou moins élevés, sur une éminence, sur le penchant d'une colline, dans un bas-fonds, près d'un bois, au milieu de plantes, sur le bord d'un cours d'eau, près d'une fontaine ou d'un marais. C'est dans la vieille langue celtique qu'il faut chercher la dénomination de ces antiques manoirs. Beaucoup d'entr'eux, par exemple, portent le nom de Clos, en celtique *cin* ou *cinium*, expression traduite par les mots latins *clausum* ou *cinctum*. Le radical *cin*, qu'on prononce *chin*, est complété par une préfixe qui le qualifie : *Vercinium*, grand enclos ; *Muscinium*, petit enclos ; *Rumcinium*, clos arrondi ; *Fetcinium*, clos du rocher : en vieux français : Rerchin, Mouchin, Renchin, Fechain. Le radical *bron*, qui signifie fontaine, produit d'autres désignations : *cambrone*, fontaine sinueuse ou forte fontaine ; *membrone*, limpide fontaine ; *combrone*, fontaine cachée, etc.

Plus tard surgit la villa romaine, mieux façonnée, mieux combinée ; tantôt habitation de luxe ou maison de plaisance, tantôt grand manoir agricole ou industriel, avec des écuries, des étables, des bergeries, des ateliers ou des dépendances de divers genres, portant, suivant les circonstances, le nom de *villa*, de *villula*, de *villarium*, escorté d'une préfixe qui précise la désignation : Ticheville, Berneville, Berville, Grandville, Merville, Neuville, Bréville ; soit encore : Neuvireul, *nova villula*, Vieuxvireul, *vetus villula*, ou bien Beauvillers, Hautvillers, Grosvillers.

Sur le déclin de l'Empire, quand des bandes de Saxons s'établissent sur le littoral du Boulonnais, le mot *thun*, qui chez eux signifie *demeure* ou *exploitation*, entre dans la composition du nom des localités qu'ils fondent : Alincthun, Baincthun, Bethun, Verlincthun.....

Après la conquête du nord de la Gaule, d'autres villages, dont les noms se terminent en *hem* ou en *inn* (en latin *hamus* ou *mansus*), s'élèvent à leur tour. Aux environs de Cambrai, dans le royaume de Ragnacaire; aux alentours de Thérouenne, occupés par les compagnons de Chararic; dans la région de Tournai, envahie par les Francs-Saliens et sur d'autres points du nord de la Gaule, les noms d'Ellignies, de Bellignies, de Taintigny, de Versigny, de Baudignies, de Bainghem, Floringhem, Hardinghem, Ruminghem et beaucoup d'autres semblables, rappellent tout à la fois la langue et la domination des Mérovingiens.

Quand les deux grandes batailles de Testry, en 687, et de Vinchy, en 717, ont anéanti les restes de l'autorité royale, Pépin d'Héristal et Charles-Martel, vainqueurs, distribuent à leurs guerriers de nombreux et vastes domaines, qui, disséminés sur de larges étendues, vont former un immense rayon depuis l'Escaut jusqu'à l'Oise, depuis Cambrai jusqu'à Beauvais. La dénomination de ces nouveaux villages se termine en *kurt* ou *court* (en latin *chors* ou *cortex*), qui signifie enclos ou métairie. Le nom de son propriétaire complète l'indication. De là les noms d'Alancourt, d'Auberchicourt, de Bretincourt, de Frenicourt, de Ramaucourt, etc.

Le clergé séculier, les métropolitains, les évêques, les chapitres, et plus encore les monastères, composés de travailleurs qui, de leurs propres mains, défrichent, dessèchent ou cultivent le sol, font à leur tour éclore une quantité de villages, fondés soit sur les vastes terrains concédés par les rois ou les princes, soit sur une multitude d'alleux dont l'intarissable libéralité des fidèles enrichit l'Église. Les noms de ces nouvelles bourgades, dues à l'influence active et bienfaisante du clergé, sont dérivés, en général, des habitations rurales et des maisons des champs, de la topographie et de la situation des lieux, des eaux et des marais, du règne végétal et

de l'exploitation des bois, de l'agriculture et des prairies, des animaux domestiques ou sauvages, des voies de communication et des chemins.

Enfin, la féodalité concourt largement, de son côté, à la multiplication et au développement des villages. Elle érige dans les campagnes un nombre considérable de manoirs féodaux. Autour de ceux-ci se groupent des métairies, des habitations de vassaux et de serfs. De là des populations agglomérées, qui composent autant de seigneuries pourvues de sujets actifs et laborieux.

C'est ainsi que, depuis les âges les plus reculés jusqu'aux temps modernes, prennent successivement naissance, dans le nord de la Gaule, les villages celtiques, gallo-romains, saxons, mérovingiens, austrasiens, et beaucoup d'autres encore, dus au clergé séculier, aux abbayes et à la féodalité.

Leur nombre, plus considérable que dans aucun pays de l'Europe, est pour la France une source inépuisable de prospérité...

Mg^r. le Cardinal-archevêque demande que cette dissertation improvisée soit rédigée par écrit, avec les compléments convenables, et insérée dans les Mémoires du Congrès. Cette proposition est adoptée.

M. l'abbé Boitel, chanoine de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, donne lecture à l'Assemblée du mémoire suivant sur la commune de Tréfols (canton de Montmirail), ancienne ville de la Brie.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ BOITEL.

La commune la plus remarquable du canton de Montmirail, après cette ville, par son antiquité, par sa position, par ses monuments, par son histoire, par son étendue, par ses

ruines, est, sans contredit, Tréfols. Cette petite localité mérite une étude toute particulière. Elle donne matière à des questions historiques fort intéressantes, assez difficiles et même d'une grande importance.

Nous n'avons pu recueillir que peu de documents. Est-il une ville qui ait éprouvé autant de désastres?

Nous donnerons d'abord sa position topographique; nous examinerons la nature de son sol; nous chercherons l'étymologie du mot *Tréfols*, qu'on prendrait avec raison pour une énigme; nous prouverons que le grand chemin des Romains passait à Tréfols, question fort controversée; nous parcourerons ses différentes dépendances; nous étudierons ses monuments; enfin, nous déroulerons quelques pages émouvantes de son histoire.

Tréfols se trouve dans une arrière-vallée du Petit-Morin, à 10 kilomètres (sud-ouest) de Montmirail, 47 kilomètres d'Épernay, 70 kilomètres de Reims, 8 myriamètres (20 lieues) de Châlons. Cette commune est assise sur la pente d'une colline entre le ruisseau de Bonneval et celui de Vailly. Vers l'est et vers l'ouest, sont deux monts élevés de 181 et 191 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le territoire de Tréfols, qui a une longueur de 5 kilomètres et une largeur de 4, contient 1,439 hectares, dont 1,225 en terres labourables, 23 en prés, 115 en bois.

On y compte vingt laboureurs; ils occupent 28 charrues, font 45 hectares de prés artificiels qu'ils plâtrent, ensemencent 400 hectares en froment et 12 en seigle. On y entretient 2,000 moutons, 200 vaches, 90 chevaux et 9 mulets ou ânes.

En fait de minéralogie, on trouve sur le territoire de Tréfols de la marne et des pierres, ordinairement blanches, très-dures et propres aux constructions.

Le sol est excellent. Un tiers est en limon blanc, un tiers

en terre argileuse et un tiers en terre forte. Il convient au froment, à l'avoine, au trèfle et à la luzerne.

Occupons-nous un instant de géologie. Les puits sont creusés dans la marne, le crayon et quelquefois la roche. Ils ont une profondeur de 10 mètres et fournissent une eau saine. Il y a trois fontaines et un lavoir.

On y rencontre peu de chose en fait de météorologie. Ce pays a souffert de la gelée en 1816.

Il s'est fait un grand changement sous un rapport fort essentiel. L'imposition principale, en 1790, était de 590 fr. et, en 1844, elle s'est élevée à 5,106 fr.

La recette communale ordinaire est de 326 fr. et la dépense de 358 fr.

Tréfols était autrefois une ville bâtie sur l'ancienne voie romaine de Paris à Metz. Il était entouré de murailles, avait ses foires, ses marchés, ses faubourgs, deux paroisses : celle de St.-Médard ou de St.-Capré, qui existe encore, et celle de St.-Gervais, actuellement détruite. Ce qui étonne, c'est la place publique qui avait sept arpents d'étendue. Nous tâcherons de découvrir pour quelle raison on l'avait faite si spacieuse.

La population de Tréfols était de 720 feux, c'est-à-dire d'environ 4,000 habitants, en 1620 et non en 1720, comme le dit M. Chalette dans son Dictionnaire des communes. Le nouveau démembrement du royaume, en 1720, ne lui donne que 32 feux. Le Dictionnaire universel de la France, en 1726, ne lui assigne que 150 habitants. La population a pris un mouvement ascensionnel : en 1841, elle s'élevait à 293 habitants; maintenant on en compte 311.

Ce qui prouve que Tréfols devait être une ville assez considérable autrefois, c'est qu'en aplanissant dernièrement une rue derrière le chevet de l'église, on trouva beaucoup de tombes et d'ossements. Le cimetière occupait un grand em-

placement autour de l'église. On fut obligé de le diminuer quand presque toute la population fut impitoyablement massacrée, comme nous le raconterons.

Expliquons maintenant ses différentes juridictions. Tréfols était du diocèse de Troyes, de la généralité de Champagne, du parlement de Paris, de l'intendance de Châlons et de l'élection de Sézanne. Il possédait une prévôté royale, ressortissante du présidial de Sézanne, auquel elle fut réunie en 1576. Il était une des trois châtellenies qui composaient la vicomté de Sézanne ; les deux autres étaient Sézanne et Chantemerle. On y suivait la Coutume de Meaux avec les modifications particulières à la vicomté de Sézanne : notamment toute personne, roturière ou laïque, était réputée sujet du roi.

Le prévôt, qui rendait la justice depuis la suppression des Grands-Jours de Champagne, habitait le château de Doussigny, dont nous donnerons la description quand nous ferons notre excursion dans les dépendances de Tréfols. Là était la résidence du bailli de Sézanne, Claude d'Ancienville.

Tréfols était franc-alleu, c'est-à-dire terre exempte de droits féodaux ; mais il y gagna fort peu : il était obligé de fournir son contingent de troupes et de les nourrir.

Abordons une question fort difficile, l'étymologie du mot *Tréfols :*

Il est peu de noms qui comportent autant d'étymologies et qui présentent autant d'obscurités.

Donnons, d'abord, les étymologies des auteurs anciens, puis celles des auteurs modernes, qui ne s'accordent guère entr'eux ; enfin nous formulerons la nôtre. On n'aura que l'embarras du choix.

Le titre le plus ancien est une charte de Henri Ier., comte de Troyes, pour l'église St.-Nicolas de Sézanne, datée de 1179. Dans cette charte, Tréfols s'appelle *Tres fagi*, Trois-Hêtres.

On trouve la même dénomination dans une autre pièce assez postérieure. Dans le compte de l'aide accordée au roi Charles VI par le clergé du diocèse de Troyes, pour l'année 1381, on lit ces mots :

« *A Priore de Tribus Fagis :* du Prieur des Trois-Hêtres. »

On nous permettra de faire quelques observations sur cette première étymologie.

Les ravages des barbares avaient jeté le trouble partout, et particulièrement à Tréfols, qui était traversé par la route qu'ils suivaient, et avaient fait perdre les traditions primitives. Il n'est pas étonnant qu'on ait oublié l'origine d'un nom qui prêtait tant à l'amphibologie.

Mais on eût demandé : Y avait-il à Tréfols trois hêtres tellement remarquables par leur hauteur, par leur épaisseur et par la bonté de leurs fruits, qu'ils aient mérité de donner leur nom à une ville de quatre mille âmes ? ou bien le peuple de cette contrée était-il tellement misérable qu'il fût réduit à se nourrir des faînes de ces trois hêtres ?

L'histoire se tait.

D'ailleurs, ces deux suppositions paraissent peu probables. On ne voit pas que les Romains aient eu la coutume de donner des noms d'arbres aux villes qu'ils fondaient. De plus, le territoire de Tréfols est assez bon pour fournir à ses habitants des blés de toute espèce, et pour les exempter de manger des faînes.

Cette étymologie ou cette dénomination parut si peu naturelle, qu'un siècle était à peine écoulé qu'on l'avait déjà abandonnée.

Dans le Pouillé du diocèse de Troyes de 1407, on ne lit plus *Tres Fagi*, mais *Treffox*. Cependant c'était dans le Pouillé que ce nom devait être écrit avec le plus d'exactitude.

Voici encore une variante : Camusat, en 1610, dans son

Promptuarium, f°. 36, nomme Tréfols, *Trefotum*. Peut-on trouver un homme plus savant dans les antiquités du diocèse de Troyes?

Ainsi, les anciens auteurs se contredisent les uns les autres. Les écrivains modernes les imitent à l'envi.

Nous nous bornerons à citer M. Chalette, qui se dément lui-même.

Dans son *Dictionnaire des communes*, il donne au mot Tréfols deux étymologies.

Il le fait d'abord venir (page 246) de *tres foleya*, trois maisons de plaisance. Il n'est pas facile de désigner ces trois maisons de plaisance. M. Chalette dit lui-même qu'il y avait sur le territoire de Tréfols un grand nombre de fiefs dont plusieurs étaient fortifiés: ce n'était pas là des maisons de plaisance ; et puis le nombre trois était bien dépassé.

La seconde étymologie est encore moins heureuse. M. Chalette la tire du mot *trefla, trifolium*, trèfle (page 22), comme si cette contrée était tellement renommée pour la production de cette herbe, qu'on lui en eût donné le nom. Mais on ne voit pas que le trèfle soit plus abondant ou de meilleure qualité à Tréfols qu'ailleurs. M. Chalette ne fait ensemencer en prés artificiels que 45 hectares sur 1,235 en terres labourables. Ce n'est pas l'ordinaire de donner à une ville le nom d'une herbe. Cherchons donc une étymologie plus rationnelle : on jugera si nous sommes plus heureux que nos devanciers.

Quand les Romains construisaient une ville ou une forteresse, ils lui donnaient ordinairement un nom emprunté à la position de la nouvelle ville. Examinons quelle est la position de Tréfols.

Nous l'avons dit, cette commune est assise sur la pente d'une colline entre le ruisseau de Bonneval et celui de Vailly, qui se rendent dans le Grand-Morin. Cette rivière, en face de

Tréfols, coule, pour ainsi dire, à ses pieds. Par conséquent, Tréfols se trouve entre trois vallées ou gorges, *tres fauces :* une au nord, celle de Bonneval ; une au midi, celle de Vailly, et une au couchant, celle du Grand-Morin.

Les documents historiques favorisent cette étymologie.

Dans les anciens registres paroissiaux de Tréfols, on lit : *Tréfaux, Tréfaulx.* Dans les titres de la paroisse de Champgayon, en 1723, on trouve une pièce qui justifie encore plus clairement notre étymologie. Il y est dit que messire Cabanel, curé de Champgayon, étant nommé promoteur rural de Brie, devait surveiller les trois conférences de Brie, celle d'Escardes, de *Tresfaux* et du Gault. La conférence de *Tresfaux* comprenait neuf paroisses : Morsains, Joiselle, Melleray, le Vézier, Mertolivet, Montdauphin, Monteuil, La Celle (1).

On voit donc clairement que le mot *Tréfols* vient de deux mots latins, *tres fauces*, trois gorges, trois vallées

Il se présente une autre question, beaucoup plus controversée.

Tréfols était-il une station romaine, et était-il traversé par le grand chemin des Romains, vulgairement appelé le *Chemin de César ?*

Nous pensons, d'abord, que Tréfols était une station romaine.

Nous pensons aussi que la voie romaine, ou le *Chemin de César*, traversait Tréfols.

Voilà la question la plus embarrassante; car on fixe généralement à Reims le point de départ des différentes voies romaines qui rayonnaient dans la Champagne (2).

Donnons d'abord une preuve de raison.

(1) M. l'abbé Boitel, *Histoire d'Esternay*, p. 220.

(2) *Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne*, pour 1860, p. 107.

Les Romains avaient toujours soin de tracer leurs routes en ligne droite pour communiquer avec les différentes provinces de l'Empire. Or, il ne pouvait y avoir de route plus directe que celle de Tréfols, qui, venant de Paris, traverse toute la Champagne et se rend en droite ligne à Metz. Pourquoi voulez-vous que les Romains n'aient eu que la voie qui conduit à Reims, et que de là ils aient été obligés de revenir en quelque sorte sur leurs pas pour circuler dans les différentes parties de la Champagne ? Mais, en établissant le chemin de Tréfols, ils coupaient la Champagne en deux parties égales ; par là ils pouvaient la parcourir en tous sens avec plus de facilité et même de sécurité. Nous verrons avec quel soin ils protégèrent cette voie. On ne connaît pas assez le génie des Romains.

Les auteurs qui ont écrit sur la Champagne assurent que Tréfols se trouve sur le grand chemin des Romains, entr'autres M. Chalette (1), et M. Carra de Vaux s'exprime ainsi : « Tréfols était anciennement une petite ville entourée de murailles, située sur la route de Paris à Metz » (2). Son témoignage est d'autant plus irrécusable qu'il connaît mieux que personne les anciennes traditions sur cette voie romaine. Son château de Rieux n'en est éloigné que de cinq kilomètres.

Cette voie romaine est indiquée sur les anciennes cartes, sur la carte de Cassini et surtout sur la carte de la guerre.

Présentons quelques preuves de fait. C'est cette voie que suivirent les Lorrains, quand ils pillèrent Sézanne, en 1652, lorsqu'ils se rendirent au siége d'Etampes et qu'ils en revinrent.

Ce que nous raconterons des Russes, en 1814, est encore une preuve évidente que le chemin qui passe à Tréfols est une voie romaine.

(1) M. Chalette, *Dictionnaire des communes*, p. 247.

(2) M. Carra de Vaux, *Annuaire de la Marne*, de 1846, p. 136.

La tradition qui atteste que cette voie traversait Tréfols est constante et se perd dans la nuit des temps. Le peuple l'a toujours appelée le *Chemin des Césars*.

De plus, cette tradition est appuyée sur des titres authentiques. Dans des actes d'achats de maisons de Tréfols, de 1600, qu'on possède encore, on lit ces mots : *maison sise sur le grand chemin des Romains*.

Voici une preuve qu'on peut appeler vivante. Que de personnes de Tréfols encore existantes nous ont assuré avoir vu, de leurs propres yeux, un coche suivre cette voie romaine, et surtout les mariniers de St.-Dizier passer par Tréfols pour s'en retourner dans leurs foyers, après avoir conduit leurs brelles sur la Marne jusqu'à Paris !

Nous pensons que ces preuves sont tellement évidentes que personne n'osera les contredire.

On nous objecte que ce chemin existe, à la vérité ; seulement il ne se rend pas à Metz, mais à Troyes.

Nous répondons qu'il pouvait se bifurquer, c'est-à-dire aller d'un côté à Troyes et de l'autre à Metz.

On ne peut nier ce dernier, puisque c'est celui-là qu'ont suivi les Lorrains, en 1662, et les Russes, en 1814.

Les faits sont de terribles logiciens, qui renversent toutes les preuves négatives qu'on peut opposer.

Considérons maintenant ce chemin en lui-même. Il a trente pieds de largeur. Il est composé de grosses pierres, en partie usées et en partie désunies ; mais on s'est décidé à le défoncer et l'on casse les pierres. Par là il devient plus doux. Il est encore intact dans un ravin, avant d'entrer à Tréfols, à l'ouest.

Il est nécessaire de suivre maintenant cette voie romaine, et d'examiner les monuments qui l'avoisinent.

Il y a, sur le Grand-Morin, à deux kilomètres de Tréfols et à deux kilomètres du Vézier, un beau pont presque tout

en grès, d'une construction très-solide et composé d'une seule arche.

Dans la forêt du Gault, la voie romaine a été défoncée, et M. Frérot de Désiré en a fait transporter les matériaux sur les chemins de grande communication vicinale.

Le château-fort de Doussigny, qui était le siége de la châtellenie et de la prévôté, est situé à un kilomètre de Tréfols, au couchant ; il était ceint de deux fossés remplis d'eau vive, séparés par un terrain où croissait un petit bois. La longueur du mur nord d'enceinte est de 75 mètres ; le mur du midi en a autant. Celui du levant a 35 mètres et celui du couchant 60. Ce château était flanqué de onze tours, dont il ne reste plus que cinq en ruines ; celle du midi est assez bien conservée. C'est dans cette tour que le prévôt rendait la justice, depuis la cessation des Grands-Jours de Champagne. La porte d'entrée était double : l'une servait aux chars, l'autre aux gens de pied. Au-dessus de cette porte était la chapelle, à laquelle on montait par une tour.

Le château était habité, en 1544, par Claude d'Ancienville, bailli de Sézanne, se qualifiant seigneur de Villiers et de Doussigny, et, depuis, par une branche de la famille de Boubers, qui prenait le titre de seigneur de Montevrain et de Doussigny.

« Philippe de Boubers, sieur de Doussigny portait d'or à « trois aigles de sable, becquées et membrées de gueules. »

Le mémoire de M. l'abbé Boitelle renferme une longue série de renseignements sur divers monuments de la contrée, auxquels nous ne pouvons donner place. Il continue en ces termes :

Tréfols avait dans le faubourg, à l'est, l'église St.-Gervais, actuellement détruite ; sur la grande place, un couvent de

Récollets*, qui n'est plus qu'une ferme, et l'église St.-Caprais ou St.-Médard, qui seule subsiste.

Cette église mérite d'être étudiée. Elle est remarquable par son antiquité ; on voit évidemment qu'elle est une église de ville et non d'un village de deux ou trois cents habitants. Elle a, à peu près, la même longueur et la même largeur que celle de Montmirail. Sa longueur est de 29 mètres 60 centimètres, et sa largeur de 16 mètres 40 centimètres. On y admire un beau pendentif, qui descend d'une clef de voûte.

La largeur du sanctuaire est de 5 mètres 70 centimètres. La forme de l'abside est carrée.

La chapelle de droite est sous le vocable de saint Hubert et de saint Roch. On venait beaucoup en pèlerinage pour invoquer ces deux saints, surtout saint Roch, dans les temps d'épidémie.

Rien n'est plus précieux, dans une église, que les pierres tombales. C'est là l'histoire du pays, gravée sur la pierre. Que d'églises, où l'on a poussé le vandalisme, la barbarie, nous dirons même l'impiété, jusqu'à détruire ces monuments, qui sont sacrés à tant de titres !

On a respecté dans l'église de Tréfols plusieurs pierres tombales, qui font connaître quelques seigneurs et surtout des bienfaiteurs.

Dans le chœur, on voit une pierre tombale, de 1551. On y lit cette inscription :

« Marie de Nogen, en son vivant femme de noble sire de Caylus. »

Cette tombe est ornée d'une belle figure de femme.

Une seconde pierre tombale, coupée en deux, porte une figure d'homme ; mais on ne peut plus lire l'inscription.

Dans la nef nord, on admire la tombe la plus remarquable ; c'est une vraie page d'histoire. L'inscription est assez longue :

« Ci gisent et reposent les corps de Me Jehan de Lagny,

« vivant procureur du roi en la châtellenie de Treffolz, et
« dame Jeanne de Lomas, sa femme, décédés, savoir : la
« dicte de Lomas, le 24 octobre 1637, et le dict de Lagny,
« le 27 juin 1650, qui, par son testament, lègue à l'église
« de céans une chasuble de velours rouge, pour l'achapt de
« laquelle a été employé sept vingt-trois dix livres par
« Mᵉ Pierre de Lagny, son fils, procureur au présidial de
« Provins, exécuteur de son dit testament, et icelle délivrée
« aux marguilliers de la dite église, à la charge d'une messe
« d'obit par an, à tel jour qu'il est décédé, pour le remède
« de leurs âmes, tant que la dite chasuble durera. »

Légende.

« CONCORDES PARITER VIXERUNT AMBO SEPULTI,
« QUOS SORS DISJUNXIT FUNERE FACIT AMOR.
« Priez Dieu pour les trépassés. »

Les révolutionnaires de 1793 eurent soin que la chasuble ne durât pas trop long-temps.

Les ornements étaient riches, nombreux et d'un travail achevé. Les vases sacrés étaient précieux et plusieurs en or. Par le même principe, on a tout emporté au district, à Sézanne, sans espoir de retour.

L'église de Tréfols possédait un revenu assez considérable, qui consistait en deux rentes de 800 livres.

Tréfols était une des trois châtellenies qui composaient la vicomté de Sézanne. Par lettres-patentes du 14 novembre 1543, confirmées en 1556, le comté de Chaumont, en Vexin, et les seigneuries de Sézanne, Montmerle et Tréfols, furent donnés à François de Bourbon, duc d'Estouteville, en échange du comté de St.-Paul (1).

(1) M. Carra de Vaux, *Annuaire de la Marne* de 1846, p. 187.

Quelques années après, Tréfols ne put échapper aux fureurs des huguenots, soit en 1562, soit en 1567. Mais on n'a rien de précis.

Tout ne fut pas désastre pour Tréfols. Voici une faveur qu'on lui accorde dans la personne de son seigneur, pour le dédommager des pertes qu'on lui avait fait éprouver.

Philippe de Boubers, seigneur de Montevrain, d'une ancienne famille de Ponthieu, avait épousé une héritière de la terre de Rieux, Madeleine d'Isques. Il habitait alors le château de Doussigny. Il reçut, en 1595, de Henri IV, un brevet de six cents livres de rente, en récompense de services rendus pendant les troubles auprès du roi et du maréchal d'Aumont, et pour lui donner les moyens d'acquitter les rançons qu'il avait payées aux rebelles, ainsi que pour se remettre en équipage (1).

L'époque la plus désastreuse est arrivée pour Tréfols.

La guerre venait d'éclater, en 1652, sous la minorité de Louis XIV et pendant la régence d'Anne d'Autriche. Les ducs de Lorraine et de Wurtemberg envoyèrent des troupes au secours des seigneurs mécontents, qui voulaient l'expulsion du cardinal Mazarin. Charles, duc de Lorraine, s'avança à la tête de 9,000 hommes. Ces soldats indisciplinés suivirent le grand chemin, ravagèrent tous les pays qu'ils traversèrent, pillèrent le grenier à sel de Sézanne (2) et arrivèrent à Tréfols. Comme on ne les laissa pas avancer plus loin sur Paris, ils s'établirent dans cette ville et y commirent mille horreurs. Ils se portèrent sur beaucoup d'autres points : Esternay fut dévasté, Château-Thierry saccagé, Fère-en-Tardenois pillé, Cramaille brûlé. Montmirail seul fut épargné, par

(1) M. Carra de Vaux, notice manuscrite sur le domaine de Montmirail, p. 83 et 85.

(2) M. l'abbé Boitel, *Histoire d'Esternay*, p. 56.

ce que, le 29 août 1652, M. Wittemberg, général de cavalerie allemande, donna une sauve-garde pour préserver cette ville (1). D'où vint cette préférence? C'est qu'elle était la patrie du cardinal de Retz, chef et instigateur de la Fronde. Mais Tréfols, étant le point de ralliement, eut plus à souffrir que toutes les autres cités. Les Lorrains se rendirent au siége d'Étampes; mais ce fut à leur retour que Tréfols, déjà épuisé et ne pouvant plus satisfaire leur soif insatiable de pillage, fut ruiné de fond en comble, et que les habitants furent massacrés sans pitié; de sorte qu'en 1720 on n'en comptait plus que 150. Dans toute cette partie de la Brie, on ne parle encore que de la cruelle guerre des Lorrains et des ravages qu'ils commirent partout.

Tréfols ne se releva point de cet affreux désastre. Il n'est plus qu'un fort modeste village.

VISITE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE DE LA VILLE.

Présidence de M. de Caumont.

Le Congrès a consacré deux heures à la visite de la Bibliothèque et du Musée.

Comme toutes les grandes bibliothèques communales de France, celle de Reims s'est formée de débris provenant des institutions religieuses supprimées à la Révolution. La bibliothèque du Chapitre est celle qui l'a enrichie le plus.

Elle compte aujourd'hui 35,000 volumes imprimés et 1,500 manuscrits. La théologie en est la partie la plus complète; néanmoins les lettres, l'histoire et les arts y occupent une belle place. La plupart des grandes collections y sont au

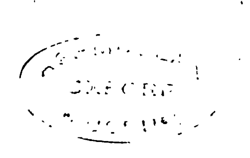
(1) Note qu'on a trouvée dans les archives du château de Montmirail.

complet, et à côté d'elles se font remarquer des éditions rares et précieuses, savoir : dans la théologie, les *Polyglottes* de Le Jay, de Walton, de La Haye, etc. ; les grandes collections de Sirmond, de D. Martène, de d'Achéry, de Calmet ; les bibles de Mortier, de Defer et des Marets ; — dans le droit : Merlin, Isambert, Toullier, Favart-Langlade, Duvergier, Dalloz, Troplong, Baluze, Dumont, Rymer, Laurière et de Pastoret ;—dans les sciences : Duhamel du Monceau, de Candole, Cuvier, Cruveilher, Bourgery et Jacob, les Annales de chimie et de physique, les Annales des mines, le Bulletin de la Société d'encouragement, les œuvres de Laplace, les Liliacées et les Plantes grasses de Redouté, une volumineuse collection de thèses de médecine ; — dans les beaux-arts : d'Agincourt, Piranesi, la collection dite du *Cabinet du Roi*, la Galerie de Florence, le Reçueil de Crozat ;—dans les lettres : le *Thesaurus* d'Estienne, les classiques latins de Le Maire, la bibliothèque grecque de Didot, bon nombre de polygraphes, l'*Horace* gravé de Jean Pine, l'*Ovide* de B. Picart, le *Roman de la Rose*, d'Alain Lotrian, relié par Simier ; le *Coquillart* de J. Trepperel, édité par le grand-chantre de Reims, J. Godart ; celui de Galiot du Pré, rel. de Capé ; les *Marguerites de la Marguerite des princesses*, de J. de Tournes ; un *Boileau, ex-dono* de l'auteur à son ami Maucroix ; un *Don Quichotte*, relié aux armes de Fouquet ; un *Gessner*, avec les figures de Le Barbier, relié par Bozerian, avec tranches à paysages ; et quantité de livres curieux et de plaquettes introuvables ;—dans l'histoire : l'*Art de vérifier les dates*, les *Annales* de Baronius, celles de Lecointre ; le *Gallia christiana*, le *Monasticon Ordinis sancti Benedicti*, les *Acta Sanctorum*, la collection byzantine, celles de Duchesne, de Dom Bouquet, de Bréquigny ; celle des documents inédits sur l'histoire de France ; celles de Guizot, de Buchon, de Petitot, de Leber, de Cimber et Danjou ; le P. Anselme, l'*Armorial* de

d'Hozier, la Bibliothèque de D. Lelong, l'Histoire littéraire de la France, la *Gazette de France*, le *Moniteur*, etc.; — le Voyage de Naples, par Saint-Non; celui de la Commission d'Égypte; celui d'A. Blouet en Morée; celui de Choiseul-Gouffier en Grèce; celui de Freycinet autour du monde, etc., etc.; — la paléographie de Sylvestre, celle de N. de Vailly; les Peintures des manuscrits publiés par le comte de Bastard; les *Catacombes*, de L. Perret; les *Monuments de Ninive*, les *Monuments anciens et modernes*, de Barbault; les *Antiquités d'Herculanum;* l'Iconographie grecque et romaine de Visconti, Montfaucon, Grævius, Muratori, Borioni, Passeri, Bartholi, Caylus, Winkelmann; les *Monuments français* de Willemin, les *Vitraux de Bourges*, les *Monuments* de Gailhabaud, les *Costumes religieux et militaires* de de Bar; le *Bulletin monumental*, les *Annales archéologiques*, les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et des autres classes de l'Institut; le *Journal des savants*, la Bibliothèque de l'École des Chartes, le *Magasin encyclopédique* de Millin, la *Gazette des Beaux-Arts* et autres Revues d'arts et de littérature.

Les amateurs d'incunables se sont arrêtés quelques instants devant une armoire que le bibliothécaire n'ouvre qu'avec discrétion, pour y voir entr'autres raretés : le *Processus Luciferi*, de 1470; le *Florus*, de la même année; le *Consolatio peccatorum*, de 1474; le *Boèce*, de 1485; le *Vita Christi*, de la même année; l'*Homère*, de 1488; des missels de Reims, de 1481, 1505 et 1542; une bible, de 1482, magnifiquement imprimée sur vélin et ornée de vignettes peintes.

Une montre vitrée couvre, sans les dérober aux regards des visiteurs, avec un grand nombre de curiosités bibliographiques, un choix des plus belles reliures du XV°., du XVI°. et du XVII°. siècle. On y remarque surtout un *Dion*, im-



primerie de Rob. Estienne; un *Nouveau-Testament* en grec, du même; un *Salviani aquatilium animalium Historia*, dont les plats sont des chefs-d'œuvre de goût; un *Sabellicus*, de 1487, magnifiquement relié, avec la signature de Groslier; un *Camerarius de gratia*, reliure dite de Mayolet; un livre d'Heures provenant de François II et de Marie-Stuart; un *Processionnal* ayant appartenu à Charles IX; un exemplaire du Concile de Trente, imprimé chez P. Manuce et authentiqué par les secrétaires du Concile; le bréviaire du cardinal Quignonès; des livres d'Heures et autres, ornés de vignettes; des reliures admirablement conservées, de Derome, de Padeloup, de Simier, de Bauzonet, de Courteval, de Duru; un magnifique exemplaire du *Saint voyage et pèlerinage de Hiérusalem*, de Bernard de Breydenbach (1489), relié par Duru; le *Triomphe de la Mort*, gravé sur vélin, par Hollar, orné d'une reliure anglaise de bon goût.

A la suite des trois salles, prochainement insuffisantes, qui renferment ces livres, on trouve un étroit cabinet où s'accumulent les ouvrages et les imprimés de toute nature qui intéressent particulièrement le pays de Reims, soit par leur sujet, soit à cause de leurs auteurs : collection précieuse, dont le nombre a été triplé depuis peu d'années.

Près de là est aussi le cabinet des manuscrits. Les visiteurs remarquent que ceux qui regardent Reims et la Champagne y font, comme les imprimés remois dans la bibliothèque, un corps à part. Cette disposition permet de les consulter plus facilement et de savoir d'un coup-d'œil quelles ressources offre pour l'histoire locale cette riche collection.

Plusieurs des manuscrits les plus précieux par leur antiquité, par leur provenance ou la beauté de leurs vignettes, occupent les montres. Les visiteurs ont pu y remarquer un magnifique manuscrit des œuvres du patriarche grec Anastase, à côté du célèbre évangéliaire slave, connu sous le nom de *Texte du*

Sacre ; d'un Évangéliaire carlovingien, écrit en lettres d'or et d'argent sur vélin purpurin ; d'un *Euripide* sur papier du XIII°. siècle ; d'un *Monstrelet ;* d'une traduction française de *Quinte-Curce,* qu'accompagnent de nombreuses et intéressantes vignettes ; d'une Bible historiale de Guy-Desmoulins, avec vignettes en grisailles, etc., etc. Plus loin, ils ont remarqué une suite curieuse de missels et collectaires, réunis en vue de comparer entr'eux des Crucifiements de diverses époques, depuis celle d'Hincmar jusqu'au XVIII°. siècle ; enfin, plusieurs livres de chœur de saint Nicaise et de saint Remy, dont les vignettes, en couleur sur fond d'or, rivalisent avec le célèbre livre de saint Ouen dont s'enorgueillit la bibliothèque de Rouen.

Au-dessus des dernières salles sont les archives, dépôt auquel l'adjonction de la majeure partie des papiers provenant des établissements religieux antérieurs à la Révolution a donné une importance tout-à-fait exceptionnelle. Par exception unique en France, en effet, ce dépôt est à la fois municipal et départemental. Les chartes des rois, des archevêques de Reims, des comtes de Champagne, des comtes de Grandpré, des comtes de Rethel, les lettres originales des rois et de grands personnages, indépendamment d'une foule de documents relatifs à l'histoire de Reims et à celle de la France, où cette ville tient une si grande place, font de ces archives un des plus précieux trésors paléographiques que puisse offrir une ville de province.

Musée.

Près de la Bibliothèque est le Musée. Autrefois réparti dans plusieurs locaux, à l'Hôtel-de-Ville, aux Magneuses, au Mont-Dieu, à St.-Remy et à St.-Nicaise ; dispersé ensuite, quand les maisons religieuses durent être détruites ou recevoir

une destination définitive et que les livres vinrent fixer leur demeure à l'Hôtel-de-Ville, le malheureux musée a vu se réunir dans les salles nouvelles à peine un petit nombre de ses anciennes richesses, dont partie sont restées dans des mains infidèles, dont d'autres sont allées, comme par forme de réparation et de restitution, malheureusement faite un peu à l'aventure et sans choix, dans les églises dépouillées par la Révolution. Il ne faut donc pas, en entrant au musée de Reims, s'attendre à y voir cette suite imposante de toiles qu'on trouve à Rouen, à Nantes et dans tant d'autres villes. Par contre, nos églises regorgent de tableaux, bons ou mauvais, qui ont ou non quelque rapport avec le saint qu'on y honore ; elles n'en savent littéralement que faire. Il en est qui, faute de place, les remisent au grenier ou chez des paroissiens complaisants. Ce que dit le Conservateur du musée au sujet des tableaux s'applique à une foule d'objets qui, comme eux, ont été prêtés aux paroisses. Ne serait-il pas temps que l'Administration municipale se fît rendre compte du soin qu'ont les fabriques pour des objets d'art qui, en définitive, ne leur ont été confiés qu'à titre de dépôt ?

Quoi qu'il en soit, le Musée renaissant de la ville de Reims peut encore présenter aux regards des amateurs des tableaux de valeur. Nous citerons particulièrement la Descente de Croix, de Van Moll ; le Départ de Tobie, par Manfredi ; la Vierge au saint Jérôme, bonne copie du Corrège ; l'Espérance, attribué à Rubens ; l'Aveugle-né, par N. Poussin ; la Mort du cardinal de Berulle, esquisse de Challe ; la Coupeuse de choux, par Santerre ; une suite de panneaux, peints des deux côtés, représentant la Vie de Notre-Seigneur ; un triptyque, représentant une famille entière adorant N.-S. ; l'Adoration des Mages, sur bois ; la Résurrection des morts, sur cuivre, par J. Cousin ; l'Annonciation, sur cuivre, par un peintre italien (1545) ; un joli portrait de Marie-Thérèse d'Autriche, sur

bois ; le portrait en pied d'un personnage du temps de Louis XIII, par Philippe de Champagne ; un portrait attribué à Rembrandt ; celui du médecin numismate Rainssant, par Mignard ; un beau portrait d'Adrienne Lecouvreur ; celui du médecin Caqué, par Villebault ; une suite de têtes d'Holbein et de L. Cranach, dont chacune est le portrait d'un personnage du temps ; deux beaux paysages d'Hackaert ; deux vases de fleurs, par Mlle. Bona.

Parmi les modernes, nous citerons le Baptême de Clovis, par Alaux ; le comte d'Artois, depuis Charles X, par Germain ; la Visite de Charles IX à Coligny, par M. Comte ; les Bords de l'Anio, par M. Ach. Bonouville ; Louis IX recevant une députation des Remois, par M. Herbé.

Au bas des tableaux, la muraille des salles est tapissée de dessins, dont beaucoup viennent d'habiles maîtres. On y remarque un grand dessin original de Van-der-Meulen, représentant les châteaux de Cany et de Versailles avant l'agrandissement de ce dernier par Louis XIV ; un projet de restauration du pont de Rouen, par Chastillon ; une suite de portraits de personnages du XVI°. siècle, aux trois crayons ; une autre, à la sanguine, des grands-amiraux de France, par Léon Corneille. Ces dessins et beaucoup d'autres que l'on conserve dans des cartons, avec une nombreuse collection de gravures, proviennent de l'ancienne école de dessin et de mathématiques de la ville.

Quelques rares émaux et quelques éventails sont encore suspendus à la muraille et jusque dans les embrasures des fenêtres.

La sculpture est à peine représentée dans le musée de Reims ; néanmoins elle y compte des œuvres de mérite et même de haut prix. Nous citerons un charmant bas-relief du commencement de la Renaissance, en pierre tendre, qui représente trois scènes de la Nativité du Christ ; différentes

pièces en marbre représentant l'Adoration des bergers, travail remarquable attribué à Pierre Jacques ; le modèle en plâtre d'un fronton de la place Royale à Reims, par Pigalle ; un Christ, encadré en bois, aux armes d'une abbesse de St.-Étienne de Reims, au XVIIIe. siècle; une suite de chapiteaux du XIe. et du XIIe. siècle, dont un présente cette particularité fort rare, que les fonds ont conservé des feuilles de cuivre qui, selon toute apparence, portaient des émaux ; des chapiteaux d'albâtre provenant de l'ancien tombeau de saint Remy ; un coffret d'ivoire, dont les ornements accusent le XIIIe. siècle, avec sujets incrustés de l'époque byzantine ; une Vierge du XIVe. siècle, disposée dans un triptyque.

A côté de meubles du XVIe. siècle, les restes du célèbre candélabre de St.-Remy font admirer leurs enroulements si fermés et si harmonieux. Dans une montre où des armes, des sceaux, des antiques, des étoffes même se disputent la place, nous ferons remarquer encore des bagues très-curieuses. L'une, simple anneau formé d'une bande d'or, sans ornements, provient de la sépulture d'un archevêque enterré dans l'église de St.-Remy ; on y lit cette significative incription, qui a trait à la charge épiscopale : ONUS ONERUM. Une autre est beaucoup plus riche, plus ornée. Le cercle est formé d'une suite de losanges à pointes tréflées, que sépare un petit ornement enrichi de deux perles ; le chaton, en forme de boîte, est lui-même entouré de perles ; sur le couvercle, qui est à coulisse, est la lettre *g*, et dans chaque losange une des lettres *i a v e n o*, dont la dernière semble traversée par un I posé horizontalement, ainsi qu'il suit :

G:I.A.V.E.N.O

M. Loriquet sollicite les lumières du Congrès sur le sens de cette inscription, dans laquelle il pense qu'on doit séparer le *g* des autres lettres.

Enfin, de nombreuses antiquités sont accumulées dans les montres, au point, pour ainsi dire, d'y devenir invisibles. Nous excepterons cependant un certain nombre de statuettes gallo-romaines et d'ustensiles de cuisine de la même époque, tous recueillis dans les quartiers nouvellement construits des faubourgs de Laon et de Cérès; des autels gallo-romains aux trois figures; des armes, vases, colliers et bijoux trouvés à Floing (Ardennes), dans quatre sépultures mérovingiennes. Dans un coin, à l'entrée du musée, les débris recueillis dans les fouilles des Promenades attendent que le Conservateur du musée puisse leur donner une place plus convenable.

Là aussi on remarque un petit nombre d'inscriptions ou plutôt d'empreintes en plâtre, prises sur des inscriptions de l'époque gallo-romaine, trouvées il y a quelques années dans les terres et les constructions qui enveloppaient une portion de l'arc-de-triomphe.

Ces inscriptions étant l'objet d'une des questions du programme, M. Loriquet se réserve d'en parler en dernier lieu. Pour le moment, il désire constater que la place manque véritablement pour donner aux collections de la ville l'organisation matérielle qu'elles méritent; mais qu'en attendant la construction d'un musée, il serait possible de procurer un asile plus convenable aux antiquités que l'Administration ou ses agents ont reléguées dans des recoins inabordables.

Au nombre des objets soustraits aux regards des curieux sont trois autels à Mercure, à Jupiter et à Apollon, que l'on voyait encore il y a quelques mois dans un corridor de l'Hôtel-de-Ville et que l'architecte a fait enlever, sans qu'on se rende bien compte des motifs de cette séquestration. Le curieux bas-relief trouvé dans l'emplacement de la prison de Bonne-Semaine, et qui représente Mercure et Apollon debout aux côtés d'une divinité assise sur ses jambes repliées, quoique

peu honorablement placé au bas d'un escalier, doit encore se trouver heureux de ce qu'on ne lui dispute pas cet asile.

Malgré les conditions fâcheuses dans lesquelles se trouve le Musée, M. Loriquet n'a pas cru devoir le laisser sans classement. Les visiteurs ont pu remarquer que chaque objet porte un numéro. Un catalogue raisonné est rédigé depuis long-temps ; mais des circonstances indépendantes de sa volonté ont empêché jusqu'ici l'impression de ce travail, que la foule des visiteurs réclame instamment.

Inscriptions.

Les inscriptions sont-elles classées, sont-elles disposées dans un local convenable ?

L'ouvrage publié l'an dernier par M. Loriquet, sous le titre de : *Reims pendant la domination romaine d'après les inscriptions*, répond à la première partie de la question.

Quant à la seconde, les observations qui précèdent et celles qui ont suivi la visite à l'arc-de-triomphe suffisent pour montrer combien il reste à désirer sous le rapport du local, ou plutôt des locaux divers où se trouvent dispersés ces restes de l'antiquité gallo-romaine.

M. Loriquet croit devoir revenir sur ce sujet : 1°. pour modifier ce qu'un précédent procès-verbal lui a fait dire à tort ; 2°. pour faire connaître, en particulier, celles des inscriptions commentées par lui, qui sont à Reims.

On s'étonne avec raison de la rareté des monuments épigraphiques dans l'antique et importante cité de Reims. M. Loriquet a fait observer, à ce sujet, que « les inscriptions le plus récemment recueillies se trouvaient réunies sur un seul point des anciens murs de la ville, et faisaient partie, avec l'arc-de-triomphe de la Porte de Mars, de l'enceinte du château des archevêques, dit *Château de Mars*. Tout porte

à croire qu'après l'invasion des barbares, les murs de la ville furent édifiés avec des matériaux empruntés aux édifices antiques qui dépassaient leur enceinte et dont les débris couvraient le sol. Or, la seule partie vraiment ancienne de ces murs, qui soit restée debout jusqu'à nos jours, est celle dont il vient de parler ; le reste a subi tant de remaniements successifs, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si, parmi leurs matériaux cent fois remués et, pour ainsi dire, émiettés, il s'est rencontré peu de fragments antiques. »

L'ouvrage publié sur les inscriptions relatives à Reims avait pour objet d'élucider, à l'aide de ces monuments, différents points de l'histoire locale ; l'auteur devait prendre son bien partout où il le rencontrait. Sans étendre aussi loin aujourd'hui ses excursions, il conservera la classification adoptée dans son livre.

Parmi les monuments épigraphiques relatifs au *culte*, dont l'auteur s'est occupé, il en est un qu'il croit avoir existé à Reims : c'est celui où une figure de femme se trouve associée à celle de Mercure, avec cette inscription :

DEO . MERCVRIO . ET . ROS
MERTE . CANTIVS . TITI
FILIVS . EX . VOTO

Ce petit monument, publié par Gruter, et indiqué par lui comme ayant été trouvé à Langres, provenait du cabinet d'un chanoine de Reims, nommé Colin, et avait été dessiné longtemps auparavant à Reims, même, par G. Baussonnet.

Etat politique ; gouvernement de la cité.—Le n°. 8 est un monument funéraire trouvé en 1812 sous l'un des piliers de l'église de St.-Nicaise, en démolition, conservé, puis perdu à l'Hôtel-de-Ville. Il portait ce qui suit :

. . . .

S . ET . MEMOR . N. . .

. . . .

. . . .

. . . SENATOR . VIXIT

ANN. LXXII . VITALINA

CONIVX . CARISSIMA

VIVA . M . POSVIT

A propos de ce sénateur, M. Loriquet examine ce qu'était le Sénat de Reims et dans quelles nouvelles institutions il s'est perpétué.

État militaire. — Le Musée possède un fragment de cippe (n°. 9) portant ces mots :

AVRELIAN

VETERANI

Quelles étaient les colonies de vétérans dans le pays remois et dans quelles conditions y vécurent-elles, ainsi que divers corps des armées impériales ? Telles sont les questions examinées à propos de cette inscription et d'autres du même genre, trouvées dans le pays de Reims ou relatives à des Remois, notamment celle-ci (n°. 12), qui est également au Musée :

ORI . . . .

LIC . AETICCI . V

ETERA . LEG . PRI . A

DIVTRICIS . PIAE . FI

DELIS . ET . SECVNDI

NE . CONIVGI . IPSE . S

Sous le n°. 15 est rapportée l'inscription que Jovin, maître de la milice en Gaule, avait fait placer dans l'église des saints

Vital et Agricole, à Reims. L'auteur, dans une longue dissertation, dépouille le personnage de Jovin des contes qu'on a faits sur lui, décrit le monument qui passe à tort ou à raison pour avoir été son tombeau et en explique le sujet.

Ce sujet n'a rien de personnel à Jovin; il est tellement répandu qu'il ressemble à un thème banal qui se rattache aux funérailles; l'auteur croit qu'il faut y voir une chasse de l'amphithéâtre.

Voies et commerce. — La seule inscription de cette catégorie qui appartienne tout-à-fait à Reims est celle que porte la borne de Brimont (n°. 16), ainsi conçue :

IMP . CAES . MAR
PIAVONIO . VICTO
RINO . P. F. IN. AVG
PM . TRIB . P. COS
PP. PROCOS . G. REM
L . IIII

M. Loriquet démontre qu'on a eu tort d'avancer que ce monument avait été élevé par des *proconsuls* de la cité de Reims. Le soin des routes était réservé à des agents impériaux (*curatores viarum*), et le titre de proconsul à l'empereur. Reims n'a pu avoir de magistrats municipaux ni même impériaux de ce nom.

L'auteur exprime le désir de voir bientôt le musée de Reims, qui en est la vraie place, s'enrichir du monument de Brimont et d'une stèle funéraire, provenant de la route de Reims à Soissons, que M. Ruinart de Brimont a recueillie dans sa propriété.

Les *inscriptions* purement *funéraires* conservées à Reims sont sans intérêt.

Parmi les *marques de fabrique*, l'auteur a compris des inscriptions pharmaceutiques et des marques de potiers.

Ces dernières n'ont donné lieu à aucune remarque importante. Les premières doivent être portées à la connaissance du Congrès par M. Duquenelle, leur heureux possesseur. Une seule appartient au musée, mais elle est des plus curieuses. Elle occupe le fond externe d'une fiole en verre, où on lit en relief ce qui suit :

FIRM
HILARI
ATYLAR

M. Loriquet pense qu'il faut ranger cette inscription dans les marques d'oculistes. On sait que toutes ces marques sont conçues de la même façon : on y voit d'abord le nom de l'inventeur du remède, puis les propriétés de ce dernier. Ainsi en serait-il de celle-ci : les deux premières lignes donneraient le nom du médecin Firmus Hilarus, et la dernière signifierait, selon l'auteur, que son remède serait bon pour combattre les *Tylosis* commençantes ou légères. Gallien s'est chargé de nous apprendre ce qu'est la Tylosis : « Tylosis est, dit-il, cum palpebris aspritudines ex senectute crassiores, albiores et parum sensiles exstiterint, eoque minus deteri possunt (1). »

Indépendamment de l'excessive rareté d'une marque ainsi imprimée sur une fiole de verre, celle-ci a de remarquable qu'elle permet de croire qu'il y avait dans le monde à cette époque un médecin *Tant-pis* et un médecin *Tant-mieux;* car, tandis que le Firmus de la fiole prend le surnom d'*Hilarus,* un autre Firmus, dont le nom nous est connu par une

(1) *Introductio seu Medicus*, cap. xv, *De oculorum affectibus.*

des pierres sigillaires de M. Duquenelle, prenait celui de *Severus*.

Le Secrétaire,

Ch. LORIQUET.

NOTA. — En se retirant, le Congrès a remercié M. le bibliothécaire Loriquet et l'a félicité du dévouement avec lequel il administre le précieux dépôt qui lui est confié.

Séance du 27 juillet.

Présidence de S. Ém. Mg[r]. le cardinal GOUSSET.

Siégent au bureau : MM. *Paulin Paris*, de l'Institut; *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie, membre correspondant de l'Institut de France; *H. Paris*, président de l'Académie; le comte *de Mellet*, inspecteur divisionnaire; l'abbé *Poquet*.

M. *Hallez-d'Arroz* remplit les fonctions de secrétaire.

On donne lecture de la question suivante :

L'intérieur de la cathédrale de Reims a-t-il toujours été distribué comme il l'est aujourd'hui ? Quelles sont les raisons qui ont pu motiver la disposition caractéristique du chœur et du sanctuaire de cette église?

M. l'abbé Tourneur s'exprime ainsi, en réponse à cette question.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ TOURNEUR.

Par une disposition particulière, la cathédrale de Reims a son autel principal à l'entrée de l'abside, tourné vers la nef. Le carré produit par l'intersection du transept et de la nef sert de sanctuaire; le chœur embrasse les trois premières travées de la nef.

I. Cette disposition remonte très-certainement à la fin du

XIIIe. siècle, à l'époque où fut achevée la cathédrale; elle s'appuie sur plus de cinq siècles d'existence incontestée.

En l'année 1744, l'autel actuel fut refait aux frais de M. Godinot, avec l'autorisation et l'approbation formelle de Messieurs du Chapitre. Leur intention bien arrêtée était de changer les dispositions de l'intérieur de la cathédrale; et certes, la besogne était déjà bien avancée! Le jubé était démoli; le monument de saint Nicaise remplacé par une simple dalle; des grilles ont été substituées aux clôtures de pierre; les dalles tumulaires des archevêques, que chaque siècle est venu déposer tour à tour au pied de l'autel, sont dispersées. On voudrait bien déplacer l'autel, retourner le chœur, faire du nouveau! On appelle de Paris le célèbre Servandoni (1), que la construction du portail de St.-Sulpice venait d'illustrer; on le met en concurrence avec deux ou trois autres architectes; il en résulte une collection de six ou huit plans différents, déposés aux archives de la fabrique métropolitaine, et que M. l'abbé Cerf a maintenant entre les mains. Puis, après avoir beaucoup écrit, beaucoup dessiné, et beaucoup plus parlé, on se borne à reculer l'autel de quelques mètres (du milieu du sanctuaire actuel, on le porte à l'entrée de l'abside), et l'antique disposition est respectée.

Avant l'autel actuel existait celui de 1539 (2) bâti et achevé aux frais du cardinal de Lorraine et du Chapitre, sur les plans et devis de Poncelet-Paroissien, architecte Remois. Ces plans, signés de lui, existent encore à la bibliothèque de la ville (3). Mais, en le construisant, le cardinal de Lorraine avait scrupuleusement respecté les traditions antiques de son

(1) *Histoire et description de N.-D. de Reims*, par MM. Ch. Cerf, chanoine honoraire, et P.-C. H., t. I, p. 108 et 463. Le rapport présenté au Chapitre en 1753 énumère tout au long les motifs qui l'ont fait reculer devant l'exécution de ses projets.

(2) *Hist. et descript.*, etc., par M. Cerf, t. I, p. 102.

(3) *Ibid.*, p. 459.

église. Voici ce qu'écrivait, sous Louis XIV, le chanoine Lacourt, au tome II de son manuscrit sur les églises de Reims, en parlant de l'autel de 1539 : « Le grand-autel de Reims n'est pas dans le milieu. On a consulté son ancienne situation plutôt que la justesse des proportions : *cela marque son ancienneté*. — Il y avait, continue Lacourt, dans les grandes églises deux autels : l'autel principal, où l'on célébrait les messes solennelles, et derrière celui-ci, un autel qu'on appelait autel des Matines, *altare matutinorum*. Ainsi en était-il à St.-Denis et à St.-Symphorien. »

En effet, avant cet autel, dont la place avait été conservée « par respect pour son ancienne situation, » on en voyait un autre de bois doré, mais dont les trois faces étaient revêtues de tables d'or sculptées données par Hincmar, Samson et son successeur Henri de France, avant la reconstruction du XIIIe. siècle, c'est-à-dire au IXe. et au XIe. siècle.

En 1417, Collart de Givry bâtissait le jubé, précisément à l'endroit où se trouve aujourd'hui la grande grille. Ce jubé marquait, comme la grille, l'entrée du chœur vers la nef. Toutefois, le chœur occupait sa place actuelle long-temps auparavant ; car des chartes authentiques conservées au Cartulaire municipal constatent que l'autel de la Madeleine, auquel a été substitué l'autel appelé maintenant du Cardinal et autrefois de Ste.-Croix, remplissait l'arrière-chœur dès la fin du XIIIe. siècle. Le Cérémonial de Reims, publié en 1400 par Guillaume Fillastre, porte expressément que l'archevêque de Reims, au jour de son installation, était conduit « à la chaire de St.-Remy, derrière l'autel de la Magdeleine : *ad cathedrale S. Remigii, retro altare B. Mariæ Magdalenæ* (1). »

Il résulte évidemment de là que la disposition actuelle remonte à la même époque. Si l'arrière-chœur avait déjà

(1) *Hist. et descript.*, etc., par M. Cerf, t. I, p. 117.

son autel, distinct du grand-autel, comme de nos jours, il s'ensuit nécessairement que le grand-autel, le sanctuaire et le chœur occupaient alors la place qu'ils occupent aujourd'hui, et que, depuis cinq cent cinquante ans au moins, l'état actuel existe.

Mais ce n'est pas tout:

La bibliothèque archiépiscopale possède le tome Ier. d'un manuscrit extrêmement important pour l'histoire de la cathédrale. Ce manuscrit a pour titre :

« Cérémonial ou l'ordre de tout temps observé en la célébration du service divin quy se fait par chacun jour de l'année en l'église métropolitaine de Reims, 1637. »

Sur la première page on lit l'approbation suivante, signée du chanoine Parent, secrétaire du Chapitre : « *Capitulum approbavit librum cæremoniarum ecclesiæ Remensis per dominum et magistrum Theodoricum Thuret, canonicum succentorem, excerptarum ex antiquis voluminibus,* ab omni ævo, *ad hunc usque diem in dicta ecclesia observari solitarum,* et *ordinatum est quod dictæ cæremoniæ ab iis qui in dicto libro denominantur exacte observabuntur ; et prohibitum est sub pœna excommunicationis aliquid in dicto libro delere, addere, diminuere, vel illud auferre sine auctoritate Capituli.* » La scrupuleuse exactitude avec laquelle ces cérémonies ont été, en effet, observées et gardées dans la métropole de Reims jusqu'à la suppression du chapitre en 1790, nous est le garant le plus fidèle de la parfaite vérité de tout ce que renferme ce précieux manuscrit.

A l'article *de Prime*, on lit:

« Sy c'est un obit d'archevesque et que son corps soit inhumé dans l'église, le coustre est tenu d'allumer les deux cierges qui sont sur le tombeau du dit archevesque, tant le jour que l'on chante les vigiles que le lendemain quand on chante les laudes et la messe: et icelles chantées, les aller

éteindre. » Et, pour l'observation rigoureuse de cette prescription, un chapitre à part du même Cérémonial marque de la manière la plus précise l'emplacement de la tombe de chaque archevêque, la forme de cette tombe et le jour de l'obit. Ces renseignements sont si minutieux que rien ne serait plus aisé que de marquer, sur un plan de la cathédrale, l'endroit précis de chaque sépulture. Si le temps me l'avait permis, je l'aurais fait (1).

Or, d'après le manuscrit, il y a dans la cathédrale les corps de 28 archevêques, depuis Flavius, 2°. successeur de saint Remy en 535, jusqu'à M. de Mailly, mort en 1721 (Je ne parle pas des prélats morts depuis 1824 : MM. de Coucy, de Rouville, Gallard et de Latil, inhumés, eux aussi, sous le sanctuaire de la cathédrale).

De ces vingt-huit archevêques, trois : Flavius, Mappinus et Vulfaire, sont morts pendant que subsistait encore la cathédrale bâtie par saint Nicaise en 401.

Sept autres ont été enterrés dans celle d'Hincmar, mais il est indubitable pour nous qu'ils occupent encore la place où ils ont été primitivement déposés. C'était au moyen-âge une règle inflexible, prescrite, comme l'orientation, par les célèbres Canons des Apôtres, et toujours fidèlement observée : quand on reconstruisait une église tombant de vétusté, ou détruite par un incendie, on conservait avec le plus grand soin l'emplacement du maître-autel, et on faisait entrer dans les nouvelles murailles le plus possible des anciens matériaux, afin que les deux églises fussent toujours censées n'en faire qu'une seule, *per modum continui*. Lacourt nous affirmait tout à l'heure qu'ainsi en a-t-il été à Reims; et je puis attester qu'on ne fait pas un pas dans l'étude du passé de la cathédrale de Reims, sans rencontrer en nombre infini les

(1) L'intéressante Histoire de M. l'abbé Cerf reproduit parfaitement ces documents. Tome I, p. 159.

preuves les plus positives de ce que j'avance. Un simple coup-d'œil, jeté sur l'intéressante histoire que publiaient hier MM. Cerf et Ch. Hanesse, le démontrera surabondamment. L'autel de 1549 succédait très-certainement, quant à sa place, à celui d'Hincmar, comme celui-ci succédait, tout aussi indubitablement, à l'autel de saint Nicaise. L'histoire entière de l'architecture et des églises au moyen-âge ne permet pas le plus léger doute. Les tombes de nos archevêques, placées au pied de l'autel dans les cathédrales antérieures, y sont encore, parce que l'autel n'a pas été déplacé depuis quinze siècles et demi.

Les archevêques dont nous parlons sont: Gervais Barbet, mort en 1067; Henri de France, fils de Louis-le-Gros, mort en 1175, et Guillaume Aux-Blanches-Mains, fils de Thibault-le-Grand, comte de Champagne, et qui mourut en 1202. Leur sépulture est ainsi désignée : Gervais, dans le sanctuaire, sous une tombe noire; Henri de France, au bas des degrés du grand-autel, au milieu d'icelui; Guillaume, au milieu du sanctuaire, à la tête dudit Henri.

Depuis la reconstruction de la cathédrale en 1212, nous trouvons :

1°. Albéric de Humbert, mort en 1218. C'est lui qui posa la première pierre du nouvel édifice. Il repose près de Henri de France, du côté de l'épître.

2°. Henri de Braine, dont la figure est dans les vitraux, mort en 1240. Il est vers les fonts.

3°. Jean de Courtenay, fils de France, mort à la Croisade auprès de saint Louis, en 1271. Il repose à gauche d'Henri de France, au pied de la colonne d'argent, du côté de l'évangile, sous une tombe en pierre noir semée de fleurs de lis, avec une lame de cuivre où étaient sa figure et son épitaphe.

4°. Pierre Barbet, mort en 1298. A côté d'Albéric, vers les fonts, sous une dalle noire couverte d'une lame de cuivre. Il est représenté revêtu de ses habits pontificaux.

5°. Robert de Courtenay, mort en 1323. Sous la même pierre que son oncle, Jean de Courtenay, du côté de l'évangile.

6°. Guillaume de Try, mort en 1334, est au bas des degrés de l'autel de S^{te}.-Croix, derrière le maître-autel.

7°. Jean de Vienne, mort en 1351, près de Henri de Braine, vers les fonts.

8°. Hugues d'Arcy, mort en 1352. Inhumé sous une tombe de cuivre de plusieurs pièces dont l'endroit nous est inconnu.

9°. Louis Thésart, près du maître-autel, du côté des fonts, auprès de Pierre Barbet.

10°. Richard Picque, ou de Besançon, mort en 1389, près de la chaise du semainier, entre le grand-autel et la crédence. Son tombeau est couvert d'une lame de cuivre sur laquelle est gravée sa figure avec ses armes, mais sans inscription.

11°. Jean-Juvénal des Ursins, mort en 1473, à la tête de Guillaume Aux-Blanches-Mains. Robert de Lenoncourt est à l'entrée de la chapelle du St.-Lait; Charles de Lorraine, Louis de Lorraine, son neveu; Nicolas de Pellevé, Philippe du Bec, Guillaume Giffort, sont dans l'arrière-chœur, autour de l'autel du Cardinal. Robert de Lenoncourt et Charles de Lorraine ont encore leur épitaphe. Les tombes de Pellevé et de Philippe du Bec sont malheureusement recouvertes par les dalles tumulaires des chanoines Gilles de Pégorare et Jean Pantouf, apportées là de la chapelle de St.-Calixte et du milieu de la nef, il y a huit ou dix ans à peine. Un jour viendra certainement où cette substitution donnera lieu à quelque erreur.

12°. Enfin, M. de Mailly, mort en 1721, est inhumé dans le sanctuaire de son église, proche des marches du chœur, du côté des fonts baptismaux et auprès de Jean-Juvénal des Ursins.

Voilà, ce nous semble, d'irrécusables témoignages! Un ordre rigoureux est observé dans les sépultures de la cathédrale. On n'y trouve que quatre ou cinq laïques; ce sont les architectes de l'édifice, enterrés au centre et aux quatre angles du labyrinthe, tout au bas de la nef, près du grand portail.

Les chanoines bienfaiteurs sont ou bien dans la nef, qui a gardé leurs dalles, sinon leurs noms effacés par les pieds des fidèles, ou bien dans les chapelles qu'ils ont construites ou embellies, comme Hugues Cady, Jean Godinot, Pégorare et deux ou trois autres. — Pas un seul n'a été admis, ni dans le chœur, ni dans l'arrière-chœur, ni surtout dans le sanctuaire.

Près de quarante évêques sont inhumés dans la métropole. Un seul, Robert de Lenoncourt, l'est à l'entrée de la chapelle du St.-Lait, qu'il avait décorée avec un soin tout particulier et qui porte encore de nombreuses traces de peintures dont il l'avait ornée; mais il avait choisi lui-même cette place exceptionnelle.

Tous les autres sont dans le chœur, comme Adalbéron, Gervais, Ebalus,Renault Contract; ou bien dans le sanctuaire, comme ceux que nous avons nommés. Les premiers archevêques, inhumés dans le cathédrale actuelle, le sont précisément dans le sanctuaire, tel qu'il est aujourd'hui, et au pied de notre autel : ce sont Albéric de Humbert, Henri de Braine, Jean de Courtenay, Pierre Barbet, dont les règnes remplissent précisément le XIIIe. siècle tout entier.

L'autel, le sanctuaire, l'arrière-chœur et le chœur occupaient donc très-évidemment alors la place qu'ils occupent de nos jours. La disposition présente remonte donc à la fin du XIIIe. siècle, et aux origines de la cathédrale, sans aucune interruption.

II. Quelles sont les raisons qui ont pu motiver la disposition caractéristique du chœur et du sanctuaire de cette église ?

Deux raisons très-évidentes, et qui subsistent encore aujourd'hui.

A. Les trois dernières travées de la nef et le portail sont certainement postérieurs de près d'un siècle à la masse totale de l'édifice, et ils n'entraient pas dans son plan.

Ils sont postérieurs ; car quoique l'architecte qui les a construits se soit scrupuleusement attaché à suivre les grandes lignes précédemment adoptées, il a laissé cependant en mille endroits son cachet très-facile à reconnaître, pour peu qu'on l'étudie avec attention.

1o. La ligne de raccord entre l'ancien et le nouveau est parfaitement visible et se suit depuis le pavé jusque dans les voûtes.

2o. L'appareil n'est plus le même. Les pierres de la partie moderne sont d'un échantillon plus considérable et d'une qualité fort supérieure.

3o. Les moulures, les ornements, les chapiteaux, les feuillages sont entièrement changés. Aux caractères nets et précis du XIIIe. siècle, sont substitués partout ceux du XIVe. siècle. Entr'autres, la scotie profonde qui entoure l'église à tous ses étages n'existe plus ; une moulure pleine l'a remplacée.

4o. Les colonnettes des pilastres ne sont plus formées d'une seule pierre posée à contre-sens du lit de carrière ; elles sont composées de tronçons surajoutés, faisant partie de la muraille et placées selon leur lit.

5o. Au chaînage de bois, scié après la construction, on a substitué des crochets en fer.

6o. Les gros piliers, exactement conformes partout ailleurs aux dessins tracés par Villars de Honnecourt vers 1225, sont d'un autre appareil et construits dans un système tout opposé.

Enfin, le fait est évident : M. Viollet-Leduc le constate en cinq ou six endroits de son grand ouvrage ; ce fait ne peut être révoqué en doute.

Ici même, pendant votre séance d'hier, M. Raimbaut, dont personne à Reims ne récusera la compétence, proclamait ce fait au sein du Congrès. « Mouzon, dit-il, a précisément le nombre de travées que devrait avoir la cathédrale, si elle n'avait subi un allongement. »

J'ai ajouté que cette addition n'entrait pas dans le plan primitif. La preuve en est dans la disproportion des différentes parties de la cathédrale. Il est certain que les édifices gothiques étaient assujettis à certaines combinaisons qui réglaient d'une manière précise les rapports de longueur, de largeur et de hauteur. Ces rapports ne sont pas réguliers à la cathédrale de Reims. Elle est beaucoup trop longue pour sa hauteur et sa largeur.

Tous ceux qui la voient pour la première fois en sont frappés.

En effet, elle est la plus longue des cathédrales de France; car elle compte extérieurement 149 mètres 19 centimètres de longueur, et elle n'a que 30 mètres de largeur. Tandis qu'Amiens et Rouen ont 32 mètres, Chartres, qui a 30 mètres de moins en longueur, a 33 mètres en largeur ; Bourges, 41 ; Paris, 46 ; Troyes, 48 ; Clermont, 43.

Le transept de Reims est incomparablement beaucoup plus rapproché de l'abside que dans aucun autre édifice de la même époque. Il y a, entre les deux cathédrales de Reims et d'Amiens, d'innombrables analogies; car Amiens, commencé dix ans après Reims, s'en est visiblement inspiré. Un simple coup-d'œil sur les plans des deux basiliques montre, de la manière la plus évidente, que le transept de Reims n'est pas à sa place, et qu'il est beaucoup trop reculé vers l'abside.

Or, il l'est précisément de la longueur des trois travées

ajoutées à la fin du XII°. siècle. Supprimons-les sur le plan, et Reims rentre immédiatement dans les proportions d'Amiens; dans les proportions de toutes les autres églises de la même époque.

Cela bien constaté, que les trois dernières travées ont été ajoutées à la fin du XIII°. siècle, et qu'elles ne faisaient pas partie du plan primitif, la nécessité de placer le chœur en tête de la nef est démontrée!

Il fallait bien laisser, autant que possible, à la nef ses proportions primitives, et répartir sur l'ensemble de la cathédrale l'allongement qu'elle subissait par le bas. Alors, on prend les trois premières travées du haut de la nef, pour en faire le chœur; on diminue, vers le haut, précisément ce que l'on a surajouté vers le bas, et l'œil est satisfait autant qu'il peut l'être. Qu'il en ait été ainsi, je n'en puis pas douter un seul instant.

L'érection de l'autel de la Madeleine, ou de Sainte-Croix, ou du Cardinal, au fond de l'abside, à la fin du XIII°. siècle comme le prouve le Cérémonial de 1400, précisément quand ces trois dernières travées arrivaient à leur hauteur, me le démontre surabondamment. Voilà la première raison de la disposition actuelle, raison encore subsistante en ce moment puisqu'elle est inhérente à l'édifice. Il en est une seconde.

B. Quand arrivaient les sacres, et ils étaient fréquents (car tous nos rois n'ont point eu soixante et soixante-dix ans de règne comme Louis XIV et Louis XV), il fallait un grand espace pour le déploiement des splendides cérémonies de la métropole, augmentées de toutes les pompes de la royauté et du cortége qui l'accompagnait. La disposition actuelle s'adapte merveilleusement à ce besoin :

Le sanctuaire pour l'autel, le monarque consacré et le prélat consécrateur.

Le chœur pour le chapitre, l'immense clergé, le trône royal, toujours placé sur le jubé.

Les transepts, rehaussés d'estrades, pour les seigneurs, les dignitaires, les invités.

L'arrière-chœur pour les musiciens, les ministres de l'archevêque, les officiers attachés à la personne du prince.

La nef à la foule du peuple, qui peut y être admise pour saluer et acclamer son nouveau roi, aussitôt qu'il aura été élevé sur le jubé et proclamé roi par l'archevêque de Reims. Tout est en ordre; tout est à sa place; les pompes catholiques et royales se déploient largement et à leur aise, parce que chaque portion de l'assistance est à la place qui lui convient, qu'elle occupe l'espace auquel elle a droit et dont elle a rigoureusement besoin.

Ce n'est pas là, vous le savez bien, Messieurs, un roman que j'invente : l'histoire nous l'atteste; l'expérience le constate! N'avons-nous pas tous été frappés de l'excellente disposition de l'autel, du sanctuaire, du transept et du chœur, aux quatre sacres épiscopaux qu'il nous a été donné de voir depuis neuf ans? La foule des invités, placés sur les estrades, à droite et à gauche dans les transepts, ne perdait ni un mot ni un geste, ni une cérémonie. Un nombreux clergé remplissait le chœur, sans gêner l'officiant; le sanctuaire, dominant l'église de tous les côtés, laissait voir non-seulement le consécrateur et le consacré, mais les évêques assistants, mais le chapitre de l'insigne métropole, revêtu de ce riche et brillant costume qui ferait presque prendre le chapitre en corps pour un sénat d'évêques, et chacun des chanoines titulaires pour un pontife!

Non-seulement cette disposition est convenable, mais elle est nécessaire. La preuve en est que, toutes les fois qu'il a fallu faire à Paris une cérémonie analogue aux sacres, baptêmes, mariages impériaux, etc., etc., on a été forcé d'imiter pour un jour les dispositions ordinaires de la cathédrale de Reims.

Alors on ferme la grille du chœur; on apporte un autel

provisoire sur les premières marches de l'abside ; les premières travées de la nef deviennent un chœur improvisé ; et les grands corps de l'État, Sénat, Conseil d'État, Corps législatif, magistrats, sont placés dans les transepts.

Et, sans avoir besoin de supposer de grandes solennités nationales, beaucoup d'entre nous n'ont-ils pas vu à Chartres un autel de bois peint, monté sur des roulettes, comme un lit, afin de pouvoir être amené plus aisément à l'entrée de l'abside, vers le transept et la nef, toutes les fois que l'on veut faire jouir le peuple de quelque cérémonie ?

Reims était la cathédrale des sacres ; cinq ou six fois dans un siècle (et plus souvent quelquefois, puisque Charles de Lorraine seul a, de 1560 à 1589, sacré François II, Charles IX et Henri III), la France entière était ramenée dans cette enceinte. Il a suffi des sacres de Louis VIII et de saint Louis pour prouver à Guillaume de Joinville, consécrateur de Louis VIII, et au Chapitre, l'insuffisance des dimensions adoptées par le plan primitif de 1212, et pour les déterminer à cette addition des trois travées inférieures qui mettaient tout si parfaitement en ordre pour les sacres, en permettant de reporter le chœur dans les trois travées d'en haut. La cathédrale des sacres ne pouvait pas ne pas tenir compte de ce qui faisait sa splendeur, et ne pas s'empresser d'admettre et de garder, ne fût-ce que comme un privilége et une constatation permanente de ses prérogatives, les dispositions intérieures exigées par les sacres.

Je me résume en deux mots : l'intérieur de la cathédrale est distribué comme il l'est aujourd'hui, incontestablement depuis la fin du XIII°. siècle, sans avoir été changé, ni en 1742, par M. Godinot, ni en 1549, par le cardinal de Lorraine, qui a tenu à respecter l'antiquité.

L'existence certaine de l'autel de la Madeleine au fond de l'abside, vers la fin du XIII°. siècle, prouve qu'à cette époque le chœur occupait déjà la place actuelle.

Le grand-autel a toujours été à la place qu'il occupe (sauf, bien entendu, la légère modification de 1745, qui l'a reculé de quelques mètres). Le témoignage de Lacourt, la sépulture des archevêques nous le démontrent, et nous trouvons dans les règles ecclésiastiques et dans les canons des conciles la loi formelle, toujours accomplie au moyen-âge, de laisser l'autel à la même place, quand on réédifiait une église. Il suit de là que nous avons sous les yeux, et à la même place, l'autel du cardinal de Lorraine, d'Ebbon, de Hincmar, et même certainement de saint Remy et de saint Nicaise. Nous remontons à quinze siècles !

Pourquoi a-t-on adopté cette disposition ?

1°. Parce que l'allongement de l'édifice de trois travées, vers le portail, a forcé de le diminuer de trois travées vers l'abside (du moins pour l'œil) ;

2°. Parce que les cérémonies du sacre des rois, fréquemment réitérées dans la cathédrale de Reims, lui imposaient une distribution intérieure exceptionnelle, qu'elle était heureuse de garder perpétuellement, comme un témoin permanent de ses prérogatives et comme ne gênant d'ailleurs en rien pour le culte, au contraire. Et certainement une étude plus générale nous prouverait, je n'en doute pas le moins du monde, que cette disposition était bien loin d'être particulière à Reims ; mais qu'au contraire un très-grand nombre de cathédrales l'avaient adoptée dès la plus haute antiquité.

Ma tâche devrait se terminer ici ; cependant, je serais incomplet, et je ne satisferais pas à vos pensées présentes, si je ne tirais de ma thèse des conclusions pratiques en répondant à cette question complémentaire : « Convient-il de changer cette disposition ? » Ma réponse sera courte, et vous la pressentez d'avance.

Pourquoi changerait-on ? — Quel inconvénient grave résulte de la disposition actuelle ? Qui s'en plaint ? — Je ne

connais d'autres plaintes que celles de MM. Bourrassé et Manceau, chanoines de Tours, au Congrès de 1845. M. l'abbé Manceau allégua même, à cette époque, une raison de replacer l'autel au fond de l'abside parce que le prêtre, purifiant la patène à la fin de la messe, voit la couronne de vitraux de l'abside s'y reproduire comme dans un miroir par un rayonnement du plus bel effet. Cette remarque fut trouvée neuve et répétée quelques jours plus tard par un spirituel avocat, M. Paul Huot, qui s'était fait le rapporteur des courses archéologiques du Congrès. Depuis, à force d'avoir été redite, la réflexion n'est plus neuve, à Reims, du moins. — Mais en est-elle plus solide? — Ce que voit ou ne voit pas à l'autel le prêtre en célébrant la messe doit-il influer, en quoi que ce soit, sur la distribution intérieure d'une cathédrale? — D'ailleurs, si l'on y tient, on peut laisser tout à sa place actuelle, et on n'y perdra absolument rien. Plus de cent fois j'ai pu me convaincre, très-involontairement, que le même effet de miroitage a lieu tout aussi bien au grand-autel, en inclinant la patène de quelques centimètres en avant.

M. Bourrassé est plus sérieux. Il proteste deux ou trois fois, dans son Dictionnaire d'archéologie, contre le déplacement du maître-autel (t. Ier., p. 78) et contre l'abandon du chevet de l'église aux laïques.

Avec tout le respect que je dois à la science, au caractère, à l'amabilité du vénérable chanoine de Tours, qui a laissé au milieu de nous de si bons et de si précieux souvenirs, je proteste, à mon tour et de toutes mes forces, contre ses protestations.

1°. L'autel n'est pas déplacé. Il est reconnu par l'archéologie, comme par la liturgie, que l'on peut sans inconvénient aucun ériger le maître-autel d'une église à l'entrée de l'abside. L'autel de St.-Pierre de Rome, celui de St.-Jean-de-Latran, de Ste.-Marie-Majeure, de St.-Clément et de

toutes les basiliques n'occupent pas une autre place. On peut consulter le Cérémonial de l'abbé Favrel et du P. Levavasseur; on y verra des planches gravées qui affirment la même chose.

2°. Mais le chœur devrait être derrière l'autel et remplir le chevet, dit M. Bourrassé. — Oui, je l'avoue, pour une cathédrale ordinaire peut-être. Et je reconnais que telle a été, vraisemblablement, la disposition primitive adoptée au XIIIe. siècle. La chaire de St.-Remy, autrefois placée au fond de l'abside, et servant jusqu'en 1749 à l'installation des archevêques; le sol de l'édifice, plus élevé dans l'abside que partout ailleurs, en vertu de la construction originelle, sont des preuves assez fortes. Il serait facile d'établir cependant que, s'il y avait dans l'abside un chœur ou *presbyterium* pour les offices spéciaux du clergé : matines, prime..., etc., il y avait alors, en avant du sanctuaire et à la place actuelle, un chœur pour les offices publics de la Messe et des Vêpres auxquels les fidèles étaient convoqués. Durand de Mende, entre autres, nous fournirait les plus fortes preuves.

Mais j'ajoute bien vite que le XIVe. siècle, encore si liturgique et si fidèle aux traditions, a cru devoir, tout en laissant l'autel à la place quinze fois séculaire qu'il occupe, abandonner le chœur du chevet et le placer en avant pour tous les offices. Il y était amené par les deux graves raisons que j'ai tâché d'indiquer : l'allongement de la nef et les sacres. Ce qu'il a fait a été confirmé par l'érection de l'autel de la Madeleine, de Sainte-Croix, puis du Cardinal; par la fondation de la procession si populaire de la Résurrection au jour de Pâques, enrichie par Paul III d'une indulgence plénière, dont la bulle de concession se trouve au Cartulaire de la ville. A côté de toutes les règles il y a des exceptions. Et quand la cathédrale de Reims ne ressemblerait ni à celle de Tours, ni à celle de Rouen, ni à celle de Paris, ni à tant d'autres, il me semble qu'elle est par elle-même bien assez

grande, bien assez antique, bien assez illustre pour justifier une exception, fondée d'ailleurs sur de graves motifs. Que M. l'abbé Bourrassé, en archéologue fidèle aux règles générales, s'en étonne et proteste, je le conçois. Il n'aurait pas tenu, je pense, le même langage, si, remois, il avait pu étudier les traditions remoises.

Pardon, mille fois, Messieurs, de toutes ces longueurs. Mais je voudrais épuiser, une fois pour toutes, cette question capitale.

Si l'on voulait changer, comment ferait-on ?

Je ne vois que deux ou trois hypothèses, aussi pleines de graves inconvénients l'une que l'autre.

1°. Laissera-t-on l'autel à sa place actuelle pour mettre le chœur au fond de l'abside ? ou bien supprime-t-on le grand-autel pour aller faire les offices à l'autel du Cardinal, et renfermer le sanctuaire et le chœur dans l'abside ?

Ce sont les deux seuls partis archéologiques et liturgiques à prendre, d'après M. Bourrassé et son école.

Dans le premier cas, il faut exhumer les archevêques dont les corps reposent sous le pavé du sanctuaire (car ils y sont tous, et aucun n'a encore été troublé dans le repos de la tombe qu'ils ont choisie); ou bien il faut les voir foulés aux pieds des fidèles et replacés en pleine nef, comme des laïques ou de simples chanoines.

Dans le second cas, il faut démolir l'autel. Oser ce que le vandalisme du XVIIIe. siècle a craint de commettre; changer, sans de graves raisons, la place à jamais vénérable où, depuis quinze siècles, s'offre le saint Sacrifice, où saint Nicaise, saint Remy, saint Rieul, saint Nivard ont prié ! — Non; on ne se résout pas aisément à rompre avec de pareils souvenirs, et à donner tort à une telle prescription.

Dans l'un et l'autre cas, le sanctuaire et le chœur seront trop petits pour les cérémonies si splendides de notre métro-

pole. Ces cérémonies seront cachées à tous les yeux par les stalles qui environneront forcément l'abside. Vienne un nouveau sacre ou une grande cérémonie analogue, dirai-je à l'architecte : vous serez forcé de vous donner tort et de vous déjuger vous-même en remettant, au moins pour ce jour-là, les choses dans l'état qu'elles occupent aujourd'hui. Enfin, dans l'un et l'autre cas, si vous prolongez la nef du portail à l'abside, vous aurez, je l'affirme sans hésiter, une église si longue, si étroite, si vide, si affreusement laide, que vous reviendrez forcément, vous ou d'autres, à ce qui existait autrefois.

On peut faire, je le comprends, une troisième supposition : remettre l'autel au fond de l'abside et prolonger le chœur dans le transept jusqu'à l'entrée de la nef.

Vous avez les mêmes inconvénients sans les avantages.

C'est sortir résolûment des traditions archéologiques et liturgiques que vous invoquez et qui vous renferment dans l'abside. Et pour déroger aux règles ou à ce que vous regardez comme tel, autant s'en tenir à l'exception présente, puisqu'elle a du moins pour elle la consécration des siècles et de l'expérience !

Mais, de plus: 1°. l'autel, cet autel consacré par une antiquité si vénérable, disparaît ;

2°. Nos tombes archiépiscopales sont reculées du sanctuaire que nos archevêques ont choisi, pour être reléguées au bas du chœur, sous les pieds de vos chantres ;

3°. Les cérémonies seront encore masquées ;

4°. L'allongement de l'église mal dissimulé ;

5°. L'heureuse disposition pour les sacres encore anéantie ; les souvenirs immolés.

Enfin, retournant les rôles, veut-on imiter St.-Jacques de Reims et St.-Sulpice de Paris, c'est-à-dire laisser l'autel et le sanctuaire à la place actuelle, et reporter seu-

lement le chœur par-derrière, jusqu'au fond de l'abside ?

C'est encore se mettre dans les exceptions et violer les règles; c'est rendre encore les cérémonies invisibles, et l'immensité de la nef toujours monstrueusement laide.

Qu'il me soit donc permis maintenant d'exprimer un humble vœu! Ce qui entretient l'esprit de famille, ce sont les traditions. Rien n'est précieux, rien n'est cher comme le souvenir trois fois sacré des aïeux. Laissons donc à sa place ce que nos pères ont disposé avec tant de sagesse il y a bientôt 600 ans! et ce que le XVIII°. siècle, siècle de destruction a respecté, que le XIX°., siècle de restauration archéologique et liturgique, ne le détruise pas; qu'il reste à sa place, cet autel vénérable, placé là par saint Nicaise il y a 1,520 ans! Qu'elles restent où elles sont, les tombes vénérées de nos anciens archevêques; qu'ils ne soient pas bannis de ce sanctuaire où ils reposent en paix depuis si long-temps. Mais plutôt, qu'au lieu de bouleverser leur œuvre, on fasse revivre les dalles que le XVIII°. siècle a dispersées! Nous reverrons avec bonheur les fils de France, Henri et Pierre de Courtenay, sous leur dalle fleurdelisée; Richard de Besançon, sous sa lame de cuivre, près de la chaise du Semainier; et tant d'autres! La pierre d'Adalbéron ne servira plus de seuil à la porte du dessous des orgues. M. de Mailly reparaîtra dans le sanctuaire, proche des marches du chœur, côte à côte avec Juvénal des Ursins; — M. de Mailly, qui n'est plus le seul des quinze cardinaux de Reims orné de la pourpre romaine par le Saint-Père, pour son attachement aux doctrines du Saint-Siége. — Ce sera là une restauration liturgique, archéologique, artistique dans toute la rigueur du mot. Ce sera un acte de piété filiale envers nos pères dans la foi, et un magnifique exemple de plus donné à qui viendrait à Reims pour y admirer le beau et apprendre à y pratiquer le bien.

M. Bordeaux, qui remplace à la tribune M. l'abbé Tour-

neur, s'attache à établir que la position du maître-autel dans l'axe du transept a surtout sa raison d'être pour les cathédrales. Dans les églises paroissiales, dont le vaisseau était calculé d'après le chiffre de leur population, le maître-autel pouvait être placé sans inconvénient au fond de l'abside, tandis que les cathédrales, destinées à recevoir dans leur enceinte, à des intervalles indéterminés, un concours considérable de fidèles de toutes les paroisses, et même d'étrangers de tous les pays, il importait que le maître-autel fût en vue du plus grand nombre possible d'assistants. Or, ce résultat était obtenu lorsque, de trois côtés à la fois, les regards de la foule pouvaient se porter sur cet autel et suivre commodément les cérémonies qui s'y célébraient.

Du reste, l'usage assez général d'un grand baldaquin justifie la place de l'autel à l'entrée ou sous le transept. C'est aussi dans cette situation de l'autel qu'il faut chercher l'origine de ces sortes de rideaux qui, placés à ses deux extrémités, avaient évidemment pour objet de le garantir contre les inconvénients des courants d'air qui devaient quelquefois s'établir entre les deux côtés du transept. Tout concourt donc à prouver que, dans les cathédrales, la place du maître-autel est et doit être au milieu du transept.

Cette assertion semble encore corroborée, au dire de l'orateur, par M. Cattois, qui, dans un ouvrage très-estimé, fait remarquer que la flèche, placée ordinairement au-dessus du transept, a pour objet d'indiquer que c'est là que se célébraient les plus grandes cérémonies. Si, dans la cathédrale de Reims, cette flèche, détruite par un incendie, a été remplacée par une flèche plus petite, placée au-dessus de l'extrémité supérieure de l'abside, M. Bordeaux pense que ce déplacement peut s'expliquer par cette circonstance que c'est au fond de l'abside, dans l'arrière-chœur, qu'existait la réserve ou la custode du Saint-Sacrement.

En terminant cette improvisation, le savant orateur croit devoir exprimer le désir que toutes nos cathédrales trouvent un appréciateur aussi distingué que M. l'abbé Tourneur, dont il partage complètement la manière de voir et dont il adopte les conclusions.

M. le comte de Mellet prend la parole pour dire que ce serait à tort qu'on attribuerait l'origine des dispositions intérieures des églises aux besoins des populations. C'est uniquement dans la symbolique qu'il faut chercher l'origine de ces dispositions, aussi bien que celle de la forme si hautement significative des transepts.

M. Loriquet demande la parole pour une rectification relative à une discussion antérieure. Il a écrit qu'il se croyait fondé à croire qu'il y avait autrefois un capitole à Reims. Il vient rendre compte de nouvelles recherches qui semblent établir qu'il a été induit en erreur à ce sujet. Différentes citations, tirées notamment de la *Vie de sainte Macre*, lui fournissent la preuve irrécusable que c'est à Fismes et non à Reims que l'auteur de cette *Vie* place un *capitole*.

M. l'abbé Tourneur réplique que le savant bibliothécaire s'est peut-être trop hâté de changer d'opinion sur ce point. En effet, il est hors de doute, ajoute M. l'abbé Tourneur, qu'il existait une citadelle à la place où s'élève la cathédrale. Or, ne serait-ce pas cette citadelle qu'on aurait voulu désigner sous le nom de capitole?

M. Tailliar se lève pour déclarer que, à ses yeux, la discussion qui vient d'avoir lieu ne donne pas une solution satisfaisante. La question lui paraît entière. Il a dû exister un capitole à Reims, de même que dans toutes les grandes villes, où l'existence d'un édifice de ce genre, généralement bien constatée, répondait à la nature de leurs institutions.

M. Loriquet, répondant à M. Tailliar, appelle son attention sur ce fait que tous les auteurs qui ont cru à l'existence

d'un capitole à Reims se sont appuyés uniquement sur les *Actes de sainte Macre*, qui, comme il l'a démontré, parlent de Fismes et non de Reims. On n'a encore trouvé aucun texte duquel on pourrait inférer d'une manière positive l'existence à Reims d'un capitole proprement dit.

On passe à la question ainsi conçue :

A quelle autorité sont soumis, au moyen-âge, les grands chemins du nord de la France?

M. P. Paris soumet au Congrès cette observation que, vers la fin du XIVe. siècle, devait avoir disparu l'institution d'officiers préposés à l'inspection des grands chemins; en effet, c'est à dater de cette époque qu'on remarque l'établissement des pionniers, formant une sorte de corps de sapeurs précédant les armées et chargés de leur frayer la route.

M. Peigné-Delacourt expose qu'il ressort de nombreux documents historiques que, au moyen-âge, les forestiers avaient le soin des routes dans leurs attributions.

Quelques actes du Cartulaire d'Ourcamp (fin du XIIe. et commencement du XIIIe. siècle) indiquent les forestiers du domaine de l'évêque de Noyon comme chargés de l'*entretien du chemin* ou de la chaussée qui conduisait de cette ville à Carlepont, le séjour d'été de ces prélats.

A ce titre, ils percevaient des voyageurs, au passage de Pont-l'Évêque, situé sur l'Oise, les droits de pontenage *et de travers*.

Un canton de la forêt de Carlepont a conservé le nom de ces forestiers : les Moricans (*Moricani*).

Ce fut probablement en conséquence de cet usage que les maîtres des eaux-et-forêts des domaines royaux réunirent souvent, sinon toujours, à leurs fonctions les soins à donner et les droits à percevoir à cet égard.

A l'appui de l'opinion qui vient d'être émise, M. l'abbé

Quéant lit un passage de Laurière qui établit qu'en effet, en 1584, les forestiers ont été investis de ce soin.

L'ordre du jour amène la question suivante :

A quelle date remonte la fabrication du vin mousseux?

Un membre prend la parole et s'exprime ainsi :

Dom Grossard, dernier procureur de l'abbaye d'Hautvillers, semble avoir voulu répondre à cette question dès 1821 ; il s'était, lors de la Révolution, retiré dans sa famille, à Montiérender, et de là il écrivait, le 25 octobre, à M. Dherbès, alors adjoint d'Ay (1) :

« C'est Dom Pérignon qui a trouvé le secret de faire du vin *blanc* mousseux, car avant lui on ne savait faire que du vin paillé ou gris.

« C'est encore à Dom Pérignon qu'on doit le bouchage actuel. Pour mettre le vin en bouteille, on ne se servait que de chanvre et on imbibait dans l'huile cette espèce de bouchon. »

Cette dernière proposition ne se rapporte que de loin à la question posée en tête de cette note; disons seulement, en ce qui la concerne, que nous n'avons rien trouvé qui la contredise.

Reprenons les deux premières assertions de Dom Grossard : et d'abord la deuxième, pour suivre l'ordre des temps; recherchons s'il existe quelque document certain qui confirme ce qu'il y dit : qu'avant Dom Pérignon on ne savait faire que du vin paillé ou gris.

Voici ce qu'on lit dans un ouvrage ayant pour titre : *L'Agriculture, Maison rustique de MM. Charles-Étienne et Jean Liebant,* édition de 1658, page 588 :

« Au vin on considère *la couleur*, saveur, odeur, faculté et consistance ; quant à *la couleur*, aucun est blanc, autre flave ou fauve ou jaunâtre, ou entre blanc et roux, comme

(1) M. Mitot, maire d'Ay, m'a communiqué copie de cette lettre.

couleur de miel, autre rouge, autre vermeil, noir ou couvert. »

Et page 558 :

« Les vins d'Ay et d'Isancy, probablement Irancy (Yonne), canton de Coulange-la-Vineuse, le plus souvent tiennent le premier rang, en bonté et perfection, sur tous les autres vins ; ils sont toutes les années, bonnes ou mauvaises, trouvés meilleurs que tous les autres, soit françois (de l'Ile-de-France) ou de Bourgogne ou d'Anjou ; les vins d'Ay sont *clairets et fauvelets*, subtils, délicats et d'un goût fort agréable au palais, par ces causes souhaités pour la bouche des rois, princes et grands seigneurs, et cependant *oligophores*, c'est-à-dire si délicats qu'ils ne portent l'eau qu'en fort petite quantité. Les vins d'Isancy sont de consistance médiocre, rouges de couleur quand ils sont parvenus à maturité. »

Ainsi, les vins qui se faisaient alors à Ay étaient *clairets* et *fauvelets* ; ils étaient en grande estime ; on peut penser que nul, en Champagne, ne tentait d'en faire qui n'eussent pas cette teinte : tous voulaient faire du vin à l'instar d'Ay ; et, comme Dom Pérignon n'est connu que depuis 1668, la proposition de Dom Grossard est justifiée : *avant Dom Pérignon, le vin de Champagne n'était pas blanc.*

Qu'était Dom Pérignon ? Devancier médiat de Dom Grossard, il était procureur à l'abbaye de Hautvillers ; la pierre que l'on voit sur sa tombe, dans l'église aujourd'hui paroissiale, ci-devant abbatiale, de cette commune, nous apprend qu'il fut pendant 47 ans *cellarius*, chargé des intérêts temporels de son monastère, et qu'il mourut en 1715, âgé de 77 ans, *re familiari summa laude administrata.* Ainsi, sa gestion avait commencé en 1668 (dix ans après la publication de la *Maison rustique*, citée plus haut), et elle avait été très-profitable à son abbaye.

Est-ce lui qui, pour me servir de l'expression de Dom Grossard, a trouvé le secret de faire le vin blanc mousseux ?

Pour élucider cette question, citons quelques extraits d'un

mémoire dont les deux éditions (1718 et 1722) imprimées à Reims, chez Barthélemy Multeau, se trouvent à la bibliothèque d'Épernay; il a pour titre : *Manière de cultiver la vigne et de faire le vin en Champagne :*

« Il n'y a guère que 50 ans qu'ils se sont étudiés à faire du vin gris (on appelait ainsi le vin fait avec des raisins noirs non ou peu cuvés) *presque blanc.* »

Ce mémoire ajoute qu'auparavant, c'est-à-dire avant 1668, le vin était *rouge* et était fait avec plus de soin et de propreté que tous les autres vins du royaume.

On a vu que, d'après la *Maison rustique*, qui est de 1658, on fabriquait, à l'époque rappelée par ce mémoire, non-seulement du vin rouge, mais du vin *clairet et fauvelet.* Le mémoire de 1718 nous apprend que, dans les cinquante ans qui ont précédé sa publication, on le faisait *presque blanc;* mais à l'époque où le mémoire était publié, et bien des années après, le vin était blanc, et voici comment on s'y prenait :

« On commence à vendanger une demi-heure après le lever du soleil, et si le soleil est sans nuage et qu'il soit un peu ardent, sur les neuf ou dix heures on cesse de vendanger et on fait *son sac*, qui est une cuvée, parce que, passé cette heure, le raisin étant échauffé, le vin serait coloré, teint de rouge, et *demeurerait trop foncé;* dans ces occasions, on prend un plus grand nombre de vendangeurs, afin de cueillir *son sac* dans deux ou trois heures; si le temps se couvre, on peut vendanger toute la journée, parce que tout ce jour le raisin se conserve dans sa fraîcheur sur la souche; la grande attention doit être de presser les vendangeurs et les pressureurs, afin que le raisin ne soit ni foulé, ni échauffé quand on le pressure. Il faut faire en sorte que le raisin ait encore sa fleur sous le pressoir, etc.....

« C'est un principe certain que, quand les raisins sont coupés, plus tôt ils sont pressurés et plus le vin est *blanc* et délicat. »

Toutes ces précautions indiquent assez qu'il ne s'agissait plus de faire des vins *fauvelets*, comme on les appelle dans la *Maison rustique*, ni *presque* blancs, comme étaient ceux qui leur ont succédé : c'était des vins *blancs* qu'on voulait; on considérait la blancheur comme une qualité *essentielle*.

Aussi, dans un Mémoire présenté, en 1734, à l'intendant de Champagne, à l'occasion d'une imposition fixée au 10e. denier du revenu, il est dit :

« Je suppose une abondante récolte : si je ne réussis pas à faire du vin d'élite, si mon vin est rouge, *ne fût-il que taché*, ma ruine n'en est que plus accélérée par cette malheureuse abondance. »

Ceci est bien établi : on a pensé qu'on améliorait le vin en Champagne en l'amenant successivement à une plus grande blancheur, on peut dire à l'incolorité ; on y est parvenu dans le temps même où Dom Pérignon était procureur de l'abbaye de Hautvillers, de 1668 à 1715.

Venons à la mousse du vin, qui est l'objet principal de la question. C'est encore dans le Mémoire de 1718 qu'on en trouve la solution :

« Depuis plus de vingt ans (page 14), y est-il dit, le goût des Français s'est déterminé au vin mousseux; on l'a aimé pour ainsi dire jusqu'à la fureur, on a commencé d'en revenir un peu dans les trois dernières années. »

Voilà donc fixée, aussi approximativement que possible, la date qui fait l'objet de cette question : Quand a-t-on fabriqué du vin mousseux? En 1718, il y avait plus de vingt ans; mais cette indication ne doit pas remonter de beaucoup au-delà de ce chiffre : ce serait donc vers 1695 qu'on a commencé à faire le vin *blanc mousseux*, que plus tard on appelait aussi *pétillant*, *saute-bouchon*, *vin-diable*.

Puis, vers 1714 ou 1715, on était revenu un peu du goût

passionné qu'on avait conçu pour cette nouvelle boisson ; la première édition du Mémoire reportait ce changement à trois ans, elle est de 1718 ; — la deuxième, qui est de 1722, indique sept à huit ans.

On s'était déjà demandé quelle était la cause de cette excitation qui poussait le vin hors de son contenant ; le Mémoire de 1718 donne cette explication :

« Les sentiments ont été fort partagés (page 31) sur les principes de cette espèce de vin : les uns ont cru que c'était la force des drogues qu'on y mettait qui le faisait mousser si fortement ; d'autres ont attribué la mousse à la verdeur des vins, parce que la plupart de ceux qui moussent sont extrêmement verts ; d'autres ont attribué cet effet à la lune, suivant le temps où l'on met les vins en flacons.

« Il est vrai qu'il y a eu des marchands de vin qui, voyant la fureur qu'on avait pour les vins mousseux, y ont mis de l'alun, de l'esprit-de-vin, de la fiente de pigeon et bien souvent d'autres drogues pour le faire mousser extraordinairement ; mais on a une expérience certaine que le vin mousse lorsqu'il est mis en flacons depuis la récolte jusqu'au mois de mai..... »

On s'étonne aujourd'hui de ces expédients mis en usage pour obtenir la mousse. Eh bien ! en 1741, M. Bertin du Rocheret (1) avait consigné dans un de ses recueils un *secret* pour la *mousse du vin :* la table du volume en fait foi, mais la page en a été arrachée. Que pouvait être ce secret ?

Voici, au surplus, ce que pensaient certaines personnes sur l'innovation apportée dans l'usage des vins de Champagne

M. Bertin, père de M. Bertin du Rocheret, écrivait au maréchal de Montesquiou, le 11 novembre 1711 :

(1) Lieutenant-criminel à Épernay ; il est né dans cette ville en 1693 et y est mort en 1762 ; il était propriétaire de vignes à Ay, Épernay, Pierry.

« Je me suis déterminé à trois poinçons de vin, le meilleur de Pierry, du prix de 400 ₶ la queue (deux pièces de 180 litres chacune), Ay, 600 ₶ pour ne pas tirer en mousseux *ce serait bien dommage.*

« Un poinçon pour tirer en mousseux, du prix de 250 ₶ la queue.

« Si vous voulez ne mettre que 180 ₶ la queue, *il moussera aussi bien ou mieux.....* »

Et dans une autre lettre au même, du 18 octobre 1713, en parlant de la mousse :

« C'est un mérite à petit vin et le propre de la bière, du chocolat et de la crême fouettée. »

Et le maréchal répondait, le 25 :

« Je vois combien j'ai eu tort de demander que vous fissiez tirer mes quartauts de vin pour qu'il pût mousser ; c'est une mode qui règne partout, surtout à la jeunesse..... en mon particulier, je m'en soucie fort peu. »

On trouve à la bibliothèque d'Épernay d'assez nombreux renseignements relatifs à ces jugements qu'on a portés pendant long-temps sur l'invention du vin mousseux.

Quant à Dom Pérignon, sa réputation était grande : on lui attribuait les procédés qui avaient pour objet l'amélioration des vins ; on le voit dans le mémoire déjà cité, édition de 1722, page 41, l'auteur indique un procédé pour donner au vin un goût délicat et friand ; ce serait, dit-il, un *secret* révélé par le P. Pérignon sur son lit de mort ; il ajoute qu'il ne croit pas à cette communication.

Voilà comment on parlait de ce religieux devenu célèbre ; le maréchal de Montesquiou écrivait, le 9 novembre 1715 :

« M. de Puisieux m'a dit que le P. Pérignon était mort, qui a bien fait parler de lui pendant sa vie ; sur les premiers vins de cette abbaye, pensez à moi, car, franchement, ce sont les meilleurs. »

Et l'auteur du mémoire de 1718, avant de rapporter le secret dont il vient d'être question, le qualifie ainsi : « Jamais homme n'a été plus habile à faire le vin (page 41). »

On en avait tant parlé, son nom avait été prononcé tant de fois pour désigner le vin de son abbaye, qu'on avait oublié que c'était celui d'un homme, et ce nom passait pour désigner un vignoble. On imprimait, en 1735, vingt ans après sa mort : « Les plus fameux coteaux qui produisent le vin de Champagne sont : Reims, *Pérignon*, Sillery, Hautvillers, Ay, Taissy, Verzenay et Thierry (Note d'une édition des œuvres de Boileau, avec des *Éclaircissements historiques*, t. Ier., p. 59). »

Quand un homme est ainsi identifié avec ce qu'il produit, n'est-il pas juste de lui en attribuer l'invention ?

Quelques mots encore sur le mémoire de 1718-1722; il est très-intéressant pour faire connaître ce qui se passait en Champagne il y a cent quarante ans. Ce livre est rare : les bibliothèques de Reims et de Châlons ne le possèdent pas.

M. Ladrey, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Besançon, m'a dit en avoir acquis un exemplaire dans une vente publique à Paris.

Il est d'autant plus précieux qu'il doit être l'ouvrage d'un homme justement célèbre dans notre pays, notamment à Reims : M. Godinot (Jean), chanoine et bienfaiteur de cette ville ; il y était né en 1661 ; il y est décédé en 1749; il avait donc 57 ans lors de la première édition de cet écrit. Il s'était beaucoup occupé des vins de Champagne ; il avait toute l'expérience nécessaire pour traiter le sujet qu'il avait choisi et rappeler ce qui s'était fait une cinquantaine d'années auparavant. Ce qui m'autorise à le lui attribuer, c'est que : 1°. les bibliographies le présentent comme auteur d'un ouvrage sur *les procédés de la culture de la vigne et de la manière de faire le vin de Champagne;* 2°. Pluche, *Spectacle de la na-*

ture, t. II, p. 345, édition de 1763, dans une note marginale, indique ainsi quel est l'auteur qui le renseigne : « Mémoire de l'abbé Godinot. » Il a donc fait un mémoire sur le vin. Si on compare la rédaction de Pluche avec celle du mémoire, on voit, il est vrai, que le premier n'a pas suivi le mot à mot de son modèle; mais on reconnaît certaines phrases qui ont été inspirées l'une par l'autre. Enfin, il y a dans le *Spectacle de la nature* deux gravures de pressoirs et d'instruments pour les soins à donner au vin, qui sont les mêmes (sauf la position renversée) que celles qui accompagnent le mémoire anonyme.

Du reste, le Dictionnaire de Barbier, édition de 1822, n'en fait pas mention.

Ajouterai-je que la publication de ce mémoire n'a d'autre but que d'être utile, et de faire connaître aux provinces autres que la Champagne la méthode employée dans cette dernière pour faire de bons vins ? Cette excellente intention ne peut qu'appuyer l'opinion qui en attribue la publication à un homme aussi bienfaisant que l'abbé Godinot.

La *Nouvelle Maison rustique*, édition de 1736, s'est approprié littéralement la plus grande partie de ce mémoire.

M. Peigné-Delacourt prend la parole pour demander à l'Assemblée si, à propos de la question qui l'occupe, il ne serait pas intéressant d'examiner à quelle époque remonte la forme des bouteilles. L'invention de cette forme est remarquable en ce qu'elle a su conserver la forme parabolique des amphores des anciens, en permettant, moyennant le renfoncement d'une extrémité, de donner à ce vase l'assiette qui lui manquait autrefois.

Son Éminence, avant de prononcer la clôture de la séance, annonce à l'Assemblée qu'elle a donné des ordres pour que, le lendemain dimanche, à 10 heures, en l'honneur du Congrès, il soit chanté une messe en faux-bourdon, et que des

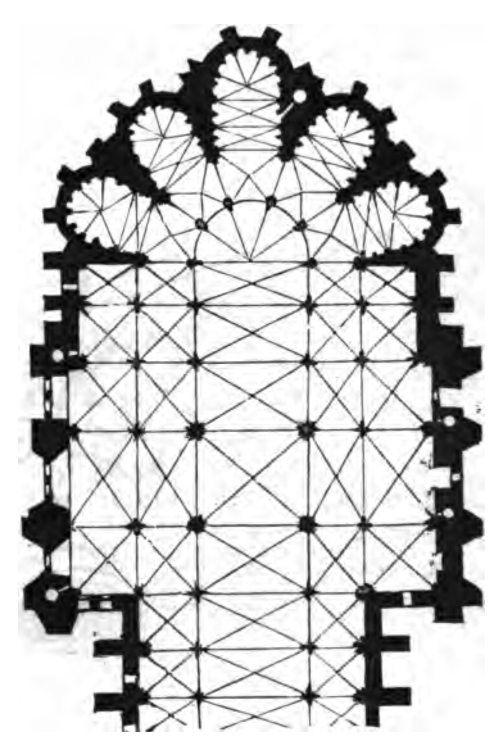
places soient réservées, dans le chœur, pour les membres du Congrès.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
Comte HALLEZ-D'ARROS,
De la Société française d'archéologie, à Metz.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

La Société a consacré trois heures à la visite de la cathé-



PLAN DU CHOEUR DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

drale. M. l'abbé Cerf, auteur d'un ouvrage très-remarquable

et très-complet sur l'histoire de ce bel édifice, en a expliqué toutes les parties devant le Congrès. Cette improvisation était trop importante pour pouvoir être résumée dans un procès-verbal ; d'ailleurs, l'ouvrage de M. l'abbé Cerf est sur le point de paraître : il renferme toutes les explications données sur l'iconographie des portails et sur toutes les parties du monument, les membres du Congrès pourront y recourir.

Le Congrès a visité également plusieurs maisons anciennes, notamment la maison des *Musiciens*, rue du Tambour, figurée dans plusieurs ouvrages.



UN DES CHAPITEAUX DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

Journée du dimanche 28 juillet.

Le dimanche 28, à 10 heures, MM. les Membres du Congrès, d'après l'invitation de Son Éminence, se rendaient à la cathédrale où des places leur avaient été réservées dans les stalles du chœur pour assister à la grand'messe.

La réputation de la nombreuse maîtrise de Reims l'avait précédée. L'exécution sobre et bien comprise du plain-chant, jointe à certaines parties empruntées aux maîtres tels que Hayden, les a pleinement satisfaits. Ceux des membres qui purent assister aux vêpres furent aussi heureusement impressionnés par la psalmodie harmonieuse qui ne manque pas d'un certain entrain, obtenu par la rapidité avec laquelle les deux parties du chœur reprennent les strophes. La bonne exécution du chant et la longueur modérée des offices seraient, dans toute la France, le meilleur moyen d'obtenir, comme à Reims, une assistance nombreuse.

A l'église si remarquable de Notre-Dame de Châlons où le même chant est à peu près suivi, le digne curé a constaté une augmentation considérable dans le nombre des assistants depuis son introduction.

Séance de clôture.

Présidence de S. Em. le cardinal Gousset.

A midi, la séance de clôture est ouverte, sous la présidence de Son Éminence. La plupart des membres sont présents. M. *L. Van der Crusse*, de Lille, remplit les fonctions de secrétaire.

M. Prioux traite la question ainsi conçue:

Quels sont, à Reims et dans les évêchés-pairies d'alen-

tour, les prélats qui sont parents ou alliés de la famille royale de France? Quels sont les résultats de ces rapports de parenté ou d'alliance?

NOTE DE M. PRIOUX.

Henri de France était le troisième fils de Louis-le-Gros, marié en 1115, avec Adèle de Savoie, et il avait pour frères, entr'autres, Louis-le-Jeune et Robert de France, comte de Dreux et de Braine. Henri fut chanoine en l'église Notre-Dame de Paris, archidiacre en celle d'Orléans, trésorier de St.-Martin de Tours, abbé de St.-Guenaud, de St.-Spire, de Notre-Dame de Corbeil, de St.-Martin-des-Champeaux, de Notre-Dame d'Étampes, de Notre-Dame de Poissy, de Notre-Dame de Mantes, de St.-Mellon de Pontoise et de St.-Denis-de-la-Châtre de Paris. Touché d'humilité, il abandonna bientôt tous ses bénéfices pour embrasser la vie monastique en l'abbaye de Clairvaux, et reçut l'habit des mains de saint Bernard, vers l'an 1145. Quatre ans plus tard, il fut élu, malgré ses protestations, évêque de Beauvais, suppliant Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, et Suger, abbé de St.-Denis, de faire nommer à ces hautes fonctions un homme plus capable. Mais le pape Eugène III intervint à son tour et l'obligea d'accepter. Après être resté quatorze ans à l'évêché de Beauvais, il fut promu en 1162 à l'archevêché de Reims, vacant par la mort de Samson Mauvoisin, et il y resta jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire jusqu'en 1175. Outre sa piété et son zèle religieux, ses contemporains admirèrent son grand courage et les services qu'il rendit au Roi, à ses frères et à la France, dans de nombreuses guerres contre les Anglais.

En rapportant la conspiration qui fut tentée à cette époque contre la couronne de France, par Robert de Dreux et de

Braine, les chroniqueurs du moyen-âge laissent soupçonner la complicité de son frère Henri de France, alors évêque de Beauvais; c'est du moins ce qui semble résulter d'une lettre de Suger « au vénérable évêque de Beauvais, Henri, et au noble Chapitre de St.-Pierre (1), » dans laquelle Henri paraît avoir soulevé non-seulement son clergé, mais aussi tout son peuple. Cependant la réconciliation des deux frères, l'évêque et le roi, ne tarda pas à se faire, comme nous l'apprend une lettre de saint Bernard, citée par Louvet dans son *Histoire de Beauvais* (2). Le premier fruit de cette réconciliation fut d'entraîner l'évêque et Robert de Braine à envahir la Normandie, pendant que Louis-le-Jeune défendait vaillamment la ville de Toulouse, afin de contraindre le roi d'Angleterre à abandonner précipitamment le midi pour venir défendre ses États du nord, et à signer, au mois de décembre 1159, une trêve qui fut convertie l'année suivante en un traité de paix.

La rivalité de la France et de l'Angleterre, qui occupe presque seule toute la politique de ce siècle et du suivant, était alors favorable au mouvement communal, source de beaucoup de troubles, en même temps que de nombreuses et fécondes réformes, dans un grand nombre de villes. Comme beaucoup d'autres, l'évêque de Beauvais, Henri de France, eut donc souvent à lutter contre la commune ou la ville de Beauvais, et plus tard contre celle de Reims, afin de conserver l'unité du pouvoir et de tenir ou de ramener dans de sages limites les tendances de ces opulentes cités à s'affranchir de toute autorité. C'est ainsi, comme nous venons de le dire, que Henri de France, quoique élu contre son vœu à l'évêché de Beauvais, dont il était précédemment chanoine

(1) Louvet, *Hist. de Beauvais*, tome II, p. 280 et suivantes.

(2) Tome II, p. 283 et suivantes.

et trésorier, et contraint par le Pape, par saint Bernard, par Suger, par Pierre-le-Vénérable et surtout par le vœu des populations, à accepter cette haute dignité ecclésiastique, se trouva cependant, à peine élu, tour à tour en lutte contre le roi, son frère, pour la défense des droits de son église, puis engagé dans la révolte de Robert de Dreux, sous la régence de la reine Blanche, et enfin obligé de demander l'appui de la Couronne, en 1151, contre la commune de Beauvais qui portait, selon lui, atteinte à son pouvoir épiscopal en cherchant à se faire justice elle-même. Fort heureusement ce fut surtout contre l'Angleterre, la Normandie, et tous les ennemis de la France au nord, qu'il finit par tourner son activité; car les fonctions du saint ministère s'alliaient très-bien, dans l'opinion générale de cette époque, à la vie agitée des camps; et l'on voit même, au siècle précédent, les évêques d'Allemagne déposer un des leurs, l'archevêque de Mayence, comme trop pacifique et trop peu vaillant. On ne saurait faire à l'archevêque de Reims le même reproche, mais il ne paraît pas non plus qu'on puisse l'accuser d'avoir manqué de zèle dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Il portait, dans la surveillance et le maintien de l'ordre moral, la même ardeur que dans la défense de l'ordre social et politique. Outre les hérétiques de toute nature que les conseils ne cessaient de condamner et dont le peuple exigeait ensuite la remise à l'autorité séculière, il y avait à cette époque, dans la société du moyen-âge, une classe nombreuse, puissante et riche, qu'on dépouillait toujours, mais qui toujours parvenait à concentrer dans ses mains la fortune publique, et qu'il fallait associer de gré ou de force au mouvement de la civilisation chrétienne, si l'on ne voulait point tomber, tôt ou tard, sous sa domination. Cette classe était celle de Juifs. Les Juifs étaient donc au moyen-âge ce qu'ils furent plus tard, et, pour qu'ils ne devinssent

pas dangereux, il fallait que les mœurs corrigeassent leurs singuliers instincts de trafic et d'usure. Mais, à cette époque, il y avait plus de gloire à les convaincre qu'à les vaincre, et le peuple, qui les avait en horreur, devait tenir en grande vénération ceux qui parvenaient à leur faire embrasser la vérité. Une légende venue jusqu'à nous, de siècle en siècle, nous montre Henri de France travaillant avec Agnès de Braine, la femme de son frère Robert, à la conversion des Juifs, et nous fait voir que ces princes et puissants seigneurs ne dédaignaient point l'éducation des petits. Mathieu Herbelin, dans son histoire manuscrite de la maison de Dreux et de Braine, rapporte que, l'année même où elle épousa Robert de France, Agnès de Braine entreprit l'instruction et l'éducation d'une Juive dont la conversion eut lieu dans l'église de St.-Yred de Braine, en présence d'une foule immense de peuple et de Henri, évêque de Beauvais, qui célébrait la messe, assisté de l'évêque de Soissons et de l'abbé de Braine.

Il est encore fait mention du zèle religieux de Henri de France, en 1157, à l'occasion de la translation de la châsse de saint Éloi, faite par l'évêque de Noyon, par l'archevêque de Reims, et plusieurs autres prélats. Toujours fidèle à la politique de l'Église, il se prononça, en 1159, comme saint Bernard et le clergé de France, pour Alexandre III contre Victor III, élu pape par la minorité des cardinaux et appuyé par l'empereur d'Allemagne. Enfin, en 1162, Henri de France, évêque de Beauvais, avait été promu à l'archevêché de Reims où il ne tarda point à rencontrer, de la part *des communiers*, les mêmes oppositions qu'à Beauvais. André Duchesne, dans son *Histoire de la maison de Dreux* (p. 21), nous dit que le comte Robert de Dreux et de Braine, s'employa à pacifier la discorde excitée par la ville de Reims contre Henri, son frère, nouvellement élu : « En quoy il travailla si utilement qu'après plusieurs hostilités exercées de

part et d'autre, il moyenna une bonne et ferme paix entre eux : s'acquérant la gloire d'avoir, par son industrie et prudence, esteint un feu *dont la moindre étincelle étoit capable d'embraser tout le Royaume.* »

Nous avons peu de détails sur son archiépiscopat de Reims; mais nous savons qu'il mourut en 1175, après avoir été quatorze ans évêque de Beauvais et treize ans archevêque de Reims.

Une légende curieuse et inédite, sur sa mort, fait pressentir combien les luttes courageuses du prélat, en faveur de l'autorité épiscopale et royale, avait gravé dans le peuple de profonds souvenirs. Cette légende est tirée d'une épître de frère Vincens de Beauvais à saint Louis, pour le consoler de la mort de son fils, et se trouve à la suite de l'histoire du comte de Mâcon, qui fut emporté par le Diable. Il y a donc lieu de croire, d'après cela, qu'il faut en rapporter la date au commencement du XIVe. siècle (Voir à la Bibliothèque impériale ms. 7327, in-f°. mad. XIVe. siècle).

Voici cette légende :

« De ce propos auxi me raconta un certain essample un « mien oncle appelé Elebant, chambrier jadis de Henri « l'arcevesque de Reims : il advint disoit-il, que Monseigneur « l'arcevesque m'envoioit à Arras, et comme nous apprechissions d'un boys environ l'eure de midi, et je chevauchasse je ot mon valet auxi, qui se hastoit et alloit « devant pour appareiller mon hostel, il ouy grant noise ou « boys, auxi comme se fussent plusieurs fremissements et « tumultes divers de chevaulx et auxi comme son d'armes « et voiz d'une multitude de gens qui impétueusement s'embatissent en une bataille. Adonques il fu moult esbahi et « son cheval auxi, et continent s'en retourna à moy. Et « comme je li demandasse pourquoy il retournoit, il re- « pondi : Mon cheval, dit-il, ne veult aler avant ne pour

« haire ne pour esperons ; et je meismes ay si grand paour
« que je n'ose aler avant, quar j'ai veu et ouy merveilles :
« ce boys est tout plain d'ames de trepassez et de deables ;
« et les ouys crier et dire : Alez, alez! nous avons jà le
« prevost d'Aire, nous avons prouchainement l'arcevesque
« de Reims. Et je le dis : Empreignons, dis-je en nos frons
« le signe de la crois et alons seurement. Et comme ji
« alasse avant et fusse venu au boys, celles umbres s'en
« estoient ja departies, mais toutes voies, je ouy aucunes
« voiz confuses et hurteiz d'armes et fremissements de che-
« vaulx ; mais je ne peu onques vesir umbre ne entendre
« voiz.

« Et quant nous feusmes retournés à Reims, nous trou-
« vasmes l'arcevesque qui se mouroit, et ne vesqui pas XV
« jours depuis que ces voiz furent ouyes; donc on soup-
« çonne qu'il fust pris des esprits, desquelz on avait ouy dire
« qu'ils le prendroient. »

La réponse à la question 41°. du programme, ainsi conçue : *Quelles sont, au moyen-âge, les plus illustres familles de la Champagne*, demandant des études et des développements considérables, est renvoyée à l'Académie de Reims qui en fera l'objet ultérieur de ses travaux.

M. Bordeaux demande la parole pour signaler au Congrès certains vantaux de portes qui ont attiré son attention à Reims. Voici, très-sommairement, l'analyse de sa communication :

Dans bien des églises et maisons anciennes, en France et sur les bords du Rhin, les portes sont composées de madriers maintenus par des armatures en fer simples ou ouvragées. Au XV°. siècle, en Normandie, les portes présentent un assemblage de menuiserie figurant des étoffes roulées et plissées. M. Bordeaux a observé à Reims un système qui lui

paraît local : ce sont des panneaux trilobés, taillés en creux à même l'épaisseur de madriers, non égaux entre eux, le plus fort du côté des gonds. Il a fait cette remarque auprès de la curieuse maison dite *des Musiciens* et à la porte de l'église St.-Jacques, dont la partie supérieure trilobée devient à jour par l'effet d'un guichet mobile s'ouvrant à l'intérieur.

M. l'abbé Jacquenet lit une note, écrite avec chaleur, *sur la restauration intérieure de la cathédrale de Reims.*

NOTE DE M. JACQUENET.

L'un des traits caractéristiques des esprits, à cette époque de rénovation, est la sollicitude pour les œuvres d'art que nous a léguées le moyen-âge. En considérant avec attention cette tendance, il n'est pas permis de n'y voir qu'un caprice de la mode : on y reconnaît le retour à un grand principe.

Que nous représentent, en effet, ces monuments magnifiques de l'art chrétien, dont Notre-Dame de Reims est la perle ? Ce sont des témoins toujours debout, qui attestent hautement la puissance d'un peuple animé de l'esprit du christianisme et mis en possession de sa liberté ; ce sont des témoins de ces grands siècles où l'on voyait la figure majestueuse d'Innocent III sous la tiare, saint Louis sur le trône, saint Thomas dans les écoles, des architectes pour concevoir, et des ouvriers pour exécuter les chefs-d'œuvre que nous admirons, et des prélats comme notre Albéric de Humbert, qui, après en avoir posé la première pierre, s'en allaient mourir aux Croisades.

On sait les vicissitudes de l'art chrétien et le sort de ses monuments. Ils n'avaient pas été construits dans un simple but d'utilité : expression d'une pensée, d'un principe, ils subirent l'influence des transformations de l'esprit public. On était arrivé assez rapidement au point de perfection ; le désir

de raffiner ouvrit la voie à la décadence. Bientôt l'esprit païen s'agita dans le sépulcre où l'avait enfermé le christianisme vainqueur; et, reprenant dans le monde une partie de son empire, il inaugura cette époque de la Renaissance, où l'art chrétien fut délaissé pour celui de la Grèce et de Rome. Une fois sur cette pente, on marcha à grandes étapes. Le XVI°. siècle avait négligé la construction des monuments chrétiens; le XVII°. en oublia le mérite, et le XVIII°. ne se fit aucun scrupule de les mutiler.

Notre-Dame de Reims supporta, pour sa part, les coups de l'esprit nouveau. Elle se vit dépouiller des ornements dont la munificence des rois, des princes, des prélats et des fidèles avait enrichi les chapelles rayonnantes formant le chevet de l'église, ces chapelles qui, dans la symbolique chrétienne, sont comme une couronne radieuse ceignant la tête du Sauveur de nos âmes, dont le maître-autel représente le chef auguste; et la nef et le transept, le corps et les bras. Elle se vit enlever cette magnifique ceinture de vitraux qui garnissaient les fenêtres des bas-côtés, et ne sembla conserver ceux de l'étage supérieur que pour rendre cette perte plus déplorable. Nous avons écouté au passage une version qui court à ce sujet. Les vitraux de couleurs auraient été remplacés par des vitres blanches, pour que les chanoines pussent lire le nouveau Bréviaire, substitué à l'ancien, que tous récitaient par cœur. Cette raison, prise à la lettre, nous paraît très-contestable; car, en supposant, ce qui n'est guère vraisemblable, que tous les membres du nombreux chapitre de la cathédrale de Reims fussent de force à savoir de mémoire tout l'ancien Bréviaire remois, il eût suffi, pour lire le nouveau, de supprimer seulement les verrières des fenêtres à proximité du chœur, si on ne voulait pas recourir à la lumière artificielle, sans faire impitoyablement main basse sur tout le pourtour de l'édifice. Mais il nous plaît d'accepter ce récit

comme une légende ; et nous y voyons la preuve d'un grand affaiblissement de l'esprit catholique et d'un oubli déplorable des traditions. Les personnages qui, de leur propre autorité, envoyaient leur ancien bréviaire chez l'épicier, pour en prendre un nouveau, pouvaient tout aussi bien vendre les vitraux de Notre-Dame à des brocanteurs juifs, pour décorer le palais de Postdam ou le Kremlin. Et, en disant cela, loin de nous l'intention d'accuser personne en particulier de ce qui, par le malheur des temps, était un peu la faute de tous.

La Révolution, qui vint s'abattre sur notre cathédrale, acheva de la dépouiller de ses décorations et de ses trésors. Heureusement encore que le patriotisme et l'intelligence de quelques Remois préservèrent le monument de la ruine, en persuadant au peuple devenu souverain que l'église du sacre des rois était un club digne de lui. Les temps meilleurs ne se hâtèrent pas de venir pour notre cathédrale. En haine de l'ancien régime, l'antique diocèse de Reims avait été annexé en partie au diocèse de Metz, en partie à celui de Meaux ; et Notre-Dame de Reims était descendue au rang d'une modeste cure. Le concordat de 1817, qui releva le siége de saint Remy, fut le premier pas vers une restauration rendue chaque jour plus urgente. Une belle occasion se présenta bientôt, dans le sacre de Charles X, pour réparer les injures du temps et des révolutions ; mais on était encore alors en 1825, et, suivant le goût de l'époque, on se contenta de badigeonner comme une cuisine l'intérieur de la basilique. La voûte seule reçut une couleur bleue, avec des fleurs de lis en guise d'étoiles. Encore faut-il savoir gré aux architectes et aux décorateurs de ce temps-là de n'avoir pas fait un plus grand mal à l'édifice.

Depuis le retour à une appréciation plus saine des monuments de l'art chrétien, le courant des idées et la force des

choses ont inspiré des réparations mieux entendues. La tour du Nord a été restaurée à neuf, et d'importants travaux de consolidation et d'embellissement se poursuivent au chevet extérieur de la cathédrale. Mais le temps qu'exigent ces travaux du dehors ajournait à un lointain avenir les travaux du dedans. L'illustre Cardinal qui occupe si dignement le siége de saint Remy et d'Hincmar, ne pouvait se résoudre à subir ces délais; et, laissant à l'État le soin de continuer sa tâche, il entreprit lui-même l'œuvre considérable des réparations intérieures. Remarquons les circonstances de ce projet, et le contraste qu'elles présentent avec celles des prétendues restaurations du siècle précédent. Alors, sous l'influence de l'esprit particulier qui éloignait de Rome, on s'efforçait de donner à notre cathédrale le caractère païen; aujourd'hui, au souffle de l'esprit qui nous porte vers le centre de l'unité catholique, on s'applique à restituer à l'édifice son caractère chrétien.

Pour que cette restauration fût digne de la cathédrale de Reims, qui n'admet rien de médiocre; digne du prince de l'Église qui l'entreprenait, on fit appel aux artistes les plus distingués. M. Viollet-Leduc n'était point encore l'architecte de Notre-Dame de Reims, mais ses écrits et ses travaux, en prouvant sa compétence comme homme de théorie et de pratique, fixèrent sur lui le choix de Son Éminence. L'illustre prélat lui expliqua son projet, lui fit part de sa résolution de ne rien épargner pour l'accomplir; et il en reçut, après de longues études, des dessins dont l'exécution a rendu la chapelle absidale telle qu'il nous est donné de la contempler aujourd'hui.

Suivant la pratique du moyen-âge, la peinture polychrome a été adoptée pour la décoration des murailles. Les arcades ogivales qui règnent dans tout le pourtour inférieur ont reçu une peinture représentant des rideaux à fond brun, parsemé

de dessins d'or, avec des franges d'or en chef et des crépines d'or à l'extrémité inférieure. Sur ce fond, drapé à l'aide de quelques filets, se détachent des encadrements peints en rouge et bleu d'un vif éclat. Plus haut, les trois fenêtres simulées, taillées de part et d'autre dans le mur de séparation et dans les contreforts, en parfaite symétrie avec les trois grandes fenêtres géminées qui forment le fond de l'édifice, ont reçu des peintures en grisailles dont le fini a trompé l'œil de plus d'un visiteur. Ce sont des médaillons formés par des filets noirs sur un fond gris ; le filet d'encadrement, le meneau et la saillie de la rose à six lobes inscrite dans le tympan de la grande fenêtre, au-dessus des deux baies, sont peints en rouge. Le tout, d'un aspect sévère, repose agréablement les yeux, sans les distraire toutefois de l'attention qu'ils devront tout à l'heure aux vitraux. Les colonnettes qui, de distance en distance, partent du socle et, passant entre les fenêtres géminées, s'élancent jusqu'à la voûte, sont peintes d'une couleur vert tendre et sillonnées de lignes brisées de couleur rouge. Ces colonnettes vont soutenir les nervures prismatiques, peintes en vert, lisérées d'or, qui portent elles-mêmes la voûte d'azur, semée d'étoiles d'or, qui symbolise le firmament, le ciel, terme de nos espérances. Cette décoration, exécutée par M. Denuelle, qui a d'ailleurs fait ses preuves, révèle une profonde entente de l'art. Ce n'est plus ce badigeon qui salit tant d'édifices, c'est une vraie peinture, qui embellit et relève tous les détails. Les couleurs se détachent les unes des autres sans se heurter. Des filets habilement ménagés, des rinceaux bien exécutés, font ressortir les tons, comblent les espaces vides et établissent partout l'harmonie.

Mais hâtons-nous de porter nos regards sur les vitraux. C'est cette partie de la décoration qui a été l'objet d'une plus grande sollicitude. Depuis la renaissance de l'art du

peintre-verrier, qui a suivi les phases de l'architecture gothique elle-même, bien des essais ont été faits, bien des progrès ont été obtenus; et on était jaloux de profiter des uns et des autres. Comme dans toute restauration pareille, il y avait deux questions préalables : le choix du sujet et le caractère à donner au travail. Le premier était déterminé par la destination même du monument. La cathédrale de Reims est avant tout l'église de Notre-Dame ; les verrières devaient donc nous parler de Marie. Restait le second point, restait à obtenir un dessin et une exécution en harmonie avec un encadrement qui date de six siècles, et avec les anciens vitraux conservés à l'étage supérieur. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler les précautions prises pour atteindre ce but. On s'adressa, pour les dessins, à M. Steinhel, celui des artistes de nos jours qui, au jugement des hommes compétents, a le mieux compris la peinture sur verre. Mais tant était grand le désir d'approcher de la perfection, qu'on ne voulut pas accepter son œuvre, pour le premier vitrail du moins, sans la soumettre à l'examen d'une commission. Nommer entre autres MM. Loriquet, Charles Givelet, Maille-Leblanc, c'est assez dire qu'on choisit les hommes les plus experts parmi les connaisseurs que compte Reims, où les modèles qu'on a sous les yeux rendent le goût si sûr en fait de beaux-arts. Moyennant quelques observations dont l'artiste a tenu compte, la Commission se plut à reconnaître dans l'œuvre de M. Steinhel la naïveté et la grâce des meilleures époques de l'art. L'exécution avait été confiée à M. Coffetier, le collaborateur émérite de M. Steinhel. Pénétré de l'importance de l'entreprise, M. Coffetier ne pouvait se contenter de fabriquer au hasard ses verrières. Il se rendit à Reims, observa les jours et les ombres de la cathédrale, fit une étude comparée des vitraux anciens, afin d'en bien saisir le ton et les nuances; et ce ne fut qu'après s'être muni de tous

ces documents que, de retour à Paris, il broya ses couleurs et alluma ses fourneaux. Voilà de quelle préparation laborieuse sont sorties les trois verrières qui brillent devant nous.

Celle du centre, la première posée, offre en douze médaillons les principales scènes de la vie de la Sainte-Vierge. En commençant par la gauche, et en allant alternativement d'une baie à l'autre, de bas en haut, ce sont : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Bergers, l'Adoration des Mages, la Fuite en Égypte, le Massacre des Innocents, Jésus retrouvé dans le Temple, les Noces de Cana, la Mort de Marie, sa Sépulture et son Assomption. Dans le tympan des deux baies, on aperçoit les tours de la Jérusalem céleste, et plus haut, au centre de la rosace à six lobes, entouré d'une décoration végétale, le Couronnement de Marie. Sur tous ces tableaux, sur toute cette biographie, plane la figure du Sauveur, la tête ceinte du nimbe croisé et la dextre bénissante.

La verrière placée à gauche de la précédente représente la généalogie de la Sainte-Vierge. On y remarque tout d'abord une idée neuve de M. Steinhel. Au lieu de s'en tenir à cet arbre de Jessé, si souvent reproduit, qui, outre l'inconvénient d'être ici d'une invention relativement trop récente, donne ses personnages plantés en quelque sorte sur des rinceaux d'une manière aussi pénible pour eux que désagréable pour le spectateur, il a trouvé, dans son désir d'éviter un anachronisme et d'imprimer à son œuvre plus de grâce, une heureuse inspiration. De la couche où Jessé repose, et près de laquelle se lisent ces mots du prophète Isaïe, dont la verrière est le commentaire : *Egredietur virga de radice Jesse*, partent deux rameaux qui vont former dans les deux baies douze médaillons de fleurs et de verdure, au centre desquels sont majestueusement assis les ancêtres de Marie,

la couronne en tête, la harpe ou le sceptre à la main. Dans le dernier médaillon s'épanouit la fleur de la tige de Jessé, Marie, la fille des rois et des patriarches. Remarquons la signature, au bas de la verrière. S. Ém. le cardinal Gousset, revêtu de la pourpre romaine, agenouillé sur un prie-Dieu, offre à Marie un vitrail qu'il tient à la main. Le portrait du Cardinal est très-ressemblant, surtout vu de près; mais l'artiste, se conformant aux traditions de l'art, n'a pas laissé de mettre le nom du prélat en lettres gothiques dans un cartouche. Ce petit médaillon, exécuté avec beaucoup de soin, est tout-à-fait dans le goût du XIII°. siècle; c'est déjà ainsi que l'abbé Suger, le grand ministre de Louis VII, est représenté sur les vitraux de St.-Denis.

La troisième verrière, que nous voyons à droite, rappelle l'influence salutaire que la Reine des cieux continue d'exercer sur la terre. Par leur variété, les sujets qui entrent dans cette composition répondent à l'idée que l'on doit se former de l'étendue du pouvoir de Marie, et, par leur caractère, ils respirent la foi naïve du moyen-âge. Ils ont été choisis dans une histoire des miracles de la Mère de Dieu, écrite au XIII°. siècle, par Gautier, abbé de Coincy, historien et poète, dont les œuvres, restées long-temps inédites, ont été enfin publiées de nos jours par le savant M. Poquet, curé-doyen de Béry-au-Bac. Mettant à profit les ressources de son rare talent, le peintre a heureusement varié ici le dessin de ses médaillons, et, donnant à leur encadrement la forme d'une gracieuse couronne, il en a fait comme autant d'*ex-voto* suspendus par la foi et la reconnaissance aux parois du sanctuaire de Marie. En partant de la gauche, au bas de la verrière, et en s'élevant alternativement, comme de coutume, d'une lancette à l'autre, c'est d'abord l'Archevêque de Tolède, saint Ildephonse, qui, pour avoir défendu la virginité de Marie, reçoit de ses mains une aube sans cou-

ture, dont il devra se servir au saint autel tous les samedis. Ce sont ensuite des malades guéris du mal des ardents, par l'invocation de Marie. C'est, dans deux médaillons distincts, le moine Théophile, vidame de l'Évêque d'Adana, faisant un pacte par écrit avec le démon; et, touché de repentir, recouvrant son écrit par l'entremise de la Sainte-Vierge. Dans deux autres médaillons, on aperçoit le guerrier saint Mercure se disposant par la prière, devant une statue de Marie, à combattre Julien-l'Apostat, et faisant ensuite à ce prince, dans la mêlée, une blessure mortelle. Viennent ensuite des marins assaillis pendant la nuit par une violente tempête, et qui, ayant recours à Marie, sont guidés par un cierge allumé qu'elle fait descendre sur le mât du navire; puis, un moine, recouvrant la vue en priant devant une châsse sculptée de ses mains et renfermant des reliques de la Sainte-Vierge; des ménétriers réfugiés la nuit dans une église et visités par la Mère de Dieu, qui, laissant tomber dans un bénitier quelques gouttes de la cire du cierge allumé qu'elle tient à la main, leur déclare que cette eau serait désormais un remède infaillible contre l'épidémie qui sévissait dans la contrée; puis encore saint Bon, archevêque de Clermont, recevant une chasuble des mains de la Sainte-Vierge en récompense de sa piété; l'image de Marie, portée sur leurs murailles par les Orléanais assiégés, et qui, blessée au genou, fait rejaillir sur les assiégeants tous leurs traits; enfin Marie elle-même apparaissant, à la prière de saint Germain, au-dessus de Constantinople, assiégée par Muselinus, et recevant dans son manteau déployé tous les traits, qu'elle renvoie aux ennemis. Et au-dessus de ces différentes scènes, au centre de la rosace à six lobes, Marie, assise sur un trône, semble contempler avec une joie maternelle tous ces heureux effets de la puissance que lui a donnée son divin Fils.

Si, après avoir déchiffré séparément ces trois verrières,

on les considère dans leur ensemble, les yeux sont agréablement frappés de l'effet qu'elles produisent. Elles ont chacune leur caractère propre; mais elles s'harmonisent ensemble parfaitement. Ce sont comme trois sœurs qui ont leur physionomie particulière, mais qui se ressemblent cependant par un air de famille. Le fond de ces verrières, comme les anciennes que notre cathédrale a conservées, est le bleu obtenu par l'oxydation du cobalt; les autres couleurs, le rouge, le vert, le violet, quelquefois le jaune, viennent s'y nuancer avec des tons assez vifs, sans se heurter jamais. Le tout est relevé par des bordures dont les ornements sont aussi bien conçus que les couleurs en sont bien agencées. Sans doute qu'il ne faudrait pas chercher dans ces vitraux la pureté du dessin, les tons nuancés, les ombres et la perspective d'un tableau sur toile; mais, en se reportant à la date du monument, et en considérant ces verrières, suivant les principes de l'art du peintre-verrier au XIII°. siècle, comme des mosaïques, il est permis de dire qu'elles sont bien près de la perfection. Nous ne sortons pas du sujet en considérant encore nos verrières sous le rapport de l'instruction et de l'édification des fidèles; car les architectes du moyen-âge ayant substitué, dans la hardiesse de leur génie, des fenêtres aux murs latéraux des églises, les verrières ont dû tenir lieu des tableaux, qui n'avaient effectivement plus de place. Quelle importance n'offrent pas sous cet aspect ces trois nouvelles pages du *livre du peuple*, comme on nommait les verrières au moyen-âge! C'est une trilogie qui nous parle éloquemment de Marie avant, pendant et après sa vie mortelle; et on pourrait conseiller encore avec fruit aux fidèles, comme le faisait pour d'autres verrières un ancien cathéchisme du diocèse de Cambrai, de les regarder en récitant le chapelet pendant la messe.

Il est temps de nous occuper de l'autel, le centre vers le-

quel convergent toutes ces décorations. Elevé de trois marches, suivant les prescriptions liturgiques, cet autel fixe se compose d'abord d'une large dalle posée sur six colonnes, dont quatre au-devant, et une de chaque côté. Pour éviter la trop grande simplicité du moyen-âge, où l'autel n'était communément qu'une table, M. Viollet-Leduc a eu l'heureuse pensée de remplir une partie du vide inférieur par un tombeau en forme d'hexagone, coupé verticalement par le milieu, et revêtu de quatre-feuilles encadrés dans des lignes transversales. Ce travail, exécuté par M. Fontenelle avec l'habileté qu'on lui connaît, a été relevé encore par la peinture. Le fût des colonnes, le quadrillé du sarcophage, ont reçu une couleur d'ivoire; et l'or, nuancé de rouge dans les chapiteaux et dans les filets, donne à toute cette partie une fraîcheur et une grâce particulières. Le rétable est formé de deux blocs de pierre posés de champ, de part et d'autre du tabernacle. Il porte des bas-reliefs dus au ciseau de M. Paschal. Le premier compartiment à gauche, du côté de l'Évangile, représente l'Annonciation. L'ange, debout devant la Sainte-Vierge, qui est dans la même attitude, tient à la main un listel portant ces mots: *Ave, Maria.* Dans le second compartiment, séparé du précédent par une simple colonnette, est représentée la Visitation. Sainte Elisabeth semble dire encore à Marie: *Vous êtes bénie entre toutes les femmes*, et Marie lui répondre, dans les transports d'une joie divine: *Mon âme glorifie le Seigneur.* Du côté de l'Épître, on voit l'Adoration des Mages. Dans le compartiment le plus rapproché du tabernacle, la Sainte-Vierge assise tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus debout, et le premier des Rois mages, à la clarté de l'étoile miraculeuse, offre l'or au divin Enfant. Dans le compartiment plus éloigné, les deux autres mages se préparent à offrir à leur tour l'encens et la myrrhe. Tous ces personnages, dont le type a été em-

prunté à Notre-Dame de Paris, sont drapés avec une certaine raideur, comme on le pratiquait au XIII°. siècle ; mais, la peinture aidant, ils ont tous une expression remarquable.

Le tabernacle est de forme rectangulaire et encadré par une moulure sévère. La porte, en chêne, est recouverte d'une feuille de cuivre doré, ornée d'une croix latine, au centre de laquelle se trouve un agneau passant, avec le guidon, dans un nimbe enrichi de douze pierreries. Au-dessus de la porte est un cep de vigne doré. Une guirlande de roses, de la plus grande fraîcheur, sert tout à la fois de couronne au tabernacle et de base à l'exposition.

Cet édicule se compose de quatre gerbes de colonnettes, qui vont soutenir la voûte destinée à couvrir le Saint-Sacrement, aux jours où il sera exposé directement à la vénération des fidèles. Quatre anges, adossés à chacune des colonnettes, ont en main les instruments de la Passion : la croix, la couronne d'épines, les clous et la lance. Les baldaquins qui les abritent se marient aux clochetons qui terminent les quatre colonnettes, et du centre s'élance une flèche surmontée d'une croix à laquelle est attachée Marie, avec l'Enfant-Jésus dans ses bras, expression symbolique de la part que prit au sacrifice du Calvaire la Reine des Martyrs. Tout ce travail, en bois sculpté et doré, avec des filets noirs qui en font ressortir les détails, est dû au ciseau de M. Corbon, ce Cincinnatus des arts, qui, porté, en 1848, par le suffrage populaire à l'Assemblée nationale, y remplit avec honneur les fonctions de vice-président, et, à la suite d'un de ces retours de l'opinion qui ne sont pas rares dans les troubles civils, revint, sans paraître descendre, du siége de député à son atelier.

Dans l'intérieur de l'exposition, sur le trône destiné à recevoir le Saint-Sacrement, on voit un crucifix ; sur le rétable, six chandeliers, et au bas des colonnettes de l'exposi-

tion deux candélabres à sept branches, en forme de bougeoirs ; le tout en bronze doré et sortant de la fabrique de M. Bachelet.

Pour compléter la décoration, on n'attend plus qu'un lustre, qui s'achève ; le pavé en dalles incrustées que prépare M. Fontenelle, et la balustrade en fer doré, dont l'exécution est confiée à M. Leblanc, de Reims, qui a montré récemment encore, dans la galerie de la Bibliothèque de l'Archevêché, quelle souplesse le fer peut acquérir dans ses mains habiles.

Voilà donc la chapelle absidale de Notre-Dame, telle que l'a faite l'art chrétien renouvelé. Son ensemble, de la plus grande richesse, ne plaît pas seulement aux yeux ; mais ce qui était le but suprême des artistes du moyen-âge, il produit une impression qui, pénétrant jusqu'au fond de l'âme, porte au recueillement et excite à la prière.

Malgré les précautions qui ont été prises dans cette restauration ; malgré l'habileté des artistes qui y ont concouru, elle n'a pas laissé d'être l'objet de quelques critiques. Mais quelle est l'œuvre, surtout quelle est l'œuvre contemporaine qui puisse y échapper entièrement ? Du reste, la critique dont je parle apporte elle-même dans ses arrêts un tempérament qui les fait ressembler assez à un éloge, en avouant que cet ouvrage est certainement ce qu'on a fait de mieux jusqu'ici en ce genre. Puisque je suis d'accord avec la critique sur le point essentiel, je l'engagerais à donner ses vues au sujet des réparations qui vont suivre. On sait, en effet, que le public religieux, frappé de la magnificence rendue à la chapelle absidale, et choqué par le contraste de l'aspect misérable des chapelles voisines, a émis le vœu de voir le chevet restauré entièrement. La piété et le patriotisme promettent d'ouvrir largement les bourses, et M. Viollet-Leduc prépare, pour une restauration d'ensemble, des dessins qui

seront soumis volontiers aux amateurs qui en demanderaient communication.

Encore un mot, Messieurs, et j'ai fini.

La question que je viens de toucher ne figure pas dans votre programme, mais elle y entre facilement. Il me semble même qu'il convenait de ne pas la passer sous silence devant le Congrès archéologique, puisqu'il a sa part dans le mérite de l'œuvre qui en est le sujet. On ne peut méconnaître l'influence qu'a exercée sur l'idée de l'entreprise et sur sa belle exécution le mouvement de rénovation de l'art chrétien. Sans doute que l'origine de ce mouvement est tout à la fois une disposition providentielle, et un retour aux sentiments chrétiens des âmes instruites par de trop funestes expériences. Mais une gloire incontestable pour M. le vicomte de Caumont et pour ceux qui ont imité son zèle et sa générosité, un titre qui leur assure la reconnaissance de tous les amis du bien et du beau, de tout ce qui porte un cœur français, un cœur catholique, c'est que, les premiers, ils ont discerné ce mouvement, en ont compris le but, estimé la puissance, et que, s'en emparant pour le diriger, ils l'ont rendu plus large, plus fécond et plus salutaire.

Cette lecture de M. Jacquenet est entendue avec le plus vif intérêt : elle témoigne du zèle de ce digne ecclésiastique pour les traditions de l'art chrétien.

Au sujet de la teinte un peu trop pâle des trois verrières signalées, M. Peters Wilbaux observe que le temps ne suffira pas pour obtenir un ton plus foncé. Ce défaut tient à la fabrication du verre : au lieu d'avoir des vitraux rugueux, on les obtient plats et translucides ; le rayon lumineux les traverse sans se réfracter à l'intérieur comme dans les anciens. Par exemple, d'après une remarque judicieuse faite à la cathédrale de Tournay, lorsque les rayons rouge et bleu se

montrent, ils donnent lieu dans l'église entière à une teinte violacée. L'ancien historien Cousin observait, à l'honneur des verrières de son temps, que les teintes se trouvaient concentrées dans l'intérieur même de la verrière.

M. le comte de Mellet ajoute à ces observations très-goûtées, que le meilleur moyen de faire progresser l'art du peintre-verrier est de ne pas prendre le vitrail au rabais, et de ne pas s'adresser à ces vitriers improvisés peintres pour satisfaire au goût général. Le succès dépend du choix des études. On peut, dans notre temps, réussir les verrières : témoins, les travaux exécutés à la St^{e}.-Chapelle et les heureuses reproductions de certains vitraux de Chartres dues à M. Coffetier.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie, proclame, dans l'ordre suivant, les noms des lauréats auxquels la Société a décerné des médailles :

Médailles d'argent :

A M. Tailliar, de Douai, pour ses importantes recherches sur le régime municipal romain ;

A M. Loriquet, pour son ouvrage intitulé: *Reims sous la domination romaine,* d'après les inscriptions;

A M. le vicomte de Gourgues, pour son livre sur les pouillés du diocèse de Périgueux;

A M. le conseiller Renault, pour son volume intitulé: *Revue historique et monumentale de l'arrondissement de Coutances ;*

A M. l'abbé Cerf, pour son *Histoire et description de l'église de Reims ;*

A M. Peigné-Delacourt, pour sa grande publication des établissements religieux de la province de Reims;

A M. Saubinet, de l'Académie de Reims, pour sa collec-

tion d'objets anciens et de livres rares sur la province ecclésiastique de Reims ;

A M. DUQUENELLE, pour ses explorations, ses études numismatiques et sa collection d'objets précieux.

Médaille de bronze. A M. l'abbé CHAPUT, curé de la Chalade (Meuse).

Au moment où l'on venait de proclamer les noms des lauréats, le *gros bourdon de la cathédrale a été mis en branle en leur honneur*, annonçant en même temps la clôture du Congrès.

ALLOCATIONS.

Le Congrès a voté les allocations suivantes :

100 fr. pour restaurations à Altorf.

120 fr. pour la restauration des tapisseries de Neuwillers.

150 fr. à M. Duchatellier, pour des fouilles dans le Finistère.

100 fr. pour moulages dans les villes de Reims et de Metz.

50 fr. pour la chaire de Juvigny.

200 fr. pour restauration de l'église de Mouzon (Ardennes).

100 fr. pour la continuation des fouilles de Wissant (Pas-de-Calais).

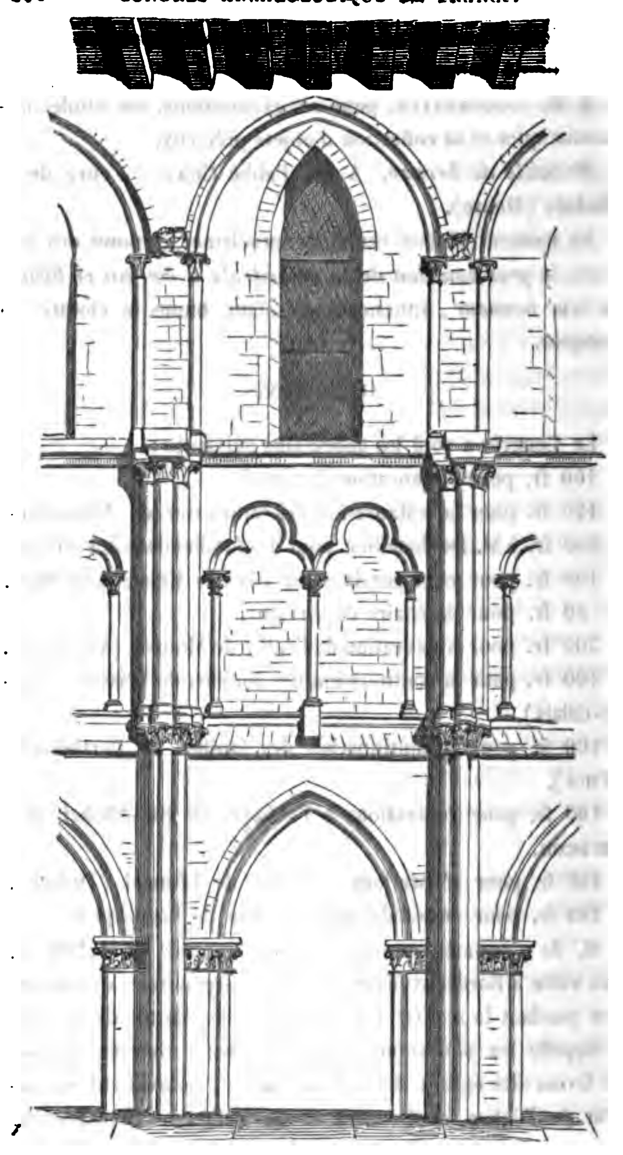
100 fr. pour la continuation des fouilles de Berthouville (Eure).

100 fr. pour réparations à l'abbaye de St.-Michel, près Tarascon.

100 fr. pour réparations à l'église de Léoncel (Drôme).

100 fr. pour consolidations à l'église de Forcalquier.

M. de Caumont annonce qu'une somme de 1,200 fr. sera votée à Bordeaux, dans les réunions générales qui auront lieu pendant la session du Congrès scientifique de France. Il rappelle les allocations qui ont eu lieu à diverses époques en faveur des églises de la Champagne, notamment en faveur de l'église de Somsois et de celle de Sept-Sceaux.



ÉLÉVATION INTÉRIEURE DE LA NEF DE SEPT-SCEAUX.

Si des besoins urgents se manifestent, M. le comte de Mellet, inspecteur divisionnaire, sollicitera encore des secours de la Société française d'archéologie.

M. Henri Paris, président de l'Académie impériale de Reims, adresse au Congrès, au nom de sa Compagnie, les paroles suivantes :

« MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

« Nous nous félicitions, dès le début de vos séances, de votre venue parmi nous ; nous devons le faire bien plus encore, en ce moment que votre session se termine, et que nous avons pu assister à vos intéressants travaux.

« Si le président de l'Académie impériale n'a pu y prendre qu'une bien faible part, du moins la Compagnie y a été dignement représentée par son secrétaire-général, M. Loriquet, et par MM. l'abbé Tourneur, Duquenelle, Bouché que je remercie en son nom.

« Par vous, Messieurs, nos monuments, de nouveau explorés, ont été rappelés dans leurs plus petits détails à l'attention des savants, et les besoins de leur conservation signalés à la vigilance de l'autorité locale.

« Vos vœux pour notre arc de triomphe, la discussion vive à laquelle il a donné lieu, seront pour lui une nouvelle et utile protection. Votre examen de la mosaïque et votre admiration pour cette œuvre d'art romain, vraiment admirable, nous seront des garants des efforts de l'édilité remoise pour lui assurer une prompte conservation et pour en faire une des curiosités les plus inviolables de notre cité.

« C'est ainsi, Messieurs, que, partout où vous passez, vous allez, explorant le sol, étudiant les monuments, interrogeant l'histoire locale, réchauffer dans chaque ville le goût des arts et des études historiques et sauver de l'oubli et de

la destruction les souvenirs et les témoins des temps passés.

« Votre œuvre, Messieurs, est désormais fondée. La XXVIIIe. session, qui s'achève, prouve son utilité en même temps qu'elle promet sa durée. Honneur en soit rendu à son illustre et modeste fondateur, et à ses fidèles et laborieux assesseurs. Les Congrès archéologiques répondent certainement à un des besoins de notre temps, et leur place est à jamais marquée dans l'histoire littéraire de ce siècle. »

Après ces paroles vivement applaudies, M. de Caumont répond que si le Congrès archéologique a obtenu quelques succès, il le doit en grande partie au concours qui lui a été prêté par les hommes les plus considérables de chaque pays, notamment par Son Éminence le cardinal Gousset. « Avec cette bonté qui caractérise un esprit aussi élevé que le sien, il a toujours depuis vingt ans favorisé ces réunions de son influence. » M. de Caumont remercie ensuite M. Henri Paris, et l'Académie de Reims qui, par ses travaux et son puissant concours, a donné aux séances un intérêt tout particulier.

Son Éminence le Cardinal, rendant hommage à l'esprit de cordiale fraternité qui a présidé aux discussions, trouve dans cette modération un puissant motif de redoubler de zèle pour le progrès des sciences historiques et archéologiques. « Déjà, dit Son Éminence, mon clergé s'occupe de recherches que MM. les Archiprêtres et MM. les Doyens seconderont de tout leur pouvoir; des statistiques seront imprimées, et je désire qu'un bon nombre de mes prêtres fassent partie de la Société française d'archéologie. » Il termine en faisant des vœux pour le succès de la Société et pour le bonheur de ses membres.

M. de Caumont, après avoir remercié de nouveau Son Éminence de ses bonnes paroles, demande que le Congrès émette le vœu que les dessins exposés dans la salle des

réunions par M. Pernot soient déposés au Ministère des cultes, dans la bibliothèque du directeur-général, M. de Contencin.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Après la clôture de la séance, Son Éminence engage, de la manière la plus bienveillante, les membres du Congrès à la suivre dans sa bibliothèque, magnifique galerie récemment ouverte à l'archevêché et ornée de boiseries du meilleur goût (1).

Son Éminence présente au Congrès les richesses bibliographiques de cette belle collection.

Le Secrétaire,

VAN DER CRUSSE.

EXPOSITION ARCHÉOLOGIQUE DU CONGRÈS.

La belle salle de l'archevêché, dans laquelle avaient lieu les séances du Congrès, était couverte d'une riche exposition de dessins archéologiques par M. Pernot et quelques autres membres.

M. Liénard, de Verdun, avait exposé une collection de dessins et plusieurs tissus anciens d'un très-haut intérêt.

M. de Caumont avait développé divers calques de monuments et la Carte de Peutinger publiée à Munich et conforme à l'original.

M. Bourdaloue, de Bourges, avait envoyé de magnifiques

(1) Le soir, M. de Caumont réunissait à sa table la plupart des lauréats et plusieurs membres du Congrès. Tous se sont donné rendez-vous à Bordeaux, le 17 septembre.

dessins des arcades gallo-romaines découvertes dans cette ville.

Voici la nomenclature des dessins exposés par M. Pernot :

1°. La couronne d'épines de N.-S. J.-C. Dessin aquarelle.
2°. Le bois de la vraie croix et un des saints clous.
3°. Deux croix processionnelles de St.-Denis, près Paris.
(Diocèse de Paris.)

4°. Mitre très-riche du temps de François I[er].
5°. Chasuble de saint François de Sales et un ostensoir très-riche de son temps.
6°. Pierre d'autel des Catacombes.
7°. Bas-reliefs très-anciens des quatre évangélistes.
8°. Coffret qui renfermait le saint suaire.
(Besançon.)

9°. Couverture de l'évangéliaire de saint Gozlin, évêque de Toul.
10°. Calice et patène de saint Gozlin.
(Nancy.)

11°. Siége de saint Gérard, évêque de Toul.
(Cathédrale de Toul.)

12°. Fac-simile d'une ancienne peinture du XIII[e]. siècle.
13°. Un calice ancien et curieux.
14°. Dalmatique de saint Hydulphe, archevêque de Trèves.
(Diocèse de St.-Dié.)

15°. Le tombeau de saint Memmie.
16°. Le calice du cardinal Fesch.
17°. Châsse byzantine de la cathédrale.
18°. Mitre de saint Malachie, provenant de Clairvaux, où cet évêque d'Irlande mourut dans les bras de saint Bernard.
(Diocèse de Châlons-sur-Marne.)

19°. Calice et patène de l'évêque Hervé, fondateur de la cathédrale.

20°. Sa crosse, objets trouvés dans son tombeau.

21°. Siége de la mère de saint Bernard.

22°. Chaire à prêcher du temps de saint Bernard.

23°. Caractères des lettres du psautier du comte Henri de Champagne.

24°. La mître du dernier abbé de Clairvaux.

(Diocèse de Troyes.)

25°. Croix d'argent, très-ancienne, provenant de St.-Jean de Dijon.

26°. Anciens fonts de baptême curieux.

27°. Anciens autels très-curieux de Vignory.

28°. La ceinture de saint Joseph, rapportée de la Palestine par le sire de Joinville.

29°. Chapiteau curieux trouvé dans les fondations du château de Vassy.

30°. Abbaye de Montiérender fondée par saint Borchaire, ami de saint Nivard, archevêque de Reims.

31°. Plaque d'ivoire sculptée, trouvée dans le puits de l'église de Montiérender.

(Diocèse de Langres.)

32°. La mître de Jehan de Marigny, archevêque de Rouen.

33°. Détails des mosaïques des fenêtres de St.-Taurin.

(Diocèse d'Évreux.)

34°. Tombe de Jehan Rose et de sa femme dans la cathédrale de Meaux.

35°. Le cercueil de Bossuet, découvert vers 1850.

36°. Chapiteaux de la crypte de Jouarre.

37°. Croix processionnelle de Vandeurs (Yonne).

(Diocèse de Meaux.)

38°. Mître de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

39°. Croix très-curieuse d'un village des environs de Sens.

(Diocèse de Sens.)

40°. Tasse dite gobelet de saint Bernard.

41°. Tombe de deux frères jumeaux, chanoines de la collégiale de Chaumont, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

42°. Vue de l'ancienne abbaye de St.-Bénigne.

43°. Autel curieux, en marbre noir, de Notre-Dame de Dijon.

(Diocèse de Dijon.)

44°. Le portail de la cathédrale d'Amiens.

45°. Anciens fonts de baptême de la cathédrale.

(Diocèse d'Amiens.)

46°. Le portail et le grand escalier de la cathédrale du Puy-en-Velay.

(Diocèse du Puy.)

47°. Le calice dit de saint Remy, conservé dans le trésor de la cathédrale de Reims.

La Société française d'archéologie a félicité les exposants et elle désire que, partout où son Congrès archéologique aura lieu, on organise des expositions du même genre.

Depuis vingt ans, on a répondu à son appel, et ces exhibitions ont toujours été utiles et intéressantes.

Elle espère qu'une exhibition aura lieu à Saumur, où elle se réunira en Congrès le 1er. juin 1862.

Les Secrétaires-généraux,

L'abbé Le Petit, Ch. Givelet.

RELATION

DE LA

VISITE FAITE PAR LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DES VIEILLES MAISONS DE REIMS;

PAR M. CH. GIVELET,

Secrétaire du Congrès.

Après la visite de l'église de St.-Thomas, le Congrès s'est dirigé, par la rue de Mars, vers la célèbre maison de la rue du Tambour. En longeant la première de ces rues, la porte du n°. 10, qui remonte à la fin du XVe. siècle ou au commencement du XVIe., fixa un instant l'attention. Cette porte est surmontée, à gauche, d'une console sculptée qui, autrefois, portait une statue; le dais ciselé à jour qui existe encore fait regretter la perte de la statue qu'il abritait.

Les visiteurs traversèrent la place de l'Hôtel-de-Ville, en jetant un rapide coup-d'œil sur la vaste et élégante façade de cet édifice, dont la restauration récente serait entièrement digne d'éloge, sans le peu d'intelligence qui se remarque dans la partie neuve de la sculpture, et sans l'addition de certains détails qui ont altéré le caractère de l'ancienne architecture.

A son tour, la maison qui précède immédiatement celle des Musiciens arrêta un instant l'attention. Sa façade élevée porte encore les traces du XIVe. siècle. On y voyait autrefois, dans l'étage supérieur, quatre grandes fenêtres ogivales, divisées chacune par un meneau surmonté de trilobes.

La cour de cet hôtel est entourée de constructions moins anciennes, dont les fenêtres aux nervures prismatiques ont le cachet du XVIe. siècle. Une cage d'escalier qui existait autrefois à droite, au bas de la cour, a été détruite. Son entrée est aujourd'hui reléguée à gauche, au fond de la cour. Près de là, au milieu, subsiste encore une porte de cette époque de transition, où l'on mélangea le style du gothique fleuri à celui de la Renaissance, qui commençait à poindre. A droite, dans la même cour, sont deux grandes pièces ornées de cheminées en pierre sculptée. L'une d'elles rappelle la fin de l'époque ogivale, et l'autre, dont les montants sont aussi du XVIe. siècle gothique, a été complétée sous Louis XIII. Au centre devait exister un tableau, accompagné à droite et à gauche de trophées militaires. Trois écussons, aujourd'hui mutilés, décoraient la partie ancienne. Le sol de cette salle, qui est vaste, était, il y a peu d'années encore, orné de pavés émaillés de la Renaissance. Des rosaces d'un très-grand effet se produisaient dans toute l'étendue de ce pavé. Elles étaient séparées par des bandes de pavés formant des enroulements qui se croisaient en s'alternant. Le rouge et le jaune seuls avaient été employés dans cette riche décoration.

N'oublions pas, en sortant, de rappeler une grande ogive aujourd'hui murée, et ornée à sa base d'une statuette de joueur de violon.

Après la visite de cette maison, l'enthousiasme des membres du Congrès réunis devant l'admirable façade de la maison des Musiciens, fut sans bornes. Pour décrire cette maison, dont la beauté et la réputation ne le cèdent à aucune construction connue du même genre, je ne crois pas pouvoir mieux faire que d'emprunter quelques détails à la belle et savante publication de MM. Aymar Verdier et Cattois, sur l'architecture civile et domestique :

« Cinq niches ogivales, séparées par quatre croisées à

meneaux encore intacts, abritent autant de statues assises, dont toute la partie postérieure se perd dans un renfoncement du mur en faisant corps avec lui. Les pieds de ces statues reposent sur des consoles très-saillantes que supportent des personnages à mi-corps, d'un faire plein de caractère. Sans doute, on ne s'éloignerait point de la vérité, en disant que l'antiquité n'a rien produit de plus beau, de plus noble, de plus simple, de plus harmonieux que cette œuvre d'ensemble. Les draperies sont d'une touche et d'un effet admirables. L'ampleur et la souplesse des plis ne peuvent être que d'une main habile et exercée. La grâce du vêtement traduit avec un naturel parfait les plus gracieuses attitudes. Ce ne sont plus ces frisures minces et multipliées que les anciens excellaient à faire ondoyer à l'air et à rendre transparentes; c'est au contraire une belle et riche étoffe, qui prend toutes les formes les plus déliées du corps et des membres. Les têtes sont d'une exquise finesse et de l'expression la plus variée. L'artiste a su donner à toutes ses statues des poses d'un large et grand style; car toutes expriment merveilleusement l'action qu'elles ont à remplir dans ce concert si bien ordonné. Il est impossible de comprendre comment tant de beauté, de charme réel, de mouvement et de calme réunis ont pu être méconnus dans ces derniers temps. Nos devanciers immédiats auraient bien dû reconnaître, dans leur stérilité pour les beaux-arts, la peine méritée de leur aveuglement.

« La première statue, qui se présente de gauche à droite, est celle qui tient un tambour, ou plutôt un tambourin à cause du peu de volume de cet instrument. Elle le tient attaché à son bras par une courroie et l'appuie doucement contre sa tête. Ce musicien souffle encore dans un tuyau, sorte de fifre percé de trous et dont les extrémités sont recourbées. Était-ce déjà la représentation d'un essai d'ac-

compagnement avec le chalumeau, comme cela se pratique de nos jours? Ce serait là notre pensée. Le peuple, qui sait conserver mieux les coutumes traditionnelles, aime encore à entendre sur nos places ces accords simples et primitifs qui l'attirent toujours.

« La statue suivante joue d'une espèce de cornemuse, telle que celle dont plusieurs provinces continuent de se servir, sauf de très-légères modifications; c'est une outre gonflée, réservoir d'où l'air s'échappe par des pressions ménagées pour prolonger les sons.

« Après ces deux statues, et au centre de la maison, est le personnage qui, dit-on, tenait à la main un faucon (1). Ce jeune homme, dans toute la force et la grâce de l'âge, heureux et souriant, que représente-t-il, s'il n'est pas l'image, l'allégorie, la poétique personnification de la chasse? En considérant la place qu'il occupe, au centre même de cette belle composition, l'on est conduit naturellement à lui attribuer le rôle le plus important de la scène générale de ce tableau. Symboliserait-il la chasse unie à la musique, exercices du corps et de l'esprit toujours préférés des grands? Le rang qu'occupent les cinq personnages, sculptés sur une même ligne pour le seul ornement du premier étage, donnerait un degré de probabilité de plus à cette supposition. Quoi qu'il en soit, le fauconnier a perdu le bras et l'oiseau qui reposait sur sa main (2). Les témoins de cette inutile et inintelligente dégradation n'ont point perdu

(1) Ce faucon subsista jusqu'au sacre de Charles X, époque où l'Autorité fit frapper, avec de grandes perches ou de lourds instruments, tous les ornements faisant saillie, afin d'éviter des accidents partout où le roi devait passer.

(2) C'est par erreur que ces Messieurs disent que le bras a disparu: le faucon seul a été brisé, et la tige de fer qui le tenait sur sa main existe encore.

le souvenir du faucon, et nous l'avons recueilli à travers leurs récits et leurs regrets, comme un caractère précieux à conserver. On remarquera les gants dont les mains sont armées, et qui semblent prouver de nouveau qu'il tenait l'oiseau de proie que la tradition lui attribue.

« Un joueur de luth occupe la quatrième niche. C'est plutôt peut-être une petite harpe qu'il pince de ses mains et dont il cherche, dans sa partition, à tirer des sons tendres comme sa douce attitude.

« Enfin, à l'extrémité, on aperçoit la vive et passionnée figure du joueur de violon; il est couronné de fleurs, et le seul qui porte cette distinction. Son mouvement animé fait assez voir combien il est pénétré de l'impression qu'il veut produire, avec les puissantes vibrations de ses cordes effleurées par son archet; il y a dans toute sa stature un entrain, une chaleur d'action, qui font vivement ressortir son inspiration et son désir de la communiquer au-dehors. On voit que l'artiste s'est complu dans cette partie de son œuvre, qu'il s'y est attaché avec plus de force et d'âme, et qu'il a voulu porter là son coup de maître. C'est, en un mot, dans cette galerie de prix, le point culminant. L'archet, que ce joueur de violon tient de la main droite, est en fer, non en pierre, et il nous paraît dater du XIIIe. siècle, de l'époque même de la statue et de la maison. La pierre n'aurait pas pu se prêter, sans se briser, à cette forme déliée, mince et évidée de l'archet.

« Cette belle série de sculptures que nous venons de parcourir, ce petit musée d'antiques, plus précieux que beaucoup de ceux de nos plus riches collections, nous offre encore à considérer les baies ouvertes entre les niches, et l'arcature qui les couronne à la hauteur de la naissance du toit. Les croisées, comme nous l'indique leur nom, sont divisées par une croix de pierre en quatre compartiments,

deux inférieurs plus grands et deux supérieurs plus petits. Chacune d'elles est terminée en haut par deux linteaux extérieurs, dont l'une des extrémités vient poser sur le meneau vertical ou fût de la croix. Ces linteaux ont peu d'épaisseur ; ils sont doublés, à l'intérieur, d'une large traverse de bois de très-fort équarrissage et qui est destinée à porter un arc surbaissé d'allégement, partie d'un segment de cercle un peu distendu. Une telle disposition est extrêmement ingénieuse et très-propre à diminuer le poids de la maçonnerie qui, sans cela, pèserait trop sur les vides. Les ébrasements des croisées sont occupés, de chaque côté, par des bancs de pierre placés en regard l'un de l'autre, auxquels on accédait par un degré, soit pour le travail, soit pour satisfaire la curiosité. Les habitants du Nord ont conservé dans leurs maisons cet arrangement, auquel une glace habilement placée vient ajouter une commodité de plus. Dans ces petites retraites d'intimes et secrets entretiens, vient souvent se cacher celle dont on pourrait bien dire, sans médisance : *Et se cupit ante videri.*

« Enfin, ce grand cadre de la façade porte, comme couronnement, une arcature trilobée en pierre avec les retombées de ses nombreux arcs artistement travaillés. L'ornementation de ce bandeau supérieur, simulant une élégante corniche, est en partie remplacée maintenant par des assises de moëllon piqué. »

Le rez-de-chaussée, dont je n'ai rien dit, a subi de grandes modifications ; l'installation de boutiques dans cette partie a dû, en grande partie, en être la cause. Les petites arcatures cintrées qu'on y voit, et la porte cochère, paraissent appartenir à la construction primitive.

Je ne fais pas non plus l'historique de cette remarquable demeure, dont l'origine, jusqu'à ce jour, est restée dans l'obscurité. Je me borne, en la quittant, à formuler avec

les membres du Congrès le vœu de la voir conserver au lieu où elle fut édifiée il y a cinq siècles. Aucune raison sérieuse n'en motiverait la destruction. La rue dont elle fait la gloire, et que tous les archéologues connaissent à cause d'elle, servait seule autrefois de communication entre le marché et la place de l'Hôtel-de-Ville. On n'a plus aujourd'hui les mêmes raisons de l'élargir de ce côté ; l'air et la lumière que désirent ses habitants s'obtiendront aussi bien en suivant, comme alignement, une ligne brisée qu'une ligne droite.

Ces réflexions, Messieurs, nous occupaient encore au moment où nous arrivions à la maison de la rue du Marc, qui porte le n°. 1. Son extérieur, aujourd'hui bien modifié, n'annonce pas les richesses intérieures qui y sont accumulées. Mais, en pénétrant dans la cour, on se trouve au milieu d'un remarquable hôtel de la Renaissance. Voici ce qu'en dit M. P. Tarbé, l'auteur des *Essais historiques sur les rues et les monuments de Reims :*

« Sur la façade, nous voyons, au rez-de-chaussée, la porte cochère et trois fenêtres de forme carrée, divisées en deux parties par une colonne de pierre sculptée ; chaque fenêtre est encadrée par une bande de sculpture, où le style de la Renaissance brille dans toute sa richesse ; des figures humaines, des oiseaux, l'aigle à deux têtes, la fleur de lis, des vases, des cornets de fleurs s'y enchaînent avec goût et sont ciselés avec délicatesse. De chaque côté de ce cadre élégant est une autre bande du même style ; elle s'élance en cinq jets divisés par des chapiteaux et des bases allant du bas en haut de l'édifice, et simulant cinq colonnes superposées les unes aux autres. Entre le rez-de-chaussée et le premier étage, règne une large frise ornée de médaillons renfermant des profils d'homme et de femme ; aucune inscription n'indique leur nom. Le temps, qui les a mutilés, laisse apercevoir des détails qui prouvent que l'artiste a mêlé aux

modes du XVIe. siècle les caprices de son imagination. Les fenêtres du premier étage ont la même forme que celles du rez-de-chaussée. Leur encadrement est modeste et se compose de simples colonnettes accolées les unes aux autres. Au-dessus, règnent une frise et un entablement sculptés, divisés en six parties, qui forment autant de bas-reliefs sculptés. Sur le premier, à la gauche du spectateur qui le regarde, sont deux hommes d'armes à pied, la lance au poing, placés à droite et à gauche d'un vase d'où s'élancent des flammes. Sur le second, des chevaliers armés de pied en cap, montés sur des coursiers caparaçonnés, rompent une lance; leur visière est baissée; des plumes flottent sur leur casque. Le troisième bas-relief représente un arbrisseau dans les branches duquel est suspendue une écharpe ou un large ruban qui porte ces lettres énigmatiques: CY . A . CE . LE . SVR . OV. Nous sommes forcé d'avouer ici que, jusqu'à ce jour, nous n'avons pu en trouver le sens. Sur le quatrième bas-relief, on voit un combat entre deux fantassins, armés de l'épée et du bouclier. Sur le cinquième, ce sont encore deux cavaliers qui se battent à la lance; leurs chevaux ont le cou bardé de fer; un buisson sépare les combattants. Enfin, sur le sixième, des fantassins touchent du bout de leur lance un vase qui les sépare. Les costumes de tous ces personnages sont ceux du temps de François Ier. et de Henri II.

« L'aile de l'édifice qui s'avance dans la cour est beaucoup moins remarquable: les fenêtres qui y sont percées ont les mêmes ornements et la même forme que les autres, mais les bas-reliefs manquent à cette partie de l'hôtel; au sommet de l'angle qu'il fait sur la cour, est une sorte de lanterne ou petite tourelle massive en pierre, sans aucune utilité, et servant simplement de décoration. »

On remarque encore dans une des pièces de cette maison une cheminée gothique, plus ancienne par conséquent que

la partie dont nous venons de parler. Les pieds-droits et le linteau, particulièrement, sont ornés d'une guirlande de feuillages fouillés et détachés de la masse de pierres, et encadrent le foyer de leurs riches ciselures. Des sculptures couvrent, en partie, l'ensemble de cette cheminée. Un écusson aujourd'hui mutilé en décorait autrefois le centre. L'aire du foyer offre de curieux dessins. On y remarque des étoiles formées par des feuilles d'ardoise incrustées de champ dans le sol.

Au fond de la cour, à gauche, une ancienne chapelle, aujourd'hui divisée par des cloisons, est convertie en cellier. Le plancher qui lui servait de voûte est des plus remarquables. Les poutres, ornées d'animaux, de feuillages et de fleurs, sont les plus belles qu'aient jamais vu M. de Caumont et les autres membres du Congrès qui l'accompagnaient.

L'origine de cet hôtel est encore inconnue. M. Tarbé suppose que c'était un refuge dépendant d'une maison religieuse, peut-être même un prieuré. Une inscription gravée en caractères gothiques, sur un des piliers des caves de cette maison, porte ce qui suit: « Cy gist vénérable religieux maistre Pierre Derclé, docteur en théologie, jadis prieur de céans. Priez Dieu pour luy. 1486. »

Ceci ne me paraît pas être une raison concluante. La pierre sur laquelle on lit cette inscription a pu être incrustée dans ce pilier pour sa consolidation. Aucun historien, du reste, ne mentionne l'existence d'un prieuré sur le terrain qui nous occupe en ce moment.

En quittant ce curieux hôtel, nous traversons la place du Marché pour visiter une construction moins considérable, mais cependant bien digne d'attention, la maison connue autrefois sous le nom de l'*Enfant-d'Or*. Les membres du Congrès l'ont à bon droit considérée comme une des plus curieuses maisons de la fin du XVe. siècle, malgré la mauvaise restauration faite il y a quelque vingt-cinq ans à la

façade de la boutique qui occupe le rez-de-chaussée de cette maison ; c'est à cette époque qu'on fit disparaître l'enseigne qui lui donna son nom. Un enfant nu était couché sur un monticule et dormait. Le tout était doré. Le premier étage fait saillie sur la voie publique. Des poutres placées diagonalement le supportent. Toutes sont décorées de figures sculptées. Sur la première, un guerrier, armé de toutes pièces, terrasse une espèce de dragon. Peut-être est-ce saint Georges. Cette statue est de grande dimension. Au-dessous, deux enfants nus sortent du calice d'une fleur. A la seconde poutre, on voit une fleur semblable à la précédente. Deux enfants nus, se tenant par la main, sont debout dans son calice ; l'un d'eux est coiffé d'une toque. Sur la troisième, les enfants sont remplacés par un homme et une femme d'un âge déjà mûr ; comme eux, ils sortent d'une fleur et sont vêtus suivant la mode de cette époque. La quatrième poutre a beaucoup d'analogie avec la deuxième ; la différence seule consiste dans la pose des enfants, qui sont toujours nus et du sexe masculin. La cinquième et dernière poutre est très-rapprochée de celle-ci ; elle est ornée de la statue de Samson, qui tient un lion par les mâchoires et va les déchirer. Cette statue, la plus grande de toutes, est de la dimension de la poutre.

Pour soutenir la saillie des étages supérieurs, d'autres pièces de bois, maintenues par celles dont nous venons de parler, sont placées horizontalement et dans le sens de la profondeur de la maison. L'extrémité de chacune d'elles est décorée de statuettes. Au-dessus du guerrier, un artisan est assis et paraît enfoncer son aiguille dans un morceau d'étoffe qu'il tient sur ses genoux. La statuette suivante représente une femme assise, dont les cheveux, divisés au-dessus du front et maintenus par un bandeau, retombent sur ses épaules. Cette femme tient un objet qui peut être une lampe

ou une fleur dont la corolle serait mutilée. La troisième des poutres horizontales est ornée d'un vieillard assis, à longue barbe, la tête coiffée d'un capuchon et s'appuyant des deux mains sur une crossette. Un homme, d'un âge mûr, assis, habillé comme les nobles de ces temps-là, décore la quatrième. Il tient son pouce gauche entre le pouce et l'index de la main droite. Au-dessus de la statue de Samson, se voit un fou. Ses vêtements sont garnis de grelots; il dévore un morceau, quelque chose ressemblant pour la forme à une andouille. Sous la poutre de Samson on remarque, entre des animaux méconnaissables, un écusson chargé des lettres J. C., reliées entr'elles par une cordelière qui occupe beaucoup de place dans le chiffre.

Pour qui a été construite cette gracieuse habitation, dont toutes les pièces de bois, jusqu'en haut du pignon, ont été si délicatement ciselées? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Les couches superposées de peinture à l'huile couvrent certains détails qui auraient pu nous guider dans nos recherches.

L'entrée de la rue de l'Arbalète, vers laquelle nous nous dirigeons au sortir du marché, offre aux visiteurs la façade d'un bel hôtel construit à l'époque de la Renaissance. Elle est aujourd'hui défigurée par les enseignes des marchands qui occupent le rez-de-chaussée. Le millésime de 1545 se lit sur la porte d'entrée que décorent deux statues, de grandeur naturelle, représentant l'une un homme nu et barbu, et l'autre une femme également nue. Le dessous du buste de ces personnages, connus à Reims sous le nom d'Adam et d'Ève, se termine en console. Entre deux des fenêtres du premier étage, on remarque une grande niche avec console et dais, veuve aujourd'hui de la statue qu'elle abritait. Au-dessus, pour compléter cette façade, règne une large frise ornée de boucliers, d'écussons et de figures variées.

L'intérieur de cet hôtel est moins remarquable que l'extérieur. Une construction récente, masquant une charmante tourelle, a fait dire à M. Tarbé qu'elle existait autrefois. Elle existe encore : nous l'avons heureusement vue intacte en montant sur la terrasse qui domine la nouvelle construction placée au centre de la cour, qu'elle divise en deux parties.

De la rue de l'Arbalète, nous entrons dans celle de la Clef. L'extérieur de l'hôtel, portant le n°. 4, n'annonce pas la merveilleuse façade qui orne un des côtés de sa cour. « En 1639, dit M. Tarbé, les Jésuites s'établirent dans cette rue. Bidet nous apprend qu'une dame, fort dévote sans doute, déshérita sa famille pour leur donner ce grand et beau bâtiment. Ils y voulaient fonder un nouveau collége, et cherchaient à se rendre acquéreurs des terrains et édifices voisins, quand le Conseil de ville se hâta d'intervenir et les empêcha de réaliser leur projet. L'intérieur du noble hôtel dont il s'agit est fort remarquable : à droite, on remarque quatre fenêtres ornées de sculptures qui ont le type du gothique flamboyant. Au-dessus de chacune d'elles est un écusson surmonté d'un casque. Cette guerrière coiffure est supportée par un ange. A gauche, on voit une porte décorée dans le même style. Le surplus de l'édifice dut être refait dans le XVIe. siècle. Les armoiries qui décoraient ce vieil hôtel et pouvaient faire connaître ses possesseurs sont effacées. Si, par hasard, on découvrait, dans quelque recoin, des armes portant d'azur et un lion d'argent cantonné, armé, lampassé de gueules, chargé de sept besans d'or, on aurait la preuve que là demeurait Pierre de Bezannes, lieutenant des habitants en 1448, et la tradition serait justifiée. »

Qu'il me soit permis ici de rectifier quelques erreurs commises par l'auteur que je viens de citer. Une seule des quatre fenêtres est surmontée d'un écusson et d'un casque soutenu par un ange. Le tympan des trois autres est orné d'un écusson

mutilé sur lequel on reconnaît encore les traces des armes de France. Il en est de même de la porte que l'on voit à gauche dans la cour. Le surplus de l'édifice n'est pas postérieur à ce que nous venons de décrire, comme le croit M. Tarbé. Il est bien de 1450, époque à laquelle Pierre de Bezannes fut lieutenant des habitants ; seulement, ces autres parties de l'hôtel sont moins riches de décoration. Sur l'écusson de la première des fenêtres, on distingue encore assez facilement, malgré les mutilations, le lion et les besans qui chargent le champ de l'écusson de la famille de Bezannes, dont M. Tarbé ne donne pas une exacte description. Les armes parlantes de cette famille sont encore les mêmes. Elle porte : d'azur semé de besans d'or sans nombre au lion d'argent armé de gueules et lampassé d'or, brochant sur le tout.

Un manuscrit de la bibliothèque qui renferme la série et les armoiries des lieutenants des habitants justifie pleinement la tradition, puisqu'il nous indique Pierre de Bezannes comme remplissant ces fonctions en 1450.

Ne quittons pas cette rue sans rappeler que Savoye y avait sa demeure. Savoye, qui était graveur de l'hôtel des Monnaies de Reims, est l'auteur d'un assez grand nombre de gravures. On lui doit, entr'autres, un magnifique plan des promenades de Reims.

Les membres du Congrès dirigèrent ensuite leurs pas vers la porte de la cour du Chapitre de Notre-Dame, dans la rue des Tapissiers. Cette porte fut construite vers 1530. Elle est large. Le cintre qui la surmonte est surbaissé. Des colonnettes que supportent de hauts piédestaux vont, à la hauteur du premier étage, soutenir deux tourelles rondes qui s'élèvent jusqu'à la hauteur du toit. Les clochetons pointus qui devaient couronner ces tours ont disparu pour faire place à une couverture à peu près plate et sans rapport avec le monument qui nous occupe. Une petite fenêtre s'ouvre à

chacun des étages de ces tourelles. L'espace qui les sépare est occupé par une pièce d'habitation qu'éclairent deux fenêtres séparées au premier étage, et accolées l'une à l'autre au deuxième. Des consoles sculptées, ornées de personnages grotesques, supportent les poutres sur lesquelles reposent les étages de cette habitation. Le son de la cloche, qui annonce l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, avertissait aussi autrefois le gardien de la cour du Chapitre que l'heure était arrivée pour lui d'ouvrir ou de fermer. Depuis vingt-cinq ans environ, les portes enlevées de dessus leurs gonds permettent de passer à toute heure du jour et de la nuit. Elles existent encore et sont déposées dans la réserve de la ville, sur l'emplacement de l'ancien château de la porte de Mars. Le haut de ces portes est remarquable par les magnifiques sculptures en ronde-bosse qui les décorent. Leur dessin est d'un goût très-pur, formé d'arabesques et de figures humaines dont la partie inférieure se termine en gaîne feuillagée. Je crois qu'on peut faire remonter ces sculptures au règne de Henri IV.

De cet endroit de la rue des Tapissiers, nous apercevons le chambranle en pierre d'une ancienne porte du cloître. Il est orné, à son sommet, d'une figure accroupie et sert aujourd'hui de pied-droit à la première maison de la rue que nous quittons pour nous rendre dans celle d'Anjou où nous remarquons, au n°. 1, un portail sculpté du règne d'Henri IV. Au n°. 3 de cette même rue, existe encore un de ces anneaux destinés à accrocher les chaînes pendant les guerres du moyen-âge. Deux autres se remarquent encore près de là : le premier, dans un des murs de l'archevêché, rue du Cardinal-de-Lorraine; le second, vis-à-vis l'ancienne école de médecine, dans la rue de ce nom. Un quatrième a été conservé dans la rue des Consuls, au pavillon de l'Hôtel-de-Ville.

La rue d'Anjou nous conduit dans la rue des Anglais. Nous y trouvons un édifice dont l'angle porte une tourelle suspendue. Ici encore nous avons à déplorer la destruction du toit élancé en aiguille, remplacé par une couverture presque plate qui rejoint celle du bâtiment principal. La croisée de pierre qui s'ouvre sur le grenier est ce qu'il y a de plus remarquable dans ce bâtiment. Naguères on distinguait, à son sommet, les armes de l'archevêque Robert de Lenoncourt, écartelées à celles du Chapitre. La gelée a achevé de les faire disparaître depuis deux ou trois ans. C'est dans cet édifice du XVIe. siècle que s'est tenu le bureau général de la Loterie de France.

Sur la place Godinot, qui s'ouvre en face de cette maison, nous laissons à gauche l'emplacement qu'occupait l'église de St.-Pierre-aux-Nonnains, et nous allons visiter ce qui reste de cette antique et célèbre abbaye. Les constructions encore debout ne remontent pas au-delà de la moitié du XVIe. siècle. « Renée, fille de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et sœur de Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, nous dit Marlot, grande prieure de Fontevrault, fut eleue pour abbesse de St.-Pierre, mise en possession par procureur en 1542. Le monastère lui est redevable pour avoir appuyé la réformation, rétabli les lieux claustraux, basti le portail de l'église et fait quantité de choses pour l'accroissement du monastère. » C'est un des pavillons bâtis par cette abbesse que nous allons visiter. Moins grand et moins élevé que d'autres bâtiments restés encore debout, et appartenant aujourd'hui aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, ou à de simples particuliers, ce bâtiment, construit en pierre et brique avec incrustations de marbre, est sans contredit le plus bel édifice que Reims ait conservé de ceux de cette époque. Il peut facilement supporter la comparaison avec le royal palais de Fontainebleau. Ce pavillon est formé

d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Au centre du rez-de-chaussée s'ouvre une porte ornée, dans sa partie supérieure, d'un mascaron. Deux fenêtres, aussi simples d'architecture que la porte, l'accompagnent. Celle de droite est surmontée d'une tête de chérubin aux ailes déployées, et celle de gauche d'une tête humaine portant barbiche, cheveux, cornes et oreilles de loup. Sa bouche, toute grande ouverte, achève de lui donner un caractère fantastique. Les fenêtres des extrémités du bâtiment ont été reconstruites pour être agrandies et n'offrent aujourd'hui aucun intérêt. Au premier étage, celle qui s'ouvre au-dessus de la porte est la partie la plus remarquable de l'édifice. Son ouverture n'est pas de grande dimension, mais les profils de la pierre et les sculptures y sont tellement variés et multipliés qu'on chercherait vainement les moyens de l'embellir. Un riche et large encadrement entoure la fenêtre. Il est formé de demi-cintres opposés les uns aux autres et remplis de fleurs. Il s'élargit, vers le haut, à la naissance des consoles qui s'épanouissent en volutes et d'où sortent en abondance des fleurs et des fruits. Au-dessus de la corniche qui surmonte cette fenêtre, on voit des ornements de tout genre. Au centre, une femme nue porte sur sa tête quelque chose qu'on peut regarder comme un casque. Le bas de son corps sort d'un calice de fleurs qui, par ses contours, forme l'encadrement extérieur du sujet. Cette femme maintient, avec chacune de ses mains, un enfant suspendu à ses mamelles. La partie inférieure de ces enfants, comme celle de leur mère, se termine par des guirlandes de fleurs. Au-dessous de cette fenêtre, comme de toutes celles qui ornent cette ravissante façade, il y a une table saillante en pierre et des consoles en saillie toutes couvertes de sculptures qui paraissent soutenir les pieds-droits des fenêtres. Les ouvertures qui avoisinent celle dont nous venons de parler sont plus sobres de sculptures ; elles

sont surmontées de tables de marbre noir, d'un très-puissant effet. Des croisillons en pierre, aujourd'hui détruits, devaient autrefois contribuer au bon effet de l'ensemble. Aux extrémités du bâtiment et près des angles formés de pierres rentrantes et saillantes, sont deux fenêtres de la même dimension que celle du milieu. Celle de droite n'a jamais été ouverte. Les pierres qui la remplissent étaient autrefois couvertes de sculptures, mutilées aujourd'hui de manière à rendre impossibles les conjectures qu'on peut former sur le sujet qu'elles représentaient. Comme la fenêtre centrale, elle est décorée d'un large et riche encadrement tout orné de fleurs. Son sommet se termine par un fronton dont les pointes du triangle ne se rejoignent pas afin de laisser sortir une tête de femme, qui, avec les fleurs, fruits et feuillages dont elle est entourée, remplit l'intérieur du fronton. La fenêtre de gauche, la dernière dont il nous reste à parler, est semblable à celle-ci pour les dimensions. Sa baie est ouverte. Les ornements ne sont pas les mêmes : au lieu d'une tête de femme, c'est une tête d'homme qui surmonte son fronton. Les lucarnes du grenier n'offrent rien de remarquable ; elles sont modernes, en bois, et sans aucune sculpture. L'intérieur du bâtiment n'a rien non plus qui réponde à la richesse de l'extérieur. Les poutres des plafonds portent cependant quelques moulures de cette époque, et c'est tout ce qu'on peut y remarquer. Les cheminées ont été détruites. Des bâtiments ont été ajoutés dans la cour qui sépare cette façade de la rue, et en rendent aujourd'hui la visite très-difficile. Hâtons-nous de dire, pour ne pas l'oublier, que les Dames de la Congrégation, propriétaires de cet édifice, n'ont autorisé les constructions récentes qu'à la condition que les sculptures ne seraient pas détruites, et que leur volonté a été respectée. Cet édifice porte le n°. 6 dans la rue de St.-Pierre-les-Dames. La chapelle et le

grand bâtiment, qui se relient sur la rue de l'Université aux restes de St.-Pierre-les-Dames pour compléter le monastère de la Congrégation, proviennent de l'ancien hôpital de St.-Antoine. Ils datent du règne du Louis XV.

Nous avons jeté un coup-d'œil sur l'ensemble des bâtiments de l'Université, construits par notre illustre cardinal Charles de Lorraine, à l'époque où Renée, sa sœur, construisait la somptueuse abbaye que nous venons de visiter.

Ces bâtiments offrent le cachet des grands édifices de cette époque. Une porte d'entrée attire surtout l'attention du touriste. Son plein-cintre repose sur des pilastres dont le haut est orné de feuillages. Des têtes, sortant aussi de feuillages, remplissent les écoinçons formés par le cintre de la porte. Trois statues ornaient autrefois son sommet, ainsi que l'attestent les niches vides qui surmontent ce portail. A l'angle de ce bâtiment, on remarque encore une de ces tourelles au toit pointu, si fréquentes à cette époque, et que l'impitoyable alignement détruit chaque jour partout où elles subsistent encore. La principale entrée de l'Université, établie dans le collége des Bons-Enfants, *Collegium bonorum puerorum Universitatis Remensis*, ainsi que l'atteste la plaque de marbre placée dans le fronton circulaire de sa porte, est aujourd'hui celle du lycée impérial. Cette porte a été construite par l'archevêque Maurice Le Tellier, qui, augmentant les bâtiments de Charles de Lorraine, y plaça son séminaire; on y remarque encore quelques têtes de clous ornées de lézards. On sait que les lézards figuraient dans les armes de la famille Le Tellier. Vis-à-vis, nous trouvons une ancienne borne qui n'a pas toujours occupé cette place. Sur le devant, on voit une croix archiépiscopale. Elle est répétée sur le côté droit où l'on a ajouté le n°. 70, et, sur la gauche, sont les lettres S. N., séparées par la crosse de l'abbé de St.-Nicaise. Il va sans dire que cette

borne limitait la juridiction de l'archevêque de Reims, et de l'abbé de St.-Nicaise.

Des plaques de marbre, revêtues d'inscriptions et encadrées de sculptures, avertissent le passant, qui se dirige vers le Barbâtre, que là se trouvait un arc romain, connu à Reims sous le nom de porte Bazée, qui fut détruite en 1755. Un reste de pied-droit est engagé dans les murs du lycée, et une statue sculptée dans une niche et provenant du même monument, a été dégagée dernièrement.

Plus loin, dans la rue du Barbâtre, à l'angle de la rue de Montlaurent, nous trouvons l'hôtel qui donna son nom à cette rue. Nous empruntons à M. Tarbé la description qu'il en donne, dans son ouvrage sur les rues de Reims.

« Ce vaste édifice, dit-il, date du XVIe. siècle. Il est marqué, sur le plan de 1665, comme un des monuments notables de l'époque. C'était le château de Montlaurent. Il devait son nom à un fief situé près de Reims, possédé dans le XIIIe. siècle par diverses familles remoises, par le Chapitre de Notre-Dame, et plus tard, en partie, par les Jésuites (1742).

« Sa façade principale donne sur le Barbâtre; mais il se prolonge dans la rue qui porte son nom, et occupe à peu près moitié d'un de ses côtés. On remarque, au-dessus du toit, une corniche ciselée avec délicatesse. Des feuillages, que le ciseau a détachés de la pierre avec légèreté, en font l'ornement. Cette sculpture ne règne pas tout le long de l'édifice : elle a été remplacée, sur beaucoup de points, par des ornements plus communs.

« A l'intérieur de la cour, on voit sept niches renfermant encore des statues de pierre, hautes de 2 à 3 pieds. Dans la première, se trouve Saturne tenant d'une main la faux fatale, et de l'autre un enfant que ce bon père dévore. A ses pieds est un autre enfant jouant avec une urne ren-

versée : un fleuve en jaillit. La seconde niche renferme Jupiter ; à ses pieds, Vulcain forge la foudre. Dans la troisième apparaît le dieu de la guerre, armé de pied en cap.

« La niche suivante abrite Apollon ; un manteau est jeté sur ses épaules ; un vêtement de feuilles de palmier l'habille ; une auréole figurant le soleil brille au-dessus de sa tête ; à ses pieds croissent les fleurs et les fruits. La cinquième niche sert d'asile à Vénus. Sa longue chevelure est le seul voile jeté sur ses attraits un peu ruinés.

« La sixième niche est habitée par le dieu du commerce. Son caducée, des ailes à sa coiffure, à ses épaules, à ses pieds, le font reconnaître. Enfin, dans la dernière cellule, on aperçoit la chaste Diane sous la forme d'une jeune fille tenant un croissant. Le nom de chaque divinité se trouve sculpté sur sa statue. Ces sculptures sont les dernières, dans nos murs, qui rappellent les inspirations empruntées au paganisme par l'école de la Renaissance.

« Les fenêtres ouvertes sur la cour sont hautes et divisées en six parties par une croix à quatre bras de pierre.

« Sur un des murs intérieurs, on voit dans des couronnes de laurier les lettres R et F. Elles sont de grandes dimensions et forment le chiffre de Regnauld Feret.

« Dans une des grandes pièces de la maison, est une antique cheminée d'un assez beau dessin. Ses piliers sont terminés par des têtes de bélier. Son sommet est orné de l'écusson de la famille Feret. Il est soutenu par deux Renommées qui portent des couronnes et des palmes. A droite et à gauche de ce groupe sont des cuirasses, des casques et des armes. Ce monument, quelque peu fier, est assez bien conservé. On montre encore, dans la maison, la chapelle qui servait aux seigneurs du lieu.

« Cet antique hôtel était celui de la famille Feret, qui joua un grand rôle à Reims, dans les XVe., XVIe. et XVIIe.

siècles. A elle appartenait la jeune fille, à la blonde chevelure, qui salua Charles VIII lors de son sacre. Cette maison a fourni quatre capitaines de Reims pour le roi; l'un d'eux fut trois fois lieutenant des habitants.

« C'est ce dernier, nommé Hubert Feret, et se qualifiant seigneur de Gueux et de Montlaurent, vidame de Châlons, lieutenant des habitants, et depuis capitaine de la ville, qui commença, vers le milieu du XVIe. siècle, la construction du château que nous visitons. Il fut achevé par Regnauld Feret. »

M. Tarbé se trompe en voyant les armes de la famille Feret sur une cheminée de cette maison. Ce sont celles des Fillet, dont un des membres, Jacques Fillet, fut lieutenant des habitants en 1505. Cette famille portait d'azur à la bande d'or chargée de trois trèfles de gueules accompagnée de quatre étoiles du second placées trois en chef, posées en fasce, et une en pointe. Les armoiries de Feret de Montlaurent sont: d'argent à trois fasces de sable. Deux lévriers les supportent et un troisième leur sert de cimier. La légende *Virtus ad astra feret* est leur devise.

Il existe encore, au rez-de-chaussée de cet hôtel, une seconde cheminée monumentale, qui ne porte pas d'armoiries. La place d'honneur est occupée par un tableau peint à l'huile, de la fin du XVIe. siècle ou du commencement du siècle suivant. Il représente un berger, une bergère et un troupeau de moutons. Cete peinture, du reste, autant que permet d'en juger son état de conservation, paraît être médiocre. Elle est accompagnée, à droite et à gauche, de pilastres ornés d'enroulements remplis de feuillages. Ces pilastres sont supportés par des consoles décorées dans le même style. En haut de la cheminée, au-dessus du tableau, on voit un mascaron de la bouche duquel sortent des guirlandes de feuillage.

A peu de distance de cet hôtel et de l'autre côté de la rue du Barbâtre, on remarque, portant le n°. 142, les débris d'une élégante habitation dont les sculptures attestent l'époque de la Renaissance. Ce qui en reste aujourd'hui se compose d'une porte cintrée, accompagnée de colonnes cannelées supportant une frise ornée de rosaces et d'autres ornements séparés les uns des autres par des triglyphes, surmontée elle-même d'un fronton triangulaire au centre duquel étaient des armoiries aujourd'hui mutilées; puis d'une fenêtre ornée de cannelures, et, dans le haut, d'ornements fréquemment employés au XVIe. siècle. Deux figures sculptées en ronde-bosse sortent, à mi-corps, de médaillons circulaires; elles ne manquent pas d'analogie avec les sculptures romaines et sont placées aux extrémités de la façade, près de la corniche. Celle-ci est d'un dessin gracieux. Ce seul débris est tout ce qui reste d'une élégante habitation dont on ne connaît pas même l'origine.

Après avoir parcouru, dans toute sa longueur, la rue du Barbâtre; puis celle des Salines, nous arrivons à la place de St.-Nicaise, si fière autrefois de cette église, qui occupait à Reims le premier rang après la cathédrale; cette place aujourd'hui n'a pour tout ornement que l'ancienne fontaine du marché aux draps, connue sous le nom de fontaine Machaut, dont le dessin a été donné par Coustou, et qui méritait un meilleur sort. Outre l'église et l'abbaye de St.-Nicaise, on voyait encore à gauche sur cette vaste place la collégiale de Ste.-Balsamie, et à droite la paroisse de St.-Jean-Baptiste. Mais laissons là ces noms qui ne sont plus que des souvenirs, et entrons dans la rue de St.-Sixte. Au n°. 8, nous trouvons encore la porte d'une maison du XVIe. siècle. Le vantail de cette porte est composé de seize panneaux d'égale dimension, placés quatre par quatre sur autant de lignes. Chacun d'eux est différemment sculpté.

Ceux du haut renferment des médaillons ornés de têtes d'hommes. Les deux lignes suivantes sont remplies d'animaux et d'oiseaux entourés d'une ornementation des plus gracieuses. En bas, il ne reste plus intact qu'un des quatre panneaux; il représente une fenêtre ou plutôt un panneau de galerie, tel qu'on les sculptait au XVe. siècle. Dans la troisième rangée, l'un d'eux est aussi remplacé par une planche brute. Dans cette même maison, nous avons remarqué, au premier étage, une magnifique cheminée en pierre sculptée. Les pieds-droits sont revêtus de consoles cannelées que surmontent des figures d'homme et de femme. Le trumeau qu'ils supportent est décoré de rinceaux au milieu desquels on voit, d'un côté, un édifice, et de l'autre un oiseau aux ailes déployées. Une plaque sans inscription occupe le centre. Aux extrémités sont des têtes de bélier. La partie supérieure est la plus remarquable. On y voit, dans une guirlande de feuillages, les armoiries de la famille Juvénal des Ursins, qui donna deux prélats à notre métropole. A droite de l'écusson, et tourné vers le centre, un homme est agenouillé; ses mains sont jointes; il est vêtu d'un ample manteau; un de ses genoux repose sur un globe. A gauche, c'est une femme; son bras gauche s'appuie sur l'écusson, et sa main droite tient une croix; ses pieds étendus touchent le pilastre qui soutient la corniche de cette cheminée.

En sortant de cette maison, nous retournons vers la place de St.-Nicaise, que nous traversons pour entrer dans la rue des Cloîtres. Nous nous arrêtons devant le n°. 20. Ici, ce ne sont plus ces précieuses sculptures de la Renaissance, ces monuments où les grâces d'un art charmant s'associent à une certaine noblesse, qui viennent frapper nos regards. Quatre têtes horribles, aux regards effrayants, plus hideux encore par leur fixité grimaçante, disent aux spectateurs

qu'une légende du moyen-âge doit les accompagner. A Reims, comme partout, le peuple est ami du merveilleux. C'est lui qui a dû donner à cette rue le nom des *Quatre Chats grignants*, car le bon peuple de Reims ne dit pas grincer les dents, mais grigner : *inde nomen.* Ce nom a été changé en celui de rue des Cloîtres, il y a une vingtaine d'années. Mais je m'aperçois que j'oublie de raconter la légende des Quatre Chats grignants ; la voici, rapportée par M. Tarbé, telle que la tradition nous l'a transmise :

« La rue des Quatre Chats grignants devait son nom à une sculpture qui décorait l'extérieur d'une de ses maisons. Suivant la tradition, ce bâtiment fit jadis partie d'une ferme appartenant à l'abbaye de St.-Remi. A une époque que nous ne pouvons déterminer, un viol y fut commis ; le coupable fut arrêté et condamné par les échevins du ban St.-Remi à être brûlé vif dans une cage de fer. L'arrêt ordonnait qu'avec lui seraient renfermés quatre chats : la fureur de ces animaux exposés aux flammes devait ajouter de nouvelles tortures au supplice du feu. En mémoire de cette terrible exécution, les quatre chats, bourreaux et victimes, furent représentés sur différents points du bâtiment dont il s'agit ; ils rappelaient à tous quel supplice attendait l'homme assez lâche pour abuser de sa force brutale. Plus tard, les quatre effigies furent réunies sur une même ligne. Nous empruntons ce récit aux manuscrits de Povillon. D'autres se sont rappelés qu'en 1613 il y eut à Reims une contagion sur la race féline. Les chats mouraient dans des douleurs horribles. Peut-être quelqu'une de ces âmes affectueuses, qui se dévouent à faire le bonheur de ces intéressants animaux, a-t-elle voulu conserver par un monument le souvenir d'une époque funeste dans leur histoire. Quand on examine ces figures avec attention, on remarque qu'elles ressemblent plus à des têtes de diables qu'à des museaux de

chats. Elles portent de la barbe, tirent la langue et ont les yeux hors des orbites. St.-Nicaise, St.-Pierre-les-Dames ont péri, mais les quatre chats grignants ont bravé les révolutions. Dans ce monde, il n'y a qu'heur et malheur. »

En quittant la rue des Cloîtres, nous entrons dans cette portion de la rue de Dieu-Lumière qui aboutit à la place St.-Timothée, autrefois halle de St.-Remi. Un des côtés de cette place a encore conservé une partie de son ancienne physionomie et de ses galeries couvertes. A la maison portant le n°. 15, nous remarquons fixé au contrevent un charmant marteau du XVe. siècle, en fer battu, remplacé dans nos habitations par le cordon qui agite une sonnette. De là nous nous rendons sur la place de St.-Remi, dans la maison n°. 6, qui renferme encore des vestiges de constructions romaines. Ils ont dû appartenir à l'hôpital de St.-Laurent, dépendant de l'abbaye de St.-Remi, où l'on reçut des malades et des pélerins jusque dans le cours du XVIIe. siècle. Trois fenêtres géminées et à plein-cintre subsistent encore; elles sont de petite dimension. Le bâtiment qu'elles éclairent repose sur un bas cellier voûté, dont les nervures qui se croisent s'appuient sur des consoles décorées de têtes grossièrement sculptées, ou d'autres ornements d'un siècle très-reculé.

Le temps ne nous permet pas, en sortant de cette maison, de nous arrêter un instant dans l'abbaye des Bénédictins de St.-Remi, aujourd'hui Hôtel-Dieu, ni dans l'Hôpital général, autrefois collége des Jésuites, où cependant la riche boiserie de l'ancienne bibliothèque méritait notre attention.

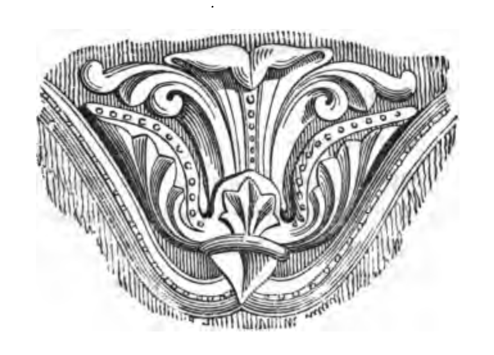
En revenant à l'archevêché, nous remarquons dans la rue Neuve, au n°. 82, une enseigne du moyen-âge, connue à Reims sous le nom du *Coq à la Poule.* Entre ces oiseaux de basse-cour, est un cep de vigne portant feuilles et fruits. Cette

sculpture en ronde-bosse est enchâssée dans une ogive trilobée qui rappelle le XIVe. siècle. Un peu plus haut, à gauche, une tête d'homme est scellée dans le mur. Les arcs en ogive étaient autrefois soutenus par des colonnes dont on aperçoit encore aujourd'hui le tailloir des chapiteaux. Nous voyons également, en passant dans la rue du Bourg-St.-Denis, vis-à-vis le Grand-Séminaire, autrefois abbaye de St.-Denis, occupée par des Génovéfains, la porte de la maison no. 11, dont le tympan est orné aussi d'une sculpture, mais qui ne remonte guère au-delà du XVe. siècle. On y voit un homme aux prises avec un animal féroce qui doit être un ours. L'homme, vêtu d'une longue robe serrée à la taille, plonge un poignard dans le dos de l'animal qui s'élance sur lui. Le centre est occupé par un arbre.

Enfin, notre dernier coup-d'œil est pour trois fenêtres qui s'ouvrent sur la rue du Clou-dans-le-Fer, à l'entrée de la rue de Vesle. Deux sont remarquables par leurs nervures prismatiques, qui accusent le XVIe. siècle encore gothique, et non pas le XIIIe. ou le XIVe., comme le dit M. Tarbé dans ses *Rues de Reims*, tandis que la troisième, quoique de la même époque, se termine par une ogive. Elle est séparée en deux par un meneau en pierre qui supporte une rosace. Ses compartiments sont trilobés. Cette fenêtre a très-peu d'élévation et semble être celle d'un oratoire que plusieurs historiens ont considéré, à tort, comme étant un vestige de la chapelle de St.-Victor. Cette dernière se trouvait hors de la ville; et, il y a deux ans environ, on découvrit, dans la maison no. 18 de la rue de Vesle, appartenant à M. Luzzani, des débris de sculpture, deux colonnes avec leurs bases et leurs chapiteaux, qu'on peut sans crainte faire remonter au XIIIe. siècle, si ce n'est à la fin du XIIe. On peut, je crois, sans témérité, con-

jecturer que ces fragments proviennent de la chapelle de St.-Victor.

Le temps limité consacré à cette promenade, qui a déjà anticipé sur l'heure de l'ouverture de la séance publique, ne nous a pas permis de la prolonger. Aussi, n'avons-nous pu qu'examiner rapidement les débris archéologiques qui se trouvaient sur notre parcours.



SOMSOIS
ET SON ÉGLISE.

RAPPORT

ADRESSÉ AU DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par le comte Pierre D'ALLONVILLE,

Membre de la Société.

Monsieur,

Lorsque j'eus l'honneur d'être reçu parmi les membres de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, je ne me dissimulais point la gravité de l'honorable mission qui m'était confiée; je la pris au sérieux, je la considérais comme un devoir réel, comme une obligation de conscience.

Porté par goût et par le choix de mes travaux artistiques à m'occuper principalement de l'étude du passé, je m'estimais heureux de pouvoir, le cas échéant, sauver quelques débris épars et trop peu respectés d'un temps qui n'est plus, d'un passé glorieux.

Mais il n'arrive pas tous les jours, ni à tout le monde, de trouver un de ces monuments hors ligne à soigner, à aimer, à préserver des nombreuses causes de destruction qui le menacent.

Ce bonheur, pourtant, je l'ai eu en rencontrant l'église de Somsois.

Qu'il me soit permis de commencer par jeter un coup-

d'œil sur Somsois, et d'en dire quelques mots avant d'entreprendre la description de son église.

Somsois, en latin, *Sumpseium* ou *Sumpsesium*, est ainsi nommé dans une bulle du pape Innocent III. Son nom paraît lui venir de ce que ce lieu est bâti sur une élévation dominant la source de la petite rivière de la Sois : étymologie d'autant plus croyable qu'il en est ainsi pour une foule de villages, dans cette partie de la Champagne. Nous avons à l'appui de notre assertion les noms de Sompuis, Sommesous, Sommesuippe, Sommetourbe, Sommevesle, Sommièvre, Sommevoire et tant d'autres encore.

Son origine qu'avec quelque bonne volonté, aidé d'un peu d'amour-propre local, on pourrait faire remonter jusqu'aux Romains, est, ce nous semble, fort ancienne. Des découvertes récentes de bijoux gallo-romains; celles faites, de temps à autre, de médailles de l'Empire; le nom d'une contrée voisine appelée Joinva ou Joinval, *Jovis vallis* (vallée de Jupiter), tout nous invite, sans trop de déraison, à y donner créance. Mais, sans remonter si haut, n'avons-nous pas la preuve matérielle qu'au XII[e]. siècle, déjà, ce poste avait son importance? La construction de sa belle et vaste église ne le démontre-t-elle pas suffisamment et avec d'autant plus d'évidence que cette église n'était pas la seule que possédât le village? Une autre se trouvait dans la partie basse de la contrée. Tous les anciens titres en font foi; comme aussi les souvenirs conservés jusqu'à nos jours, de l'existence de ses ruines au siècle dernier (1).

(1) Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on peut s'assurer de la véracité de ces traditions. Les fondations de l'ancienne église se retrouvent sous terre dans le clos du château. On y rencontre aussi quantité d'ossements, quelques débris de poterie ancienne et des charbons. Il y a cent ans, on a découvert dans un tombeau ma-

Indépendamment de ces présomptions qui valent presque des preuves, nous pouvons montrer quelques pièces qui remontent déjà assez haut.

Dès l'an 1200, il est fait mention de Somsois dans une charte du comte Thibaut IV, dit le Posthume. La même année, Ochier de Saint-Chéron, seigneur de Somsois, dont l'illustre maison d'Anglure tire son origine, dans une charte concernant les dîmes de Somsois, s'exprime de manière à faire présumer déjà l'importance de cette contrée, appelée depuis *bourg et villaige* de Somsois. On voit encore deux actes datés tous deux de 1203. L'un est relatif à Rodolphe, prêtre de Somsois, qui, à son lit de mort, donna à l'abbé de Montiéramey tout ce qu'il possédait dans cette paroisse ; l'autre concerne le frère de ce même curé, Garinus, et sa femme Berthe, qui vendent à l'abbé et au couvent tous leurs biens, afin de pouvoir faire le pélerinage de Jérusalem.

Diverses chartes et ordonnances concernant Somsois se conservent dans les archives du château de Somsois. Elles sont du roi Jean, de François Ier., de Henri II et de Louis XIV. Nous en parlerons plus tard.

Une opinion généralement accréditée dans le pays, enracinée même, en quelque sorte, et qui se trouvait partagée autrefois par M. le chevalier Dugrest, de Mont-St.-Père (homme érudit et constamment occupé de doctes recherches) ; cette opinion, dis-je, attribue l'édification de l'église de Somsois aux Templiers.

On cite, à l'appui de cette opinion, une autre tradition

çonné un squelette couvert d'une cotte de mailles, un coutelas à côté de lui, ainsi qu'un petit vase en terre grise très-fine. Tous ces objets ont été perdus, excepté le vase. Il y avait aussi un grand nombre d'enfants enterrés entre deux tuiles.

qui affirme l'existence d'un ancien couvent sur l'emplacement appelé *Cour Chavanges ;* mais tout cela nous a paru trop vague pour être adopté, et nous ne rapportons cette tradition que parce qu'il ne faut jamais négliger ces légers indices qui peuvent quelquefois mener à la découverte de la vérité.

Nous n'admettrons donc pas comme certaine cette assertion, quelque séduisante qu'elle puisse être pour la localité. Nous lui assignerons, avec la réserve qui doit présider à nos travaux, la place qu'elle doit occuper, et nous ajouterons même que les probabilités lui sont peu favorables. En effet, ces sortes d'établissements, fondés pour protéger les pélerins, étaient toujours placés sur les grandes voies de communication, et Somsois, perdu dans les terres, était à plus d'une grande lieue de la station de Corbeil (le *Corobilium* de l'Itinéraire d'Antonin), point le plus rapproché de la route romaine de Châlons à Langres.

Le sol de cette contrée, quoiqu'ingrat par nature, est devenu fertile, grâce à la remarquable activité de ses habitants. Mais, si le pays est maintenant productif, il n'est pas encore beau selon la plus générale acception de ce mot.

Cependant, on ne voit point de contrée, si déshéritée qu'elle soit, qui n'ait son genre de beauté, de poésie. Il en est ainsi du pays qui nous occupe.

Somsois, situé sur l'extrême limite du Perthois, a un cours d'eau de la plus grande limpidité qui le traverse; et, derrière ce village, s'étendent déjà les plaines légèrement ondulées de la Champagne crayeuse; c'est la Champagne proprement dite : un désert de craie, et, en vérité, c'est beau comme le désert, comme l'immensité, surtout lorsqu'attardé le soir on s'y trouve surpris par la nuit, loin de toute habitation, n'entendant que le vent qui souffle à travers les genevriers, ou le cri plaintif du courlis.

Somsois possède un château bâti, en 1588, par François de Linage, dont la famille, éteinte en France, existe encore en Espagne, et qui fut achevé par son gendre, Christophe Lefebvre.

Passons maintenant à la description de l'église.

L'église de Somsois, dont les proportions seraient dignes d'une église de ville, appartient, dans sa plus grande partie, à l'époque de transition du roman au gothique; l'ogive, cependant, y domine presque partout, et le plein-cintre ne s'y montre, selon une heureuse expression de M. l'abbé Tridon, que pour y faire son adieu. C'est à peine si on l'y aperçoit extérieurement aux deux portes latérales de la façade, et à l'intérieur dans les baies géminées récemment découvertes. Elle semble donc remonter au moins à la fin du XIIe. siècle; et tout, dans ses belles lignes architecturales, dans sa sévère structure, dans ses proportions robustes, quoiqu'élégantes, nous fait croire qu'en lui assignant cette date, nous ne nous écartons pas beaucoup de la vérité.

Extérieur. — La façade principale est formée d'un pignon élevé, faisant une saillie de plus d'un mètre sur les petites nefs qui viennent s'y accoler de chaque côté, et d'une tourelle servant à monter à la tribune et placée à l'angle gauche; de l'autre côté, se trouve non pas une tourelle, mais un léger renflement, indiquant l'escalier de la tribune aux combles. Trois portes sont percées dans cette façade et donnent entrée dans chacune des trois nefs. Le bas du corps avancé est occupé par le grand portail, orné de quatorze colonnes, alternativement grosses et petites; leurs bases, d'un beau profil, saillantes sur le socle, sont creusées d'une scotie profonde. Au tiers environ de la hauteur du faîte, se trouve un cordon divisé en trois anneaux, et le tout est surmonté d'élégants chapiteaux à crochets dont le tailloir est orné d'une suite de jolis fleurons. L'archivolte offre une orne-

mentation du même genre ; une triple rangée de fleurons du plus bel effet et sculptés avec une franchise d'exécution remarquable. Pour un seul de ces fleurons, la fantaisie de l'artiste a substitué un bouquet de feuillage d'un agencement assez compliqué. Cette porte centrale est à ogive peu prononcée.

L'encadrement de cette porte a été défiguré au XVIe. siècle, il se compose maintenant d'un faisceau de moulures prismatiques, qui ne s'accordent plus avec les formes ogivales primitives. Un meneau du même style y avait remplacé l'ancien ; il a été supprimé depuis, et cela au risque de faire tomber le tympan.

Je me suis assuré que ce tympan n'avait pas toujours eu son linteau horizontal, mais bien deux cintres retombant sur le meneau et les pieds-droits. Cette disposition n'est pas sans exemple : elle existe à l'église de Trouan, qu'il sera bon de consulter pour la restauration de ce portail.

De chaque côté, et faisant partie de l'ensemble du portail, on voit, sur un socle avancé, la base d'une colonne destinée à porter une statue. Là, encore, deux colonnes ornent les angles d'une espèce de contreforts et ne contribuent pas peu à compléter la richesse de la décoration. Le dessus devait évidemment être couronné d'un riche dais, dont on voit encore les attaches, mais qui a disparu. Une des statues a eu le même sort.

Celle qui reste est très-curieuse ; elle représente un évêque bénissant. On croit que c'est saint Martin, patron de l'église. La main gauche, qui n'existe plus, tenait une crosse, peut-être en métal ; car une rainure qui devait la recevoir se voit sur le devant du vêtement. Il porte la soutane, l'aube, l'étole et la chasuble à collet. Toutes ces parties du costume sont à plis serrés et traitées d'une manière très-précise. Le manipule étroit est attaché au bras gauche. Un monstre est

sous ses pieds. Malheureusement la tête est brisée. Il y a peu d'années, cette tête roulait encore dans un coin du cimetière ; après avoir été utilisée comme poids pour l'horloge, elle servait de jouet aux enfants. Personne alors n'a songé à la recueillir pour la remettre sur les épaules du saint.

Félicitons-nous, toutefois, que la grande dureté de la pierre dont cette statue est formée l'ait préservée de plus nombreuses mutilations.

Au-dessus du portail règne une corniche à gorge, surmontée d'un tailloir, et soutenue de distance en distance par des têtes ou de simples corbeaux ; de ces têtes, il n'en reste plus que trois ; les autres ont été mutilées ou détruites par le vandalisme stupide de 93. Dans la partie supérieure, une rose de forte dimension s'ouvrait sur la tribune et devait projeter une lumière abondante jusqu'au fond du sanctuaire ; elle est bouchée maintenant. Espérons que nous pourrons la rétablir un jour.

Les deux portes latérales sont à plein-cintre ; leurs colonnes ont exactement le même style que celles du grand portail, mais ne sont qu'au nombre de quatre. Le tympan de l'une est orné de trois fleurons ; l'autre est garni de magnifiques enroulements, malheureusement fort dégradés.

Une rose à six lobes est placée au-dessus de chacune de ces portes.

Il ne faut pas oublier de montrer ici que sur l'angle du premier contrefort du sud, et datant de l'époque romane, se trouve un disque, destiné dans l'origine à un cadran solaire. Il est en parfait état de conservation, et n'a jamais été utilisé.

Enfin, disons encore que la tourelle hexagone ajoutée à la façade, loin de nuire à la beauté des lignes, donne à cette partie de l'édifice un mouvement qui n'existerait pas avec une froide régularité.

On voit partout les traces des remaniements opérés au XVIe. siècle. Ainsi, toutes les piles des arcs-boutants ont reçu des pinacles de cette époque. Le premier, du côté du sud, représente saint Michel terrassant le démon; sur le suivant est un pélican. Au-dessous de ces deux sculptures sont des niches privées de leurs statues, mais dont les consoles existent encore; sous l'une est une tête entourée de pampres, qui l'encadrent entièrement; sous l'autre un ange en prière. Tous les autres pinacles, variés de formes, échappent à la description; ce ne sont que feuillages de toute espèce, entremêlés d'animaux fantastiques.

Sur le côté sud des bas-côtés, le XVIe. siècle a ouvert une porte à plein-cintre de la plus grande simplicité; quelques maigres moulures lui servent d'encadrement.

En avant de cette ouverture existait un porche en chêne, également du XVIe. siècle. Son état de vétusté nous a obligé de le refaire, mais en lui redonnant toutes ses anciennes proportions, en reproduisant même les quelques sculptures dont il était orné.

Un contrefort d'angle, du même temps, offre, quoique tronqué, quatre niches sculptées. Des petits génies à demi couchés sur le rampant des niches inférieures, des feuillages à moitié brisés et des fuseaux élégants forment la décoration, faite avec la délicatesse et le goût qui caractérisent la bonne Renaissance.

Disons encore que deux gargouilles, quoique sans utilité maintenant, sont conservées comme objet de décoration.

Après cette nomenclature des travaux que le XVIe. siècle a exécutés à l'extérieur de l'église, je reviens avec bonheur à la partie ancienne, et je me plais particulièrement à reposer mes yeux sur les douze belles fenêtres en lancette qui éclairent la nef. Elles ont 3 mètres 20 centimètres de hauteur, sur 60 centimètres de large. Une archivolte, ornée de

feuillages, en couronne le haut et retombe, de chaque côté, sur des têtes un peu frustes et qui portent bien le caractère du temps. Rien de plus sévère, de plus noble que les proportions générales; rien de plus élégant que cette archivolte ouvragée.

La corniche ancienne de la grande-nef présente aussi une belle disposition de feuillages. La partie remplacée au XVI°. siècle n'est pas sans mérite, quoiqu'exécutée avec un peu de maigreur. Pour les nefs basses, la corniche du côté du nord est ornée de fleurons variés; celle du midi n'a qu'une gorge avec une torsade imitant une corde, encore cet ornement n'est-il sculpté que sur une petite étendue.

Intérieur. —La partie intéressante, c'est-à-dire la nef majeure et les bas-côtés, se compose de trois grandes travées, divisées chacune en deux pour la nef du milieu, ce qui fait six petites travées pour les nefs latérales. Trois arcs-doubleaux saillants séparent les travées et posent sur les colonnes des gros piliers, tandis qu'une nervure qui leur est parallèle divise encore l'espace intermédiaire, et, après avoir croisé les nervures diagonales, retombe sur une petite colonne finissant en cul-de-lampe. Cette disposition, qui est presque celle qu'on rencontre aux voûtes de Notre-Dame de Paris, offre une combinaison remarquable de la force de pression et de la force de résistance. Tout le poids étant reporté vers les masses formidables des gros piliers, il a été facile de donner aux autres parties une légèreté qui flatte l'œil et permet d'alterner et de varier les formes d'une manière heureuse.

Les moulures des arcs-doubleaux accusent franchement la première période ogivale; elles ont aux angles le tore caractéristique, avec scotie de chaque côté. Le reste des voûtes a été remanié au XVI°. siècle, surtout celle de la troisième travée où se trouve l'ouverture pour monter les

cloches, et dont l'intrados est sillonné en tous sens par de nombreuses nervures s'épanouissant en croix et en étoiles. Les bas-côtés ont aussi éprouvé certaines modifications : toutefois les clefs, pour la plus grande partie, me semblent anciennes.

C'est à peine si nous voulons mentionner ici, pour mémoire, la partie refaite en 1780. Ajoutons cependant qu'on aurait pu faire plus mal.

Sculptures. — Si l'examen des sculptures nous amène à constater encore l'existence de quelques retouches, il ne faudrait pas en conclure que le monument a perdu son vrai caractère. Étant bâti d'un seul jet, on n'aperçoit pas, au premier coup-d'œil, que tel chapiteau a été retaillé ou telle clef remplacée. Ces restaurations, peu nombreuses du reste à l'intérieur, ne portent que sur des détails et sont noyés dans l'unité de l'ensemble.

De toutes ces modifications, la plus apparente, la seule peut-être qui saute aux yeux, se rapporte aux voûtes de la troisième travée, et cela en raison des riches détails qui y sont répandus à profusion. Ce sont des clefs représentant des écussons, tantôt tenus par un ange, tantôt attachés aux nervures par des chaînes; un soleil, une rose, une couronne de fleurs, ou un personnage, les mains jointes, dans l'attitude de la prière. Tout cela, placé à l'intersection des tiercerets et des liernes, doit attirer les regards; ajoutons-y une guirlande de vigne, chargée de fruits, qui serpente avec grâce dans l'intérieur de l'oculus des cloches, et ne soyons pas étonnés, qu'à certains yeux, cette abondance d'objets variés offre plus d'intérêt que les formes, comparativement simples, des XIIe. et XIIIe. siècles.

D'autres écussons, placés ailleurs et entourés de banderoles portant des devises, seraient intéressants à étudier, si la distance et les dégradations n'y mettaient obstacle.

Les premiers chapiteaux qui se présentent en entrant, surtout dans la partie basse, sont assez grossiers; on les dirait séparés de quelques années de ceux qui se montrent plus haut. Des feuilles épaisses, souvent piquées de petits trous, annoncent l'époque romane; puis viennent, dans la seconde travée, des formes se rapprochant davantage de celles des végétaux connus. Ainsi, le pilier rond de droite nous offre, sur la corbeille de son chapiteau, une sorte de couronne en feuilles de chêne placées entre des feuilles découpées, à sept lobes, évidemment imitées de la nature, dont je n'ai pu cependant reconnaître l'espèce exactement. Du côté gauche existe la même disposition, mais avec des feuilles à formes plus aiguës. Sur les chapiteaux de plusieurs colonnes, on a voulu certainement imiter des feuilles de vigne, et on y a réussi, quoiqu'avec la raideur d'exécution de l'époque. D'autres fois, de grosses feuilles ont à leur extrémité de petits feuillages recourbés, ou d'informes petits mascarons.

Les chapiteaux des colonnes monocylindriques sont à huit pans, ainsi que leurs bases, et, dans les angles obtus du haut et du bas, sont taillés des ornements que je n'ai encore rencontrés qu'à Somsois.

Tous les chapiteaux des autres colonnes sont carrés; leurs socles le sont aussi et vont en s'évasant par légers ressauts. Dans les coins se trouvent, en guise de pattes, des feuilles, des rainures imitant des coquilles, des talus à deux pans dont l'arête va butter contre la base; nous avons même remarqué une croix pattée dans la forme de celle des Templiers; mais cet indice ne nous paraît pas décisif pour éclairer la question dont nous avons parlé plus haut.

En avançant dans la nef, nous rencontrons, à droite, un grand chapiteau dépourvu de toute ornementation végétale; puis, en face, derrière la chaire, un autre, si complètement

retaillé, qu'il en est amoindri à la vue. On y a sculpté une branche ondulée avec de larges feuilles de chêne.

Un peu plus loin, sur un gros pilier du XVIe. siècle, là où commence la partie neuve de l'église, est un cordon à branchages du plus beau travail. Des rameaux, sans feuilles et grandement évidés en-dessous, sont disposés avec un goût parfait. On a probablement trouvé que ce cordon coupait désagréablement le fût de ce pilier, car on l'a supprimé sur la plus grande partie de son contour.

A ce même pilier est adossée une grosse colonne qui, avec celle qui lui fait face, marque la séparation de la nef au chœur. Les chapiteaux qui les surmontent sont les plus historiés de l'église; ils sont du XVIe. siècle, et l'un des deux porte, en chiffres arabes, la date certaine de 1564.

Celui de droite représente, au-dessous d'un tailloir garni de vignes avec feuilles et fruits, une suite d'animaux divers; un dragon, deux autres monstres dont l'un a une tête humaine de la plus grande laideur; puis une dispute comique entre un ours et un autre animal qui cherche à boire dans le goulot d'une espèce de buire que le premier veut lui arracher. Là encore, on a brisé une partie de la sculpture qui continuait sur le pilier.

Au-dessus, sur une plate-bande, à moitié cachée par le mur bâti en 1780, est une salamandre.

Le chapiteau de gauche a également son tailloir orné de branches chargées de raisin. C'est un genre d'ornement que les sculpteurs de l'église de Somsois semblent affectionner. Serait-ce un symbolisme ou tout simplement la représentation matérielle d'un produit du pays? Nous penchons pour l'interprétation la plus relevée. Au-dessous se voit un objet aux formes indéterminées, voile ou cartouche, nous ne savons, soutenu d'un côté par un ange, de l'autre par un lion; le reste du champ est occupé par des feuillages.

On voit encore, un peu plus haut, sur ce pilier, deux médaillons avec des têtes posées de profil.

La poutre transversale qui, autrefois, portait le Christ n'était point appuyée sur le dessus des deux chapiteaux, mais venait s'enfoncer brutalement au beau milieu des sculptures; l'entaille se voit encore.

Si nous nous élevons maintenant au *triforium*, séparé des arcades du bas par un épais cordon qui contourne les colonnes, nous y trouvons la partie à laquelle une récente restauration a redonné son ancien aspect.

Cette partie se distingue par une suite de colonnes polygonales, surmontées de gracieux chapiteaux que décorent des feuillages diversement découpés. Sans entrer, pour chacun d'eux, dans des détails qu'un simple croquis ferait mieux connaître, je ne puis résister au désir de recommander ici aux amateurs le premier chapiteau de la première ouverture de gauche. Il est garni d'un double rang de feuilles à crochets, de la facture la plus délicate ; ces petits bouquets de feuilles recourbées sont charmants à voir de près, et, malgré leur travail précieux, n'ont rien de mesquin, vus à distance. Je ne serais pas éloigné de croire que cette sculpture a été exécutée depuis les autres, dans la plus belle période de l'art du XIIIe. siècle.

Nous élevant encore à la hauteur des fenêtres, où une retraite intérieure, habilement ménagée, amincit et soulage le mur, nous y voyons, au-dessus des colonnes qui s'élancent jusque-là, des chapiteaux très-beaux, simples pour la plupart, mais présentant toujours la forme la plus élégante.

Enfin, contre le dernier pilier de la nef, dans un angle, deux têtes, assurément du XIIe. siècle et de l'aspect le plus sauvage, supportent la retombée des nervures.

Voici maintenant les principales dimensions de notre église, dans œuvre :

Longueur totale.	38 mètres	70 cent.
Longueur de la nef du XIIe. siècle.	21	25
Longueur du transept.	21	45
Largeur de la grande-nef.	06	05
Largeur du bas-côté de droite. . .	03	05
Largeur du bas-côté de gauche. . .	03	70
Largeur du transept.	11	05
Hauteur de la grande-nef. . . .	13	30
Hauteur des bas-côtés.	05	»

Si les chiffres, en général, n'offrent rien que de sec à l'imagination, ceux-ci, du moins, ont le mérite de prouver que les dimensions de l'église de Somsois atteignent des proportions bien rares dans une église de campagne.

Construction. — Ce qui a contribué le plus efficacement à la conservation de la partie ancienne de l'église, qui a résisté aux atteintes de sept siècles, à un incendie et au funeste abandon des derniers temps, c'est l'excellente qualité des mortiers. Ils sont composés de chaux et de ce qu'on appelle ici de la graveluche; c'est une craie, réduite à l'état de petits graviers, d'une dureté extrême.

Le sable, que maintenant encore on fait venir de loin, n'était point en usage ici dans les temps passés; du moins je n'en ai trouvé de traces nulle part dans l'ancienne maçonnerie.

Les autres matériaux de la construction se composent: de la craie du pays pour les revêtements des murs et les blocages intérieurs; et de la pierre dure de St.-Dizier ou de Champcenets, pour les soubassements, cordons, larmiers, chenaux, gargouilles, embrasures et sculptures diverses. Les angles, même extérieurs, presque tous en craie, ont résisté avec succès à toutes les causes de destruction et sont encore, dans certaines parties, aussi beaux que s'ils venaient d'être faits.

Je dois dire qu'à l'intérieur on a beaucoup ménagé la pierre de taille. Toutes les nervures, presque tous les arcs et un très-grand nombre de chapiteaux sont en craie.

L'appareil est régulier, c'est-à-dire que les assises sont de niveau sans être toujours de même hauteur : les joints se croisent avec une régularité suffisante. Les dimensions des pierres varient de 30 à 45 centim. de largeur, sur 20, 25 et 30 centim. de hauteur, en faisant queue de distance en distance. L'intérieur des murs est rempli de morceaux de toutes formes, noyés dans un bain de mortier. Les joints ont un, deux et quelquefois près de trois centimètres de vue.

La construction du portail m'a offert cette particularité singulière, que la soudure des joints des colonnes était faite avec de la résine. C'était, en effet, le moyen d'obtenir des joints de peu d'épaisseur, ce que le mortier à graveluche n'aurait pas permis. Voulant m'assurer positivement de ce que pouvait être cette substance brunâtre et durcie, j'en ai mis sur des charbons, et aussitôt il s'est produit une fusion accompagnée d'une odeur aromatique qui ne m'a plus laissé de doute.

Le XVIe. siècle, qui s'était ajouté au XIIe. par la construction du chœur, ne présentait plus cette excellence des matériaux employés; et la fin du XVIIIe., où l'on a réparé une grande partie de ce même chœur, se fait remarquer par la décadence la plus complète, même en fait de mortier. On ne se sert plus alors, pour faire adhérer les pierres, que de cette terre du pays dite *terre rouge*, que la sécheresse réduit en poussière et que la pluie délaie en boue.

Réparations. — Les travaux de l'église de Somsois ont commencé sur une très-petite échelle. On n'avait d'abord eu que l'intention de déboucher des arcatures dont on avait reconnu l'existence dans la nef. C'était un simple

embellissement qu'on projetait; mais bientôt on sentit la nécessité de s'occuper de travaux d'une bien autre importance. L'église avait été négligée pendant longues années; des lézardes s'étaient produites dans certaines parties; les murs s'écartaient même visiblement sous la pression du clocher, posé à l'intersection de la nef et du transept. C'était inquiétant; il fallait arrêter les progrès du mal, et pour cela en reconnaître la véritable cause.

Un examen attentif de l'édifice me rassura cependant. Sans doute, l'écartement n'était que trop réel, menaçant même pour l'avenir; mais si on pouvait reporter sur les murs latéraux le poids énorme du clocher en charpente, qui posait immédiatement sur les arcs-doubleaux, il était permis d'espérer que, la première cause du mal disparaissant, l'effet devait cesser aussitôt. Une difficulté se présentait ici : on ne pouvait songer à placer de pièces de bois sous le clocher, l'espace manquait. On se décida donc à poser la pièce principale en travers de l'église, les deux bouts posant sur les murs, et à soutenir les pièces qui étaient dans l'axe de ces murs, au moyen de solides écrous.

Ce projet, que M. Millet, architecte de la cathédrale de Troyes, avait approuvé, réussit complètement. Jamais depuis les murs menacés ne firent le moindre mouvement.

Il faut dire aussi, qu'avant cette nécessaire opération, j'avais consolidé un des gros piliers d'angle du transept; la maçonnerie fut en partie refaite, ainsi que celle d'une tourelle qui contrebuttait cette portion de l'édifice. Le mur du sud de la dernière travée, qui se trouvait sous une fenêtre, avait son mortier complètement décomposé par les infiltrations. Il fallut en refaire l'intérieur; c'est ce que je fis. Ce mur mesurait, à cette hauteur, 80 centimètres d'épaisseur; les deux parois extérieures, en pierres taillées, étaient en assez bon état; mais l'intérieur avait bien souffert.

Je fus obligé d'entrer dans cet étroit espace pour démolir tout ce qui manquait de solidité et refaire à neuf ce que j'enlevais, ne m'en rapportant pour tout cela qu'à moi seul.

Sur le haut des murs de la nef, au-dessus des voûtes, des brèches nombreuses avaient été pratiquées à des époques déjà anciennes; il y avait solution de continuité en bien des places; l'arc-doubleau de l'entrée du chœur était presque séparé des murs. Je reconstruisis tout cela à l'aide d'un seul ouvrier, faisant confectionner le mortier sous mes yeux, avec le plus grand soin, ne me servant jamais que de chaux de première qualité, et je puis le dire encore ici sans honte, faisant le métier de maçon en conscience, la truelle à la main et les mains dans le mortier, ce qui avait quelques légers inconvénients, je vous assure.

Nos architectes, en gants jaunes, riront peut-être de cette manière de procéder. Je le leur permets de grand cœur. Cela ne m'empêchera pas d'être profondément convaincu que c'était la seule façon d'agir efficacement.

N'avais-je pas, d'ailleurs, à plusieurs siècles de distance, un magnifique exemple à suivre : et saint Louis n'avait-il pas tenu à honneur, dans les travaux de la St^e.-Chapelle, à préparer lui-même du mortier de ses royales mains?

Du reste, cette maçonnerie, faite avec un soin si minutieux, a été soumise peu après à une rude et décisive épreuve. Lors de la pose de la pièce de bois qui devait soutenir la moitié du clocher, cette pièce, qui pesait environ 800 kilos, fut jetée, roulée, traînée dans tous les sens sur les murs refaits l'année précédente, et la maçonnerie nouvelle ne se sépara point de l'ancienne; ce ne fut pas le mortier qui souffrit, quelques pierres d'angle furent seules ébréchées.

Au nord de l'église, un travail très-important a été fait.

Un arc-boutant dont les pierres, complètement désagrégées par l'alternative des pluies et des gelées, menaçaient de s'écrouler, a été consolidé.

Du même côté, un autre arc, un peu moins détérioré, a été réparé également.

Les énormes massifs qui soutiennent le pignon occidental, et entre lesquels est pratiquée la tribune, s'étaient légèrement affaissés par suite de quelques infiltrations, et plus encore à cause de l'abaissement, imprudemment exécuté, du sol de la rue, à peu de distance du portail. On a fait reconstruire, à l'intérieur, presque toute la partie basse d'un des massifs et consolider l'autre, ainsi que l'arc qui soutient la tribune ; des mesures ont été prises pour maintenir toujours, sur le talus qui soutient les terres, les arbres, les broussailles et les racines qui empêchent les éboulements de se produire.

Nous devons parler encore de la reconstruction complète d'un contrefort du bas-côté du sud, mesure devenue nécessaire par le mauvais état de cette partie, et qui a été exécutée avec soin.

Il n'en a pas été tout-à-fait de même pour les deux contreforts du transept, qui laissent grandement à désirer, tant pour la régularité de l'exécution que sous le rapport de la solidité. Ce travail, commencé en mon absence, n'a pas été surveillé suffisamment ; les matériaux sont de mauvais choix. Je repousse donc toute responsabilité, pour cette partie.

Après tous ces travaux de consolidation, travaux utiles, indispensables, mais peu visibles, et peu appréciés par conséquent de la masse ignorante du public, nous allons passer à la partie décorative qui offre plus d'intérêt pour des yeux superficiels.

Cette partie a, en effet, il faut le dire, changé com-

plètement l'aspect intérieur de l'église ; aux murs unis et froids a succédé la plus heureuse variété de formes. Une suite d'arcatures profondes allége singulièrement à la vue l'espace qui règne entre les gros piliers.

Quatre colonnes engagées et six colonnes isolées ont été refaites complètement.

Mobilier de l'église. — Voici quels sont les objets d'art et d'ameublement que possède encore l'église de Somsois :

Une jolie Vierge en bois, du XV[e]. siècle ; elle porte l'Enfant-Jésus, qui joue avec une colombe. La pose est pleine de grâce ; la draperie est souple et bien jetée ; la tête s'incline avec modestie. L'enfant seul fait un peu disparate avec le reste. L'ensemble conserve encore cet air de piété qui fait le charme des œuvres des siècles précédents. Il est malheureux que plusieurs couches de peinture blanche, à l'huile, déparent cette sculpture. Le dessous avait une coloration ancienne qu'il sera possible de retrouver. La base porte un écusson qui devait être peint. Elle mérite une restauration faite avec soin.

Sainte Anne faisant lire la Sainte-Vierge ; statue également encroûtée de blanc. Elle est du siècle dernier, et a peu de valeur sous le rapport de l'art et du sentiment.

Mais ce qui donne un intérêt exceptionnel à ces deux statues, c'est qu'elles ont été sauvées en 93, et conservées jusqu'au rétablissement du culte, par une pieuse jeune fille de Somsois, qui a manqué payer de sa tête cet acte méritoire. Elle se nommait Marguerite Bourgois. Toute sa vie a été fidèle à ce début, et je me trouve heureux de proclamer ici le nom de cette courageuse fille (1).

(1) Cette même personne, aidée de sa sœur et de sa mère, a caché pendant toute la durée de la Terreur un prêtre des environs.

Le petit réduit où il était obligé de s'enfermer se voit encore.

D'autres statues ont été oubliées par nos modernes iconoclastes.

Une Sainte-Vierge en bois, les bras croisés, assez lourde d'aspect, et, comme les autres, rajeunie de plusieurs couches de céruse.

Le patron de l'église, saint Martin, à cheval, partageant son manteau. Statue en bois, barbouillée ridiculement; c'est de la Renaissance plus que médiocre. Le saint porte une toque et habit à mailles. Les jambes ayant probablement été détruites, on lui a fait des bottes à la Souwaroff.

Des statuettes dorées, de saint Pierre, saint Paul, saint Martin et sainte Barbe. Elles ont du mouvement et sont finement exécutées. Celle de saint Martin contient des reliques, mais sans authentique. Il faut joindre à ces figurines une petite statue de saint Vincent, diacre; celle-ci est peinte, mais avec plus de goût que toutes celles dont il a été question.

Le bâton de la Sainte-Vierge, porté dans les processions par les jeunes filles. Il représente l'Assomption. La Sainte-Vierge s'élève dans des nuages au-dessus du globe figuré à ses pieds; deux anges soutiennent au dessus de sa tête une couronne royale. Le tout est d'un ensemble gracieux et peut être attribué à la fin du règne de Louis XIV.

Le bâton de saint Martin, porté par les garçons. Le saint est sous une espèce de baldaquin à la Bernin. Ce morceau, du même temps que le précédent, ne le vaut pas.

Il existe un autre bâton de la Sainte-Vierge, beaucoup plus simple que le premier.

L'église de Somsois possédait, dit-on, d'admirables boiseries. Nous le croyons, sans peine, si nous en jugeons par les rares débris qui en restent. Nous avons encore des morceaux d'un travail qu'on peut dire parfait. Qu'on regarde surtout ce feuillage, d'une exquise facture, qui se

trouve placé au-dessus du bénitier; les enroulements si gracieux appliqués à l'autel de St.-Nicolas, et les chapiteaux du rétable de la chapelle de la Ste.-Vierge; tout cela est de l'époque de Louis XIV, et du plus grand style.

Le tabernacle du maître-autel est un morceau de la Renaissance, bien exécuté, en bois, peint et doré. C'est un petit édifice, à colonnes torses, avec des guirlandes sculptées, et surmonté d'une délicate balustrade.

Deux autres tabernacles, moins riches, se trouvent sur les autels de la Ste.-Vierge et de St.-Nicolas.

Le devant de l'autel de la Ste.-Vierge offre une croix ouvragée à ses extrémités, et des ornements rocaille aux angles du panneau. Un peintre a décoré tout cela d'une imitation de marbre qui n'a jamais existé.

Une pierre sculptée, provenant des démolitions de la chapelle du prieuré de Domprot, est placée dans l'église en attendant qu'on puisse l'utiliser pour une piscine. Elle est du XVIe. siècle et représente, au fond d'une arcade surmontée de moulures à contre-courbe, un ange très-chevelu. Des pampres sont représentés alentour.

Quatre tableaux sur bois ornent le sanctuaire. Ils représentent Notre-Seigneur présenté au peuple par Pilate, le Portement de croix, le Crucifiement et la Descente de la croix. Ils datent de la Renaissance et sont fort beaux. Malheureusement, au mauvais état des planches disjointes, est venue s'ajouter la dégradation produite par une main trop zélée, qui, ainsi qu'il arrive souvent, a voulu remettre ces tableaux à neuf, et n'a réussi qu'à enlever, avec les saletés déposées par les siècles, les plus fines parties, les glacis les plus délicats de ces précieuses peintures.

Le Crucifiement et la Descente de croix sont les tableaux les mieux conservés; la plupart des têtes n'ont pas souffert et sont remarquables par leur expression. Des légendes,

en belles lettres gothiques, se déroulent sur des banderoles en haut et en bas de ces compositions.

On dit que ces tableaux proviennent d'un couvent de Troyes. On en trouve, en effet, de semblables dans quelques églises de cette ville, et notamment à St.-Remy et à Ste.-Savine. C'est le même faire, le même esprit ; peut-être est-ce la même main qui les a exécutés.

Mais l'objet qui, certes, a encore le plus de valeur est celui qu'un hasard, aussi heureux qu'inattendu, a fait découvrir au commencement des travaux.

En enlevant les décombres accumulés sur les voûtes des bas-côtés, la pioche d'un ouvrier rencontre une masse informe enveloppée de linges à demi pourris. On s'empresse d'y regarder, et quelles ne furent pas la surprise et la joie générale, en reconnaissant dans cette trouvaille un joli reliquaire du XIIIe. siècle!

Il fut aussitôt remis à M. le Curé, qui l'ouvrit et en retira ce qui s'y trouvait renfermé. C'était quelques ossements enveloppés dans une étoffe rouge, mais déjà fort décolorée. A côté était déposée une petite pierre blanche.

Quelles étaient ces reliques ? L'examen du reliquaire nous le dira.

Ce reliquaire est en bois, recouvert d'un placage de feuilles d'argent repoussées. Il a la forme habituelle de ces sortes d'objets, assez allongée, et ayant une toiture aiguë. A l'une des extrémités se trouve une petite porte avec gonds et loquet en argent. Sur le fond, à réseau, de la toiture et des grands côtés de cette espèce de chapelle, est une suite de médaillons représentant uniformément le même personnage, en buste, avec la légende *S^{tus}. Stephanus*, en caractères du XIIIe. siècle. Un des petits côtés et la porte sont décorés par un disque chargé d'ornements; et, pour

couronner le tout, une crête élégante, en argent doré, surmonte le sommet de cette toiture.

Nous ajoutons, avec un grand regret, qu'on n'a pas découvert d'authentique ; ce qui ne permettra pas d'exposer publiquement ces reliques à la vénération des fidèles.

Il est un genre de mutilation que je ne puis passer sous silence avant de terminer. Je veux parler de ces regrettables abatis d'arbres qui se pratiquent dans les cimetières de campagne.

Sous prétexte de créer quelques ressources à la fabrique, on dépouille ces pieux asiles de la mort de leurs arbres séculaires. Les cimetières perdent ainsi l'aspect sévère et à la fois champêtre qui leur convient; on les transforme en jardinets proprets, bien sablés, avec des sapins alignés et des acacia-boule. Au lieu de la haie vive et durable qui les enfermait autrefois, on les encadre d'un mur léger qui tombe tous les ans. Je sais que ceci est dans les réglements, mais ce n'est pas beau et c'est coûteux.

Plus heureux que bien d'autres, le cimetière de Somsois a conservé sa magnifique parure. Un groupe de beaux tilleuls l'annonce de loin. Le portail s'offre à nos yeux environné du plus gracieux cadre de feuillage. Les arbres d'alentour sont disposés avec une irrégularité charmante; ils ne cachent point l'église; ils la laissent entrevoir de manière à la présenter à chaque pas sous un aspect nouveau. Le hasard, sans doute, a présidé à cette disposition, mais ce hasard est des plus heureux, et cette irrégularité même est préférable à ces paravents de verdure qu'on ne manquerait pas de nous planter.

Voulons-nous encore nous lamenter sur un sujet qui en vaut la peine, disons un mot de cette prétention des campagnes à singer la ville. Les constructions rurales perdent, de jour en jour, leur caractère. Les *belles maisons* qui

remplacent les anciennes n'ont qu'un luxe mesquin et de mauvais aloi. Tout tend à s'élever prétentieusement. On ne voit plus que magasins à devanture, cafés, casinos, etc. Encore un peu de temps, et le village, le vrai village, tel qu'il était connu autrefois, n'existera plus ; on n'aura en son lieu et place qu'une infime fraction, un millionième de ville.

Mais arrêtons-nous enfin, et résumons ici les travaux déjà exécutés à l'église de Somsois :

Pose d'une pièce de bois sous le clocher ; consolidation des charpentes au moyen d'écrous, et remise à neuf des couvertures de la troisième travée de la nef ;

Remaniement complet des toitures des bas-côtés, au nord et au midi ;

Remplacement du porche de la porte d'entrée ;

Reconstruction d'un contrefort des basses-nefs du midi ;

Construction de deux contreforts neufs, pour empêcher la poussée des voûtes du transept ;

Rétablissement des brèches faites à la partie supérieure des murs de la nef, sur la moitié de sa longueur ;

Consolidation de deux arcs-boutants, du côté du nord ;

Consolidation d'un pilier d'angle du transept et d'une partie de la tourelle du sud, avec construction d'un petit arc-boutant entre ces deux points ;

Consolidation d'une partie des murs du midi de la grande nef ;

Consolidation des massifs du grand portail, de l'arc supportant la tribune et du tympan de la porte centrale ;

Débadigeonnage d'une partie de l'église ;

Mise à jour des vingt-quatre arcatures du *triforium*, avec pose de six colonnes isolées et quatre colonnes engagées qui manquaient ; rétablissement de six tympans et construction de tous les murs au-delà des arcatures découvertes ;

Établissement et sculpture de la galerie de la tribune.

Tous ceux qui la connaissent, cette belle église de Somsois, ne seront pas étonnés que nous lui ayons consacré un si long article. Nous aimons cette église, oui, nous l'aimons avec cet amour passionné des belles choses; nous l'aimons pour son incontestable valeur religieuse et artistique; nous l'aimons parce qu'elle nous rappelle de précieux souvenirs : souvenirs d'un passé lointain, souvenirs historiques, souvenirs de famille. Nous l'aimons encore pour les peines, les fatigues, les travaux qu'elle nous a coûtés; pour les projets que nous avons formés pour elle; pour le bonheur que nous avons trouvé si souvent dans nos longues et douces contemplations.

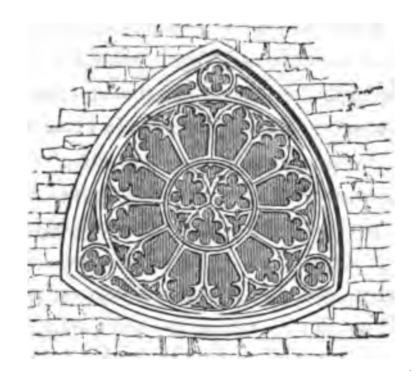
Que de fois, assis dans son enceinte, absorbé dans les douces rêveries du passé, notre imagination, cette précieuse faculté de l'âme, nous la représentait, telle qu'elle était il y a déjà bien des siècles, parée de ses riches verrières, de ses autels aux étoffes d'or, de ses peintures curieuses, et ornée d'une innombrable phalange de statues de saints! Nous y voyions encore, et les cérémonies augustes dont elle a été témoin, et son peuple de fidèles qu'elle avait peine à contenir. Nous voyions tout cela; tout cela avait pour nous un corps, une apparence réelle, une vie véritable.

Puis, quand nous retombions tristement sur le présent, nous ne voulions pas nous y arrêter, et nous nous élancions tout aussitôt vers les espaces infinis de l'avenir; nous rétablissions, par la pensée, ces ruines que le temps, les révolutions, le vandalisme et l'ignorance nous ont faites à plaisir. Nous relevions ces autels anciens; ces flèches abattues; ces murs écroulés, calcinés; ces tourelles tronquées. Nous reconstruisions tout cet ensemble majestueux; nous étions heureux de nouveau.

Illusion, nous dira-t-on. Ah! laissez-nous cette chère illusion. Laissez-nous caresser cette idée d'une restauration

complète ; c'est notre idée fixe ; c'est la plus constante et la plus douce de nos pensées. Laissez-nous croire qu'un jour viendra, quand même nous ne devrions pas le voir, où cette église vénérable, contemporaine de Philippe-Auguste et de Thibaut-le-Trouvère, reprendra sa beauté primitive, son antique splendeur !

Nota. — La Société française d'archéologie a contribué pour 200 francs aux travaux faits à l'église de Somsois.



SUR LES MINIATURES

DU NORD DE LA FRANCE,

PAR M. WILBERT,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, à Cambrai.

A M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie.

Parmi les questions que le Congrès archéologique réuni à Cambrai avait à résoudre en 1858, la Société d'émulation avait placé celle de l'appréciation des œuvres que les *imagiers du moyen-âge* laissèrent dans le nord de la France et le midi de la Belgique. Cette question n'a pas été examinée, et ce n'est qu'ultérieurement que son importance a été reconnue et constatée par deux membres de ce Congrès : M. l'abbé Dehaisnes, professeur au collége St.-Jean de Douai, et M. A. Durieux, qui est, comme peintre et comme homme de lettres, l'un des membres les plus actifs de la Société d'émulation de Cambrai.

M. l'abbé Dehaisnes a publié, dans le dernier volume des *Mémoires* de la Société de Douai (1), un travail con-

(1) Tome V, 1858-1859, 2e. partie.

Ma lettre était terminée et allait partir au moment où j'ai reçu le prospectus que j'y joins, et qui vous fera connaître la publication de l'ouvrage de M. l'abbé Dehaisnes, le prix qu'il coûte et les justes éloges qu'on en a faits. En vous adressant ce prospectus, je me bornerai, Monsieur, à vous faire remarquer que, dans la publication que la Société de Douai a faite de l'ouvrage qu'il a pour objet, je n'ai cherché que ce qui concerne les *miniatures* des manuscrits.

sidérable sur l'*art chrétien dans la Flandre*, et M. Durieux a lu à la Société d'émulation de Cambrai, qui vient de l'insérer dans ses *Mémoires*, une étude sur les *miniatures* des manuscrits de la bibliothèque de cette ville.

J'ai pensé, Monsieur, que le Congrès de notre Société réuni cette année à Reims n'apprendra pas sans intérêt cette double publication, et c'est pour lui en faire apprécier le mérite, au point de vue spécial de la question posée au Congrès de Cambrai, que je viens vous demander, Monsieur, la permission de l'en entretenir quelques instants.

Le travail de M. Durieux n'a pas demandé moins de deux années d'études. Pour le rattacher à l'histoire du Cambrésis, son auteur a soin de rappeler que les manuscrits qu'il veut faire connaître ont appartenu, jusqu'à la fin du siècle dernier, à de grandes communautés religieuses ; ce qui le conduit tout naturellement à parler de l'organisation de ces communautés, du travail auquel les moines artistes se livraient sous la direction d'un supérieur ecclésiastique, du cadre dans lequel ils étaient obligés de se renfermer lorsqu'ils travaillaient sous ses yeux, avec un sujet donné et un programme invariablement tracé, ainsi que des folles et poétiques inspirations auxquelles ils se laissaient aller quand ils échappaient à cette surveillance, ce qui avait lieu toutes les fois qu'ils n'avaient à s'occuper que des accessoires.

M. Durieux divise les compositions graphiques qu'il veut faire connaître en deux parties, les *figurines* et les *ornements*, etc. ; bien qu'il se soit promis de les étudier du IXe. au XVIIIe. siècle, il s'arrête dans ses considérations didactiques au XVe., époque où finit l'*art chrétien*. Les manuscrits qu'il a consultés viennent, en très-grande partie, du chapitre métropolitain et de l'une des deux plus grandes communautés religieuses de Cambrai, l'abbaye du St.-Sépulcre, et il ne serait pas déraisonnable de penser que

la plupart des miniatures qu'ils renferment ont pour auteur des moines des deux abbayes du St.-Sépulcre et de St.-Aubert.

A ceux qui considéreraient comme un hors-d'œuvre ces observations qu'il fait pour n'y plus revenir, à savoir que « nous devons la *miniature* aux Grecs, que l'on re-« trouve toujours à l'origine du beau... ; qu'après la « chute de Rome la science s'abrita dans les cloîtres..., « et que les premiers artistes chrétiens ont d'abord suivi « le style de leurs maîtres naturels, les païens, » M. Durieux ne manquerait pas de dire qu'il a voulu couper court à toutes les observations, en ne cherchant l'*art grec* que dans les œuvres de l'*art byzantin*, et qu'il ne s'est occupé de l'*art romain* que pour en signaler la décadence ; ce qui devait l'arrêter aux origines de notre *art national*, qui est beaucoup plus ancien que ne le croyait Boileau, et qui n'a jamais été *confus* (1) que pour ceux qui n'ont pas voulu prendre la peine de l'étudier.

Les particularités que les saintes Écritures nous font connaître, ou celles dont nous devons la tradition à de pieuses légendes, sont invariablement le sujet des compositions que M. Durieux a classées dans le *genre historique* de la miniature : « L'ornement, dit-il, est la partie toute de *fantaisie;* » et, s'il ne l'ajoute pas en termes, les considérations auxquelles il s'arrête, les développements qu'il leur donne, ne permettent pas de douter qu'à ses yeux la fantaisie est la muse à laquelle les imagiers dont il s'occupe ont dû leurs plus heureuses inspirations.

En suivant pas à pas la marche des artistes auxquels appartiennent les compositions dont il s'occupe, M. Durieux

(1) Vilon fut le premier qui, dans ces temps grossiers,
Débrouilla l'art confus de nos vieux romanciers.

signale, au IXe. siècle, l'*influence anglo-saxonne*, qui régna dans le Nord et qui fut importée par Alcuin. « *Le* « *trait à l'encre*, apparent souvent, est, dit-il, d'égale « épaisseur partout. Les figures, courtes et massives, ont « la tête et les extrémités trop fortes, et l'expression du « visage, plutôt stupide que méchante, est due à de grands « yeux trop distants l'un de l'autre, à un nez long et droit, « à une bouche constamment fermée. » Il aurait pu constater, en consultant l'*Histoire littéraire de la France*, que cette influence n'avait pas changé de caractère, à la fin de ce siècle, lorsqu'Alfred-le-Grand tira de l'école de Sithiu, aujourd'hui St.-Omer, les professeurs qu'il chargea du soin de relever les études dans ses États (1). Les compositions qu'on lui doit, inspirées par une pensée toute chrétienne, rappellent parfois le paganisme. « On « trouve, dit-il, dans les vêtements, un faible souvenir des « draperies antiques; on voit, dans les monuments, une « réminiscence de l'art romain », et l'on ne doit pas s'étonner qu'il en soit ainsi quand on sait que, dès le VIIe. siècle, l'étude des écrits des anciens et par suite, sans doute, celle de leurs œuvres sculptées et peintes, devint une sorte de passion pour les princes de l'Église, et que cette passion fut poussée si loin au IXe. siècle, qu'elle fit reprocher à Richbolde, archevêque de Trèves, ami et condisciple d'Alcuin, de donner souvent *trop de temps* à la lecture de Virgile (2).

Le Xe. siècle n'a fait, sous ce rapport, que continuer celui auquel il succédait : « Les ornements qui servent de cadre « aux tableaux du n°. 364, dit M. Durieux, rappellent tout « à la fois des détails de *mosaïques gallo-romaines* et des « bordures de *miniatures byzantines* du Xe. siècle, une des « plus belles époques de l'*art grec* du Bas-Empire.

(1) *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 239.
(2) *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 228.

« L'art du XIe. siècle, ajoute-t-il, est un art qui commence, « qui se forme et qui, gardant son caractère, ira toujours en « se perfectionnant jusqu'à l'heure d'une nouvelle transfor- « mation. »

Et lorsqu'il dit que l'art du XIe. siècle commence et se forme, il ne faut pas croire qu'il veut faire entendre qu'il s'agit d'un art nouveau : il était inutile de rappeler que cet art est celui de l'époque romane bien antérieure au XIe. siècle; et c'est après avoir fait remarquer qu'il aurait pu consulter ailleurs qu'à la bibliothèque de Cambrai, où on les cherchait inutilement, des manuscrits antérieurs au VIIe. siècle, qu'il s'est borné à dire de l'art du XIe. : « Cet art restant le même pour toute notre région du Nord, « nos miniatures de cette époque offrent toutes aussi les « mêmes caractères de conception et de style, les mêmes « qualités, les mêmes défauts. »

Quant aux progrès qu'a faits l'art du XIe. siècle, il pouvait en donner, comme nouvelle preuve, cette observation faite au siècle suivant, qu'alors les copistes étaient devenus des imagiers (1), et que c'est surtout à leurs ornements que les livres devaient leur excessive cherté (2).

Aux XIe. et XIIe. siècles « les grandes *lettres ornées*, « dit M. Durieux, commencent à servir de cadres à des « miniatures représentant des scènes du texte qu'elles « accompagnent... Les *rinceaux* sont tournés avec une « grâce qu'on peut louer encore aujourd'hui, » et, pour faire des arabesques des œuvres parfaites, il pense « qu'il « suffirait de les copier avec ce savoir faire et cette adresse « de main auxquels nous sommes maintenant habitués.

« Au XIIIe. siècle, dit-il encore, la peinture de nos « manuscrits est un *art tout nouveau* qui seulement alors

(1) Hodie scriptores non sunt scriptores, sed pictores. — *Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 39.

(2) *Ibid.*

« mérite le nom de miniature. Il est lui-même, et son « originalité peut jusqu'à un certain point le faire con-« sidérer comme *un art national.* »

Parmi les manuscrits qu'il cite, on remarquera, au XIIIe. siècle, les n°s. 184 et 185, qui suffiraient à eux seuls pour constater que le règne de saint Louis est l'époque où l'art a atteint son plus haut période; et, au XIVe. siècle, le n°. 107, dans lequel « les chairs les plus fraîches sont « modelées par de larges demi-teintes ou par des ombres « légères. »

Au XIVe. siècle, dit M. Durieux, l'*art flamand* commence à se manifester à son tour; alors, comme dans le siècle suivant, « il est vrai, il est *réaliste.* » Au lieu d'être tracé toujours à la plume, le trait, qui est le plus souvent tracé au pinceau, « disparaît alors tout-à-fait. Les cou-« leurs les plus chatoyantes s'étalent à l'envi sur les drape-« ries et les accessoires. Les ombres portées commencent à « paraître. *Le camaïeu* et *la grisaille* viennent s'ajouter à la « miniature multicolore. Les fonds deviennent de véritables « paysages, de jolis intérieurs » et les fleurs sont animées.

M. Durieux a remarqué que le *type des personnages* suit partout les variations de l'architecture: « Lourd d'abord « comme les constructions romanes primitives, il s'élance « peu à peu au fur et à mesure que l'influence romano-« byzantine se fait sentir. Si dans les figures du XIIIe. siècle « les mouvements sont maniérés toujours, les proportions « sont plus rationnelles, l'expression, en général, est plus « sentie, plus noble, quoique aussi mystique encore, et la « forme, plus savante, est incomparablement meilleure « qu'aux siècles précédents.

« Les ornements au XIIIe. siècle, dit-il, ont tellement « gagné en finesse qu'on peut les trouver mesquins..... ils « forment des lettres initiales renfermant de petites minia-

« tures, et dont l'emploi fréquent se continuera, désor-
« mais, pendant tout le moyen-âge et jusque dans le XVIe.
« siècle. »

Le XVe. siècle est l'époque la plus brillante de l'histoire de la miniature : « Il semble, dit M. Durieux, que le moyen-« âge agonisant ait épuisé tout ce qui lui restait d'originalité, « de génie même, pour varier les ornements dont il a dé-« coré les manuscrits. »

La miniature doit alors son perfectionnement à la peinture à l'huile qui n'existait pas jusque-là, ou qui n'avait pas du moins le caractère qu'elle présente aujourd'hui ; à cette époque, l'art flamand est dans toute sa splendeur.

Au XVIe. siècle, « le goût des nudités reparaît à côté « même des images sacrées... l'*art est redevenu païen.* »

« Ce qui distingue avant tout *l'art flamand*, dit M. Du-« rieux, c'est sa brillante couleur. » Pour compléter cette observation, il ajoute : « Les chairs, qu'il modèle plus gras-« sement et moins par teintes méplates, révèlent son sen-« sualisme. » Et, en le constatant, on est amené à reconnaître, ce que M. Durieux n'a remarqué qu'au siècle suivant, non-seulement, comme il le dit, que « *le caractère mystique s'affaiblit*, » mais, comme il aurait dû l'ajouter, qu'il disparaît complètement.

« Le moyen-âge, M. Durieux le dit encore, a constamment « et exclusivement adoré Dieu dans l'*idée*, dans l'*esprit ;* « la Renaissance, au contraire, le glorifie le plus souvent « dans la forme. »

Je crois que cette transformation complète c'est à l'*art flamand* qu'on la doit ; et, je n'hésite pas à le dire, aussitôt que l'on s'y complaît, l'*art chrétien* n'est plus seulement agonisant, il succombe. Qu'il s'agisse des scènes bibliques, des paraboles éavngéliques ou des fêtes que la religion a consacrées, l'art chrétien ne doit jamais perdre de vue son

origine et son but. Né dans les Catacombes où il a partout présente à l'esprit la pensée du Calvaire, il lutte pendant plusieurs siècles contre les adorateurs des faux dieux, qui, loin de le faire chanceler, l'affermissent dans sa foi ; puis, après un temps non moins long pendant lequel il résiste à toutes leurs séductions, il voit arriver, comme un tourbillon auquel il ne peut rien opposer, d'autres impies qui brisent les images de son culte ; et, pour leur échapper, il cherche comme un refuge les seules retraites où l'on se purifie par l'austérité des mœurs et le travail. Là, tout lui rappelle sans cesse que la meilleure préparation à la mort est une vie exempte de toute souillure ; tout lui dit qu'il doit être immatériel dans ses conceptions, et qu'il ne peut, dans l'expression qu'il leur donne, rien admettre qui le trouble ou l'agite.

Les grands maîtres de l'École italienne, qui brillent aux XVe. et XVIe. siècles, ont tout-à-fait perdu de vue cette donnée de l'art, que personne n'était plus qu'eux capable de faire fleurir. Raphaël sacrifia sur les autels de l'antiquité (1) ; Léonard de Vinci et Michel-Ange, plus païens encore, consacrèrent leur puissant génie au naturalisme (2) ; et, s'il ne l'a pas dit également, M. l'abbé Dehaisnes a conduit à le penser en publiant une miniature d'Hubert Cailleau, de Valenciennes, qui représente, dans une vignette placée dans l'encadrement, une Madeleine nue jusqu'à la ceinture. Le Corrège a trouvé ici un imitateur dans l'un de ceux de nos « derniers enlumineurs qui furent vraiment artistes » (3).

« L'idée, dit M. Durieux, n'est plus la préoccupation « exclusive de l'artiste, *la forme* marche de pair avec « elle. » Il aurait, selon moi, mieux rendu sa pensée en

(1) *De l'art chrétien*, p. 314.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 141.

disant que la forme est alors ce qui préoccupe avant tout. N'est-ce pas là, en effet, ce qu'il pense et ce qu'il exprime, quand il dit : « Si les traditions laissées par les nombreux « élèves des Van-Eyck et des Memmeling, alors leurs suc- « cesseurs, résistent quelque temps aux envahissements de « l'art nouveau, elles finissent pourtant par s'effacer aussi « sous des *pinceaux sensualistes*, dont le plus brillant en « même temps que le plus admiré sera plus tard celui de « Rubens. »

Les envahissements dont parle ici M. Durieux n'étaient, il faut le dire, qu'une réminiscence. L'*art flamand*, à toutes les époques, a considéré comme une nécessité ce qu'on est convenu aujourd'hui d'appeler le *réalisme*. Sa tendance à tout matérialiser a dû constamment, sinon arrêter, du moins comprimer son essor ; écoutons l'un de ses derniers historiens (1) :

« Comme l'Évangile, qui lutta contre les idées païennes « et les coutumes barbares qu'il n'est jamais parvenu à « détruire complètement, l'art chrétien ne devait vaincre « qu'au moyen de longs efforts les traditions humaines « des Grecs et des Romains, et les *tendances au naturalisme* « que le climat, le sol, les origines et les mœurs inspiraient « aux peuplades germaines établies dans l'Europe (2).

« Sous le ciel presque toujours bas et sombre de ce « pays du Nord ; dans ses champs marécageux que la « charrue ne sillonne qu'à peine ; au sein de ses plaines « fertiles, mais monotones, où nulle chaîne de collines « n'ondule à l'horizon, où jamais ne s'ouvre une loin- « taine perspective, *rien n'élève l'âme au-dessus de la* « *réalité* (3). »

(1) M. l'abbé Dehaisnes.

(2) Id., p. 59.

(3) Id., p. 61.

« Dans les plaines boisées du nord de la Gaule s'établit « donc et se forma un peuple nouveau, remarquable par « son esprit d'individualisme, son amour pour la liberté, « son énergie, son imagination, et *par un penchant marqué « au naturalisme dans son culte et dans ses goûts;* qualités « et défauts qui reparaîtront plus tard dans l'*art flamand*. « *Tout autre est le christianisme* (1).

« La foi sévère de ces apôtres (les premiers missionnaires « irlandais); leur génie bizarre, mais puissant; leurs chants « passionnés et souvent mélancoliques; leur poétiques lé- « gendes; leurs églises couvertes de peintures; leurs mo- « numents barbares de style, mais rehaussés d'or et de « couleurs brillantes; *tout cela devait plaire aux populations « flamandes*, et donner plus d'élan à leur foi, plus de sève « à leur jeunesse, et, en même temps, *plus d'amour du « naturalisme* et du bizarre à leur imagination (2).

« Voilà les origines principales de l'*art chrétien* chez « les habitants de la Flandre (3). »

Et il ne lui est pas arrivé, dans sa marche, d'oublier son origine : M. Dehaisnes ne connaît qu'une exception, Hans-Memling, ou Memmeling, l'auteur de la châsse de sainte Ursule, qui vivait au XVe. siècle. Quant aux Van-Eyck, qui furent ses contemporains, tous deux sont revenus au culte des faux dieux : « Les Van-Eyck sont, avant tout, « Flamands, » dit M. Dehaisnes (4) ; « Hubert Van-Eyck, « ajoute-t-il plus loin, a su conserver un tempérament entre « le *réalisme* et l'idéalisme... (5). » Moins chrétien, Jean

(1) M. l'abbé Dehaisnes, p. 63 et 64.
(2) Id, p. 70.
(3) Id., *Ibid.*
(4) Id., p. 169.
(5) Id., p. 205.

« est plus flamand... (1) ; dès qu'il fut sorti de l'atelier « d'Hubert et libre d'obéir à sa propre inspiration, *il tendit* « principalement, *dans toutes ses œuvres*, à l'imitation de la « nature, au *réalisme*... (2) ; ses Vierges sont presque « toutes des femmes flamandes, à la figure grasse, rouge « et commune (3). »

Les idées étaient tellement faussées, au XVI°. siècle, « qu'on « plaça, dans les églises, près de l'autel, des Vierges « imitées d'une Vénus antique, et des sujets évangéliques « où s'offraient des nudités qui auraient fait rougir un « Romain de la Décadence (4) ; et M. Dehaisnes rappelle, à ce sujet, que le Concile de Cambrai, tenu en 1565, prescrivit de ne placer dans les églises aucun tableau que du consentement des évêques, et d'enlever tous ceux qui seraient jugés indécents, ou en opposition avec les types adoptés : *quod non deceat, neque prototypo congruat.*

Aux XVII°. et XVIII°. siècles, l'art n'est plus dans les manuscrits, qui n'ont plus alors leur raison d'être, partisan de la forme, autant que de l'idée. M. Durieux le cherche dans les œuvres des maîtres qui ont tenté de concilier l'une et l'autre, et si cette partie de son travail laisse un peu

(1) M. l'abbé Dehaisnes, p. 205.

(2) Id., *Ibid.*

(3) Id., p. 206.

(4) Id., p. 346. Après avoir rappelé, dans l'*Université catholique*, t. IV, que les grands maîtres de l'École italienne ont choisi leurs types de la Vierge parmi les courtisanes de leur temps, M. de Montalembert dit qu'André Delsarte a pris sa femme pour type de l'une de ses Vierges, et qu'il a choisi pour la peindre le moment de sa grossesse. M. Steinmetz, dans son appréciation d'un ouvrage de M. Rio sur la poésie chrétienne, dit également que, dans le siècle des Michel-Ange, des Raphaël, des Léonard de Vinci, des Titien et des Corrège, on n'a pas eu honte de substituer les traits de courtisanes de Florence au type traditionnel de celle qui fut sans tache.

à désirer, on ne doit en accuser que la stérilité des preuves que l'histoire avait à lui fournir.

Après les citations que j'ai empruntées à l'histoire de M. l'abbé Dehaisnes, s'il arrivait qu'on me demandât quelle idée je me fais de l'*art chrétien*, je dirais que cet art doit emprunter tous ses sujets à l'Église militante ou triomphante ; qu'il ne peut les traiter qu'à l'aide du symbolisme de cette église, et qu'il doit chercher ses inspirations dans les deux principes du bien et du mal, dans la situation de nos premiers parents avant et après leur chute, et dans la tâche qu'ils nous ont imposée, de racheter leur faute par nos œuvres, non moins que par nos prières. Je ne conçois pas, pour l'artiste chrétien, de plus magnifiques sujets d'étude que ceux qu'on peut ainsi déterminer : « *les méchants* qui « s'enfoncent dans le gouffre; *les justes* qui montent dans « les cieux ; Dieu qui rentre dans son repos ; » la *condition des damnés*, qui n'auront pas de plus grand tourment que celui de « connaître les perfections de Dieu, et d'en « être à jamais privés ; » le *bonheur des justes*, qui consistera à posséder Dieu avec plénitude. Avec ces données, on trouve à remplir un cadre immense dans lequel on peut faire entrer toutes les *vertus* et tous les *vices*. L'auteur de la *Divine Comédie* lui a donné des proportions qui épouvantent d'abord par leur étendue, mais qui n'ont bientôt plus rien d'effrayant quand on s'aperçoit qu'on peut les resserrer, suivant les sujets que l'on traite, en se laissant conduire, non comme le Dante, par l'un des plus grands poètes du paganisme, mais comme les artistes du moyen-âge qui ont conservé, avec leur simplicité, les croyances de leur première jeunesse, par le Christ (1) et ses apôtres, dans

(1) « La Grèce, a dit M. de Chateaubriand en parlant *de la peinture* « *chez les modernes*, la Grèce raconte qu'une jeune fille, apercevant

lesquels, à toutes les époques, l'art chrétien a trouvé des rédempteurs.

C'est en parlant des œuvres des Van-Eyck, et de Memling, que M. l'abbé Dehaisnes a dit : « Le sentiment chrétien « dont étaient empreints, et le sujet avec son caractère « dogmatique, ses symboles, ses légendes, ses souvenirs, et « les personnages avec leur tête si douce et si suave, avec « leurs mains jointes pieusement, avec les inscriptions « tracées sur les phylactères qu'ils portaient, ce sentiment « chrétien donnait encore plus d'unité, de noblesse et de « sainteté aux œuvres de l'artiste, et faisait descendre, pour « ainsi dire, les rayons du soleil de la grâce, et sur la terre « et sur l'homme. *Il en est tout autrement dans les tableaux « de l'école de Rubens... : avec l'école de Rubens, l'art « flamand a quitté le sanctuaire et le ciel,* pour le monde « et trop souvent pour le cabaret... »

« Je n'ai jamais pu, dit M. l'abbé Dehaisnes (1), voir, « sur le vélin des manuscrits, la figurine qui représente « l'enlumineur, sans y arrêter quelque temps mes regards « et ma pensée. Le visage du moine est calme et sérieux ; « une légère couronne de cheveux entoure sa tête rasée ; « il est enveloppé par une robe de bure aux plis lourds et « symétriques ; assis sur un escabeau en bois sculpté, il « incline la tête vers le lourd pupitre qui porte un livre « orné d'enluminures encore inachevées, et sa main, à

« l'ombre de son amant sur un mur, dessina les contours de cette « ombre. Ainsi, selon l'antiquité, une passion volage produisit l'art « des plus parfaites illusions.

« L'école chrétienne a cherché un autre maître ; elle le reconnaît « dans cet artiste qui, pétrissant un peu de limon entre ses mains « puissantes, prononça ces paroles : *Faisons l'homme à notre image.* » (*Génie du Christianisme,* 3e. partie, liv. Ier., ch. III.)

(1) *De l'art chrétien,* pages 99 et 100.

« l'aide de la plume ou du brunissoir, place l'or, l'argent « et les couleurs brillantes ; et cependant, autour de lui, « dans les enroulements capricieux du feuillage et des ara- « besques, s'agitent les démons, les sirènes et les dragons « ailés.

« Cette miniature ne représente-t-elle pas la vie du re- « ligieux rubriciste ? »

Si l'on doit voir un symbole dans ces démons, ces sirènes et ces dragons ailés, on peut dire qu'ils représentent les tentations qui venaient troubler les moines dans leur solitude ; et M. Durieux doit être disposé à le croire, quand il dit : « Le *fantastique* et le *grotesque* naissent bientôt dans toutes « ces imaginations exaltées par le silence et les austérités « du cloître, et rendues plus vives et plus exubérantes « encore par la contention. »

Pour compléter la remarque de M. l'abbé Dehaisnes, on verra, dans le travail de M. Durieux, que ce dernier a plusieurs fois constaté que les accessoires ont pour auteur un artiste autre que celui qui a traité le sujet principal.

M. Durieux n'ignore pas qu'il pouvait intéresser par des notes sur les costumes et les meubles qui rappellent moins, ainsi qu'il le fait remarquer, l'époque que l'artiste a choisie pour sa mise en scène que celle à laquelle il travaillait ; il a craint de n'avoir pas de place à leur donner. Cette lacune n'est cependant pas aussi complète qu'on pourrait le croire, si, sans recourir aux dessins qu'il publie, on se bornait à lire son étude qui ne cesse jamais d'intéresser. Ainsi, du XIIe. au XVIIe. siècle, on remarque dans ces planches, parmi des costumes qui appartiennent généralement à la milice de l'Église, ceux que portaient les bandes armées de ces époques ; ces entrelacs si riches et si variés, ces enroulements d'animaux et de feuillages peuvent donner une idée des ornements que l'on remarquait sur les parois

des portes ; et l'on comprendra, sans plus de peine, ce que pouvaient être les griffes de fer qui y saisissaient les madriers qu'il fallait consolider et réunir ; on ne s'arrêtera pas non plus sans en admirer la richesse aux arcades, clochetons et dais qui composent les encadrements d'une grande partie des sujets historiés ; enfin, par les grappes de fruits et les bouquets de fleurs, qui ne laissent partout que l'embarras du choix, on pourra apprécier l'ornementation des moindres monuments (1).

M. Durieux ne s'est pas borné à susciter ces observations par les dessins qu'il a publiés ; celles qu'il a faites dans son extrait du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai prouveront qu'il en reconnaissait l'importance. L'esprit est partout satisfait de ce qu'il dit du sujet des miniatures et de leurs accessoires, qui sont des *arabesques* ou des bouquets de fleurs, de fruits, de feuillages que réunissent des lignes capricieusement disposées ; des *rinceaux* ou des palmettes, des fleurs, des feuilles réunies entr'elles par une tige ou un rameau ; des *fleurons* qui ne diffèrent des rinceaux qu'en cela seulement qu'ils ont pour objet des ornements détachés ; des *culs-de-lampe* qui prennent la forme d'un triangle dont le sommet est renversé.

En voyant, dans les compositions qu'il exhume, des personnages aux mains desquels on a placé des instruments de musique, M. Durieux a eu la sage pensée de rechercher ces instruments parmi ceux que M. de Coussemaker a fait connaître, et il est ainsi arrivé à leur donner leur véritable nom. On ne lira pas sans y trouver de l'intérêt le n°. 103, où il parle des scènes bouffonnes et fantastiques qui abondent dans les manuscrits qu'il a consultés, et parmi lesquels je citerai

(1) V. dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, t. I, p. 45 et suivantes, un article de M. Lassus sur l'ornementation des églises.

le n°. 143, où l'on voit des anges qui sont placés au-dessus de la croix et auxquels on a donné des queues d'oiseau ; les n°s. 104 et 124, où il est question des anciens cris des marchands ainsi que de différents sujets qui se rattachent au *genre grotesque*. C'est en parlant de ce genre, que M. Durieux a signalé particulièrement « un lapin malade secouru « par un chien qui lui donne un breuvage ; des animaux « savants qui font des tours de force ou d'adresse au son du « tambourin que bat un lièvre ; » et, comme sujet qui se représente souvent, « un lièvre qui souffle dans une corne- « muse, » et l'on en trouve un grand nombre d'autres dans les notes qu'il a jointes au Catalogue de M. le docteur Le Glay. A côté de ces folles inspirations il en a montré de gracieuses, au nombre desquelles il faut placer (n°. 180) « la « Sainte-Trinité, ayant pour auréole un groupe de petits « anges. »

M. Durieux a reproduit, en *fac-simile*, la plupart des scènes dont il parle, et rien ne saurait mieux donner une idée du mérite de son travail que cette règle de conduite qu'il a voulu suivre en l'entreprenant, et qu'il emprunte à l'un des traducteurs de Sophocle, M. Artaud, inspecteur général des études :

« Il est une tentation fréquente à laquelle le traducteur « est forcé de résister : c'est d'adoucir quelques nuances « trop heurtées, d'atténuer la brutalité de certains senti- « ments qui choquent nos habitudes, nos idées modernes ; « il doit se tenir en garde contre ce penchant, sous peine de « substituer une image de convention à une image fidèle ; il « n'est pas chargé de corriger son auteur, de le rendre irré- « prochable, ni de le travestir à la mode changeante des « convenances locales. »

En prenant cette règle de conduite, M. Durieux n'a pas cru qu'appliquée aux arts graphiques elle exclût toute idée

de savoir-faire et d'habileté de main : son *Album* de dix-huit planches le prouvera à tous ceux qui l'examineront sérieusement.

Je crois, Monsieur, qu'il pourrait être intéressant d'éveiller l'attention du Congrès de Reims sur les deux publications dont je viens de parler. J'ignore si M. l'abbé Dehaisnes a fait un tirage à part de son *Histoire de l'art flamand*, qui lui a valu, dans la *Revue des Sociétés savantes* (1), une mention des plus honorables ; mais je sais, et je ne puis vous laisser ignorer, qu'en tirant particulièrement à 200 exemplaires son Étude et les dix-huit planches qui l'accompagnent, M. Durieux n'a fait que céder au conseil que lui ont unanimement donné ses collègues de la Société d'émulation.

A côté de l'*art flamand*, qui n'a jamais été complètement *chrétien*, s'est placé l'*art français* auquel on ne peut pas faire un pareil reproche ; et si les membres du Congrès de Reims n'ont pas le loisir de faire une sérieuse étude de l'un et de l'autre, isolément ou dans les conférences qui vont les réunir quelques jours, un rapide examen des manuscrits de la bibliothèque de cette ville, où Villars de Honnecourt, notre plus grand architecte, trouva, au XIIIe. siècle, ses plus splendides inspirations, pourra donner à plusieurs d'entr'eux la pensée de se livrer à des études semblables à celles que je ne saurais trop féliciter M. l'abbé Dehaisnes et M. Durieux d'avoir entreprises.

On ne s'étonnera pas qu'à Reims on s'occupe particulièrement de l'art du XIIIe. siècle, mais on devrait avoir à regretter de s'en occuper exclusivement. L'église métropolitaine de Reims eut d'abord un caractère roman ; tout le

(1) Voir, dans le numéro de décembre 1860, les observations de M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai. V. aussi ma première note.

monde sait qu'elle fut en partie détruite au Xe. siècle. On doit donc à Reims comme à Cambrai, dont l'église fut longtemps la suffragante de Reims, pouvoir suivre les progrès de l'art graphique depuis l'époque romane primitive jusqu'à la dernière époque ogivale, et c'est, Monsieur, pour en donner l'idée que je vous prie de vouloir bien communiquer au Congrès, qui va se réunir dans quelques jours, les observations que je viens de vous présenter, et dont je l'aurais moi-même entretenu si j'avais pu alors m'absenter.

On a dit que « c'est surtout dans les miniatures des livres « religieux qu'on conserva dans les bibliothèques des cou- « vents, que le *spiritualisme de l'art* est resté pur et hors de « l'atteinte d'une imitation servile de la nature vulgaire, « comme des formes spéciales de l'art païen » (1).

C'est là, selon moi, une opinion trop absolue : qu'il en ait été ainsi, quant à la *conception*, pour les sujets principaux, sinon toujours exécutés sous la direction des supérieurs ecclésiastiques, généralement indiqués par eux, je ne le conteste pas; mais, s'il en a été partout comme dans le nord de la France, je crois qu'on ne peut s'arrêter à l'*exécution*, et surtout aux accessoires, sans reconnaître qu'on a toujours et partout sacrifié au *sensualisme*.

Ce n'est pas à vous, Monsieur, qu'il faut dire quelles pourraient être les conséquences des observations que j'ai l'honneur de vous adresser, si elles étaient admises après un sérieux examen. Vous ne pouvez avoir oublié cette observation que M. Onésime Seure faisait, en 1853, au Congrès d'Arras, et qui n'y a pas trouvé de contradicteur :

« Que pourrions-nous dire de ceux qui, après la grande « révolution religieuse que le christianisme est venue faire

(1) Voir, dans l'*Université catholique*, t. Ier., p. 544, cette opinion de M. Steinmetz sur l'ouvrage de M. Rio.

« dans le monde, après les miracles de l'Évangile, après les
« transfigurations des martyrs et les extases des anachorètes,
« cherchent encore leurs *inspirations spirituelles* dans les
« types effacés des dieux surannés de l'Olympe ? Que pour-
« rions-nous même en penser, sinon que ce sont des som-
« nambules qui veulent galvaniser des morts ? »



SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

A L'AIGLE,

PENDANT LA DURÉE DU CONGRÈS PROVINCIAL DE L'ASSOCIATION NORMANDE,

LES 18 ET 20 JUILLET 1861.

Séance du 18 juillet.

Présidence de M. le comte d'ESTAINTOT, de la Seine-Inférieure.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2, à l'Hôtel-de-Ville. M. le comte d'Estaintot est prié par M. le Directeur de présider cette séance.

Siégent au bureau : MM. *Massiot*, inspecteur de l'Association normande ; *Du Poërier*, de Valognes ; *de Caumont*, de Caen ; *de Liesville*, de Falaise ; *Le Blanc*, trésorier de l'Association normande.

M. *Bouet*, inspecteur des monuments du Calvados, remplit les fonctions de secrétaire.

150 personnes, membres de l'Association normande ou de la Société française d'archéologie, assistent à la séance.

M. de Caumont prend la parole en ces termes :

La Société française d'archéologie vient, cette année comme elle l'a fait souvent, prêter son concours à l'Association normande, examiner quels sont les besoins du pays au point de vue archéologique pendant que l'Association se préoccupe, à si bon droit, des intérêts moraux et matériels de la contrée.

Avant d'écouter les communications qui vous seront faites,

j'ai à vous rendre compte de la visite que nous venons de faire, M. Bouet et moi, à Berthouville, près Bernay et à Conches.

Berthouville. — On se rappelle la riche découverte de vases antiques en argent (70 objets) qui fut faite en mars 1830, dans une commune des environs de Bernay, celle de Berthouville.

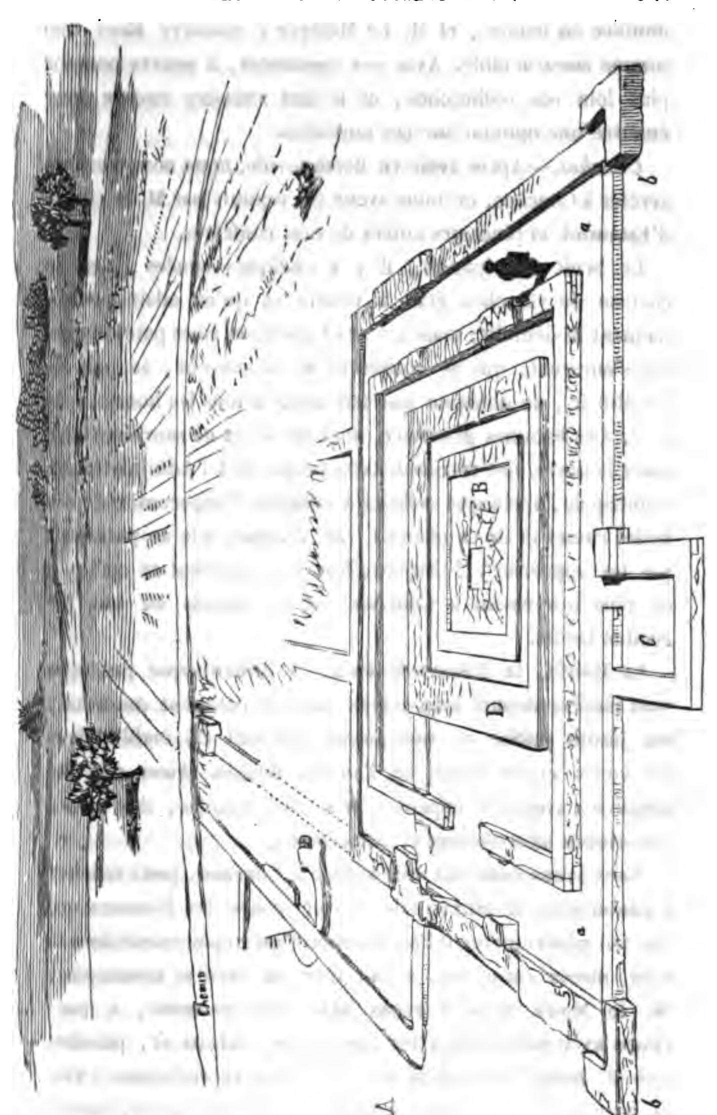
Le style de ces vases est large et sévère ; si leur auteur n'appartient pas à la belle époque de l'art grec, on peut au moins dire qu'il s'est inspiré des grands maîtres. Raoul Rochette plaçait la date de la fabrication de ces vases à l'aurore de l'Empire romain, et certains détails de l'exécution paraissent justifier cette opinion.

Cette localité de Berthouville était devenue trop célèbre, par suite de la découverte dont je parle, pour que l'on ne désirât pas y faire des recherches et des fouilles.

On en parlait depuis long-temps déjà quand, en 1848, la Société française d'archéologie, réunie à Bernay, vota 150 fr. pour les commencer ; mais, les personnes qui s'étaient proposé de les diriger en ayant été empêchées, cette somme ne put être employée. Douze ans se sont écoulés avant que le projet ait été repris par M. Le Métayer, membre de la Société française d'archéologie, auquel un zèle très-grand et l'activité d'un âge dans toute sa force ont permis de surveiller les travaux très-fréquemment, quoique Berthouville soit situé à trois lieues de Bernay où il habite.

La Société française d'archéologie s'est empressée de voter une nouvelle somme de 250 fr. pour ces fouilles, et j'ai dû les visiter avec M. Bouet.

Le plan que M. Bouet a tracé à vol d'oiseau, à notre arrivée sur l'excavation des fouilles, fera mieux qu'aucune description comprendre les dispositions des fondations exhumées à la fin de juillet 1861. Les travaux continuent ; M. de Saulcy, membre de l'Institut, a obtenu de M. le Ministre d'État une allocation de 500 fr., qui sera probablement



PLAN DES FOUILLES DE BERTHOUVILLE, PRÈS BERNAY (EURE) EN JUILLET 1861.

doublée ou triplée, et M. Le Métayer y consacre aussi une somme assez notable. Avec ces ressources, il pourra pousser plus loin ses recherches, et il faut attendre encore pour émettre une opinion sur ces murailles.

Conches.—Après avoir vu Berthouville, nous nous sommes arrêtés à Conches, où nous avons été rejoints par M. le comte d'Estaintot et plusieurs autres de nos confrères.

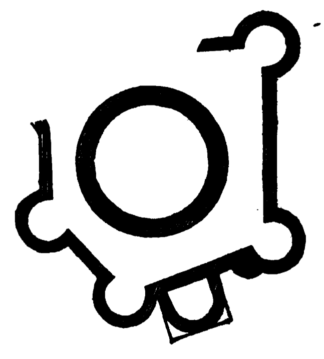
Le bruit se répandit, il y a quelques années, que le château de Conches était à vendre et qu'on allait probablement le démolir; mais il y avait quelques âmes patriotiques qui s'émurent, qui se cotisèrent et achetèrent, au prix de 18,000 fr., un domaine qui fait envie à tous les hommes de goût. Ces hommes généreux, dont les noms ne sauraient être assez honorés, ont rétrocédé cette propriété à l'Administration municipale, après que celle-ci a compris l'importance de ces belles ruines et de ce château (car, d'abord, elle ne paraissait pas les apprécier)!! Aujourd'hui elles forment ce qu'il y a de plus intéressant à Conches, et les abords en ont été rendus faciles.

La Mairie, la Justice-de-Paix, la Bibliothèque publique sont placées depuis long-temps dans le bâtiment moderne; un jardin public et une promenade ont été établis dans les cours et les fossés de l'ancien donjon. Ainsi ont été utilisées, avec des dépenses peu considérables, des ruines historiques intéressantes et pittoresques.

Nous avons donc fait une station à Conches, pour féliciter l'Administration municipale d'avoir trouvé des hommes qui ont fait généreusement l'acquisition d'un emplacement dont la ville, mieux conseillée, devait tirer un parti si avantageux. M. le Maire nous a reçus avec empressement, a parcouru avec nous toutes les parties du château et, pendant que M. Bouet dessinait la vue que nous reproduisons (Voir la page 350), je visitais la bibliothèque communale, formée

en grande partie des débris de celle de l'ancienne abbaye et renfermant conséquemment beaucoup d'ouvrages de théologie, sur laquelle, nous l'espérons, M. R. Bordeaux donnera plus tard des renseignements précis.

Je ne puis que renvoyer, pour le donjon, à la description que j'en ai faite dans le Ve. volume de mon *Cours d'antiquités* (p. 264). Il se compose d'une maîtresse-tour cylindrique, autour de laquelle circule un chemin de ronde garni de murs et de quatre ou cinq tours.



PLAN DU DONJON DE CONCHES ET DE SON ENCEINTE.

Cet ensemble de constructions occupe le sommet d'une éminence conique, isolée par des fossés profonds, des cours et les autres dépendances du château.

La tour centrale, ou donjon proprement dit, de forme cylindrique, occupe la partie la plus élevée ; la porte d'entrée de cette tour correspondait au 1er. étage au-dessus du rez-de-chaussée ; on y remarquait un puits pratiqué dans l'épaisseur du mur, et aujourd'hui comblé de pierres, qui devait être très-profond. On montait au 2e. étage par un escalier tournant ; un autre escalier donnait accès au 3e. étage. Le rez-de-chaussée, voûté en pierre, ne communiquait à l'étage supérieur que par une ouverture ronde percée au centre de la voûte.



VUE DU CHATEAU ET DU DONJON DE CONCHES.

Les autres tours, dont le plan (p. 349) montre la disposition autour du donjon, offrent des faits curieux pour ceux qui étudient les constructions du moyen-âge; et la croûte ou blocage, dont l'éminence en terre était recouverte sur ses pentes, est vraiment intéressante à observer. Nos architectes modernes ne voudraient pas établir de constructions pareilles, et pourtant elles sont d'une solidité à toute épreuve.

Nous ne parlerons pas de l'église de Conches, véritable bijou, ni des vastes promenades de cette petite ville; espérons que bientôt l'embranchement du chemin de fer de L'Aigle viendra se souder sur la ligne de Paris à Cherbourg, au pied de la colline de Conches, et accroître ainsi l'importance et le commerce de cette jolie petite ville.

La Neuve-Lyre. — Nous avons pu jeter un coup-d'œil sur l'église de la Neuve-Lyre dont la plus grande partie est romane et a été, il y a long-temps, explorée par MM. R. Bordeaux et Ch. Vasseur.

Plus loin, en approchant de Rugles, le château considérable et très-élégant, construit cette année même par M. Philémon Fouquet, a été examiné avec plaisir.

Rugles.—A Rugles, les Bureaux de l'Association normande et de la Société française d'archéologie étaient attendus par une députation venue de L'Aigle.

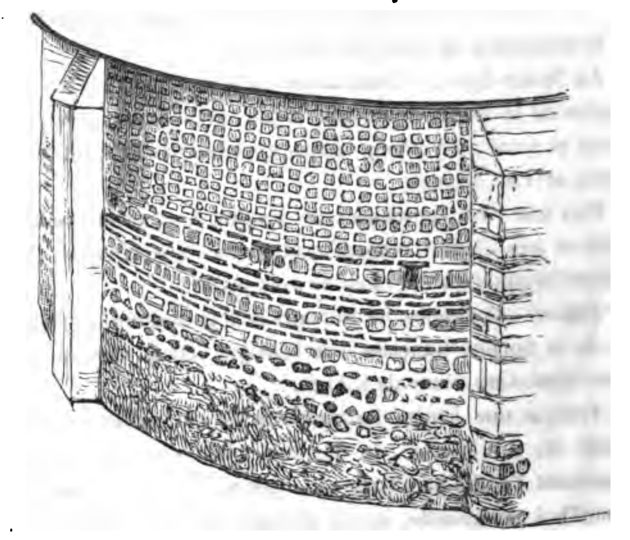
Pendant une heure, les membres de la Compagnie, auxquels M. du Poërier de Portbail était venu se joindre, visitèrent l'église paroissiale et la petite église St.-Jean, aujourd'hui abandonnée, et qui méritait surtout leur attention.

M. Charles Vasseur, visitant Rugles il y a trois ans, en compagnie de M. R. Bordeaux, remarqua cette vieille église St.-Jean, que personne n'avait encore signalée et qui, pourtant, présente des caractères d'ancienneté incontestables. M. R. Bordeaux informa la Société française d'archéologie de cette découverte. Nous n'avons pas oublié la recommanda-

tion de M. Charles Vasseur : nous nous sommes empressés de visiter ce précieux débris de la période romane primitive.

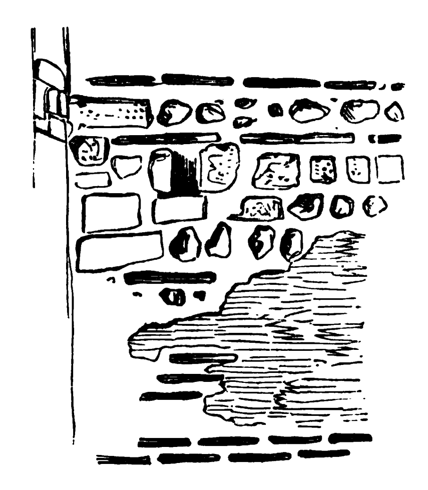
Cette église ne sert plus au culte, elle est occupée par un tonnelier qui nous en a fait voir avec beaucoup d'obligeance l'intérieur ; mais c'est l'extérieur surtout qui attirait notre attention par ses appareils avec chaînes de briques. Le chœur, en retrait sur la nef, se termine par une abside semi-circulaire ; c'est dans cette abside et dans le mur latéral du nord que ces revêtements sont le mieux conservés.

A ma demande, M. Bouet a dessiné le fragment ci-joint du mur de l'abside du côté sud. On y voit l'alternance des



assises en pierre et des chaînes de briques, comme je l'ai signalée dans d'autres monuments présumés carlovingiens ou mérovingiens. Mais, à Rugles, un fait important doit être noté : c'est que diverses pièces de l'appareil sont artificielles, c'est-à-dire composées d'un béton dans lequel on distingue des fragments de terre cuite et qui affecte une teinte rosée. Ces pierres forment une ligne horizontale.

L'autre partie du mur, dont voici l'esquisse, est prise du

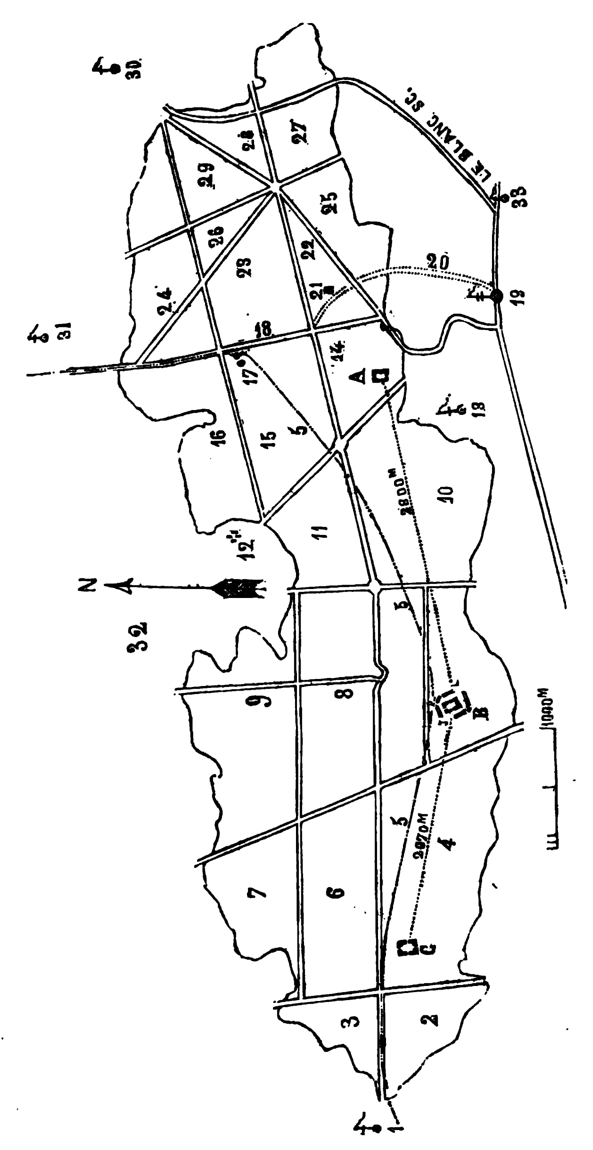


côté opposé, c'est-à-dire du côté du nord.

La façade occidentale de cette église intéressante a été refaite au XVe. siècle, mais tout le reste doit être ancien ; seulement, comme je l'ai dit, ce sont l'abside et le côté nord dont les appareils offrent le plus d'intérêt ; espérons que ce petit édifice ne sera pas détruit. En le signalant à l'attention des antiquaires, nous désirons augmenter ses chances de conservation.

L'église paroissiale de Rugles appartient au XVIe. siècle et au style gothique de la dernière époque : on y a fait depuis peu divers travaux, ouvert des fenêtres, et placé des vitraux modernes que nous n'avons pas le temps de décrire, mais que nous avons eu le loisir d'examiner.

M. Doudeville, ancien agent-voyer, lit un mémoire accompagné de plans levés avec la plus grande exactitude, sur le camp de Bierres, situé entre Trun et Falaise. La Société



PLAN DES CAMPS DÉCOUVERTS DANS LA FORÊT DE BELLÊME.

félicite l'auteur de cette communication et des autres explorations auxquelles il s'est livré pendant qu'il habitait le canton de Trun.

Diverses communications sont faites par les membres présents. L'église St.-Pierre de Sommain est l'objet d'une description. M. de Campagnolles, de Vire, membre de la Société française d'archéologie, décrit l'église St.-Martin.

M. Massiot, inspecteur de l'Association normande, parle des fouilles commencées dans la forêt de Bellême et des résultats constatés par M. de Sainte-Suzanne, alors sous-préfet de Mortagne. M. de Caumont rappelle que les résultats de ces explorations ont été consignés dans un mémoire, de M. de Sainte-Suzanne, publié dans le *Bulletin monumental* avec un plan de la forêt (V. la page 354), mais que la Société française avait accordé pour ces travaux une somme qui n'a pas été intégralement dépensée. On pourrait encore faire pour 100 fr. de travaux, si M. Dagoury voulait, comme l'avait fait espérer M. de Sainte-Suzanne, diriger l'opération. On avait aussi pensé à prier M. Chasles, membre de la Société, de la Ferté-Bernard, de s'adjoindre à la Commission ; mais la distance l'en a empêché. Il paraît que rien n'a été fait depuis le départ de M. de Sainte-Suzanne. Il y aura lieu d'aviser aux moyens de reconstituer la Commission.

M. Bouet est prié par la Compagnie d'aller à St.-Evroult pour y explorer les ruines de l'abbaye, les dessiner à vol d'oiseau afin d'en présenter un croquis à la séance qui aura lieu le 20, au soir.

Le Secrétaire,

BOUET,

Inspecteur des monuments du Calvados.

Séance du 20 juillet.

Présidence de M. de La Sicotière, inspecteur de la Société pour le département de l'Orne.

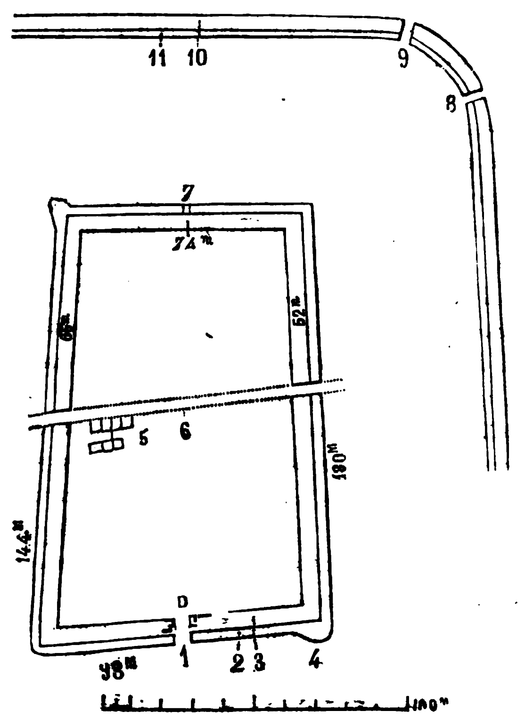
Le 20 juillet 1861, à 8 heures 1/2 du soir, la Société française d'archéologie a tenu une deuxième séance. Elle a été présidée par M. de La Sicotière, inspecteur des monuments historiques de l'Orne.

Le bureau était composé, du reste, comme à la séance précédente.

MM. Bouet et Le Métayer remplissent les fonctions de secrétaires.

Camp du Châtellier de la forêt de Bellême. — M. Jousset, inspecteur de l'Association normande, ayant envoyé quelques notes sur un camp romain fort remarquable existant dans la région ouest de la forêt de Bellême, M. le Président prie la personne chargée de ce manuscrit de bien vouloir en donner communication. Il résulte de ce rapport que, dans une portion de futaie exploitée depuis trente ans, comprise dans la forêt de Bellême et portant la dénomination *du Châtellier*, des ouvriers firent, il y a quelques années, divers terrassements pour extraire des matériaux nécessaires à la confection d'un chemin d'exploitation qui devait traverser le même lieu. Les briques et les larges tuiles que l'on y a exhumées, dont plusieurs échantillons ont été déposés sur le bureau, attestent suffisamment l'existence d'une station plus ou moins prolongée des Romains dans cet endroit. A la suite de cette première découverte, remontant déjà au mois de juin 1858, M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet de l'arrondissement de Mortagne, grand amateur d'antiquités, vint au Châtellier, et, avec la coopération de M. Dagoury, sous-inspecteur des forêts, y fit faire des fouilles d'une façon plus régulière. On recueillit, outre

une quantité assez considérable de matériaux semblables à ceux précités, des fragments de vases en terre cuite de forme et de couleur différentes. Le lieu où ces débris antiques furent recueillis a la forme d'un parallélogramme, entouré d'un fossé qui a dû être profond et se trouve aujourd'hui à demi comblé. Les dimensions de ce parallélogramme sont de 137 mètres d'un côté et 95 de l'autre; sa contenance, 1 hectare 30 ares. Au centre des plus longs côtés, le



CAMP DU CHATELLIER DANS LA FORÊT DE BELLÊME.

terrain est plat, sans fossés ni revêtement; ce qui prouve évidemment l'existence de deux entrées.

Vase funéraire à encens. — Un vase à encens, muni de

son anse, trouvé dans une ancienne sépulture de l'église St.-Martin du Vieux-Bellême, est aussi déposé sur le bureau au nom de M. Jousset. Ce vase, destiné au musée d'antiquités d'Alençon, est fabriqué avec une terre jaunâtre et taché, à son intérieur, de bavures vernissées; sa panse, de même que son fond, ont été forés après la cuisson. M. Le Métayer prétend, en s'appuyant de l'opinion de M. l'abbé Cochet, que ce genre de vases à encens, n'appartient pas au XIIIe. siècle, comme le constate l'étiquette qu'il porte, mais bien plutôt au XVIe.

Ruines de St.-Evroult. — M. Bouet est engagé par M. de Caumont à communiquer les résultats de l'excursion qu'il vient de faire à l'abbaye de St.-Évroult. M. Bouet, après être entré dans divers détails archéologiques sur le caractère architectural et la masse imposante des ruines de l'antique église abbatiale, dépose le dessin qu'il vient de faire. Il termine l'intéressant résumé d'une journée si utilement employée pour la science, en recommandant à l'attention du visiteur des ruines de St.-Évroult la remarquable Vierge qui, autrefois, ornait l'église abbatiale et se trouve aujourd'hui dans celle de la paroisse. Cette statue, sculptée en pierre dure, remonte au XVe. siècle et conserve, sur la bordure ou galon de ses vêtements, de curieux cabochons et des verroteries scintillant encore, malgré l'épais barbouillage qui semblerait avoir été appliqué tout exprès pour cacher ces précieux et rares ornements.

M. Le Métayer, après avoir brièvement raconté le résultat des premières fouilles qu'il a exécutées dans le chapitre de l'abbaye, rappelle à M. de La Sicotière la promesse qu'il lui a faite de son concours pour leur continuation prochaine. Ensuite il entretient l'auditoire d'un tableau à l'huile, peint au XVIIe. siècle, conservé dans l'église de St.-Évroult. Cette toile doit représenter la mort du bienheureux fondateur de l'abbaye, rendant le dernier soupir au milieu de ses religieux

pendant le sacrifice de de la messe. L'artiste a donné à l'âme de ce saint la forme symbolique d'un ange, s'envolant vers le ciel au milieu d'un rayon lumineux et entre deux rangées de vases à encens, semblables à ceux que fournissent à chaque instant les sépultures chrétiennes du moyen-âge. Par ce fait même, M. Le Métayer prétend qu'il ne faut pas toujours voir, dans le vase rempli de charbons que l'on avait l'habitude de placer autrefois près du défunt, un usage purement hygiénique, mais y reconnaître plus particulièrement une pensée religieuse et symbolique. M. de La Sicotière lit, à l'appui de cette hypothèse, un passage de Guillaume Durand, qui vivait au XIIIe. siècle (1), et qui a été souvent cité déjà.

M. Le Métayer reprend la parole pour exposer les curieux résultats des fouilles qu'il dirige en ce moment près Berthouville (Eure), et dont M. de Caumont avait entretenu l'Assemblée dans la séance précédente.

A environ 10 kilomètres de Bernay, ville remarquable par son église abbatiale construite en grande partie avec les débris de monuments romains (2), et à 14 kilomètres de St.-

(1) « Aqua benedicta ne dæmones, qui multum eam timent, ad corpus accedant ; solent namque desævire in corpora mortuorum, ut quod nequiverunt in vita saltem post mortem agant. Thus propter fetorem corporis removendum, seu ut defunctus Creatori suo acceptabilem bonorum operum odorem intelligatur obtulisse, seu ad ostendendum quod defunctis prosit auxilium orationis. »

(2) Dans le transept oriental on lit l'inscription suivante, découverte par M. Le Métayer au mois de mai 1861 :

D. M. M.
AVDACIS
VICTORIN
MILI OPTI

Dis Manibus memoriæ audacis Victorini militis, opti.....

Germain-la-Campagne, où fut trouvé, il y a quelques années, un cippe en marbre dit *de Vieux* portant une inscription dédiée à Mercure (1), est un endroit nommé *le Villeret*. Cette portion de terrain, couverte de débris antiques, a une très-grande étendue et est traversée par deux anciens chemins, probablement deux voies romaines; l'une, venant de Rouen par Lillebonne (*Juliobona*), se dirige vers Séez (*Nudionum*) et le Mans (*Suindunum*); l'autre, partant aussi de Lillebonne, conduit à Lisieux (*Noviomagus Lexoviorum*).

C'est à peu de distance du quadrivium formé par ces deux chemins au Villeret, que M. Le Métayer vient d'exhumer les ruines de l'ancien temple de *Mercure Canetus*. L'emplacement de la *cella* et de ses dépendances adjacentes couvre une superficie d'environ deux mille mètres carrés. Sans entrer dans les détails de la construction et de ses restes plus ou moins remarquables, il suffira d'apprendre qu'outre les enduits et les tronçons épars des colonnes en stuc qui devaient primitivement supporter les corniches de la *cella*, on a recueilli des hachettes en silex, des fibules, du paillon d'or, des marbres de diverses nuances, des flûtes en ivoire, des miroirs en métal, des fragments de vases en bronze, un *sistre* de même métal ayant probablement appartenu à une statue, etc., etc. Les nombreux vases en terre samienne ont révélé les noms de potiers suivants : CAMPANI. M, — O RANTEDV, — M. OPILI. La numismatique romaine et gauloise a fourni, à son tour, un nombreux contingent de raretés en médailles.

La *cella* de *Canetum* et les objets que l'on y a recueillis ont été visités, deux jours avant la lecture de ce compte-

(1) NVM AVG
SIGNVM MERCVR
CVM SVA ÆDE EX
. . . . TA
. . . . .

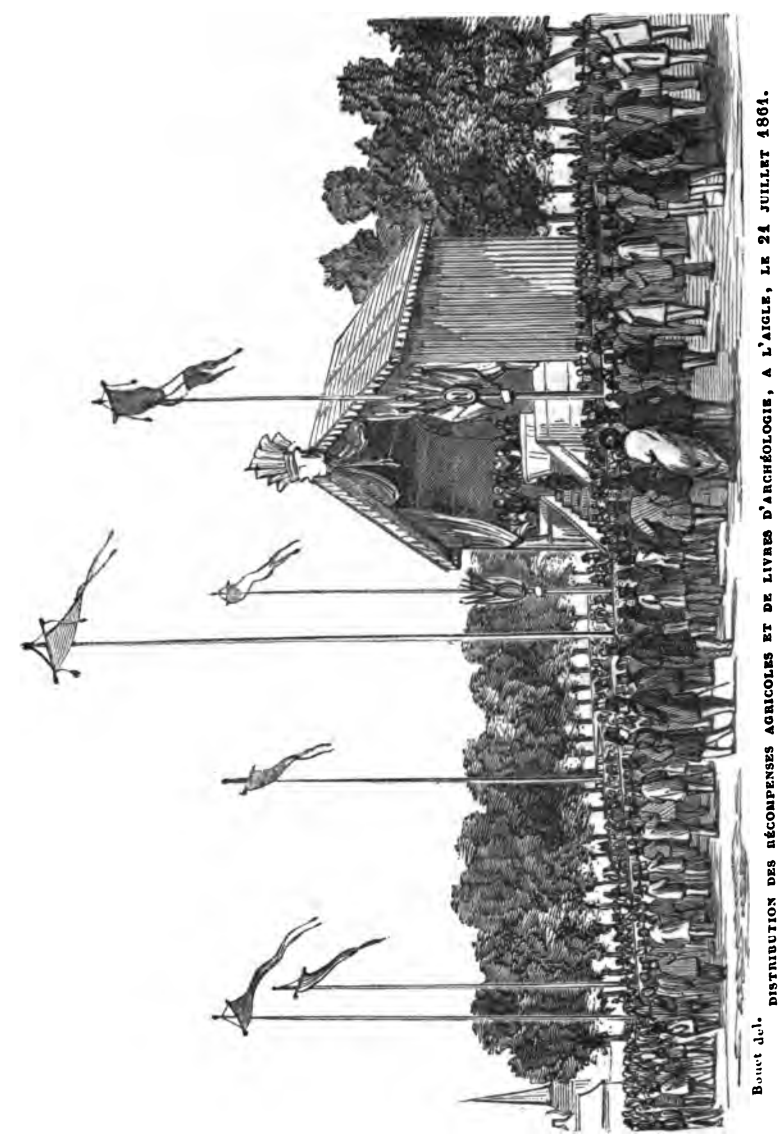
rendu, par M. de Caumont, qui a pu remarquer dans la tour de l'église de Berthouville un bas-relief, représentant deux personnages, provenant peut-être aussi des ruines du Villeret.

M. Le Métayer termine son rapport verbal en faisant un rapprochement qui, tout hypothétique qu'il paraisse, mériterait peut-être confirmation. Il est bien probable, d'après lui, que le cippe dont il a été parlé plus haut, trouvé à St.-Germain-la-Campagne, aurait été l'autel principal du temple de *Mercure Canetus*. Tout, aujourd'hui, semblerait le prouver : le cippe est en marbre dit *de Vieux*; l'intérieur de la *cella* de *Canetum* était enrichi de revêtements en marbre analogue, et l'on sait déjà que ce cippe porte une inscription dans laquelle figure le nom du dieu Mercure. La voie romaine, qui passe au pied même de la *cella*, traverse à son tour la paroisse de St.-Germain-la-Campagne. Rien n'empêcherait d'admettre que les premiers prédicateurs de l'Évangile dans ces contrées aient ordonné le transport de ce cippe, afin d'édifier au-dessus, sur l'emplacement de l'oratoire dédié à saint Germain, l'autel et l'église dans laquelle il fut découvert plusieurs siècles après.

M. de Caumont, sur le rapport que vient de faire M. Le Métayer, lui annonce que la Société mettra à sa disposition une nouvelle somme de 100 fr. qui sera votée à Reims, le 25 juillet. M. Le Métayer, après avoir remercié la Société dans la personne de son directeur, manifeste le désir de voir dorénavant la Société française d'archéologie visiter souvent les fouilles de Berthouville.

Le Secrétaire,

L. LE MÉTAYER-MASSELIN.



Bouet del.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES AGRICOLES ET DE LIVRES D'ARCHÉOLOGIE, A L'AIGLE, LE 21 JUILLET 1861.

DISTRIBUTION DE LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

La Société française d'archéologie, toujours désireuse de propager les connaissances archéologiques, avait décidé qu'un certain nombre d'ouvrages d'archéologie seraient distribués aux instituteurs primaires du département de l'Orne pendant le Congrès agricole, industriel et artistique de l'Association normande à L'Aigle. Cette distribution a été faite solennellement le 21 juillet, sur le rapport de M. Massiot, membre de la Société, inspecteur de l'Association normande, à la suite de la distribution des primes agricoles.



UN DES VASES D'ARGENT TROUVÉS A BERTHOUVILLE EN 1830.

INAUGURATION
D'UN MONUMENT A DIVES,

EN MÉMOIRE DU DÉPART DE L'ARMÉE DE GUILLAUME-LE-BATARD

POUR LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE,

EN 1066,

Le 18 août 1861.

Depuis long-temps, M. de Caumont avait projeté l'érection d'un monument au bord de la mer, sur le territoire de Dives, pour rappeler le mémorable embarquement de la flotte de Guillaume, partant pour la conquête de l'Angleterre. M. le comte Foucher de Careil a offert avec empressement l'abandon d'un terrain qui lui appartient, ce qui a permis à M. de Caumont de réaliser enfin son projet.

L'inauguration du monument a eu lieu le 18 août 1861.

A cette occasion, l'Association normande a tenu à Dives une séance, sous la présidence de M. le duc d'Harcourt, un des descendants des héros de la Conquête; et la Société française d'archéologie en a tenu une autre dans laquelle elle a voté des fonds pour le pavage de l'église de Dives, et pour l'achat des tables de marbre qui seront placées dans cette église pour y recevoir les noms des seigneurs qui accompagnèrent le duc de Normandie en Angleterre.

Pendant ce temps, la Compagnie des sapeurs-pompiers, la brigade de gendarmerie et la Douane de Dives se réunissaient et prenaient place devant la mairie. A l'issue de la séance, MM. les Membres des différentes Sociétés se for-

maient en cortége et allaient, au milieu des corps en armes formant la haie, visiter, dans l'église de Dives, la place fixée par M. de Caumont pour les tables de marbre à incruster dans les murs. Ces marbres seront placés au-dessus de la porte d'entrée. Le cortége s'est ensuite dirigé vers la colline sur laquelle est placée la colonne commémorative.

Du sommet de cette colline, on découvre l'horizon le plus varié qui se déroule aux yeux étonnés comme un panorama immense et multiple. D'un côté, la mer, et, à l'horizon, les jetées et les phares du Havre; d'un autre côté, le prieuré du Plessis-Grimoult, les plaines élevées de Campandré et la campagne montagneuse de Vire; plus loin, l'église de Guibray et l'antique donjon de Falaise, où la tradition fait naître Guillaume-le-Conquérant; plus loin encore, les coteaux de la Courbe qui vont, se prolongeant à l'infini, dans le département de l'Orne. Ce merveilleux panorama était irisé par les rayons d'un soleil ardent, qui illuminait chacune des ces parties des plus riches couleurs du prisme. Au haut de la colline et autour du cortége, s'agglomérait un grand concours de populations venues, avec empressement, des villes et des campagnes voisines bien avant l'heure indiquée.

C'est devant cette belle nature, devant cet auditoire bénévole qui était réuni dans un même sentiment, la religion des souvenirs, dans une même pensée d'admiration pour nos héroïques ancêtres; devant cette mer qu'il était déjà hardi d'affronter avant d'affronter, de l'autre côté du détroit, les compagnons de Harold; c'est là qu'a eu lieu l'inauguration.

Le monument, qui est dû au ciseau de M. Le Batard, sculpteur à Caen, et dont M. de Caumont a voulu faire tous les frais, se compose d'un beau cylindre monolithe sur une base quadrangulaire; il porte les inscriptions suivantes :

AU SOUVENIR
DU PLUS GRAND ÉVÉNEMENT
HISTORIQUE DES ANNALES
NORMANDES, LE DÉPART
DU DUC GUILLAUME
LE BATARD POUR LA
CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE
EN 1066.

PENDANT UN MOIS LA FLOTTE
DU DUC GUILLAUME STATIONNA
DANS LE PORT DE DIVES ET
SON ARMÉE COMPOSÉE DE
CINQUANTE MILLE HOMMES
CAMPA DANS LE VOISINAGE
AVANT DE METTRE A LA
VOILE

Le cercle ayant été formé autour de la colonne, M. de Caumont a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Lorsque j'inaugurais à Formigny, il y a 26 ans, une borne monumentale en souvenir de la bataille livrée, en 1450, aux derniers débris de l'armée anglaise, j'annonçais qu'une autre colonne serait érigée sur la colline de Dives, en mémoire du départ du duc Guillaume-le-Bâtard pour la conquête de l'Angleterre.

« Diverses causes ont retardé l'exécution de ce projet ; nous pouvons enfin le réaliser, grâce au concours de M. le comte Foucher de Careil, membre du Conseil général, qui a bien voulu nous concéder un terrain sur cette éminence.



B. Le Houlgate.

« La modeste colonne que nous plaçons ici apprendra aux habitants, aux voyageurs, aux marins, qu'au pied du coteau, à l'embouchure de la Dive, le duc Guillaume rallia la flotte qui transporta sa puissante armée sur les côtes de l'Angleterre, après avoir relâché quelque temps à St.-Valery. Elle rappellera que cette armée a campé pendant un mois sur cette rive avant de s'embarquer.

« Le séjour des troupes du duc Guillaume à Dives devient un fait considérable quand on songe à la hardiesse de l'entreprise, aux immenses résultats de la Conquête, à la puissante organisation féodale qui assura la durée de la domination normande outre-mer.

« Rappelez-vous, disait à Falaise, en 1851, le grand histo-
« rien des temps modernes, notre savant et illustre maître,
« M. Guizot, rappelez-vous un fait qui s'est accompli de nos
« jours, sous nos yeux, l'*expédition d'Alger* en 1830. Il
« s'agissait d'embarquer et de porter sur l'autre rive de la
« Méditerranée une armée de 30,000 hommes pour obtenir
« d'un barbare une juste réparation. Quels immenses prépa-
« ratifs ! que de soins, que d'efforts, que de puissants moyens
« déployés par notre puissante civilisation ! et tout cela était
« jugé nécessaire ! et, au jour de l'épreuve, rien de tout cela
« ne s'est trouvé superflu.

« Eh bien ! au XIe. siècle, à peine au sortir de la barbarie,
« sans aucun de ces moyens que donnent la civilisation et la
« science, le duc Guillaume a rassemblé, embarqué, trans-
« porté au-delà de la Manche et débarqué sur un sol ennemi
« 50,000 hommes, et, à peine débarqué, il a gagné des
« batailles, il a conquis un royaume. »

« Voilà bien, Messieurs, le fait le plus considérable de nos annales normandes. Il est glorieux pour le bourg de Dives d'avoir été le point de réunion de cette puissante armée qui, d'après le témoignage des auteurs contemporains, notamment

de Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux, se fit remarquer par une discipline si sévère pendant le mois qu'elle campa sur les rives du fleuve, *que les villageois vivaient paisibles et joyeux au milieu des hommes d'armes, sans craindre le moindre larcin pour leurs récoltes ni pour leurs troupeaux.*

« Il est glorieux pour le port de Dives d'avoir réuni les nombreux vaisseaux qui ont transporté l'armée conquérante.

« Dives était alors un des premiers ports du duché : c'était le port naturel de cette vaste plaine qui nous sépare de Falaise, berceau du Conquérant ; c'était le port de l'Hiémois, de Sées et du comté d'Alençon.

« Des plaines de Falaise et de l'Hiémois, le Duc avait pu montrer à ses capitaines l'éminence sur laquelle nous sommes à l'heure qu'il est, car on la voit de 15 lieues à la ronde ; il avait pu leur dire : JE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS SUR CETTE COLLINE, AU PIED DE LAQUELLE VOUS TROUVEREZ MA FLOTTE.

« Mais à quoi sert la gloire quand elle est oubliée? Le fait capital que je viens de rappeler et qui émotionnait si fort le monde, il y a huit siècles, bien peu d'hommes le connaissent aujourd'hui ; et, en effet, quel monument peut le rappeler aux populations? AUCUN!!! Nous épuisons nos ressources pour embellir les grandes villes, pour y élever des palais, pour y percer de longues rues ; mais nous prenons peu de souci des localités d'un ordre inférieur, même lorsqu'elles ont un passé glorieux. Le bourg de Dives en est la preuve : le positivisme fait si bon marché des souvenirs !

« Cependant la Société française d'archéologie va réparer cet oubli ; le monument que j'offre aujourd'hui au pays n'est que le précurseur d'un monument plus complet et plus durable : *le livre d'or de la Conquête* sera placé par nos soins dans l'église de Dives ; la Société française d'archéologie fera graver sur des tables de marbre, incrustées dans les murs du

temple, les noms des familles qui accompagnèrent le duc Guillaume dans son expédition périlleuse et hardie.

« Voilà, Messieurs, ce que je suis heureux de vous annoncer en vous conviant pour l'année prochaine à cette autre cérémonie, à laquelle dix mille personnes viendront assister pour rendre hommage à la mémoire de leurs pères. Toutes les villes, tous les bourgs, les communes même de la haute et de la basse Normandie voudront être représentés à cette cérémonie imposante et pieuse.

« Alors, Messieurs, quand nous verrons cette foule immense accourue à notre voix pour acquitter une dette contractée envers le passé, quand nous verrons les artisans avec leurs bannières, les communes avec leurs drapeaux, des guerriers, des savants, des magistrats avec leurs insignes, la population tout entière enfin, rendre hommage à la mémoire des Normands illustres du XI[e]. siècle, nous pourrons dire avec confiance : *Le patriotisme n'est pas éteint en France comme on se plaît à le répéter, et si parfois il sommeille*, TOUJOURS IL SAIT SE RÉVEILLER A TEMPS. »

M. de Caumont a ajouté les paroles suivantes :

« J'ai reçu tout récemment des lettres d'Angleterre ; elles assurent que mon projet, de placer dans l'église de Dives les noms des seigneurs normands qui accompagnèrent le duc Guillaume, a été reçu avec acclamation par un grand nombre de personnes notables auxquelles il a été communiqué, et que ce monument sera international, en ce sens que les premières familles du Royaume-Uni se font gloire de remonter à la Conquête. »

Les assistants ont témoigné à M. de Caumont leur vive satisfaction pour l'heureuse nouvelle qu'il venait d'annoncer.

M. le comte Foucher de Careil a ensuite pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

« MESSIEURS,

« Vous venez d'entendre M. de Caumont vous développer ses plans pour l'année prochaine, et vous raconter, avec la simplicité antique d'un Hérodote normand, l'un des plus grands événements de nos annales. Devant ce rapide et lumineux exposé de l'un de nos plus savants archéologues, tous les doutes disparaissent : c'est bien de l'embouchure de la Dive que Guillaume et ses preux chevaliers s'élancèrent à la conquête de l'Angleterre; c'est dans ces plaines, aujourd'hui si paisibles, que campait le gros de son armée; dans ces eaux mouillait la flotte du *Conquérant*.

« Comment, par quel injuste oubli, le point précis d'où Guillaume et sa flotte sont partis pour conquérir et civiliser l'Angleterre n'était-il marqué par aucun souvenir, consacré par aucun monument? On pouvait s'étonner, — la Société française d'archéologie l'a compris, — on devait s'étonner que l'un des plus grands événements des annales normandes, comme l'a si justement caractérisé notre directeur, fût enseveli dans l'oubli. Guillaume n'est-il pas la personnification la plus éclatante du génie de la race normande, alliant la prudence avec la force, le goût des aventures et celui de la discipline, et les combinaisons d'un politique avec le coup-d'œil d'un grand capitaine? Guillaume est moins grand parce qu'il a conquis l'Angleterre que parce qu'il a su organiser sa conquête, plier sous son joug l'inflexible orgueil de ses barons normands, et faire servir leur fierté, leur valeur à un grand établissement politique. Ce bâtard d'un duc de Normandie s'est assis sur l'un des premiers trônes de l'univers, et sa lignée s'y est assise après lui. Ce n'est pas seulement un conquérant; c'est plus et mieux : c'est le fondateur d'un grand empire!

« Vous l'avez compris, Messieurs, votre nombreuse assistance qui m'entoure en ce moment, ces bannières qui flottent au vent, ce cortége imposant, ces descendants des anciens barons normands qui m'entendent, un d'Harcourt, un Daniel, et tous ceux dont les noms, gravés sur des tables de marbre, figureront bientôt dans notre église de Dives; toutes ces marques peu douteuses de votre concours et de votre sympathie nous en sont de sûrs garants : cette fête de Guillaume, organisée par M. de Caumont, n'est pas une fête purement locale; c'est surtout une fête normande, une fête française. Honneur donc à la Société française d'archéologie, qui recueille avec soin les vestiges du passé et qui entretient par ses fondations le culte de notre gloire!

« D'ici, j'aperçois l'Angleterre autrefois conquise, aujourd'hui conquérante; l'Angleterre qu'une glorieuse confraternité unit à nous dans cette circonstance, car sa haute aristocratie est de souche normande; l'Angleterre, enfin, que nous convions à cette fête, car elle est aussi la sienne, et vous pouvez dire avec un juste orgueil à ses pairs, à ses lords : « Nos pères et les vôtres étaient à Hastings. » Qu'ils viennent donc au rendez-vous que nous leur donnons pour 1862; ils ne trouveront ici que des visages amis, que des mains fraternelles. On nous dit que l'Angleterre, dans l'attente d'un nouveau Guillaume et d'un second Hastings, arme ses côtes, blinde ses vaisseaux et grossit son budget de guerre. Ceux de ses enfants qui répondront à notre appel seront sans doute bien surpris de ce qu'ils verront ici; de riches campagnes où paissent de nombreux troupeaux, un rivage où s'élèvent de nombreuses maisons de plaisance, partout le spectacle d'une prospérité et d'une sécurité sans mélange. Ce rivage n'a rien de menaçant : ici, Dives et son port; dans un pli du rivage, Beuzeval, vallée suisse avec la mer pour horizon; plus loin, cette plage de Cabourg dont le sable

doux et fin offre aux baigneurs un agréable asile ; là-bas, Trouville, station de pêche qui deviendra bientôt une grande ville. Voilà, Messieurs, l'aspect de la côte normande.

« Et pourtant, si l'Angleterre, infidèle à sa mission pacifique, au lieu de fortifier ses côtes, venait insulter les nôtres, elle verrait surgir de tous les points du rivage une armée, et cette mer se couvrirait de nombreux vaisseaux pour repousser une injuste attaque.

« Mais l'âge héroïque n'est plus ; c'est à des conquêtes pacifiques que l'Empereur nous convie. Le Normand, depuis long-temps revenu de ces rêves d'un autre âge, vit à l'ombre de ses pommiers, son cellier bien garni, sa jument bien nourrie. Il sait que les bienfaits de la paix l'enrichissent, et que les conquêtes le ruineraient. Que l'Angleterre se rassure : l'ère des conquêtes est passée pour toujours.

« Quant à moi, Messieurs, trop heureux si vous voulez bien accepter l'hospitalité que je vous offre pour l'érection du monument en l'honneur de Guillaume, je vous attends ici l'année prochaine, et je me constitue bien volontiers le gardien de ce monument, qui rappelle une de nos gloires nationales.

« A l'avenir du canton de Dozulé ! A la mémoire des barons normands qui ont accompagné Guillaume ! »

Cette allocution a été aussi accueillie par des bravos prolongés.

Un troisième discours, dont nous regrettons de ne pas posséder le texte, a été prononcé par un habitant de Dives. Puis, M. Julien Travers est venu lire les vers suivants, composés par lui pour la circonstance, et où tout le monde a été heureux de retrouver les inspirations qui avaient fait le succès des premiers orateurs :

Quels rayons glorieux ceignent ce promontoire,
Et, depuis huit cents ans, illuminent ces eaux
Et ces bords, où le vent enchaîna la victoire,
En refusant le souffle à nos mille vaisseaux !

Qui redira l'impatience
De Guillaume et de ses barons ?
Sous leurs efforts, les avirons
Vainement s'élevaient, descendaient en cadence ;
Ces braves à la Providence
Adressaient leur prière, invoquaient leurs patrons.

Ils s'étaient réjouis que leur noble entreprise
De Rome triomphante eût conquis la faveur,
Et que la voix du Pape et celle de l'Église
Tonnassent à l'envi contre l'Usurpateur.
De tous les saints Harold insultait les reliques,
Et se faisait, l'impie ! un jeu de ses serments,
Perfidement jurés au sein des basiliques,
Et qu'un jour vengeraient Guillaume et ses Normands.

Ce jour vint : un vent frais, le soir, enfla les voiles ;
La nuit sema les cieux de brillantes étoiles,
Et la flotte, le lendemain,
Avec ardeur, loin du rivage,
S'allongeait sur la mer, comme on voit un essaim
De bruyants oiseaux de passage
S'ouvrir dans l'air liquide un mobile chemin.

*
* *

De Guillaume et de son armée
Quels destins ! Au départ, c'est l'espoir enivrant ;
Au retour, la fierté sur les fronts imprimée.
L'humble et pauvre soldat revint et riche et grand,
Les barons ducs, les ducs rois, et la Renommée,
En place de *Bâtard*, écrivit *Conquérant*.

A son service enfin la justice eut l'épée.
Par le fils de Godwin la couronne usurpée
Au jeu des combats se joua ;
D'une audacieuse épopée

Sur les champs de Hastings le nœud se dénoua,
Et tout le sol de l'Angleterre
Appartint aux Normands par le droit de la guerre !

*
* *

Ces jours sont loin de nous ; mais un long souvenir,
Buriné dès long-temps aux fastes de l'histoire,
Avec un juste orgueil fait planer notre gloire
Des siècles écoulés aux siècles à venir.

Honneur, honneur à vous, ô guerriers d'un autre âge !
Honneur à vous, héros, dont ce fier élément
N'arrêta point l'ardent courage !
A la voix de Caumont, de ce docte Normand,
Qui rend à vos exploits un éclatant hommage,
En ce grand jour, sur ce rivage,
Nous venons, fils pieux, poser ce monument,
Marquer un souvenir, et dire fièrement
A nos contemporains, comme aux races futures,
Que, jaloux de nos droits à venger nos injures,
D'ici nous sommes prêts pour un nouvel essor ;
Et que si, de nos cœurs irritant les blessures,
L'Anglais nous trahissait, — familier des parjures, —
Londres qui nous a vus nous reverrait encor.

Enfin, M. le marquis de Grangues a prononcé un discours au nom des familles mentionnées par les chroniques comme ayant pris part à la bataille de Hastings.

M. de Caumont a voulu profiter de cette imposante cérémonie pour remettre avec plus d'éclat deux médailles dignement méritées. La première avait été accordée par l'Association normande, à L'Aigle, au mois de juillet dernier, à M. Roger de La Chouquais, président honoraire près la Cour impériale de Caen, pour ses plantations de pins et d'autres arbres dans ses propriétés de Mutrécy. La seconde médaille avait été décernée par le Congrès archéologique de Reims à M. Renault, conseiller près la même Cour, pour ses excel-

lents travaux historiques publiés dans l'*Annuaire de la Manche*, auquel l'Institut de France accordait, le mois précédent, une mention très-honorable.

M. de Caumont a accompagné la remise de ces médailles des paroles suivantes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHOUQUAIS,

« Sur ces coteaux escarpés et pittoresques qui dominent le cours de l'Orne, vous avez planté, sur une étendue de plus de 2 kilomètres, des conifères qui vont transformer des bois-taillis en magnifiques futaies. L'Association normande, qui distingue et récompense toutes les améliorations, vous a décerné, à L'Aigle, une des médailles qu'elle destine à encourager le reboisement; je suis heureux de pouvoir vous la remettre publiquement aujourd'hui sur cette colline d'où l'on apercevrait, *avec de bons yeux*, vos coteaux et vos bois de Mutrécy ; devant cette belle mer où nous ne verrons pas, mais où nos successeurs verront voguer des navires faits avec les épicéas que vous avez plantés et qui tôt ou tard viendront alimenter les chantiers de notre port de Caen.

« Honneur aux hommes qui travaillent pour l'avenir, sans rechercher l'intérêt des capitaux qu'ils engagent ! Les planteurs sont de ce nombre, et la génération présente ne saurait trop récompenser ce qu'ils font pour les générations futures. »

« MONSIEUR LE CONSEILLER RENAULT,

« Votre *Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances* est un modèle proposé déjà plusieurs fois, *par la Société française d'archéologie*, à ceux qui s'occupent de recherches locales.

« Votre ouvrage est un modèle, parce que vos recherches sont consciencieuses, toujours puisées à de bonnes sources ; parce que chaque chose y occupe une place suffisante.

« L'arrondissement de Coutances, sans être très-riche en monuments remarquables, en offre quelques-uns magnifiques et très-curieux ; presque tous renferment des inscriptions que vous avez soigneusement relevées. Vous avez bien fait, Monsieur : l'histoire locale est en grande partie comprise dans les inscriptions tumulaires, si dédaignées pendant long-temps.

« Votre judicieuse critique a su tirer parti de tous ces détails insignifiants pour des savants occupés de hautes questions de philologie, mais d'un immense intérêt pour des Normands qui savent se placer au véritable point de vue de l'histoire de nos communes.

« Recevez donc, Monsieur le Conseiller, la médaille que vous a décernée, à Reims, la Société française d'archéologie et qu'une illustre main vous aurait offerte si vous aviez pu vous rendre au Congrès. Jamais médaille ne fut mieux méritée. »

Aux paroles qui lui ont été adressées par M. de Caumont, M. Renault a répondu :

« Je suis très-sensible à la marque de distinction que le Congrès archéologique de France a bien voulu me décerner. Mon zèle est dû à l'impulsion que M. de Caumont a donnée dans notre pays et en France. J'ai été le condisciple de M. de Caumont ; nous nous sommes assis sur les mêmes bancs ; plus tard, je suis devenu son élève, et je suis heureux d'entendre que l'élève n'a pas tout-à-fait démérité du maître. »

La cérémonie s'est terminée par le *Chant des Normands*, dont le grand compositeur Aubert (de Caen) a écrit la musique. Ces vers, faits à une autre occasion, mais dans une circonstance analogue, destinés, eux aussi, à célébrer le triomphe de Guillaume, et qui ont valu dans le temps une récompense des plus honorables à M. Julien Travers, leur

auteur; ces vers, qui sont comme le cri de la Conquête, ont été parfaitement chantés par la Société chorale de Dozulé, à qui pourtant la partition n'avait été remise que quelques jours auparavant. A ce chœur a succédé celui des *Enfants de Paris*, enlevé par les exécutants avec toute la fougue et l'entrain que le compositeur a mis dans sa musique. L'Association normande a décerné une médaille à cette Société chorale.

Outre les noms cités déjà dans ce compte-rendu, on remarquait encore, parmi les membres présents à l'inauguration : MM. le comte de Germiny, membre du Conseil général; Littré, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut); Target, ancien président de la Société d'émulation, à Lisieux; Châtelet, ancien principal du collége de Lisieux; Vasseur, propriétaire, membre de la Société française d'archéologie, à Lisieux; Mabire, maire de Neufchâtel (Seine-Inférieure); Guilbert, banquier, à Caen; Morin, directeur de l'école de peinture, à Rouen; Du Rocher, sculpteur, membre de l'Institut des provinces; de Franqueville, ancien membre du Conseil municipal de Caen; le comte de Rasac, de Villers-sur-Mer; de Roissy, de Longueval, inspecteur de l'Association normande; Victor Grandin, d'Elbeuf; Amet, maire de Dives; Boyère, notaire, à Dives; le Curé de Dives; le comte Paris d'Illins, maire de Villers-sur-Mer; de Guettiers, de St.-Pierre-Azif; Julien, maire de Troarn; Le Chevalier, greffier de la justice de paix de Troarn; Pelloux, membre de l'Association normande et de la Société française d'archéologie; Audrieu, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen; Le Blanc, trésorier de la Compagnie; Hippeau, secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caen; Chevalier, de Dozulé, membre de l'Association normande; Coulibœuf, inspecteur de l'Association normande, maire de Mézidon; Delise, avocat, à Lisieux.

Le soir, tous les invités se sont réunis dans un banquet of-

fert, à Houlgate, par MM. de Caumont et Foucher de Careil, et l'on y a jeté par avance, pour l'année prochaine, les bases de l'autre cérémonie qui, cette fois, sera essentiellement nationale.

Plusieurs toasts ont été portés : le premier par M. de Caumont, qui s'est exprimé en ces termes :

« Nous avons donné une juste part aujourd'hui aux souvenirs du passé ; permettez-moi, Messieurs, de songer maintenant au présent, de porter un toast à l'avenir, aux progrès du canton de Dozulé et à son littoral. Je vous propose de boire à l'amélioration du port de Dives et à l'établissement prochain d'une ligne de fer qui, reliant ce port à la gare de Mézidon, mettra le berceau du Conquérant (Falaise) en contact avec le port d'où le duc mit à la voile pour conquérir le royaume d'Angleterre ; qui reliera le nid de l'aigle avec le roc d'où l'aigle prit son essor pour s'élancer au-delà du détroit.

« Permettez-moi de boire aussi à notre honorable confrère, M. le comte Foucher de Careil, auquel nous devons le terrain sur lequel s'élève le monument que nous venons d'inaugurer. Le patriotisme et le talent qui distinguent M. Foucher de Careil sont de sûrs garants des améliorations que le canton de Dozulé devra bientôt à l'initiative de son représentant au Conseil général. »

D'autres toasts ont été portés :

« A M. Mabire, maire de Neufchâtel et représentant d'une importante région normande à la fête ; »

« A M. Travers, le poète de Guillaume, le savant secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. »

Le soir, le bourg de Dives était illuminé.

(Extrait de *L'Illustration* et du journal de Caen *L'Ordre et la Liberté*.)

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

A BORDEAUX,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

LES 18 ET 20 SEPTEMBRE 1861.

Séance du 18 septembre.

Présidence de M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire de Poitiers, membre de l'Institut des provinces.

La séance est ouverte à 11 heures, dans une salle du Palais-de-Justice de Bordeaux.

Sur l'invitation de M. de Caumont, directeur de la Société, M. l'abbé Auber, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont appelés à prendre place au bureau : MM. l'abbé *Arbellot*, chanoine honoraire, curé-archiprêtre à Rochechouart, membre de l'Institut des provinces; l'abbé *Le Petit*, curé-doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces; l'abbé *Lacurie*, chanoine honoraire, inspecteur divisionnaire pour la Charente-Inférieure et la Vendée, membre de l'Institut des provinces; l'abbé *Sabattier*, chanoine honoraire et doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux; l'abbé *Cirot de Laville*, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux; *Rossignol*, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département du

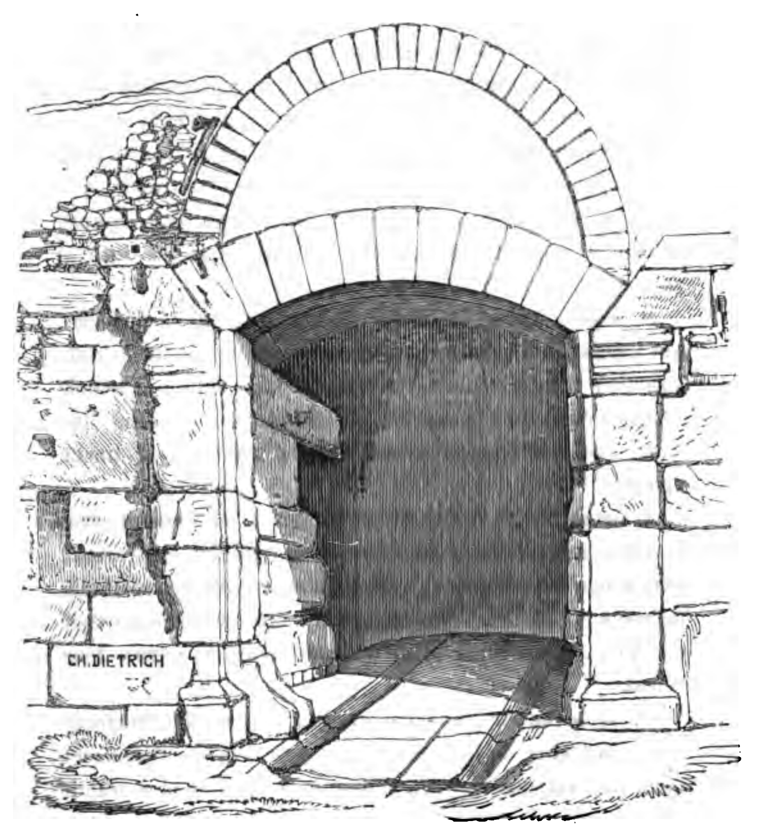
Tarn; le comte *de Chasteigner*, membre de l'Institut des provinces; le baron *de Castelnau-d'Essenault*, id.

M. *G. Trapaud de Colombe* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont rappelle que la Société française a pour usage de récompenser par des médailles les savants qui ont publié des ouvrages, ou fait des travaux archéologiques d'une importance incontestable. En conséquence, M. de Caumont propose de décerner : 1°. une médaille à M. l'abbé Auber, pour la Table analytique des matières contenues dans les vingt premiers volumes du *Bulletin monumental*; 2°. à M. l'abbé Boudant, chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces, pour son remarquable travail sur l'histoire de Chantelle. Suivant l'usage adopté, ces médailles seront proclamées et remises en séance générale du Congrès scientifique aux membres qui viennent d'être désignés. M. de Caumont proposerait la même récompense pour M. le docteur Billon, à l'occasion de son beau travail sur l'*Épigraphie campanaire*, si cet honorable collègue n'était déjà porté comme candidat à l'Institut des provinces, récompense hors ligne. M. de Caumont recommande, d'une façon toute particulière, le travail de M. Billon, travail d'autant plus intéressant, dit-il, que chaque jour dans les paroisses nous voyons disparaître, pour être refondues, des cloches qui souvent portent des inscriptions ayant trait à l'histoire des familles du pays.

M. de Caumont présente ensuite le rapport verbal suivant : « Selon mon usage, dit-il, je vais vous rendre compte des observations que j'ai faites dans les villes que j'ai traversées en me rendant à Bordeaux. A Tours, la Société archéologique de cette ville m'a paru ne pas se préoccuper assez de la conservation des monuments romains. Ainsi, les soubassements d'une porte qui avaient été déblayés ont été

de nouveau cachés sous des remblais; cette porte a été surmontée d'un mur très-épais, remarquable par son revêtement en pierre de petit appareil allongé; des excavations profondes ont été faites dans ce mur, que l'on a exploité en quelque sorte comme une carrière; la porte elle-même



PORTE ROMAINE, A TOURS.

sert actuellement de remise. On ne saurait trop insister, à ce propos, sur l'importance et l'intérêt qui se rapportent aux

monuments de cette époque, dont le sol de notre France était riche. L'Allemagne et l'Angleterre, qui n'en possèdent qu'un très-petit nombre, en comprennent beaucoup mieux que nous l'importance.

A Angers, on démolit une partie de l'évêché construit sur le mur romain, dans le soubassement duquel se trouvent mêlées aux matériaux des pierres portant des inscriptions. En outre, il existe un projet pour la reconstruction de la voûte de la cathédrale qui existe depuis six cents ans, et dont aucun travail de dislocation ne nécessite la destruction.

A Poitiers, en visitant l'église Notre-Dame-la-Grande, j'ai remarqué dans une partie du mur du nord un petit appareil allongé, tout-à-fait semblable à celui du temple St.-Jean et paraissant être de la même époque.

M. l'abbé Auber insiste sur l'intérêt de cette découverte, qui, selon lui, confirmerait la tradition attribuant la construction primitive de cette église à Constantin ; le temple St.-Jean étant du IVe. siècle, on pourrait en conclure que Notre-Dame-la-Grande a été d'abord élevée à la même époque.

A Angoulême, continue M. de Caumont, on poursuit, dans la cathédrale, sous la direction de M. Abadie, des travaux qui, malgré leur bonne exécution, n'étaient pas d'impérieuse nécessité. L'Hôtel-de-Ville, qui vient d'être construit en style du XIIIe. siècle, par le même architecte, m'a paru bien réussi.

M. le baron de Castelnau dit qu'à Poitiers il a remarqué que, par suite de l'établissement d'une halle sur l'emplacement des anciennes arènes, on avait détruit la plus grande partie des murs de ce dernier monument, et il demande à M. l'abbé Auber si des mesures ont été prises pour assurer la conservation de quelques portions de ces ruines.

M. l'abbé Auber répond que l'Administration municipale

a vendu les terrains sur lesquels se trouvaient ces arènes; que les murs de celles-ci ont été abattus et les matériaux dispersés, quand il eût été très-facile de conserver cette curieuse enceinte et d'établir sur ce terrain un jardin botanique.

M. l'abbé Auber, obligé de quitter le bureau, cède le fauteuil de la présidence à M. l'abbé Lacurie.

M. de Caumont engage ceux des membres de la Société présents, qui auraient à faire des communications qu'ils croiraient de nature à intéresser l'Assemblée, à prendre la parole.

M. l'abbé Decorde fait passer sous les yeux des membres de la réunion une plaque de cuivre émaillée (V. la page suivante) qu'il dit avoir été trouvée dans l'église de Fresle (Seine-Inférieure), et il demande quel était l'usage de cette plaque, qu'il croit avoir été une *paix*. L'honorable membre dépose en même temps sur le bureau un anneau de bronze, sur lequel sont gravés des chiffres arabes et qu'il suppose avoir été une montre solaire. M. de Chasteigner est invité à présenter un rapport sur ces deux pièces intéressantes.

M. l'abbé Arbellot dit que, dans la commune de Chassenon, où se trouvent de nombreux restes de monuments romains, décrits par M. l'abbé Michon, dans sa *Statistique monumentale du département de la Charente*, il a remarqué, à l'extrémité de la commune et dans la direction de Poitiers, les culées et les piles d'un pont romain établi sur la Vienne et connu dans le pays sous le nom de *Pilas*. Tout à côté, dans les débris d'un mur romain qui porte des traces de combustion, on a découvert un tombeau plus large à une extrémité qu'à l'autre et ayant 3 mètres 2 centimètres de long. On a trouvé dans ce mur une grande quantité de fragments de sculptures, et entr'autres choses, des débris très-importants de chapiteaux corinthiens. Non loin de là se trouvent deux longs fragments de la voie romaine qui



PAIX DU XII[e]. SIÈCLE, EN BRONZE ÉMAILLÉ.

allait de Limoges à Chassenon. M. l'abbé Arbellot promet d'envoyer la description des objets qui ont été trouvés dans ces fouilles, et remercie la Société française des fonds qui lui ont été alloués dans ce but.

M. de Caumont remercie, à son tour, M. l'abbé Arbellot de toutes les peines qu'il s'est données à cette occasion, et engage cet honorable archéologue à envoyer au plus voisin musée les objets qu'il trouvera dans ces fouilles.

M. de Caumont ajoute que bientôt, en France, si les destructions continuent, il ne restera plus sur le sol aucun des monuments romains qui y ont été bâtis; aussi engage-t-il fortement les membres de la Société française à les dessiner, à les décrire, et à envoyer aux musées tout ce que produiront les fouilles.

M. l'abbé Gillard, curé d'Arrac, donne quelques détails sur l'église du Vieux-Soulac, couverte en 1744 par les sables de la mer, et restée enfouie jusqu'à ces dernières années où elle a été déblayée. M. l'abbé Gillard a remarqué, sur les chapiteaux de cette église, Daniel dans la fosse aux lions, le Sacrifice d'Abraham et un chapiteau sur lequel est sculpté saint Pierre-ès-liens. Ces chapiteaux, dit-il, sont de différents styles, et il ne croit pas que l'ensablement ait compromis la solidité de l'église qui n'est que très-peu ébranlée.

M. Drouyn fait remarquer que cette église a de nombreuses lézardes, et ne partage pas l'opinion de M. l'abbé Gillard.

M. l'abbé Sabattier demande à M. Drouyn s'il a vu dans le cimetière de la Sauve un bas-relief, représentant des obsèques, qui pourrait bien être la reproduction de l'enterrement de saint Gérard; il voudrait que ce curieux bas-relief fût mis au musée des Antiques. M. Drouyn dit n'avoir pas vu ce monument, mais il a remarqué, dans le cimetière de

l'église paroissiale, une statue du XIIIe. siècle qui avait servi de pierre tombale et sur le dos de laquelle est écrit le nom d'un personnage enterré dans ce cimetière. Il a gravé cette statue dans l'*Album* de la Grande-Sauve.

M. l'abbé Arbellot demande aux savants de Bordeaux des renseignements sur le tombeau de Waifre, duc d'Aquitaine, qu'il croit placé non loin de la Sauve.

M. Léo Drouyn dit qu'il existait dans les marais de Bordeaux un tombeau nommé de Caïphas, qui, au dire de quelques savants, était celui de Waifre, mais que ce tombeau n'existe plus depuis long-temps.

M. Sanzas dit que le tombeau de Caïphas est apocryphe.

M. de Chasteigner décrit ensuite la *paix* qui lui a été remise par M. l'abbé Decorde. « La paix qui nous a été remise par M. Decorde, dit-il, est fort intéressante ; elle rappelle l'École byzantine : le Christ est assis sur un coussin en forme de sac ; il est imberbe et bénit à la grecque comme les Byzantins. Je crois que cette paix est un émail champlevé de la fabrique de Limoges du XIIIe. siècle environ. »

M. Rossignol, inspecteur de la Société pour le département du Tarn, lit un rapport sur deux croix des environs de Cordes (Tarn).

M. Rossignol ajoute ensuite verbalement quelques mots sur les monuments du canton :

« Les environs de Cordes, dit-il, étaient hérissés de châteaux-forts, mais aujourd'hui aucun d'eux n'est intéressant pour l'archéologue. Ceux qui ont joué le plus grand rôle dans l'histoire n'existent plus, comme celui de St.-Marcel qui soutint un siége contre Simon de Montfort, ou ont été reconstruits à une époque récente : celui de la Guépie, par exemple ; ce dernier n'offre en ce moment que des ruines, qui n'ont d'autre intérêt que leur position sur les bords du

Viaur et de l'Aveyron, réunis en cet endroit Sur la porte d'entrée intérieure du château de Francoilles, j'ai lu les deux vers suivants :

SANS ESTRE TRAITRE VIS TOVIOVRS EN TA FOY,
NE VARIANT POVR PRINCE NI POVR ROY.

Cette inscription rappelle les guerres religieuses et civiles qui désolèrent le pays, et devait être la devise du seigneur du lieu.

Les églises rurales, sans être très-remarquables, méritent cependant d'être visitées. L'église de St.-Marcel, ou plutôt les constructions anciennes sur lesquelles elle est élevée, offre des piliers supportant des arcs en plein-cintre d'une exécution très-soignée, et qui datent de la période romane, étant ainsi contemporaine de l'époque où florissait la ville. L'architecture romane est aussi représentée dans le pays par l'église de Campes, qui a conservé son clocher carré avec contreforts plats à peine saillants et ouvertures à plein-cintre, et les fenêtres du sanctuaire qui ont seulement 15 centimètres de large sur 50 centimètres de haut environ. L'église de Noailles est voûtée à arêtes et tiercerons. Celle de Vindrac date du XVe. siècle ; c'est une belle église ogivale ; la chapelle de la Vierge est distinguée par les mots de la Salutation angélique, gravés en caractères gothiques sur la clef de voûte et les culs-de-lampe des arceaux : AVE MA. — GRATIA. — PLENA (le cartouche qui contenait ce mot a été brisé) — DNS *(Dominus)* — TECVM. Enfin, l'église de Mouzieys a ses contreforts terminés en pignon, avec corniche tout autour ; le tout d'une exécution assez soignée. Dans l'intérieur, j'ai vu dans une chapelle, et adossé contre le mur dont il occupe toute la surface, un tombeau arqué avec arc surbaissé relevé en accolade. Le clocher est sur le mur ter-

minal, au-dessus duquel il s'élève perpendiculairement suivant toute sa largeur, et se retourne sur les murs latéraux sur une longueur d'environ deux mètres. J'insiste sur la forme de ce clocher parce que je l'ai observée ailleurs, et qu'il est intermédiaire entre les clochers à pignon triangulaire, si connus dans les petites églises des campagnes, et les tours carrées; il n'est en réalité formé que de trois côtés, le quatrième étant entièrement découvert ou fermé par des planches; il simule les tours carrées, mais n'exige pas comme elles des murs de support considérables.

Dans le village de Mouzieys j'ai vu, non dans le château qui n'a aucun caractère ancien, mais dans de pauvres maisons de très-petite apparence, deux cheminées en pierre sculptée, décorées dans le style de la Renaissance. — Sur l'une d'elles on lit l'inscription : PAX DOMINI SIT . ET SI OPORTVERIT MORI TECVM NON TE NEGABO . MEMENTO MEI. Les évangélistes saint Mathieu, chap. XXVI, vers. 35, et saint Marc, chap. XIV, vers. 31, mettent dans la bouche de saint Pierre les mêmes paroles, en réponse au Christ qui, avant d'être livré aux Juifs, disait à ses disciples : Vous serez tous scandalisés cette nuit à cause de moi. Serait-ce le seigneur du lieu qui aurait choisi cette inscription comme une devise pour montrer, dans une époque malheureuse, ses sentiments d'attachement au roi, dont il était le feudataire : *Me fallût-il mourir avec toi, je ne te renierai pas!* ou bien les vassaux eux-mêmes, protestant par ces mots de leur entier dévouement à leur seigneur? — L'autre cheminée diffère de la précédente par les motifs de ses décorations, qui appartiennent au style religieux; on y voit au milieu un écusson chargé des deux monogrammes de Jésus et de Marie entrelacés.

De Mouzieys j'ai été à Milhars; ce village est du canton de Vaour, et vous me permettrez de vous dire rapidement

deux mots des monuments de ce canton. Je serai bref, car ils offrent généralement peu d'intérêt. Le château de Milhars a été construit sur une place grandiose, en 1631, par P. Oradou, maître maçon de Toulouse, ainsi que l'atteste une inscription gravée sur la pierre avec les instruments du métier : le marteau, l'équerre et le compas. L'escalier est surtout remarquable, car il rappelle, dit-on, en petit celui du château de Versailles. L'église est ornée d'un lustre en bronze magnifique : il est composé de deux compartiments distincts liés par des tringles ; le premier est garni de deux rangs de girandoles, quatre et six, et le second d'un seul rang seulement, six, mais ces dernières doubles, c'est-à-dire munies de deux coupes. La statue de la Vierge, debout, entourée de rayons le long du corps, est placée au haut du lustre ; celle de saint Sébastien, tout nu, attaché à un arbre, se voit au milieu du lustre et repose au-dessus du grand compartiment ; le point de bifurcation des deux coupes des girandoles est occupé par de petites statues d'hommes tenant l'un une flèche, l'autre une pierre, l'autre un marteau ; sans doute ce sont là les personnages qui ont martyrisé le saint.

Je ne puis résister au désir de vous signaler, en passant, l'église de Varen ; elle est en dehors du département du Tarn, mais si voisine de Milhars, que je n'ai pu m'empêcher de la visiter, attiré vers elle par le souvenir du doyenné célèbre qui y avait été établi à une époque très-reculée. Cette église est de construction romane, avec trois nefs voûtées en berceau, terminées chacune par une abside avec crypte par dessous : elle mériterait une description détaillée, et je voudrais que mes occupations me permissent de faire ce travail, ainsi que l'historique du doyenné qui y était attaché.

La route de Milhars à Vaour passe auprès d'un dolmen, vénérable monument des druides, dont la table a 4 mètres.

30 cent. de long, 2 mètres 60 cent. de large et 60 cent. d'épaisseur. Vaour était le chef-lieu d'une commanderie de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem ou de Malte. Le château du commandeur, placé sur la hauteur (le village est dans le bas), sert de logement à une brigade de gendarmes à pied; le donjon est dans un bon état de conservation; le bas servait de chapelle et on y entrait par deux portes, l'extérieur orné de deux voussures à plein-cintre reposant sur des colonnes à chapiteaux à feuilles recourbées en volute; plusieurs étages, voûtés en ogive sont ménagés dans cette tour, et on y monte par un escalier latéral pratiqué dans l'épaisseur du mur. Dans le haut, le mur devait être couronné d'un parapet avec machicoulis: les consoles qui le soutenaient sont toutes apparentes. L'appareil de construction est très-régulier; les murs sont ornés de pilastres à peine saillants, réunis par des arcatures; les fenêtres sont à plein-cintre. Ce donjon date de l'époque romane de transition et nous paraît remarquable.

Le lieu de Penne, si souvent cité dans l'histoire de la province dès le Xe. siècle, est aussi du canton de Vaour. J'ai été le visiter, en prenant un chemin détourné, pour voir en passant les petites églises de St.-Pantaléon et de Roussergues, et j'ai été dédommagé de ma peine en retrouvant, dans ces deux églises, des restes de constructions romanes de quelque intérêt, notamment à St.-Pantaléon, où j'ai aperçu, incrusté dans le mur, un chapiteau représentant le sujet si connu d'Adam et d'Ève aux côtés de l'arbre de la science du bien et du mal, mais avec cette particularité, *qu'ils sont tous deux représentés assis:* Adam tient un rameau de chaque main; Ève en saisit un et laisse retomber le bras gauche le long de son corps; le serpent séducteur, qui figure toujours dans la représentation de ce sujet, est ici absent. Cette position anormale d'Adam et d'Ève n'avait pas été encore observée

jusqu'ici : toujours ils étaient figurés debout. L'église de Roussergues a une porte romane ornée d'une bordure sculptée en damier ; elle est réparée à neuf, et nous y avons trouvé les ouvriers occupés à mettre la dernière main à son ornementation.

L'église de Penne a été d'ailleurs, dans ces dernières années, remaniée dans toutes ses parties ; la porte d'entrée a été placée là où était le chœur, et celui-ci à l'autre extrémité de la nef ; les voûtes et les chapelles ont été refaites. Nous avons remarqué le bénitier, qui nous a paru ancien ; il simule un chapiteau cubique et est décoré de feuilles légèrement recourbées en volute. Le château et son admirable position sur un rocher isolé, élevé à pic aux bords de l'Aveyron, a été dessiné par tous les touristes qui ont parcouru le pays ; il n'offre aujourd'hui que des restes dans un mauvais état de conservation, qui ne peuvent donner que l'idée de l'importance de ces constructions dans les siècles passés, au temps de leur plus grande splendeur. On y voit la porte d'entrée intérieure avec ses deux tours, des séries d'arcades en plein-cintre, des portes ogivales avec rainures pour la herse, des salles voûtées en cul-de-four, des meurtrières étroites et allongées, des restes de cheminées, des ornements de la chapelle ; tous ces murs sont construits dans un petit appareil très-régulier, et on peut, sans exagération, les faire remonter à une époque très-reculée et croire qu'ils ont été les témoins des chants que Raymond Jourdain, vicomte de St.-Antonin, un des plus célèbres troubadours, adressait à la châtelaine de Penne, vers la fin du XII[e]. siècle.

M. de Caumont remercie M. Rossignol de son zèle pour tout ce qui intéresse l'archéologie, et annonce que la Société française a l'habitude d'allouer des fonds pour les travaux archéologiques. En conséquence, une Commission

sera nommée pour recevoir les demandes d'allocation de fonds qui pourraient être faites.

M. l'abbé Sabattier dit qu'il y a quatorze ans, à la suite d'un coup de vent qui enleva une grande quantité de sable sur les bords du bassin d'Arcachon, on découvrit des urnes dans lesquelles étaient des ossements. Sur le sol se voyaient, dit notre honorable collègue, des traces de roues de chars. Ce fut au IVe. siècle, dit Grégoire de Tours, qu'à la suite d'un épouvantable ouragan, les bords du bassin d'Arcachon furent couverts de sables dans une nuit. M. l'abbé Sabattier appelle l'attention de l'Administration, pour le cas où un fait semblable à celui qui eut lieu il y a environ quatorze ans se renouvellerait.

M. de Chasteigner présente à la Société une plaque de cuivre sur laquelle sont gravés un très-grand nombre de poinçons des couteliers de Chatellerault. Il appelle l'attention de la Société sur les poinçons qui sont sur cette plaque, datée de 1682.

M. le baron Edmond de Rivière, membre de la Société française d'archéologie, dépose sur le bureau une notice sur l'église et le clocher de la bastide de Montfort, et y joint le sceau de cette ville.

M. de Caumont fixe à vendredi prochain une nouvelle réunion de la Société française, qui se tiendra dans le même local, à onze heures.

Il proclame, au nom du Bureau, membres de la Société : MM. DE BOURROUSSE DE LAFFORE, à Bordeaux ; Stephan DE LA NICOLIÈRE, à Nantes ; l'abbé SABATTIER, doyen de la Faculté de théologie, à Bordeaux ; Casimir LAIR, à St.-Léger-de-Rostes (Eure) ; l'abbé DESPAX, curé de Vertheuil-de-Mèredieu ; Paul DE CHASTEIGNER, à Bordeaux.

La séance est levée à midi et demi.

Le Secrétaire,
G. TRAPAUD DE COLOMBE.

Séance du 20 septembre.

Présidence de M. l'abbé Auber.

La séance est ouverte à 11 heures.

Prennent place au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société; *Chevreau*, de Rouen; *Lambron de Lignim*, de Tours; *Bouillet*, de Clermont; *Loupot*, de la Haute-Garonne; *Cirot de La Ville*, chanoine honoraire de Bordeaux ; *Léo Drouyn*, de Bordeaux; l'abbé *Lacurie*, de Saintes; *Charles Durand*, architecte, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont engage M. l'abbé Auber, inspecteur divisionnaire, à présider la séance.

M. Trapaud de Colombe lit le procès-verbal de la précédente séance.

M. le comte de Galembert, inspecteur pour le département d'Indre-et-Loire, s'excuse de ne pouvoir prendre part aux travaux de la Société. Il rend compte des découvertes faites par la Commission de l'Œuvre de St.-Martin, notamment de celle des substructions de l'ancienne basilique et du tombeau du saint; les objets provenant de ces découvertes ont été réunis dans un musée spécial.

M. le comte de L'Estoile, de Moulins, s'excuse aussi de son absence. Par les soins de la Société d'émulation, dont il est président, un curieux chapiteau gallo-romain, provenant de Néris et déposé au musée de Moulins, a été moulé. Un exemplaire de ce moulage a été adressé à M. de Caumont, pour être déposé dans le musée lapidaire de la Société.

M. Chazeau, d'Aubigny (Cher), envoie des estampages de briques chargées d'inscriptions, sur lesquelles il demande

l'avis de la Société. — Renvoi à M. le comte de Chasteigner, qui est prié de les examiner.

M. l'abbé Livet, du Mans, présente, de la part de M. Guéranger, des poteries trouvées dans la Sarthe. Il met sous les yeux de la Société des dessins des peintures murales de l'église de La Couture du Mans.

M. de Caumont rappelle que, dans une réunion précédente, la Société a décidé que, dans chaque Congrès, indépendamment des lectures, on essaierait d'organiser des conférences sur des sujets généraux. A Saumur, il fera au Congrès archéologique, qui s'ouvrira le 1er. juin 1862, une conférence sur l'architecture militaire du bassin de la Loire, depuis le Ve. siècle jusqu'au XVIe.

Entr'autres questions à résoudre, il cite les suivantes :

Quel est l'avenir de l'architecture?

Quelles peuvent être les conséquences du mouvement actuel en architecture?

Quels sont les principes généraux du goût?

M. Raymond Bordeaux rappelle que ces questions ont déjà été agitées et cite l'ouvrage de M. Ch. Levesque, qui, sans résoudre aucune des questions, rappelle toutes les théories, depuis Platon jusqu'à Winkelmann. Ce premier travail a éveillé l'attention de plusieurs personnes, et il est vraisemblable que, d'ici à peu de temps, on verra paraître plusieurs ouvrages, dont l'apparition facilitera le travail important et considérable que doivent nécessiter des questions aussi étendues.

M. Lambron, de Tours, rappelle que l'église St.-Julien de Tours a été restituée et la crypte restaurée. — Une Société s'est formée pour le rachat des terrains sur lesquels a existé la basilique de St.-Martin, ainsi que le disait M. le comte de Galembert dans la lettre qui vient d'être communiquée. — M. Lambron a été assez heureux pour signaler à cette Société un

procès-verbal de 1685, indiquant la place exacte des reliques, conformément aux indications fournies par Grégoire de Tours. Cette communication, faite le jour où l'on allait entreprendre des recherches, a empêché la démolition d'un gros mur dans lequel on a, en effet, découvert, deux jours après, l'emplacement indiqué par la pièce communiquée par M. Lambron.

Un compte-rendu spécial a été publié sur cet intéressant sujet.

Mgr. de Tours poursuit, auprès de la Municipalité, la continuation des achats de terrains nécessaires pour la reconstruction d'une église à St.-Martin.

M. de Caumont invite M. l'abbé Livet, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, à s'expliquer sur la destruction de l'ancien rétable du XVIIe. siècle ayant existé dans son église. Ce rétable était indiqué comme construit en marbre et d'ailleurs digne d'attention. Des fonds ayant été alloués à M. l'abbé Livet pour travaux à son église, la Société ne pourrait que blâmer leur affectation à la destruction d'un ouvrage de quelque valeur.

M. l'abbé Livet répond que le rétable de Notre-Dame-du-Pré n'était point en marbre, mais en tufau de Saumur recouvert de plâtre; que, de plus, ce rétable, en désaccord de style avec son église, occupait le chœur d'une façon fâcheuse; qu'enfin l'argent fourni par la Société n'a pas été employé à cette démolition, mais bien à *réparer quelques dégradations importantes*. Il fournit des détails sur ces dégradations et cite notamment les piliers du chœur, brisés, dont les colonnes engagées avaient disparu et qu'on a dû reconstruire en sous-œuvre.

M. Léo Drouyn fait observer que, dans tous les cas, et le rétable dût-il disparaître, une description ne peut suffire, soit pour permettre d'apprécier l'opportunité de sa destruction, soit pour en conserver le souvenir.

M. David, architecte au Mans, donne à la Société d'intéressants détails sur les églises de cette ville : la cathédrale, Notre-Dame-de-La-Couture et Notre-Dame-du-Pré. Toutes ces églises présentaient la disposition que l'on vient de faire disparaître dans Notre-Dame-du-Pré ; dans toutes, le chœur était divisé par des rétables que partout on a fait disparaître. M. David constate que, par ce fait, les églises ont été agrandies, qu'elles y ont gagné de la surface, de l'air et de la lumière. Quant au rétable de Notre-Dame-du-Pré, il ne sera point détruit, mais bien replacé dans une église nouvelle, dont la construction est projetée et pour laquelle on a déjà réuni des ressources importantes.

M. Raymond Bordeaux exprime l'étonnement qu'il a éprouvé en voyant reprocher à M. l'abbé Livet quelque chose qui ressemblât à du vandalisme. Il rappelle combien d'utiles travaux archéologiques ont été accomplis par suite de l'initiative de cet honorable ecclésiastique. M. Bordeaux entre à ce sujet dans des détails intéressants. Il rappelle que l'église du Mans possédait autrefois un rétable assez remarquable, de hautes stalles, deux autels en avant du chœur, des tombeaux, de belles grilles datant de Louis XIV. Le Chapitre affectionnait ces dispositions anciennes et grandioses. Malheureusement, Mg^r^. du Mans ne partageait pas cette affection : il désirait débarrasser le chœur de sa cathédrale de tous ces objets surannés. Pour cela, il s'adressa à M. Lassus, alors architecte diocésain du Mans, qui consentit à prêter la main à ce malencontreux changement. Afin d'éviter de la part des chanoines une opposition vraisemblable, on profita de leur absence annuelle et tout fut promptement modifié : on tronqua les stalles; on fit disparaître le rétable, les grilles, les tombeaux, les autels; et, quand les chanoines revinrent, tout était accompli, et ils s'inclinèrent devant le fait qu'il n'était plus temps d'empê-

cher. Heureusement, les débris des autels détruits furent recueillis par l'abbé Livet et trouvèrent un asile dans la chapelle de l'hôpital.

M. Bordeaux ne peut voir sans le plus vif regret la disposition à peu près générale du clergé et surtout des architectes à faire disparaître des églises les dispositions anciennes, qui sont les monuments de leur histoire. Il se demande si le rétable de Notre-Dame-du-Pré et de bien d'autres églises n'avaient pas été établis pour parer aux nécessités du culte dans les abbatiales. Il regrette de voir disparaître ces vieux témoins du passé et s'indigne de les voir détruire par les évêques, les chapitres et les prêtres qui devraient les conserver, et par les architectes qui devraient les respecter, dans leur impuissance de rien produire qui leur soit comparable.

A ce sujet, l'orateur rappelle la visite faite, le 19 courant, à l'église St.-Seurin. Il signale le bouleversement qu'elle a subi : autel ancien, stalles, tout le vieux chœur; les sarcophages, les colonnes, les chapiteaux, tout a été détruit et confondu comme à plaisir. A qui s'en prendre ? Évidemment au clergé, mais surtout aux architectes.

Il insiste sur la nécessité de conserver au moins des dessins exacts des objets ou des dispositions qui disparaissent, et conclut en rappelant que ce n'est pas par des constructions nouvelles, mais plutôt par la conservation respectueuse et intelligente des monuments anciens, que le clergé doit tendre à accroître la prépondérance et la dignité de sa position.

M. de Chasteigner regrette que la brillante improvisation de M. Bordeaux ait été réservée à la Société française d'archéologie seule, et demande qu'elle soit reproduite en séance générale du Congrès. — La Société s'associe à ce vœu.

M. l'abbé Auber, adoptant les vues de M. Bordeaux, fait cependant remarquer qu'ailleurs, comme au Mans, on aurait

tort de rendre les chapitres responsables de toutes les mauvaises choses qui se font dans les cathédrales : les chapitres devraient être consultés, mais ne le sont pas toujours ; et, quand ils le sont, leurs observations et leurs conseils ne sont pas écoutés ou suivis.

M. Ch. Durand pense que M. Bordeaux fait aux architectes une part d'initiative et de responsabilité trop large. De même que les chanoines, ils ne sont pas toujours écoutés, et leurs tendances archéologiques sont souvent sans force devant les exigences ou la répulsion des administrations ou de certains membres du clergé.

M. l'abbé Auber n'admet pas ces considérations, au moins en ce qui a trait aux architectes diocésains, qui sont, dit-il, bien plus les hommes de l'administration que les hommes du monument.—Il rappelle ce qui s'est passé depuis treize ans à la cathédrale de Poitiers, sous la direction de M. de Mérindol et la surveillance de M. Boyer. L'antique façade, qui réclamait quelques réparations et la reconstruction de son pignon central, a été couverte de lourdes charpentes qui n'ont pas coûté moins de 15,000 fr. et masquent, depuis treize ans, l'aspect de l'édifice. Ces échafaudages, pourris et vermoulus, sont hors d'état de servir et devront être remplacés. 40,000 fr. ont été employés, sur un crédit de 90,000, à détruire péniblement la vieille rosace et à la remplacer par une autre que l'on prétend mieux faite, mais à laquelle manque, dans tous les cas, la valeur du temps. Une partie des stalles, si justement connues et estimées de tous les archéologues, ont été enlevées; des fenêtres anciennes, mais postérieures, il est vrai, au reste de l'édifice, ont été remaniées et élargies sous prétexte d'un inutile raccord. Le chœur a été pavé en marbre blanc et noir, comme une salle à manger ou un vestibule. — M. l'abbé Auber regrette que les architectes aient pu se livrer sans entraves à ces funestes et inutiles mutilations.

M. l'abbé Sabattier insiste sur l'opinion de MM. Bordeaux et Auber ; il défend le clergé de l'accusation de vandalisme et reprocherait plutôt aux hommes spéciaux de ne pas être venus en aide à son insuffisance, alors que le défaut de savoir le portait à sacrifier des dispositions et même des monuments peu d'accord avec ses usages. Au début des études archéologiques, le clergé eût peut-être vainement cherché, dans l'autorité diocésaine ou dans les chapitres, les lumières qui faisaient défaut à tous. Il voudrait que rien ne se fît sans l'intervention des maîtres de l'archéologie, et ne croit pas que les évêques ou les chanoines puissent suffire à éclairer cette voie difficile. Il adresse à M. de Caumont ses remercîments, auxquels tout le clergé s'associera, pour avoir pris l'initiative du mouvement archéologique, qui a déjà produit et doit produire encore tant et de si grands résultats.

M. l'abbé Auber renouvelle à M. de Caumont les expressions de gratitude formulées par M. l'abbé Sabattier. — M. Auber pense que, dans la direction du mouvement archéologique, ni les évêques, ni les chapitres ne doivent se tenir à l'écart; il importe que tout le clergé s'y associe : quelques-uns de ses membres l'ont déjà fait, et depuis longtemps. Que les autres les imitent, et le temps reviendra où le clergé sera digne de ceux de ses membres qui, au moyen-âge, fondèrent et firent construire nos cathédrales, nos églises et tant d'autres monuments. — M. l'abbé Auber voudrait que l'instruction archéologique reçût, dans chaque diocèse, une impulsion nouvelle et plus forte; qu'il y eût, dans chaque diocèse, une commission avec la participation des évêques, des chapitres, du clergé, des laïques et sous le patronage de l'État, commission chargée de diriger l'instruction archéologique et d'en surveiller les applications.

M. de Caumont informe la Société qu'une troisième séance aura lieu dimanche 22 septembre, à 11 heures 1/2.



M. l'abbé Cirot de La Ville, revenant sur ce qui a été dit par M. Bordeaux sur la destruction des rétables, rappelle la funeste tendance que l'on a à réduire la dimension du chœur des églises. Il fait observer que les travaux exécutés à St.-André et à St.-Seurin de Bordeaux, s'ils ont été accompagnés de sacrifices regrettables, ont au moins eu pour bon effet de rendre aux chœurs de ces églises une dimension plus satisfaisante.

M. Cotteau met sous les yeux de la Société un objet trouvé par lui dans des tombelles dans les Vosges. Ces objets sont des sortes d'anneaux, ou plutôt de couronnes sphériques d'environ 10 centimètres à leur plus grand diamètre, sur 6 de hauteur. Le trou dont ils sont percés est d'environ 8 centimètres de diamètre. Ces objets, en anthracite, ont été trouvés par paires ; leur position dans les tombelles porte l'auteur de la découverte à les considérer comme des bracelets funéraires, sans que rien cependant puisse assurer cette hypothèse.

ALLOCATIONS.

M. de Chasteigner rend compte des demandes d'allocations :

M. l'abbé Auber a demandé 100 fr. pour réparer les peintures de l'église de Chauvigny (Vienne). — L'allocation est accordée.

M. Despan, curé de Verteuilh, a demandé 50 fr. pour rechercher et fouiller la crypte qu'il croit exister dans son église. — Accordé.

M. l'abbé Decorde, curé de Bures, demande une allocation pour rechercher et fouiller des constructions antiques dans la forêt d'Eu. La Société alloue 100 fr.

M. l'abbé Gillard demande que la Société lui vienne

en aide pour la restauration du portail de son église d'Arsac (Gironde), dont il envoie un dessin. 100 fr. sont votés pour cet objet.

M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle (Allier), demande 100 fr. pour l'église de Fleuriel, située dans son voisinage. La Société accorde la somme demandée.

M. le Curé de Baron demande qu'une allocation soit accordée pour consolidation à la crypte de son église. Renvoyé à la Commission des allocations.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,

Charles DURAND,

Architecte, membre de la Société française d'archéologie.

Séance du 22 septembre.

Siégent au bureau : MM. *Le Petit, de Caumont, Gaugain, L. Drouyn, de Castelneau.*

Cette dernière séance avait particulièrement pour objet d'entendre une communication de M. Loupot, architecte, inspecteur de la Société pour les Hautes-Pyrénées, concernant les constructions d'églises dont il a été chargé depuis quelque temps.

Après une série de restaurations et de constructions d'églises rurales, M. Loupot vient d'être accepté, à Pau, comme architecte et entrepreneur d'un projet qui a eu l'approbation du Conseil général des bâtiments civils. Il est heureux de pouvoir soumettre ce travail à la Société, afin d'avoir son avis et de prouver qu'il cherche à conserver les souvenirs historiques dans la rédaction et la construction de ses plans.

L'église projetée est en forme de croix latine, avec bas-côtés et utilisation des contreforts qui, au lieu d'être saillants, sont intérieurs.

La longueur hors œuvre, de 61 mètres 50 c., est divisée ainsi qu'il suit :

Sanctuaire, longueur.	7m.	
Chœur.	9	70
Nef et transept.	34	60
Porche.	5	40
Épaisseur des murs et saillie des contreforts.	4	80
Total égal. . . .	61	50

La largeur hors-œuvre est de 26 mètres, divisée comme suit :

Largeur de la nef, d'axe en axe.	11m.	
Celle des bas-côtés id.	5	
—	5	
Les contreforts intérieurs, utilisés comme emplacement de confessionnaux.	1	50
Les mêmes contreforts.	1	50
Épaisseur des murs, bas-côtés, avec saillie de 25 cent. pour les contreforts.	2	
Total égal. . . .	26m.	
La hauteur de la voûte de la nef.	18	50
Celle des bas-côtés.	8	

On entre dans l'église par deux portes principales.

Le porche, précédé de trois arcades ogivales, donne entrée sur la nef par une ouverture centrale de 2 mètres 80 c. de large, sur 4 mètres de haut. Cette porte est ornée de trois colonnettes de chaque côté, recevant la retombée d'autant d'arcs ogives en retrait les uns sur les autres.

Les deux portes correspondant aux bas-côtés n'ont que 1 mètre 20 de large sur 3 mètres de haut.

La porte latérale, au levant du transept, est surmontée d'une arcature détachée du pignon qui, lui-même, est percé d'une rosace de 5 mètres de diamètre.

La disposition de la façade, au midi, présente deux tours carrées encadrant le porche, ainsi que les marches, au nombre de 12. Ces tours, divisées en quatre étages, reçoivent des baies à chacun d'eux; leur partie inférieure éclaire la crypte, destinée au dépôt des chaises d'un côté, et à la chapelle des morts de l'autre.

Le sanctuaire communique à deux chapelles avec absides polygonales comme celle de l'église : l'une doit servir de sacristie et l'autre de chapelle des catéchismes; elles présentent, d'ailleurs, les dimensions suivantes :

Longueur, dans œuvre. . .	11 mètres.
Largeur.	6

Le sanctuaire est éclairé par deux étages de baies, le rez-de-chaussée par cinq grandes baies à meneaux, et le premier étage par neuf baies cantonnées de colonnettes extérieures. L'église comprend donc, en résumé, une croix latine dont la tête est divisée en trois travées, le transept en trois travées et la nef en cinq travées, jusqu'au porche, dont le dessus est réservé pour la tribune de l'orgue.

Les *triforium* sont utilisés au-dessus des bas-côtés, seulement jusqu'au transept. A partir de ce point, ils continuent à l'état de simple décoration jusqu'au sanctuaire où l'arc triomphal les arrête.

Un campanile avec sa flèche, de 10 mètres de hauteur, est placé sur l'axe du rond-point du sanctuaire.

Deux escaliers en pierre, de 1 mètre 25 cent. de rayon, donnent accès aux tours, aux *triforium* (tribune), et desservent également la crypte.

Cette église, bâtie à Pau avec des matériaux des plus résistants, puisque la pierre de taille est le marbre de Louvis,

ne doit coûter que 400,000 francs pour la grosse construction, le mobilier et les vitraux en ayant été exceptés.

La surface utile étant de :

	56m. 70 × 24m. = 1,360m. 80
Dont il faut retrancher, pour piliers et murs.	60 80
Il reste. . . .	1,300m.

A deux personnes et demie par mètre carré environ, l'église pourra contenir 3,000 personnes assises ; on remarque, en même temps, que le prix du mètre carré ressort à 300 fr.

M. de Caumont, qui a visité en 1852, avec M. le vicomte de Cussy, plusieurs restaurations faites aux églises des environs de Luchon par M. Loupot, rend témoignage de son zèle et de son dévouement.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

L. GAUGAIN.

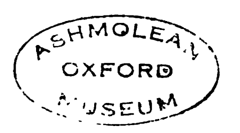
579

TABLE DES MATIÈRES.

Séances générales tenues à L'Aigle les 18 et 20 juillet 1861, pendant la durée du Congrès provincial de l'Association normande.

Inauguration d'un monument à Dives, le 18 août 1861, en mémoire du départ de l'armée de Guillaume-le-Bâtard pour la conquête de l'Angleterre, en 1066.

Séances générales tenues à Bordeaux, pendant la session du Congrès scientifique, les 18, 20 et 22 septembre 1861.



CAEN, TYP. DE A. HARDEL.

ABÉCÉDAIRE

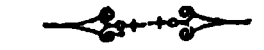
OU

RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE

(ARCHITECTURE RELIGIEUSE);

PAR M. DE CAUMONT,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, FONDATEUR DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES,
Directeur de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie
pour la conservation des monuments historiques.



Ouvrage approuvé

PAR L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE

ET PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Pour l'enseignement de cette science dans les Séminaires, les Collèges
et les Maisons d'éducation.

4e. ÉDITION.

1 vol. br. Prix : 7 fr. 50. Par la poste, franco, 8 fr. 25.

Quatre éditions successives de cet ouvrage, enrichi de plus de 600 vignettes, témoignent assez du bienveillant accueil qu'il a rencontré dans le public savant. Nous ne pouvons donc mieux faire que de citer ici la *Table des matières*, dans laquelle le nouveau lecteur trouvera aussi, nous l'espérons, de quoi piquer sa curiosité.

SE TROUVE :

A CAEN, chez A. Hardel, éditeur, rue Froide, 2.

A PARIS,
- chez Derache, rue du Bouloy, 7 ;
- chez Dentu, Palais-Royal ;
- chez Didron, rue St.-Dominique-St.-Germain, 23 ;
- chez Aubry, rue Dauphine, 16.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. **DE CAUMONT**, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.
L'abbé **LE PETIT**, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général.*
BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados.*
L. GAUGAIN, *Trésorier*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs nom, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique)

1re. *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT.

ALARD, banquier, à Dunkerque.
* BERGERROT, maire, à Esquelbecq.
BOITELLE (Édouard), banquier, à Cambrai.
BONVARLET (A.) fils, à Dunkerque.
BULTEAU (l'abbé), curé de la Ferrière-la-Petite.
BURY (l'abbé), chanoine, à Cambrai.
CABARET, receveur des finances, id.
* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
* COUSIN, ancien magistrat, avocat et président de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.
* CUVELIER (Auguste), à Lille.
DE BAECKER (Louis), ancien magistrat, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Noord-Peene, près de Cassel.
DELATTRE, receveur municipal, à Cambrai.
DERODE (Victor), membre du Conseil municipal, négociant et secrétaire-perpétuel de la Société dunkerquoise, à Dunkerque.
GASSMANN (Émile), membre titulaire résident de la Société dunkerquoise et membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, id.
GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 26 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

LEFEBVRE, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai.

* LE GLAY (André), directeur des Archives, correspondant de l'Institut, président de la Commission historique du département du Nord, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Lille.

LEROY, archiviste, à Lille.

MINART, conseiller à la Cour impériale de Douai.

NYS, propriétaire, à Dunkerque.

* *Regnier* (Mgr.), archevêque de Cambrai.

ROTH, membre de la Société d'émulation, au château de Beauval, près Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, id.

* VAN-DER-CRUSSE, de Waziers, à Lille.

* VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

* WILBERT (Alcibiade), président de la Société d'émulation, à Cambrai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* DOVERGNE, à Hesdin.

GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.

GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Sozinghem.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d') fils, à Souchez.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

* *Parisis* (Mgr.), évêque d'Arras.

SÈDE (de), juge au Tribunal civil de Montreuil.

VANDRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. le baron DE SAINTE-SUZANNE, à Amiens.

BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'Émulation, à Abbeville.

* CORBLET (l'abbé), à Amiens.

COSETTE-ÉMONT, propriétaire, id.

DUMAS (Charles), filateur, à St.-Acheul-les-Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

ERMIGNY (d'), à Péronne.

FERGUSSON-FAURE, négociant, à Amiens.

* MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* MENNECHET (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil, id.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* BARRAUD, chanoine titulaire, à Beauvais.

BEAUMINÉ (de), à Noyon.

COLSON (le docteur), président du Comité archéologique de Noyon et correspondant de l'Académie de Médecine, id.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

* DANSE, président honoraire du Tribunal civil, id.

DECROUY, ancien notaire, à Compiègne.

* HOUBIGANT, à Nogent-les-Vierges.

LE FRANC (l'abbé), professeur à l'Institution de St.-Vincent, à Senlis.

MARSY (de), procureur impérial, à Compiègne.

MARSY (Arthur de), id.

MATHON, archiviste, à Beauvais.

PEIGNÉ-DELACOUR, à Ourcamp.

PONTHIEUX (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

SALOMON, receveur des Douanes, à Dives.

VOILLEMIER, docteur-médecin, à Senlis.

* VUATRIN, avocat, à Beauvais.

WEIL, architecte du Gouvernement, id.

2e. *DIVISION.* — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, au Berry-au-Bac.

CATON (l'abbé), curé-doyen de Craonne.

CHAUVENET (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

COURVAL (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

DELBARRE, architecte, à Château-Thierry.

DERSU, juge au tribunal civil de Laon.

FLEURY, président de la Société académique de Laon.

FOSSÉ-DARCOSSE, président du Tribunal de commerce, à Soissons.

* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

LE CLERC DE LA PRAIRIE (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE FÈVRE, officier du génie, en retraite, à Soissons.

LE ROUX, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

MELLEVILLE, à Laon.

PIETTE, contrôleur principal des contributions directes, id.

POQUET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bac.

PRIOUX (Stanislas), à Braine.

ROUCHER-D'AUBANEL, docteur en médecine, maire à Fère.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

VIGNOINE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. l'abbé TOURNEUR, archiprêtre de Sédan.

DEFOURNY (l'abbé), curé de Beaumont-en-Argonne.

QUÉANT (l'abbé), curé de St.-Loup-Champagne.

TOURNEUR (l'abbé), chanoine hon. de Reims, archiprêtre de Sédan.

3e. *DIVISION.* — MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

ALLART-GUÉRIN, à Reims.

ALLONVILLE (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

AUBERT (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

AUBERT (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Remi, à Reims.

BARA (Mgr.), évêque de Châlons.

BAYE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, à Reims.

BIERRY (l'abbé), vicaire de St.-André, à Reims.
BIGAULT DE GRANRUT, architecte, à Châlons.
BOITEL (l'abbé), chanoine titulaire, id.
BOUCAUMONT (l'abbé), chanoine titulaire, à Reims.
BOUCHÉ (l'abbé), professeur de philosophie au petit-séminaire, id.
BOUQUET, instituteur, à Poix.
BOURGEOIS-BOTZ, négociant, à Reims.
BOURGUIGNON, id., id.
BRICE-DIDIER, négociant, id.
BRION (Auguste), id., id.
BRUNETTE, architecte de la ville, id.
BUFFET (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Jacques, id.
BULTEAU (Jupin), sculpteur, id.
CAMU (Ph.), à St.-Thierry.
CERF (l'abbé), chanoine honoraire, à Reims.
CHARPENTIER fils, propriétaire, id.
CHASSAGNE, préfet de la Marne.
CHAZAREN, directeur des postes, à Reims.
CHEYSSON, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
CLIQUOT, membre de l'Académie, id.
COSQUIN, membre du Conseil général.
COUNHAYE, à Suippes.
DECÈS (Arthur), docteur-médecin, à Reims.
DELAUNOIS, capitaine en retraite, id.
DELAUNOIS aîné, à Reims.
DELMAS, ancien censeur du lycée, id.
DIDIER (Jules), négociant, id.
DION DE RICQUEVILLE (le baron), à Coulommes.
DISANT (Eugène), à Reims.
DOUET D'ARCQ, procureur impérial, id.
DUMAS (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Maurice, id.
DUPLESSIS, notaire honoraire, id.
DUQUENELLE, membre de l'Académie, id.
DURIEUX (E.), fabricant de vitraux et d'ornements d'église, id.
ELAMBERT, ancien notaire, id.
FOURNIER (l'abbé), doyen du Chapitre, archiprêtre de Notre-Dame, id.
GAILLET, docteur-médecin, id.
GABINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
GILBERT, adjoint au maire, à Reims.
* GIVELET, membre de l'Académie impériale de Reims.
GODA, notaire, id.
GODARD (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.
GOIOT, expert, à Reims.
GOSSET, architecte, membre de l'Académie, id.
GOULET (François-André), id.
* *Gousset* (Mgr.), cardinal-archevêque de Reims.
HANNEQUIN, propriétaire, à Reims.
HANNESSE (l'abbé), chanoine ti-

tulaire, secrétaire-général de l'archevêché, à Reims.
HENROT père, docteur-médecin, id.
HUGUIER, président du Tribunal civil, id.
JACQUENET (l'abbé), chanoine honoraire, id.
JOGUET, proviseur du lycée, id.
JOLICOEUR, ancien pharmacien, id.
JOLLY, huissier, id.
JOURNIAC, propriétaire, id.
LA CHAPELLE, filateur, id.
LACHEVARDIÈRE (de), id.
LANDOUZY, id., id.
LANGLET fils, docteur-médecin, id.
LESEUR, avoué, membre de l'Académie, id.
LHOSTE-PÉRARD, fabricant, id.
LORIQUET, conservateur de la bibliothèque, id.
LOUPOT (l'abbé), aumônier du Lycée, id.
* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
MENNESSON (Jules), à Reims.
MOLLET (l'abbé), vicaire de St.-Remi, id.
NITOT, membre du Conseil général, à Châlons.
PARIS (Henri), avocat, président de l'Académie, à Reims.
* PERRIER, docteur en médecine, à Épernay.
PETIT, docteur-médecin, à Hermonville.
PETITJEAN (Théodore), à Reims.
PIERSON, id.
PIÉTON, avocat, membre de l'Académie, id.
PINTEVILLE DE CERNON, à Cernon.
POISEL, architecte, à Châlons.
QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
REGNAULT, notaire et maire, à Fismes.
REIMBEAU, architecte, membre de l'Académie, à Reims.
ROBERT, propriétaire, id.
ROBILLARD, vice-président du Tribunal civil et de l'Académie, id.
SABATTIER, teinturier, id.
SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.
SAVY, agent-voyer chef, à Châlons.
SCHEK (Paul), négociant, à Ay.
SIMON, à Reims.
SUTAINE (Henri), négociant, id.
SUTAINE (Maxime), membre de l'Académie, id.
THIÉROT, architecte, id.
THOMAS, docteur-médecin, id.
TORTRAT, architecte, id.
VANEY, substitut, membre de l'Académie, à Reims.
VARENNES, juge d'instruction, id.
VIOT (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.
VISMES (de), ancien maire de Sézanne.
WENDLING, sculpteur, à Reims.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

Cotteau, juge, à Coulommiers.
Dubois, ancien président du Tribunal de commerce, à Meaux.
Gast, docteur en médecine, à Crécy-en-Brie.
Moustier (le comte de), membre du Conseil général, à la Chapelle.
Viellot, président du Tribunal civil et de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.

4e. *DIVISION.* — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire: M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. Bouet, à Caen.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.
Anger (l'abbé), professeur à l'Institution Ste.-Marie, à Caen.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, id.
Auger (le comte d'), propriétaire, id.
Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.
Auvray, architecte de la Ville, chef de division à la mairie de Caen.
Auvray (l'abbé), curé de Moult.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.
Beaucourt (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.
* Beaujour, notaire, à Caen.
Beaurepaire de Louvagny (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.
* Bellefont (Mme. la comtesse de), à Caen.
Belrose, à Bayeux.
Bertrand, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.
* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.
Blangy (Auguste de), au château de Juvigny.
Bonnechose (de), à Monceaux.
Boscain, graveur, à Caen.
Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.

* BOUET, à Caen.
* BOUGY (le marquis Olivier de), au château de Bougy.
BOURMONT (le comte Charles de), à Caen.
* BRÉBISSON (de), à Falaise.
* BRICQUEVILLE (le marquis de), à Guerou.
BROGLIE (le prince Auguste de), à St.-Georges-d'Aunay.
* *Caix* (de), à Quesnay.
CAMPAGNOLLES (de), membre de l'Association normande, à Campagnolles, près de Vire.
* CAMPION, avocat, chef de bureau à la Préfecture, à Caen.
* CAUMONT (de), id.
CAUMONT (Mme. de), id.
CHATEL, (Victor), à Valcongrain.
CHAULIEU (le baron de), ancien représentant, à Vire.
CHOISY (de), à Caen.
COQUART (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.
CORNULIER (le comte de), à Caen.
COURTY, avocat, id.
* CUSSY (Ch. de), à La Cambe.
CUSSY (le vicomte Fritz de), à Vouilly.
* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, à Caen.
* DAUFRESNE, membre du Conseil général, id.
DAUFRESNE, à Lisieux.
* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.
DELAUNAY, architecte, à Bayeux.
DESCHAMPS, architecte, à Caen.
DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy.
DESHAYES, architecte, à Caen.
DESNOYERS, avocat, à Bayeux.
DES ROTOURS DE CHAULIEU, ancien représentant, à Vire.
* DIDIOT (Mg^r.), évêque de Bayeux et de Lisieux.
* DOUESNEL (Alexandre), député, à Bayeux.
DUBOURG, juge au Tribunal civil de Falaise.
DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
* DU MONCEL (le vicomte), membre de l'Institut des provinces, à Caen.
DUPONT, sculpteur, id.
* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur-général, id.
ELOUIS, directeur de la Caisse commerciale, id.
FAUCON (l'abbé), curé de St.-Vigor, près Bayeux.
* FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.
* FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-Monts.
FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.
FOURNIER (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.

* *Guy*, ancien architecte de la ville, id.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, id.

Huard (l'abbé), curé de St.-Vaast.

Jardin, membre de l'Association normande, à Caen.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* La Mariouze (de), directeur des domaines, à Caen.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

Langlois (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, directeur de l'Institution Ste.-Marie, id.

* *Le Bart*, maire de Baron.

* Le Blanc, ancien professeur de mathématiques, à Caen.

Le Bret (l'abbé), curé de Hottot-en-Auge.

Le Cerf, avoué, à Caen.

Le Cordier, ingénieur, à Trouville.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), curé d'Audrieu.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

* Le Provost de Launay, préfet du Calvados.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Le Vasseur fils, id.

* Liégeard, propriétaire, id.

Magron (Jules), id.

* Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Marcotte, architecte du département, à Caen.

Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, doyen d'Évrecy.

* Mégard, premier président de la Cour impériale, à Caen.

* Morière, professeur à la Faculté des Sciences de Caen.

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.

* Oilliamson (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* Olivier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

* Pannier, avocat, à Lisieux.

* Paulmier, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.

Pelfresne, architecte, à Caen.

Petiville (de), à Bons-Tassilly.

* Pierres (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.

Piquot (l'abbé), supérieur du séminaire de Villiers-le-Sec.

* Polignac (Mme, la comtesse de), à Outre-Laize, près Falaise.

Rasac (Frank de), à Caen.

Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de [illegible].

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

* Saint-Jean, ancien notaire, à Bretteville-le-Rabet.

Sevin, propriétaire, à Falaise.

[illegible] (Paul), président de la Société d'agriculture, à Lisieux.

Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.

Theissier, avocat, à Vassy.

Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* Torsay (Mme, la comtesse de), à Mouën.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

Tranchant (l'abbé), curé de Jort.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

* Vasseur (Charles), à Lisieux.

* Vautier (Abel), député, à Caen.

Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc.

* Villers (de), receveur-général, à Caen.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), doyen de Morteaux-Couliboeuf.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le comte de Tocqueville, au château de Nacqueville.

Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.

* Beaufort (le vte. de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

* Bignon, au château du Rosel (canton des Pieux).

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances et d'Avranches.

Deschamps, D.-M.-P., à Torigny.

Despontś (l'abbé), chanoine ho-

noraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

* Du Poirier de Portbail, à Valognes.

Gilbert (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

* Lainé, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), vicaire de St.-Jores, par Prétot, près Carentan.

Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Brix.

Le Président de la Société archéologique, à Avranches.

* Noel, ancien maire, à Cherbourg.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

Pontaumont (L. de), inspecteur de la marine impériale, à Cherbourg.

* Quenault, sous-préfet, à Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St.-Symphorien.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Sorel (Armand), entrepreneur, à Valognes.

* Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur: * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

* Barberay (de), au château de Matignon, à Essey.

Beaurepaire (de), ancien élève de l'École des Chartes, à Alençon.

Dagoury, inspecteur des forêts, à Mortagne.

Daigremont Saint-Manvieu fils, substitut du Procureur impérial, à Mortagne.

* Falandre (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* Faÿ (le vicomte de), au château de la Guimandière (Orne).

* Fleury (Édouard), juge, à Alençon.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

* La Sicotière (Léon de), avocat, id.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

MASSIOT (Gustave), avocat, à Mortagne.

MOUSSERON, conseiller de préfecture, à Alençon.

* PATU DE SAINT-VINCENT, au château du Pin-la-Garenne.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en Droit, à Évreux.

ANISSON DU PÉRON (le comte), au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

BARDET, docteur-médecin, à Bernay.

BARREY (le comte de), maire de Verneuil

* BLOSSEVILLE (le marquis de), député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

BOSTENNEY (de), maire, à La Saussaye.

BOURDON (l'abbé), curé de Drucourt.

CARESME (l'abbé), curé de St.-Germain, à Pont-Audemer.

CHENNEVIÈRES fils, à Louviers.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.

DURÉCU, inspecteur de l'Association normande, au château de Thuit-Simer.

GOUJON fils, au Vaudreuil, près Louviers.

GUILLARD (Émile), avoué, à Louviers.

* *Janvier de La Motte*, préfet de l'Eure, à Évreux.

LAIR (Casimir), à St.-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Évreux.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* LE MÉTAYER-MASSELIN, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

* LE REFFAIT, conseiller général, à Pont-Audemer.

* LOISEL, maître de poste, à La Rivière-Thibouville

MALBRANCHE, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.

MARCEL (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

* MATHAREL (le vicomte de), commandeur de l'Ordre de St.-Grégoire-le-Grand, receveur-général, à Évreux.

MÉRY (Paul), à Evreux.

MESNIL-DU-BUISSON (le comte du) à Neuilly, près Paris (Seine).

MONTREUIL (le baron de), ancien député, au château de Tierceville, près Gisors.

PETIT (Guillaume), membre du Conseil général, à Louviers.

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* PRÉTAVOINE, maire de Louviers.

* QUESNÉ (Victor), au château de Montaure, près Louviers.

RENAULT, avocat, adjoint au maire de Louviers.

ROSTOLAN (de), à Évreux.

VIGAN DE CERNIÈRES (le baron de), à Cernières.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. LÉONCE DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.

BALLIN, directeur du Mont-de-Piété, id.

BAROCHE (Henri), avocat, id.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, id.

BAUDICOURT (Théodule de), id.

BAZILE (Marcel), négociant, id.

BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, id.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

BOIVIN-JENTY, négociant, id.

* BONET, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

BOIS (Eugène de), membre de l'Académie des Arcades de Rome, id.

BOUCHER, architecte, id.

* BOUEL (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

CARLIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.

CHABOUX, entrepreneur, id.

CHAVENUTÉ (Isidore), rue Martainville, 214, id.

* *Chevreaux*, au château de Bosc-mesnil, près St.-Saëns.

CLOGENSON, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.

* *Cochet* (l'abbé, ancien aumônier du collége, à Dieppe.

* COLAS (l'abbé), chapelain de la Maison des Saints-Anges, id.

COURTONNE, architecte, id.

CUSSON, secrétaire-général de la mairie, id.

DAVID (Émile), propriétaire, à Rouen.

* DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

DELAMARE-DE-BOUTTEVILLE, filateur, à Rouen.

DELAUNAY, professeur de peinture, id.

DENIS (E.), courtier maritime, à Rouen.

DESSAUX, docteur-médecin, id.

* DES BOVES, lieutenant de dragons, id.

DESMAREST (L.), architecte en chef du département, id.

DUPRÉ, propriétaire, id.

DEVILLE (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des Sciences, conservateur de la section géologique au Collége de France, id.

DIEUSY jeune, négociant, id.

DUCASTEL (E.), chimiste, id.

* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, id.

* ERNEMONT (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

ESTAINTOT père (le Cte. d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* ESTAINTOT fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

FAUQUET (Octave), filateur, id.

FLEURY (Charles), architecte, id.

FLEURY (E.), id., id.

GAIGNOEUX (R.), directeur d'assurances, id.

GALLET (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

* GERMINY (le comte Adrien de), receveur-général, id.

GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.

GIRANCOURT (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

* GRANVILLE (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* GRANDIN, président de la Société archéologique, à Elbeuf.

GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.

* GUÉNETEAU (l'abbé), aumônier du collége, à Dieppe.

GERMONT, ancien notaire, à Rouen.

HOMMAIS, avocat, id.

LA LONDE (Arthur de) rue La Rochefoucauld, id.

* LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.

LANCHON (l'abbé), curé de St.-Godard, id.

LE BER (Arsène), ancien notaire, id.

LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

LECOUPEUR, docteur-médecin, à Rouen.

LEFEBVRE (Jules), architecte, id.

LEFORT, avocat, id.

LEGENDRE, propriétaire, id.

LEMIRE, avocat, id.

* LE PEL-COINTET, à Jumiéges.

LEPROVOST, agréé, à Rouen.

LE PRINCE, id.

* LE ROY, instituteur supérieur, à Cany.

LESEIGNEUR, filateur, à Rouen.

* LÉVY (Edmond), architecte, à Rouen.

LIZOT fils, substitut du procureur impérial, id.

* LUCAS (l'abbé), curé de Hautot, près Cany.

MABIRE, maire de Neufchâtel.

* MARC (Gédéon), notaire, à Rouen.

MATHON, conservateur de la bibliothèque de Neufchâtel.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MÉLICIEUX (l'abbé), curé-doyen de Gournay.

MÉRAUX (Amédée), artiste compositeur, à Rouen.

MOTTET, filateur, id.

OSMONT, architecte, id.

PALIER, ancien manufacturier, id.

*PETITEVILLE (de), propriétaire, id.

POTTIER (André), conservateur du Musée d'Antiquités et de la Bibliothèque publique, id.

POUYER-QUERTIER, député, id.

PREVOST (l'abbé), curé de Jumiéges.

QUESNEL (Henri), propriétaire, à Rouen.

QUINET (Édouard), propriétaire, id.

REVEL, avocat, id.

RONDEAUX, ancien député, id.

ROWCLIFFE-BARKER, fondeur, id.

SAINT-LAURENT (le comte Henri de), id.

* SÉMICHON, membre du Conseil général, à Neufchâtel.

* SIMON, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

SIMON (Léopold), propriétaire, à Bures.

THIEURY (Jules), à Rouen.

THOUROUDE-DANGUY, constructeur, id.

* VIAU, propriétaire, à Harfleur.

WADDINGTON, négociant, à Rouen.

5e. *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire: * M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur: * M. DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

ARAMON (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

ARRIBAULT, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme, veuve), rue Hautefeuille, id.

* AUBERT (le chevalier), rue d'Amsterdam, 39, id.

BARBIER, employé au Ministère de la guerre, à Paris.

* BARTHÉLEMY (Anatole de), ancien sous-préfet.

* BARTHÉLEMY (Édouard de), maître des Requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 8, id.

* Beaufort (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

* Beaulny (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, id.

* Béthisy (le marquis de), rue de l'Université, 58, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Blanche, ancien secrétaire-général du Ministère d'État, id.

Boisrenaud (le comte de), rue St.-Guillaume, 3, id.

* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

Breval (Henri), graveur, chaussée de Clignancourt, id.

Bruère, curé de St.-Martin, id.

Bucaille (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 51, id.

* Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.

Carlier (J.-J.), ancien agent de change, rue des Martyrs, 47, à Paris.

* Challes, rue de Londres, 52, id.

Chateau (Léon), directeur de l'Institution professionnelle d'Ivry.

* Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

Coinde (J.-P.), membre de plusieurs Académies, à Paris.

* *Contencin* (le baron de), directeur général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, à Paris.

* Courtavel (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.

* Cussy (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.

* Dasgusson (Maurice), archiviste paléographe, quai des Orfèvres, 18, id.

Damiens, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

Darcy, architecte, rue de Bruxelles, 2, id.

David, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Ponthieu, 20, id.

* De Bouis, docteur-médecin, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, id.

Dequeux de Saint-Hilaire (le marquis), rue Soufflot, n°. 1, id.

Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, id.

Dietrich, graveur, id.

* Doré père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, grande rue d'Austerlitz, 2 id.

Doyen, sous-directeur de la Banque de France, membre de l'Institut des provinces, id.

DUFOUR (l'abbé Valentin), vicaire de St.-Paul-St.-Louis, à Paris.

* ERCEVILLE (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

* FOUCHER DE CAREIL (le comte), boulevard St.-Denis, 16, id.

GAUTIER, conseiller à la Cour de cassation, id.

GÉRARD (l'abbé), rue de Pontoise, 30, id.

GODEFROY-MÉNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, id.

HUBERT-MÉNAGE, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 17, id.

HUSTON, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

JOLY DE VILLIERS, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

* JOUANNE, rue de Vaugirard, 20, id.

KELLER (Émile), député, rue de Las-Cases, 7, id.

KERGORLAY (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* LABARTE (Jules), rue Drouot, 2, id.

LABILLE (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

* LALAIN (Justin), employé au Ministère des finances, rue de Verneuil, 9, id.

LAMAILLE (Ferdinand), rue de la Ferme-des-Mathurins, 46, id.

LA PANOUSE (le comte de), rue du faubourg St.-Honoré, 29, à Paris.

LE BLEU, docteur en médecine, id.

LE DANOIS (Edmond), ancien référendaire au sceau, rue de Rivoli, 2.

* LE HARIVEL-DUROCHER, de l'Institut des provinces, rue du Cherche-Midi, 57, id.

LELORAIN, docteur-médecin, rue Bonaparte, 57, id.

LE NORMAND, rue de Madame, 24, id.

* LEROYER, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* LIESVILLE (de), aux Batignolles, à Paris.

LIGER, architecte, rue Blanche, 60, id.

LONGUEIL (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8, id.

* LUSSON, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 29, id.

MARTIN (L.), rue de Rivoli, 73, id.

* MAURENQ, rue de Tivoly, 9, id.

MIGNE (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, id.

MINORET (E.), avocat à la Cour impériale, boulevard de Strasbourg, 6, id.

* MIREPOIX (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

* MONTLAUR (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Paris.

* *Montlaur* (le comte de), propriétaire, id.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, 2, id.

MOLL, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

MOQUIN-TANDON, conservateur du Jardin botanique de l'École de médecine, id.

* MOREAU (Ferdinand), agent de change, rue de Londres, 29, id.

* MOSSELMAN, rue d'Anjou-St.-Honoré, 63, id.

NETTANCOURT (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

NUCHEZ (de), rue du Regard, 5, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PALUSTRE (Léon), rue Voltaire, 7, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

PERROT, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, à Paris.

PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* POMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

REIZET (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

RIANCEY (Henri de), avocat, id.

ROBERT, sous-intendant militaire de la Garde impériale, rue du Bac, 99, id.

ROBIN (Mlle.), propriétaire, rue Singer, 38, à Passy.

* ROTSCHILD (le baron de), rue Laffitte, 25, à Paris.

ROUSSET (A.), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 22, rue Lemercier (Batignolles).

ROUYER (Jules), sous-chef à la direction générale des postes, à Paris.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* RUILLÉ (le comte de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* Sagot, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

Salvandy (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

* Sarty (de), ancien préfet, rue Rumfort, 14, id.

Terray de Mont-Vindé (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

* Thiac, membre de l'Institut des provinces, rue St.-Lazare, 24, id.

Thiollet, passage Ste.-Marie, n°. 8, id.

Tournier (Mme. veuve), rue de Berlin, 32, id.

* Varin, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, à Paris.

Vautier-Galle, sculpteur, rue de la Chaise, 10.

Verdier, architecte, rue Cassette, 20, id.

* *Villefosse* (Héron de) archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, id.

* Villegille (de La), secrétaire du Comité historique, id

Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.

Vogué (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Walsh (le vicomte Édouard), rue de l'Université, 42, id.

* Wint (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Bossin, horticulteur, à Hannecourt.

* Dion (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Jolly, archevêque de Sens.

Brulé (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.

* *Challe*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

Droit (l'abbé), curé d'Island.

Jolly (Mgr.), archevêque de Sens.

* Havelt (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

* Hernou, ingénieur en chef, à Auxerre.

Lallier, président du tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* La Tour-du-Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

LAURENT (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

LE MAISTRE (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quentin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire, à Villiers-St.-Benoît.

ROGUIER (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

ROSE (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

* TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.

* TONNELLIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

TONNELLIER, président du tribunal civil, à Auxerre.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

AUTECOURT (d'), ancien officier, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

*DE FAYET DE CHAULNES (le vicomte), rue des Feuchers, à Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

DUPANLOUP (Mgr.), évêque d'Orléans.

* DUPUIS, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale, à Orléans.

JACOB, imprimeur-libraire, id.

MARCHAND, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

NITOT, membre du Conseil général, à Ay.

ROCHER (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : *M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

BARBEAU-RÉMOND, propriétaire aux Riceys.

BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

* CAMUSAT DE VAUGOURDON, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

* Fléchey-Cousin, architecte, à Troyes.

Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.

Gaussen, artiste peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles), manufacturier, id.

La Huproye (Truchy de), propriétaire, id.

Marcillac (le comte de), à Bar-sur-Aube.

Millot, architecte, à Troyes.

Noizard (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.

Royer (Jules), architecte, aux Riceys.

Thomas (Prosper), propriétaire, id.

* Tridon (l'abbé), chanoine-honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

* Vandeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Vernier (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare, à Dreux.

* Alvimare (Charles d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

Leffroy, propriétaire, à Dreux.

Merlet, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mérissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

Prou, président du tribunal civil, à Châteaudun.

* Tellot (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e. *DIVISION.* — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Inspecteur honoraire : M. Ch. DROUET.

Sarthe.

Inspecteur : * M. Hucher, de l'Institut des provinces.

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

Baudot (Paul), architecte, id.

* Blavette (Edmond de), au château de Goupillières.

Blottière, sculpteur, au Mans.

BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.

Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.

* CHEVREAU (l'abbé), vicaire-général du Mans.

CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.

* CUMONT (le vicomte Charles de), à Crissé.

David, architecte, au Mans.

Delarue, architecte du département, id.

DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, id.

* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.

ÉTOC DE MAZY, médecin de l'Asile des Aliénés, id.

FOUBERT, sculpteur, à Sillé-le-Guillaume.

GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.

HAMON, membre du Conseil général, au Mans.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.

LA BELLE-DAGONEAU, rue Garnier, id.

* LE BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.

LE NORMAND DE LOURMEL, directeur des contributions directes, id.

LE PELLETIER, docteur-médecin, id.

LE TESSIER (l'abbé), vicaire de la Couture, id.

L'HERMITE, membre du Conseil général, à St.-Calais.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

LOTTIN (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, id.

* LOYAC (le marquis de), à Vendeuvre.

*MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

MÉNARD DE LA GROYE (Mme. Hippolyte), au Mans.

* NICOLAY (le marquis de), à Montfort.

* PAILLART-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.

PERSIGAN (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

PICOT DE VAULOGÉ (le comte de), à Vaulogé.

* PROVOST, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.

RIOBÉ, procureur impérial, à La Flèche.

ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.

* SAINT-PATERNE (le comte de), à St.-Paterne.

* SINGHER, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

VALLÉE (Gust.), juge suppléant, id.

VERDIER, professeur de mathématiques en retraite, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillou de La Bresse, propriétaire, à Saumur.

Barbier de Montault, membre de l'Institut des provinces.

Bouton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), curé, à Saumur.

Chevalier (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.

Delavau (Victor), ancien capitaine d'état-major, à Saumur.

Delavau (Henri), membre du Conseil d'arrondissement, à Saumur.

* Godard-Faultrier, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Lestoile (de), à la Lande-Chasle, près Angers.

Louvet, député au Corps législatif, maire de Saumur.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : N...

* Champagny (Mme. la marquise de), au château de Craon.

Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gontier.

* Destouches, propriétaire, à Laval.

Garnier, agent-voyer, à Laval.

Hercé (le comte Armand de), au château de Monguéré.

* Le Fizelier, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.

Prudhomme (l'abbé), vicaire, id.

* Sarcus (le baron de), à Mayenne.

Sebaux (l'abbé), supérieur du Grand-Séminaire, à Laval.

7e. *DIVISION.*—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

* La Saussaye (de), membre de l'Institut de France.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

* Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Cher.

Inspecteur : M. Bourdaloue, membre de l'Institut des provinces.

Berry, conseiller à la Cour impériale, à Bourges.
* Bourdaloue, membre de l'Institut des provinces, id.
* Du Moutet, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Bourges.
Le Noir (l'abbé), curé de Charly.
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.
Boislève-Desnoyers, maire à Langeais.
* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
* Galembert (le comte de), propriétaire, id.
* *Guérin* fils, architecte, id.
* *Lambron de Lignim* (le baron), membre de l'Institut des provinces, à Tours.
* La Ponce (de), conservateur du musée archéologique, id.
Lobin (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, id.
Rose-Cartier, propriétaire, id.
* Sarcé (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.

Indre.

Inspecteur : M. Maureno, rue de Tivoly, 9, à Paris.

* *Blanchetière*, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc.
* Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.
* Voisin (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur : * Mgr. Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

* Crosnier (Mgr.), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.

Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e. DIVISION.—PUY-DE-DOME, CANTAL, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire: * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur: M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

Barghon Fort-Rion (de), au château de Fort-Rion.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* Chardon du Ranquet, id.

* Desbouis, bibliothécaire de la ville, id.

Largé, inspecteur de l'Académie, id.

* Mallay, architecte du département, à Clermont-Ferrand.

Sartige (le baron de), id.

* Sédaiges (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.

* *Thévenot*, ancien chef d'escadron, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* Thibault, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur: M. Albert de Brives, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

* Bertrand de Doue, ancien président de la Société académique, au Puy.

Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.

Brives (Albert de), membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Chaulnes (Gabriel de), avocat, au Puy.

Loire.

Inspecteur : * M. PAUL D'ALBIGNY DE VILLENEUVE, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Étienne.

* ALBIGNY DE VILLENEUVE (d'), à St.-Étienne.

* BARBAN (André), conseiller de préfecture.

* BURET (Eugène), notaire, id.

CHAVERONDIER (Auguste), docteur en Droit, archiviste du département, id.

* GÉRARD, agent-voyer en chef, à St.-Étienne.

LE ROUX, ingénieur civil, rue Ste.-Catherine, id.

* PHILIP-THIOLLIÈRE, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, id.

Lozère.

Inspecteur : M. DE MORÉ, propriétaire, à Serverette.

* *Chapelain de Saint-Sauveur* (le baron de), à Mende.

FAYBESSE, avocat, id.

Foulquier (Mgr.), évêque de Mende.

LE FRANC, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

* MORÉ (de), propriétaire, à Serverette.

POLGE (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.

* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e. *DIVISION :* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue de La Fayette, 2, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

ANDRÉ, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

AUDREN DE KERDREL, ancien député, rue St.-Sauveur, 3, id.

AUSSANT, D.-M., à Rennes.

* BORDERIE (de La), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* BREIL DE LANDAL (le comte), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé), professeur d'ar-

chéologie, au séminaire, à Rennes.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.

FRUGLAYE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouilhac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

*LAFAYE L'HOPITAL (de), rue de la Monnaie, 6, à Rennes.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

* LANGLOIS, architecte, à Rennes.

MONTESSUY (le comte de), délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, id.

NIEPCE, procureur impérial, de l'Institut des provinces, id.

* RAMÉ (A.), de l'Institut des provinces, rue de La Fayette, 2, id.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

FRÉMINVILLE (Raoul de), à St.-Brieuc.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, près St.-Brieuc.

*GESLIN DE BOURGOGNE, à St. Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : * M. DU MARHALLACH, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DUCHASTELLIER, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, docteur-médecin, à Châteaulin.

* MARHALLACH (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : * M. DE KÉRIDEC, à Hennebont.

LALLEMAND (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* KÉRIDEC (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. NAU, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Nantes.

BERTRAND-GESLIN (le baron), membre du Conseil général, boulevard Delorme, à Nantes.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, 15, à Nantes.

Cahour, aumônier du Lycée impérial, id.

Cailliaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

Driollet, architecte de la ville, id.

* La Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Macion (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

* Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, id.

* Nau, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Nantes.

* Nicolière (Stéphan de La), id.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id.

Poulain des Dodières (Robert), au château de Bois-Thoreau.

* Raymond (Charles de), architecte, à Nantes.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, 1, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e. *DIVISION.*—VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

* Cardin, ancien magistrat, id.

Delavau (Achille), propriétaire, à Loudun.

La Brosse (le comte de), propriétaire, id.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, id.

Ménardière (Camille-Arnaud), avocat, docteur en Droit, rue Sous-St.-Cybar, à Poitiers.

Pilotelle, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Robert (l'abbé), chanoine, id.

Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Segrestain, architecte du département, à Niort.

Arnault (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

Beaulieu, membre de l'Institut, id.

David, député au Corps législatif, id.

Garoteau, notaire, à Champdeniers.

* Ravan, trésorier de la Société de statistique, à Niort.

Rondeau, juge honoraire, à Melle.

* Roulière (Victorin de La), à Niort.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.

Segrestain, architecte du département, à Niort.

11e. *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire: M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

Beauchamp (Charles de), à Pons.

Bourgeois (Justin), à Saintes.

Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.

Doublet (l'abbé), curé de Rétaux.

Eschassériaux (le baron), député au Corps législatif, à Saintes.

* Gastineau (l'abbé), curé de Lagord, id.

* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

* *Landriot* (Mgr.), évêque de La Rochelle.

Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* Phelippot, propriétaire, au Bois (Ile de Ré).

Rochet (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.

Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

Taillasson, pharmacien, à Saintes. id.

Taunay, juge d'instruction, à Rochefort.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Audé, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* Audé (Léon), conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.
* Baudry (l'abbé Ferd.), curé du Bernard.

Fillon (Benjamin), à Fontenay.

Poeydavant, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

12e. *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE ET CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Félix DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Allüaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Buisson, avocat, à Limoges.

Forgeron (André), à Chalus.

Fouchas, docteur-médecin, à Limoges.

Gay de Vernon (le baron), ancien officier d'état-major, à St.-Léonard.

Maublang (de), à St.-Junien.

Nivet-Fontaubert, rue Manigne, à Limoges.

Parant (Arthur), id.

* *Roy-Pierrefitte* (l'abbé), id.

Tandeau de Marsac (l'abbé), vicaire de St.-Pierre, id.

Tarnaud (F.), banquier, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc (Indre).

* Cornudet (le vicomte de), membre du Conseil général, à Croq.

Coustin de Masnadaud (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

LATOURETTE (de), député au Corps législatif.

MASBRENIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

PÉRATHON (Cyprien), négociant, à Aubusson.

VIGIER (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

13e. DIVISION. — GIRONDE, LANDES, DORDOGNE, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. CHARLES DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo DROUYN, à Bordeaux.

*AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propre., à Castillon-sur-Dordogne.

BLATAIROU (l'abbé), professeur de Théologie à la Faculté de Bordeaux, à Bordeaux.

BOURROUSSE DE LAFFORE, cours d'Aquitaine, n°. 90, id.

* *Castelnau d'Essenault* (le baron Guillaume de), id.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.

CHASTEIGNER (Paul de), rue de Cheverus, 25, id.

* CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

DESLE DE LA LANDE (Henri), à Puynermond, par Lussac de Libourne.

* DES MOULINS (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

DESPAX (l'abbé P.), curé de Vertheuil.

* DROUYN (Léo), à Bordeaux.

DULIGNON-DESGRANGES, id.

DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

FAISANDE (l'abbé), à Castillon-sur-Dordogne.

FONTAINIEU (Prosper de), à Villeneuve-d'Ornon.

GILLARD (l'abbé), curé d'Arsac.

GRELLET-BALGUERIE, juge d'instruction, à La Réole.

* JABOUIN, sculpteur, à Bordeaux.

KERCADO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, id.

LABET (J.-A.), conservateur, au Musée d'armes, id.

LALANNE (Émile), rue du Parlement-Ste.-Catherine, n°. 14, id.

* LAPOUYADE, président du tribunal civil de La Réole.

* Le Roy (Octave), juge au tribunal civil, à la Réole.

Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, n°. 36, à Bordeaux.

Menou (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

Merredieu (de), avoué, id.

Montaigne (Octave de La), à Lugon, canton de Fronsac.

* Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, à Bordeaux.

Rambaud (l'abbé), curé de Baron.

* Sabatier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de théologie, à Bordeaux.

Trapaud-de-Colombe (G.), à Florac.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, à Bordeaux.

Virac, rue Pellegrin, n°. 81, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

* Epivent (Mgr.), évêque d'Aire.

Guillouttet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

Laurence, principal du collége, à Mont-de-Marsan.

* Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Toulouset (le baron de), à St.-Sever.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* Abzac de Ladouze (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

Audierne (l'abbé), id.

Brucker, peintre, id.

Cruveilher, architecte, id.

Fayolle (le marquis de), à Fayolle.

Frémont (de), receveur particulier, à Ribérac.

* Galy, docteur-médecin, à Périgueux.

* Gourgues (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

Goyhenèche (l'abbé), au château de Montréal.

Lachaud, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.

LAFAYE DE SAINT-PRIVAT (de), à St.-Privat.

* MASSOUBRE (Eugène), rédacteur de l'*Écho de Vésone*, à Périgueux.

RIGNY (le comte de), receveur des finances, à Nontron.

ROCHEMONTQUART (le comte de), à Jumilhac.

* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.

SAGETTE (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit-séminaire de Bergerac.

SAINT-EXUPÉRY (l'abbé de), vicaire-général, à Périgueux.

TAILLEFER (le marquis Wlgrain de), id.

* VERNEILH (Félix de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

Verneilh (Jules de), propriétaire, id.

VIDAL, pasteur, à Bergerac.

Charente.

Inspecteur: M. DE CHANCEL, président de la Société archéologique, à Angoulême.

CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.

LAURIÈRE (de), à Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur: M.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.

LA BORIE SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

PAILLARD (Alphonse), préfet du Lot-et-Garonne, à Agen.

14°. *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire: * M. le baron DE CRAZANNES, correspondant de l'Institut, à Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).

Tarn.

Inspecteur: * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

BELFORTÈS (Eugène de), au château de Lastours.

BELLET (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

Combettes-de-Luc (Louis de), à Rabastens.

Combettes La Bourelie (de), à Brens, par Gaillac.

* Du Molay-Bacon, secrétaire général de la préfecture, à Alby.

Moulis (l'abbé), curé de Graulhac.

Rivières (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.

* Tonnac-Villeneuve (Henri de), id.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.

Lot.

Burguet (G. du), maire d'Allemans.

Aveyron.

Inspecteur : M.

* Brion-Marlavagne (L.), propriétaire à Millau.

Gers.

Inspecteur : M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr.), archevêque d'Auch.

Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

Rivière (de) membre du Conseil général à Vic-Fezensac.

15e. DIVISION. — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARRIÉGE.

Inspecteur divisionnaire: M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

Bournazel (le marquis de), à Toulouse.

* Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

* Morel, avocat, à St.-Gaudens.

Roumeguère, secrétaire de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Saint-Paul (Anthyme), à Cassagnes par Salies-sur-Salat.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* Agos (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestier.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. Durand, architecte du département, à Bayonne.

* Genestet de Chairac, bibliothécaire, à Bayonne.

Vigan (de), inspecteur des forêts, à Pau.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

* Tournal (de), à Narbonne.

* Cros-Mureveil, à Narbonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

Granier de Cassagnac (l'abbé), directeur du Collége, à Perpignan.

Ratheau, capitaine-chef du génie, à Amélie-les-Bains.

16e. *DIVISION.*—BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

* *Inspecteur :* M. Talon, avocat, à Aix.

Balthazar, à Arles.

* *Berluc-Pérussis* (Léon de), à Aix.

Berriat, sculpteur, id.

Dol, avocat, cours du Chapitre, 2, à Marseille.

Le Peltier, substitut du procureur-impérial, id.

MASSE (Étienne-Michel), à la Ciotat.

MONTREUIL, juge de paix, à Marseille.

* ROUX (P.-M.), sous-directeur de l'Institut des provinces, id.

* SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SECOND-CREPS, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, à Marseille.

* TALON, avocat, à Aix.

TASSY (Gaspard), conseiller municipal, id.

Hérault.

Inspecteur : *M. RICARD, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

BESINÉ (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.

BONNET, conservateur du Musée, à Béziers.

CARON, président de la Société archéologique, id.

CHAULAN (l'abbé), aumônier des prisons, id.

CORONE (l'abbé), curé de Sérignan.

DURAND (l'abbé), archiprêtre de St.-Nazaire, à Béziers.

FABRE aîné (l'abbé), chef d'institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

HOT (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

LAGARRIGUE (Fernand), chevalier de l'Ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, vice-président honoraire, délégué de l'Institut polytechnique universel, à Béziers.

MAFFRE DE FOUTJOIE, avocat, id.

MATHON, conservateur du Musée, id.

PAILHES (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

PAULINIER (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.

* *Vinas* (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : *M. Auguste PELET, à Nîmes.

BAUME (G. de La), premier président de la Cour impériale, à Nîmes.

CHADENÈDE (de La), président du Comice agricole, à Alais.

DESPEYROUX, professeur de physique et de chimie au collége, id.

* GAREISO (l'abbé), supérieur du grand-séminaire de Nîmes.

HOMBRES-FIRMAS (le baron d'), à Alais.

* MATHAREL (le vicomte de), receveur général des finances, à Nîmes.

* PELET (Auguste), id.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Andréoli (Em.), professeur d'histoire, à Carpentras.
Athenosy (Isidore), D.-M., rue Culande, 30, à Avignon.
Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, id.
Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.
Debelay (Mgr.), archev. d'Avignon.
Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.
* Martin (Valère), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.
Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

17e. DIVISION. — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ET ALPES-MARITIMES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC PÉRUSSIS.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Caze, docteur-médecin, à Cotignac.
Giraud-Magloire (l'abbé), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St.-Cyr.
Poulle (Raymond), avocat, à Draguignan.
* Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.
Sigaud-Bresc (de), au château de Bresc.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : * M. Arbaud (Paul), au château de Rousset.

Sauzet (l'abbé), chanoine, supérieur du séminaire d'Embrun, président de l'Académie flosalpine.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M.

Alléore, inspecteur primaire, à Sisteron.
Aubert (l'abbé Félix), aumônier du collége, à Digne.

CARBONNEL (l'abbé), à Niozelles.

CYSSERIC SAINT-MARCEL, juge d'instruction, à Forcalquier.

FERAUD (l'abbé), curé de Sieyès, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

HUGUES (Henri), avocat, à Digne.

MARIUS-TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

PICON (l'abbé), curé de Mont-Laux.

REMBAUX (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.

RICHAUD (Léopold), aux Mées.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur: M. Félix CLAPPIER, substitut, à Grasse.

TISSERAND (l'abbé), chef d'institution, à Nice.

SIMIAN (Alf.-Paul), avocat à la Cour impériale de Paris, en résidence temporaire, à Nice.

10e. DIVISION. — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire: * M. YEMENIZ, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur: * M. le comte Georges DE SOULTRAIT.

BARBAUD (Alexis-Chlodomir), juge supp^t. à Bressuire (Deux-Sèvres).

* BENOIST, architecte, à Lyon.

* *Bonald* (Mgr. de), cardinal-archevêque de Lyon.

BRIX (de), conseiller à la Cour impériale de Lyon.

* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.

* *Desjardins* architecte, id.

* *Dupasquier* (Louis), id., id.

MARTIN D'AUSSIGNY, conservateur du musée lapidaire, id.

* MORIN-PONS (Henri), banquier, id.

RICHARD DE NANCY, docteur médecin, à Lyon.

* SAUSSAYE (de La), recteur de l'Académie, id.

* SAVOYE (Amédée), architecte, id.

SMITH (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.

* SOULTRAIT (le comte Georges de), id.

VERNANCES (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

* YEMENIZ, id.

Ardèche.

Inspecteur: * M. RAYMONDON, architecte du département, à Privas.

BEAUX (Furcy), à St.-Péray.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

* RAYMONDON, architecte du département.

ROUCHIER, chanoine honoraire, au-

mônier du Sacré-Cœur, à Annonay.

Séguin (J.), architecte, à Annonay.

Treillot (l'abbé), à St.-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.

* Blains (des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

Aillaud de B[illegible], membre du Conseil général, à Nyons.

Alivon, aumônier du Collége, à Forcalquier.

* Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Valence.

Brisset, ancien maire à Pierrelatte.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Coursellles (de), sous-préfet, à Die.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Étoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Montrond (de), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Portaoux (du), à Romans.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Victor Teste, architecte, à Vienne.

* *Advielle* (Victor), secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, à St.-Marcellin.

* Berthin, membre du Conseil général, à Vienne.

* Darbelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Faure (Amédée), ancien magistrat, id.

* GARIEL, conservateur de la bibliothèque publique, à Grenoble.

GUÉDY (l'abbé), chanoine, curé de Vezeronces, canton de Morestel.

JAILLET (l'abbé), curé de Salaize.

* LABBÉ, juge de paix, à Heyrieux.

MÈGE (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

MILLOT (l'abbé) curé de St.-Pierre de Chandieu.

MOUFFLET, proviseur du Lycée, à Grenoble.

PICHOT (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

* SAINT-ANDÉOL (de), propriétaire, à Moirans.

* TERREBASSE (le marquis de), au Péage de Roussillon.

* TESTE (Victor), architecte, à Vienne.

VALLIER (Gustave), propriétaire, place St.-André, à Grenoble.

Savoie.

* COSTA DE BEAUREGARD (le marquis de), à Chambéry.

TRÉPIER (l'abbé), en résidence temporaire au château de Franquières.

DUCIS, membre de la Société flosalpine, à Annecy.

19e. DIVISION. — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire.—*M. le comte CHARLES DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. MARION (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

* AUBERTIN (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BOUGAUD (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr. l'Évêque d'Orléans.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

BRUNO, propriétaire, à Dijon.

CHEVROT, propriétaire, id.

DESTOURBET, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, id.

DRÉTEL, notaire, à St.-Jean-de-Losne.

DU PARC (le comte), rue Vannerie, 85, à Dijon.

* DUPONT, à Mersault, près de Beaune.

Guillemot, président du tribunal civil de Beaune.

Ligier-Belair (le comte de), à Dijon.

* Loyère (le comte de La), au château de Savigny, près Beaune.

Menne (le général), rue Montigny, à Dijon.

Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

* Ségur (Marc), id.

Suisse, architecte du département id.

Vesvrotte (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Bathault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

* Bulliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Canat de Chizy (Paul), id.

Chevrier (Jules), id.

* *Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.

Esterno (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

Febvre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

Lacroix, pharmacien, id.

Mac-Mahon (le comte de), à Autun.

Marguerye (Mgr. de), évêque d'Autun.

Nicot (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

Ochier (Mme. veuve), à Cluny.

Pequegnot (l'abbé), curé de Couches.

* *Surigny* (de), à Mâcon.

Thomas (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur-général, à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.

* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

* Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.

Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.

* Bures (Albert de), à Moulins.

* Dadole (Emile), architecte, id.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

* DESROSIERS (l'abbé), rue Mont-Parnasse, à Paris.

* *Dreux-Brézé* (Mgr. de), évêque de Moulins.

* DUPRÉ, professeur au séminaire d'Izeure.

* ESMONNOT, architecte du département, à Moulins.

ESTOILLE (le comte de L'), id.

GIRARD, notaire, id.

GRANDPRÉ (Guillaume), ancien président du tribunal de comm., id.

* LÉGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.

MARTINE (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

MEILHEURAT DES PRUREAUX (Louis), id.

* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id, et à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 75.

PAPON DE LA MEIGNÉ, juge d'instruction, à Moulins.

SAINT-GÉRAND (de), à St.-Gérand-de-Vaux.

SEUILLET, ancien notaire, à Moulins.

VANDER (l'abbé), curé d'Huriel.

Haute-Marne.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres.

PERNOT, artiste-peintre, à Vassy.

20e. *DIVISION*. — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

TERRIER-SANTANS (le marquis de), à Besançon.

* VUILLERET, Grande rue, 101, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : M. Edouard CLERC, président à la Cour impériale de Besançon, membre de l'Institut des provinces.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau.

* LONCHAMP, avocat, à Vesoul.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

21e. DIVISION. — MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN, ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire: * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Meuse.

Inspecteur: * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

DEGOUTIN (Alphonse), président du Tribunal de première instance, id.

JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur: * M. Auguste PROST, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Olivier, 27, à Paris.

* BOUTEILLER (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.

CHABERT, propriétaire, id.

DEROBE, architecte du département, id.

DURAND (Louis), propriétaire, id.

DURAND, avocat, à Metz.

HALLEZ-D'ARROS (le comte), ancien conseiller de préfecture, id.

MAGUEN, avocat à la Cour impériale, id.

OLIVIER, id.

* PROST (Auguste), id.

* SIMON (Victor), conseiller à la Cour impériale, id.

* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur: * M. le baron P.-G. DE DUMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

BASTIEN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

HUMBERG, architecte, à Vic.

Le Mosnier, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.

Montureux (le comte), à Arracourt.

Nicklès, professeur à la Faculté de Nancy.

Oppermann (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Bas-Rhin.

Inspecteur: * M. l'abbé Straub, professeur au petit séminaire de Strasbourg.

Berger-Levrault, imprimeur-libraire, à Strasbourg.

Boersch (Charles), conseiller général, id.

Dacheux (l'abbé), professeur au petit séminaire, id.

Durieux, receveur-général des finances, id.

Eck (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Barr.

Eissen, médecin cantonal, à Strasbourg.

Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

Frey (Henri), à Guebwiller.

* Goldenberg (Alfred), à Saverne.

Greiner, pharmacien, à Schiltigheim.

* Guerber (l'abbé V.), curé de St.-Georges, à Haguenau.

Heitz, imprimeur-libraire, à Strasbourg.

Herrgott, professeur à la Faculté de Médecine, id.

* Jung, professeur au séminaire protestant, bibliothécaire de la ville, à Strasbourg.

Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, id. *

Lauth (David), à Strasbourg.

* Lasvignes, ingénieur, à Niederbronn.

* Morlet (de), colonel du Génie, en retraite, à Saverne.

Muhr (Paul), à Strasbourg.

Munch (l'abbé), curé de Sand.

Mury (l'abbé Pantaléon), profr. au petit séminaire de Strasbourg.

Mury (l'abbé Joseph), id., id.

Petit-Gérard, peintre-verrier, à Strasbourg.

Petiti, architecte, id.

Rapp (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Reich (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, id.

Saum, sous-chef de division à la Préfecture, id.

Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Schir (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

Simon, imprimeur-lithographe, id.

Sorg, artiste peintre, id.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, id.

Stœber, professeur à la Faculté de Médecine, à Strasbourg.

* Straub (l'abbé), professeur au petit séminaire de Strasbourg.

Urhin (l'abbé), directeur de l'établissement de St.-Arbogast, à Strasbourg.

Wolf (Gustave), avoué, id.

Zimmer, notaire, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur: M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Froment (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.

Juster (Louis), id.

* Poisat, architecte de la ville, id.

Riehl (l'abbé Léon), curé de Bretten.

Ruhlmann, principal du collége, à Thann.

Sehbult, à Mulhouse.

Sester (l'abbé), vicaire, id.

22ᵉ. *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire: * M. BERBRUGER, bibliothécaire et conservateur du Musée, à Alger.

Berthoud (Adolphe), homme de lettres, rue Sainte, 2, à Alger.

Province d'Oran.

Inspecteur: M. Hugues (Henri), juge de paix, à Tlemcen.

Province de Constantine.

Inspecteur: M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Constantine.

Roger, conservateur du musée, à Philippeville.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

S. A. R. LE DUC DE BRABANT, à Bruxelles.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alford (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

AUERSWOLD, président de la régence, à Trèves.

AUFSESS (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

BAEHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BARUFFI (G. I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

BAYER (de), conservateur du musée, à Carlsruhe.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BEDFORT (Sa Grâce le duc de), Brighton-Square, à Londres.

BELL, docteur en philosophie, id.

BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

BINGHAM (Mme.), id.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswick.

BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

CAPITAINE (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

CARTON (l'abbé), président de la Société d'Émulation, membre de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Institut des sourds et muets, à Bruges (Belgique).

CONONUAU (de), conservateur des archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

COX, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme.), id.

CZOERNING (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

DECHARME, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

DECTORFF (le comte), à Gothingen.

DEVEY (esq^r^.), architecte, à Londres.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liége.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du Musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture, à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

* Furstemberg-Stammheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Geissel (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.

Geloes (le comte de), à Elsloo, près Maestrech.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Groenhuis, négociant, à Rotterdam.

Goffint-Delaux, avocat, à Mons.

Gorella.

* Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* Grant (Mgr.), évêque de Soutwarth, à St.-George, à Londres.

Gerlache (le baron de), premier président, de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

Hamman (Th.), négt., à Ostende.

Hartshome (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

Haulleville (de), littérateur, à Bruxelles.

Huguet (l'abbé), à Ath (Belgique).

Hulsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J.

James (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

Juste (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

Keller (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

Kervyn de Lettenhove, à Bruges.

Kesteloot, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCHFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, professeur à l'Académie de Berlin.

KUOCKER (Edouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castle-Hill (Angleterre).

L.

LABIS (Mgr.), évêque de Tournay.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

LAURENT (Mgr.), évêque de Luxembourg.

LE GRAND DE REULANDT, archéologue, à Anvers.

LE MAISTRE, d'Anstaing, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

* LENDERSCHMIT, conservateur du Musée de Mayence.

LENHARD (Franz), sculpteur, à Cologne.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

LICHTLÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

* LOPEZ (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

MAYER (Joseph), à Liverpool.

MEYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MILLIGAM (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carslruhe.

MONS (le Cercle archéologique de la ville de).

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* MULLER (Mgr.), évêque de Munster.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

N.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

O.

* Olfers (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

Oudard, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Pagn, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford,

Peeters-Wilbaux, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

Petit de Rosen, à Tongres.

* Pipers, professeur à l'Université, et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Ram (Mg[r]. de), prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

Rambou, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne, vice-président de la Chambre des députés de Berlin.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Riddel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), délégué de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Roisin (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Bruxelles.

Rossi (le chevalier), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Hasting Russel, id.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sausail-Souhaigne (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulte (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

* Serra di Falco (le duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), président du tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbrigdc-Wels (Angleterre).

Stone (Rev.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

Stuart-Menteath (Charles), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuart-Menteath fils, id.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

* Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex.

U.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Vandamme-Bernier, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

Vanden-Beerebooм, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres.

Van de Rutte, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

Van Lempoel, de Niemunster, membre de chambre de représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

YORIO (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

W.

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

WARDEL (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

WARNKOENIG, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WHEWEL, docteur en théologie, professeur à Cambridge.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

* WIGARD (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs académies, professeur à Cambridge.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

ADDITIONS.

M. BESNOU, juge au Tribunal de 1re. instance, à Caen.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie* ; il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre, certaines associations comptent 10,000 membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle, nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1861.

RECETTES.

Excédant du compte de 1860.	28,785	32 (1).
Cotisations recouvrées sur l'année 1858. . .	20	»
Id. id. 1859. . .	180	»
Id. id. 1860. . .	3,470	»
Recette de 1861.	7,254	»
Cotisations reçues par avance sur 1862. . .	270	»
TOTAL. . . .	39,979	32

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	344	96
Frais de retour de billets non payés.	33	40

CONCIERGES.

Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	71	25
Id. id. du Musée archéologique. .	22	50

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	3,394	65
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . . .	100	»
Reliure de la collection des comptes-rendus des Congrès archéologiques	37	50
A reporter.	4,004	26

(1) Sauf la réduction qu'il y aura lieu de subir par suite de la liquidation de la maison Donnet aîné, sur une somme de 17,686 fr. 50 c., déposée chez ce banquier.

	Report.	4,004 26

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du Compte-rendu des séances. .	612	91
Ports de lettres, paquets, caisses, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	193	53

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales de Paris, Reims et Bordeaux.	691	»

MÉDAILLES ET LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Achat et gravure de médailles.	334	60
Distribution gratuite de livres d'archéologie. . .	60	»

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Cotisations au Congrès de Bordeaux.	150	»

ALLOCATIONS.

Membres de la Société chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. Givelet.	Fouilles aux abords de la mosaïque des promenades de Reims.	300	»
Id.	Réparations à l'église de Mouzon.	200	»
M. Le Métayer-Masselin.	Fouilles à Berthouville.	200	»
MM. Goujon et Bouet.	Restauration d'une statue du XIVe. siècle, dans l'église du Vaudreuil.	100	»
M. l'abbé Arbellot.	Réparation de l'église des Salles-de-Lavauguyon. . .	200	»
Id.	Solde des fouilles de Chassenon.	178	»
M. de Chasteigner.	Réparations à l'église de Preully	200	»
	A reporter.	7,424	30

	Report.	7,424 30
M. Paulmier.	Réparations à l'église de Quilly.	100 »
M. l'abbé Auber.	Restauration de la chaire monumentale de Juvigny. . .	50 »
M. de Berluc-Pérussis.	Réparations à l'église de Forcalquier.	100 »
M. Léo Drouyn.	Réparations à l'église d'Arsac.	100 »
MM. de Verneilh et Galy.	Déblaiement de la porte romaine de Périgueux. . .	207 86
M. l'abbé Jouve.	Réparations à l'église de Léoncel	100 »
M. Cousin.	Fouilles à Wissant. . . .	100 »
M. l'abbé Daras.	Restauration des cloîtres du monastère de St.-Michel. .	100 »
M. l'abbé Decorde.	Fouilles dans le département de la Seine-Inférieure. . .	100 »
M. l'abbé Boudant.	Débadigeonnage de l'église de Fleuriel	100 »
M. Givelet.	Moulage de chapiteaux de l'église de St.-Remy de Reims.	105 »
M. l'abbé Gilbert.	Fouilles dans l'église de St.-Floxel.	110 »
M. Hucher.	Restauration d'un tombeau dans la chapelle de Château-l'Hermitage.	200 »
Id.	Réparations à l'église de Neuvy.	100 »
M. Duchatellier.	Fouilles dans plusieurs tumulus du Finistère.	150 »
	Total.	9,137 16

BALANCE.

Recettes.	39,979 32
Dépenses.	9,147 16
Excédant. . .	30,832 16

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. BORDEAUX.	Souscription au monument de Cocherel.	50 »
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église de Mouen	200 »
M. CHAUBRY DE TRONCENORD.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. .	20 »
Id.	Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville.	50 »
MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLERS.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000 »
MM. DE BERLUC-PÉRUSSIS et BONIERBALE.	Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes).	100 »
M. PAQUERÉE.	Réparations à l'église de Villemartin.	100 »
Id.	Fouilles dans le département de la Gironde.	100 »
	A reporter.	1,620 »

	Report.	1,620 »
M. DE CHAULIEU.	Souscription pour l'achat d'une tour du moyen-âge, à Vire.	200 »
M. l'abbé STRAUB.	Réparations à l'église d'Oberstegen (solde).	159 50
Id.	Réparations au cloître de Wissembourg.	200 »
M. RINGEISSEN.	Déblai et consolidation du château de St.-Ulrich. . .	100 »
MM. DE VERNEILH et DE VERNON.	Réparation d'une inscription tumulaire dans l'église St.-Léonard.	100 »
Id.	Plaque commémorative du combat de trois chevaliers français contre un nombre égal de chevaliers anglais.	50 »
M. DE MARGUERIT.	Consolidation du clocher de Vierville	100 »
MM. R. BORDEAUX et VASSEUR.	Restauration de deux verrières de l'église de St.-Victor de Chrétienville.	200 »
M. le comte D'HÉRICOURT.	Réparations à l'église d'Ablain-St.-Nazaire.	100 »
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église d'Essay.	100 »
Id.	Fouilles dans le canton d'Orbec.	200 »
Id.	Moulages à Hottot-en-Auge.	100 »
M. l'abbé STRAUB.	Débadigeonnage de l'église d'Altorf.	100 »
Id.	Restauration des tapisseries de l'église de Neuvillers. .	120 »
	A reporter.	3,449 50

	Report.	3,449	50
M. le docteur BILLON.	Fouilles et achat d'objets antiques à Lisieux	100	»
M. BOUET.	Réparation des statues de l'église de St.-Germain-de-Livet.	100	»
M. l'abbé AUBER.	Restauration des fresques de l'église de Chauvigny. . .	100	»
M. l'abbé DESPAX.	Fouilles dans la crypte de l'église de Vertheuil. . .	50	»
MM. DES MOULINS, DROUYN, PAQUERÉE, D'AUZAC DE LA MARTINIE.	Colonne commémorative de la bataille de Castillon. . .	100	»
M. l'abbé REGNIER.	Réparations à l'église de Dives.	100	»
	TOTAL.	3,999	50

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	30,832	16
Allocations à solder.	3,999	50
Fonds libres.	26,832	66

Caen, le 7 mai 1862.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

